



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

D'AGRICULTURE

DE SCIENCES ET D'ARTS

SÉANT A DOUAI,

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Deuxième Série.

TOME VII. — 1861-1863.

DOUAI

DE L'IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE V. WARTELLE

Rue Saint-Christophe, 25.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE

Tenue à Douai le dimanche 8 novembre 1863,

Onze heures du matin.

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE PÈRE.

MEMBRES HONORAIRES.

Sont présents : MM. Dumon, Premier Président ; Magnien, Sous-Préfet ; Daix, Tailliar, Cahier, Vasse.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM. Minart, Fiévet, comte de Guerne, Dupont, Talon, Thurin, Robaut, baron Frédéric de Guerne, Fleury, Delannoy, Courtin, Offret, Preux fils, Luce, Ricour, Maugin, Maurice père, Rodolphe de Bailliencourt, Brassart, archiviste, Lenglet, membre correspondant.

MEMBRES DU COMICE AGRICOLE.

MM. Brocquet, Amédée, de Gœulzin; Cambrai, maire d'Hamel; Cambier, de Lambres; Corbhent, d'Estrées; marquis d'Aoust, maire de Cuincy; Debruille, de Raimbeaucourt; Delbarre, d'Estrées; Dossé fils, de Douai; Godin, Clovis, de Cuincy; Houviez, de Douai; Humez-Courmont, de Douai; Lecq, de Lambres; Montagne, maire de Raches; Penin fils aîné, de Douai; Sebille fils, de Dechy; Simon, de Lewarde; Tahon, du faubourg Saint-Éloi; Varlet, de Monchecourt.

M. le Président expose en quelques mots l'objet de la réunion et un aperçu des matières qui y seront successivement traitées; puis il transmet immédiatement la parole à M. le Secrétaire-Général, qui présente son rapport sur les travaux de la Société depuis sa dernière séance publique (10 novembre 1861) ;

Ensuite à M. Vasse, sur les concours agricoles de Gœulzin du dimanche 16 août 1863;

A M. Preux fils, sur le concours d'histoire;

Et à M. Cahier, qui donne lecture d'une fable de M. Gaston Romieux, de La Rochelle, ayant pour titre *le Canard sauvage*.

Après ces lectures, il est procédé à la distribution des médailles et des primes dans l'ordre indiqué au procès-verbal du 16 août dernier, imprimé dans le *Bulletin agricole*, p. 218, plus une prime omise de 20 francs à Henriette Leroy, de Gœulzin, pour 22 ans de bons et loyaux services chez le même maître.

Pour le concours d'histoire, une médaille d'or de 300 fr.,

promise par le programme de la Société à la rédaction d'un catalogue descriptif et raisonné de documents manuscrits reposant dans l'un des dépôts publics du département du Nord, a été décernée à M. Brassart fils, avocat à Douai, pour son travail sur les archives des hospices de cette ville.

Séance levée à une heure.

Le Secrétaire-Général,

J. Offret.

Le Président,

J. Maurice.

SÉANCE PUBLIQUE DU 8 NOVEMBRE 1863.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS LE 16 OCTOBRE 1861,

PAR M. OFFRET,

Secrétaire-Général.

MESSIEURS,

Chargé du périlleux honneur de venir aujourd'hui vous rendre compte de vos travaux pendant la dernière période biennale, je dois tout d'abord solliciter votre bienveillance au moment où je viens accomplir l'acte le plus important des fonctions que vous avez bien voulu me confier. L'appréciation même très-sommaire de vos travaux, si nombreux et si variés, exigerait de celui qui en est chargé une universalité de connaissances que, pour ma part, je suis très-loin de posséder. Aussi, en ne retrouvant dans les pages que je vais lire qu'une peinture très-effacée, qu'un écho très-affaibli de vos travaux et de vos discus-

sions, veuillez, Messieurs, ne vous en prendre qu'à l'insuffisance du rapporteur.

Pendant la période de deux années qui s'achève en ce moment, votre commission d'agriculture et le comice agricole ont continué de favoriser de tout leur pouvoir les progrès de l'agriculture, tant en encourageant les perfecfectionnements que la science apporte sans cesse aux instruments et aux méthodes agricoles, qu'en se tenant au courant de ce qui concerne l'agriculture dans notre pays, et en répandant par la voie de votre bulletin les nombreuses discussions auxquelles s'est livré le Comice, les travaux si substantiels, si riches d'enseignement pratique, lus par quelques-uns de vous dans le sein de votre commission d'Agriculture ou du comice.

Je n'ai pas à rappeler ici, Messieurs, comment vous comprenez la noble mission d'encourager l'agriculture, ce serait empiéter sur le rapport spécial, qui vous rappellera dans quelques instants et les résultats de vos concours et les récompenses que vous décernez aux vainqueurs. Mais je me garderai bien de passer sous silence les communications ou mémoires relatifs à l'agriculture, que vous devez à MM. Vasse, Fiévet, Maugin et Maurice fils.

M. Maurice, dans un *Rapport sur un travail de M. Gleizes* (1), a discuté le remède que ce dernier croyait avoir trouvé pour rendre les crises alimentaires impossibles. Des greniers de réserve établis dans toutes les communes de France, et qui se rempliraient au moment de l'avilissement des prix, pour se vider au contraire lorsque ces prix deviennent trop onéreux, telle est, en deux mots, la

(1) *Bulletins agricoles de 1862*, pages 83 et suivantes.

solution proposée par M. Gleizes. M. Maurice a su faire ressortir avec autant de force que de clarté les innombrables inconvénients de ce projet chimérique, et faire comprendre que c'est au commerce seul et à l'initiative personnelle des citoyens qu'il faut demander le remède aux crises alimentaires.

A deux reprises, M. Maugin a bien voulu extraire du *Journal d'agriculture pratique* diverses notions qu'il a su coordonner. Vous avez principalement remarqué, Messieurs, la seconde communication de M. Maugin, intitulée : *Les engrais* (1). Combien ne serait-il pas à désirer que des notions aussi éminemment utiles parvinssent à la connaissance de tous les cultivateurs ?

Vous devez à l'initiative de M. Penin une proposition relative à la *création d'un musée agricole* (2), où viendraient peu à peu prendre place les modèles, réduits à une échelle convenable, des instruments de tout genre qu'enfante chaque jour le besoin de mieux faire. Ce musée, dont l'installation ne coûterait, selon M. Penin, qu'une somme minime, ne pourrait incontestablement produire que d'excellents résultats.

Au commencement de cette année, M. Vasse a donné lecture au Comice d'un intéressant mémoire ayant pour titre : *La Flandre agricole, au temps d'Arthur Young*, en 1787 (3). Le tableau de ce qu'était notre agriculture il y a près d'un siècle, les nombreux détails empruntés par

(1) *Bulletins agricoles de 1862*, pages 124 et suivantes.

(2) Ibid., page 115.

(3) *Bulletins agricoles de 1863*, pages 141 et suivantes.

M. Vasse à un homme aussi compétent que l'était Arthur Young, les questions de rendement, de capital employé, de main-d'œuvre, ont été passées en revue par M. Vasse, et la comparaison pourra devenir des plus intéressantes lorsque notre collègue voudra bien, comme il nous l'a promis, faire connaître dans une nouvelle lecture les résultats de l'époque actuelle.

En attendant que M. Vasse satisfasse à ce sujet votre désir, vous avez été heureux, Messieurs, de retrouver dans le dernier numéro de votre *Bulletin agricole* le Mémoire de M. Fiévet (1) concernant la vaste exploitation qu'il dirige avec tant de succès à Masny. En lisant cet exposé précis et fidèle de ce que peut devenir une exploitation rurale entre des mains fermes et intelligentes, en contemplant le merveilleux tableau des résultats que produit l'application raisonnée des progrès indiqués par la science moderne, on n'est nullement surpris que le jury ait décerné à M. Fiévet la grande prime d'honneur. Il est glorieux pour votre arrondissement de se voir attribuer cette récompense si flatteuse, plus glorieux encore pour vous, Messieurs, de compter parmi vous l'homme à qui on l'a décernée.

Dans le sein de la commission des Sciences exactes et naturelles, la plupart des membres ont continué de tenir leurs collègues au courant du mouvement scientifique actuel par des rapports sur les ouvrages renvoyés à leur examen, rapports auxquels ils ont su mêler cette critique éclairée qui transforme leurs communications en de véritables travaux originaux.

Parmi les membres dont le zèle n'a jamais fait défaut,

(2) *Bulletins agricoles de 1863*, pages 183 et suivantes.

je citerai MM. Merklein, Dupont, Delannoy, Maugin, Ricour, Offret. Non-seulement ces messieurs vous ont rendu compte des publications que vous recevez, mais quelques-uns d'entre eux vous ont fait part du fruit de leurs observations personnelles, dans des communications écrites ou verbales dont la brièveté n'a point exclu l'intérêt. Parmi ces communications, je signalerai de M. Maugin des observations sur les *causes probables de l'épidémie de fièvre scarlatine* qui a sévi à Douai, parmi les enfants, vers la fin de l'année 1862 ; — des réflexions à propos d'une brochure du docteur Niobey, relative à une *épidémie de choléra* observée dans la petite ville de Gy. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, dans quels termes saisissants M. Maugin a su développer devant vous cette thèse : que l'isolement systématique adopté par certaines villes qui se tiennent pour ainsi dire à l'écart du grand courant de la civilisation, les place dans une sorte d'état morbide éminemment apte à les rendre la proie de ces fléaux terribles dont la cause est inconnue, et dont la présence ne se manifeste que par leurs effets foudroyants.

M. Ricour a communiqué à la même commission deux observations, l'une *relative à un bolide* qu'il a aperçu dans la soirée du 4 mars 1863 ; l'autre à un cas très-nouveau et jusqu'ici complétement inexpliqué d'altération du verre qui recouvrait des photographies transportées de France au Sénégal.

Enfin, Messieurs, la commission des Sciences exactes et naturelles a eu le plaisir de voir renvoyer à son examen un Mémoire dû à l'un de vos membres les plus vénérables, M. Plazanet, et ayant pour titre : *Description d'un nouveau mécanisme relatif au développement de la force atmosphérique.*

Votre commission des sciences morales et historiques a continué de se faire remarquer par l'abondance et l'importance des travaux qu'elle a soumis à votre appréciation.

C'est d'abord une étude de M. Foucques intitulée : *Rapports des Médicis avec l'Asie* (1). Ce remarquable travail, rédigé d'après des documents inédits que M. Foucques a pu se procurer à Florence, et dont la liste accompagne le Mémoire lui-même, comprend la période de 1580 à 1620. Le double but que se proposaient les Médicis, et principalement Ferdinand Ier, en cherchant à nouer des relations avec les contrées de l'extrême Orient, la Chine, le Japon, la Perse, à peine connus à cette époque par le récit des missionnaires, le double objet que les Médicis avaient en vue ressort clairement de la lecture du Mémoire de M. Foucques. C'était, d'une part, le triomphe et le développement de la religion catholique ; de l'autre, la possession de matériaux précieux, tels que marbres, pierres dures, à l'aide desquels se confectionnaient ces mosaïques dites de Florence, les plus riches et les plus durables qui existent.

Notre honorable collègue a été conduit à entreprendre ce travail en découvrant une correspondance des Médicis avec le père Trigault, jésuite douaisien, célèbre par ses voyages en Chine, et dont notre collègue, M. Dehaisne, vous avait déjà raconté la biographie.

M. Tailliar a entretenu à diverses reprises la section des Sciences morales et historiques de divers sujets dont je ne puis mentionner que les principaux. C'est d'abord la com-

(1) Voir ce Mémoire dans le présent volume.

munication de *Découvertes archéologiques* assez curieuses, *faites à la ferme de Mizy*, près de Port-à-Binson (vallée de la Marne) ; c'est ensuite un premier exposé de *Recherches* entreprises *sur les idiômes du pays ;* — plus tard, dans une autre séance, un rapide *Aperçu historique* sur les peuples qui ont habité le midi de la Gaule dès avant la conquête romaine jusqu'à l'époque des rois Gallo-Franks ; c'est enfin le *Projet d'une proposition* à soumettre à M. le Ministre de l'Instruction publique, et qui consisterait à diviser la France en cinq grandes zônes pour chacune desquelles il y aurait tous les cinq ans une réunion générale de sociétés savantes, dans laquelle on discuterait des questions historiques ou autres relatives à la zône.

Une autre proposition, due également à l'initiative de M. Tailliar, ne pourrait que contribuer, si elle était agréée, à augmenter l'éclat dont brille à Douai tout ce qui est du domaine de l'intelligence. La ville de Douai a possédé autrefois une université dont la prospérité était des plus remarquables. La création de la Faculté des lettres lui a rendu sous ce rapport une partie de son ancienne splendeur ; mais il en serait tout autrement si notre cité obtenait en outre une Faculté de droit, ou du moins une école préparatoire analogue, par sa constitution, aux écoles secondaires de médecine.

C'est toujours dans le même esprit qu'a été conçue une autre proposition de M. Cahier, à l'époque où l'on s'occupait beaucoup de la création de colléges internationaux. Convaincu que Douai est dans les conditions les plus satisfaisantes pour obtenir un de ces établissements, M. Cahier voudrait que notre ville devînt le siége du collége destiné à recevoir en France les élèves Anglais et Allemands.

M. l'abbé Dehaisne, notre laborieux et infatigable collègue, a continué de nous entretenir du fruit de ses recherches incessantes. L'œuvre la plus importante qu'il ait soumise à votre appréciation, pendant les deux dernières années, est une *Histoire de l'origine et de la création de l'Université de Douai.* M. Dehaisne vous a raconté dans tous leurs détails les nombreuses démarches tentées près de Charles-Quint, à partir de 1531, par le magistrat de Douai. Ni les refus subis par la ville de Tournai, qui avait tenté une démarche analogue en 1530, ni la sourde opposition de la ville de Louvain, qui voyait dans l'université nouvelle une rivale de la sienne, ni la lenteur avec laquelle s'accomplirent les enquêtes et démarches décrétées par Charles-Quint, rien ne rebuta les Douaisiens. Cependant, c'est seulement en 1560, sous le règne de Philippe II, qu'ils obtinrent enfin une réponse favorable à leurs demandes sans cesse formulées depuis trente ans. — Ici s'arrête en ce moment l'œuvre encore incomplète de notre collègue, qui bientôt, sans doute, nous communiquera la suite de ses laborieuses et patientes investigations.

Au risque d'être accusé de profanation, et de froisser un peu le patriotisme des véritables Douaisiens, je ne puis me dispenser de dire quelques mots d'une découverte curieuse due encore à M. Dehaisne, et relative à l'origine de Gayant. En compulsant divers comptes de la ville, M. Dehaisne a mis la main sur une pièce complétement inconnue, indiquant le don d'une somme de 8 livres faite par la ville à la corporation des cagereurs et manneliers, pour les aider à confectionner un personnage en forme de Gayant, devant servir *aux histoires* de la procession solennelle qui avait lieu le 18 juin de chaque année. C'est

en 1530 que cette allocation de 8 livres est accordée pour la première fois, et c'est aussi le 18 juin de cette même année que le *Gayant* (altération évidente de *géant*) s'est d'abord produit dans la splendide procession, qui ne comptait pas moins de trente-huit *histoires*, vingt environ de plus qu'à l'entrée de Charles-Quint à Douai. Ainsi la découverte de notre collègue ferait déchoir Gayant du rôle mystérieux et légendaire que lui attribue la chronique du pays, pour le réduire à ne plus être que le spécimen gigantesque de l'industrie des manneliers. C'est seulement en 1665 que Gayant eut une compagne, la *géante*, ou la *femme de Gayant :* cette fois le magistrat de la ville fit toute la dépense. Ajoutons d'ailleurs, avec M. Tailliar, et pour rassurer ceux qui tiennent à conserver leurs illusions, que rien n'empêche de croire qu'en construisant leur statue colossale, les manneliers aient seulement voulu personnifier un des héros des légendes populaires de l'époque.

Une pièce découverte par M. Maugin, et soumise par lui à l'examen de la commission des Sciences morales et historiques, d'autres documents recueillis par M. Brassart, sont venus apporter des renseignements précis sur ce que l'on pourrait appeler la *fin* provisoire de Gayant et sa restauration ultérieure. La pièce trouvée par M. Maugin est l'inventaire dressé par un officier municipal, le 2 brumaire an III, des restes de *ci-devant Gayant et consors.* Ces restes, dispersés de tous côtés, furent retrouvés plus tard, et servirent, en 1801, au rétablissement du cortége douaisien.

A diverses reprises, M. Preux fils a fait à la commission des Sciences morales et historiques des communications verbales qui l'ont beaucoup intéressée. Tels sont des détails sur les archives municipales de Lillers et sur quel-

ques-unes des chartes importantes qu'il y ait rencontrées ; telle encore la description sommaire du musée formé à Bois-Bernard par M. Terninck, et dans lequel cet ardent amateur a réuni la plupart des antiquités gallo-romaines découvertes dans les communes des environs ; tels enfin des documents inédits sur Jacques de Blondel, seigneur de Cuincy, officier-général dans les armées de Louis XIV, sur l'abbé de Cysoing et sa correspondance avec Mathias de Mailly, religieux du même monastère ; enfin sur un récit du siége de Douai en 1710.

Bien qu'étranger à la section des Sciences morales et historiques, M. Ricour lui a offert les prémices d'un travail que sa connaissance de la langue flamande lui rendait facile. Ce travail est la *traduction d'un poème* écrit en *flamand* par M. Van Bers, en l'honneur de Jacques Van Maerland, poète du XIIIe siècle, le premier qui, en Flandre, ait écrit en langue vulgaire, et auquel la ville de Damme vient d'élever une statue. En faisant parler le vieux poète, M. Van Bers lui a emprunté, sur les hommes et les choses de son temps, des peintures saisissantes par leur énergie et leur indépendance. Jacques Van Maerland apparaît comme une sorte de libre penseur, qui donne une idée curieuse du mouvement des esprits et des tendances des masses à l'époque où il vivait.

Sous le titre de : *Histoire de l'Irlande depuis la mort d'O'Connell, en 1847, jusqu'en 1863*, M. Fleury a retracé le lamentable tableau des souffrances que subissent encore de nos jours les malheureux habitants de cette contrée. Les bases du travail de M. Fleury ont été empruntées en grande partie à un ouvrage du père Perraux, qui, voulant éviter pour lui-même le reproche de partialité, a puisé

tous ses renseignements dans des documents officiels incontestables, émanant d'auteurs protestants. La prétendue égalité qui règne entre les diverses parties de la Grande-Bretagne n'est plus qu'un vain mot lorsqu'il s'agit de l'Irlande. Inégalité criante dans la répartition des emplois publics, de la représentation nationale, du droit de vote ; absence d'impartialité dans l'administration de la justice, grâce aux jurys falsifiés, grâce au choix exclusif des juges-de-paix parmi les grands propriétaires du sol, c'est-à-dire parmi les protestants ; suspension presque permanente de toutes les libertés si chères aux Anglais, au moyen de bills spéciaux qui ont placé l'Irlande, 34 fois en 62 ans, sous une sorte d'état de siége ; enfin une constitution de la propriété foncière tellement étrange, qu'un propriétaire protestant peut refuser à un village catholique une église ou une école, qu'il peut évincer en masse tous ses tenanciers pour substituer l'élève en grand du bétail à la culture de la mince parcelle de terre qui les empêchait de mourir de faim : par-dessus tout cela, l'implacable misère aggravée par une famine presque périodique.... tels sont les principaux traits du sombre tableau que M. Fleury a déroulé sous vos yeux. Comment s'étonner que l'Irlande succombe de temps en temps sous le lourd fardeau qui l'oppresse, et que, pour mettre un terme à leurs souffrances, ses enfants abandonnent leur terre natale, emportés par un véritable exode vers les rivages opposés de l'Océan ?

Si les travaux de la section dont je m'occupe n'avaient pas déjà exigé de ma part des développements assez étendus, je devrais analyser très-sommairement, sans doute, les rapports si remplis d'intérêt et d'érudition que MM. As-

selin, Cahier, Courtin, Fleury, Léon Maurice ont lus dans le sein de la commission des Sciences morales et historiques et dans celle des Arts. Mais si la crainte de fatiguer votre bienveillante attention m'oblige à les passer sous silence, au moins dois-je rappeler le plaisir avec lequel vous les avez souvent entendu relire dans vos réunions générales.

Il me reste, Messieurs, à vous parler des travaux présentés à votre commission des Arts.

Dans le courant de l'année 1862, une découverte due à M. Wouters, archiviste à Bruxelles, vint émouvoir profondément le monde artistique. Une pièce complétement inédite fit connaître à M. Wouters l'auteur du célèbre tableau polyptique légué par le docteur Escalier à l'église Notre-Dame de Douai. Ce tableau, attribué en général à Memling, était l'œuvre d'un artiste douaisien jusque-là presque inconnu, Jehan Bellegambe. A peine cette nouvelle était-elle connue que M. Preux fils, mettant à profit ce remarquable talent d'investigation dont il vous a si souvent donné des preuves, se mettait à l'œuvre et vous apportait, au bout de quelques jours, une *notice sur Jehan Bellegambe*. Dans cette notice, M. Preux a recherché quelles sont les œuvres d'art conservées dans nos musées ou nos églises qui pourraient être attribuées à l'artiste douaisien ; il vous a donné sur ce dernier, sur sa famille, des détails biographiques tirés de nos archives municipales, et a terminé par l'énumération de cinq artistes du même nom qui ont également exercé la peinture à Douai au XVIe et XVIIe siècle.

C'est également de Bellegambe que se sont occupés MM. Asselin et Dehaisne, dans un important ouvrage re-

latif *aux arts et aux artistes à Douai, du XIVe au XVIe siècle.* Nos deux collègues continuent leurs patientes recherches ; mais, en attendant que nous puissions apprécier l'ensemble de leur œuvre, ils ont bien voulu en détacher en notre faveur quelques fragments du plus vif intérêt. Dans une première lecture, M. Asselin a rassemblé un grand nombre d'extraits recueillis dans les comptes de la ville de Douai, les registres aux bourgeois, les chirographes, les testaments, et c'est à l'aide de ces matériaux épars qu'il a pu nous donner une idée des goûts artistiques si développés, dans notre cité, du XIVe au XVIe siècle ; il a pu faire connaître les noms de trois à quatre cents artistes vivant dans nos murs à une époque où jusqu'ici on n'en connaissait que quinze à peine. Dans une lecture suivante, M. Asselin vous a communiqué un passage spécialement relatif à Jehan Bellegambe. Des documents inédits pour la plupart lui ont permis de suivre Bellegambe pendant toute la durée de son séjour à Douai, et de vous retracer en quelque sorte la vie privée de l'habile peintre. Puis il a étudié l'artiste, et vous a décrit les peintures qu'il nous a laissées, en accompagnant cette description d'une savante appréciation du talent de Bellegambe. Dans une autre séance, M. Dehaisne vous a encore fait part de quelques détails sur Martin Bellegambe, fils du célèbre auteur du rétable d'Anchin, et qui semble aussi avoir cultivé la peinture avec succès.

Je n'ai pas besoin d'insister, Messieurs, sur le plaisir avec lequel vous avez pris connaissance de ces divers travaux. En en faisant lecture aux réunions de la Sorbonne, MM. Asselin et Dehaisne ont dignement représenté notre Société à la réunion générale des sociétés savantes, qui

s'est tenue à Paris au mois d'avril 1863. Lorsqu'ils nous ont rendu compte des séanees auxquelles ils ont assisté, nos deux collègues n'ont omis qu'une chose, que leur modestie leur a fait passer sous silence : c'est l'impression flatteuse produite par la lecture de leur Mémoire sur l'auditoire d'élite qui se pressait dans les salles de la Sorbonne.

Ici ne s'arrêtent pas, Messieurs, les communications que vous devez aux membres de la commission des Arts. A côté des Bellegambe, dont le nom, encore oublié il y a quelques mois, brille déjà d'un si vif éclat, vivaient dans Douai une foule d'artistes d'un mérite incontestable, et dont la mémoire s'est peu à peu effacée. M. Preux fils a entrepris la noble tâche de les remettre en lumière. Ainsi, il vous a successivement fait connaître divers documents recueillis par lui sur Anthoine Serrurier, Pierre Rucholle, Théry de Gricourt, religieux de Cysoing, et Guillaume Du Mortier, tous graveurs douaisiens, sur M. Thibaut, procureur au Parlement de Flandre, collectionneur et en même temps auteur de quelques gravures d'armoiries, sur Pierre Flament et Wacheux, maîtres-sculpteurs de la ville de Douai, etc.

M. Robaut a mis sous vos yeux le plan d'un parc dessiné par lui, et un ancien plan de Douai, dit *plan de Sansonius*. Ce plan, rare et bien gravé, peut donner des indications précieuses pour l'histoire de la ville.

Vous devez enfin, Messieurs, à M. Brassart, votre infatigable archiviste, l'énumération et la description d'objets réunis par ses soins dans la salle des Archives des hospices de Douai, et dans la salle des délibérations de la commission administrative. Ces objets rappellent le sou-

venir d'anciens bienfaiteurs des hôpitaux de cette ville, et consistent pour la plupart en plaques de cuivre gravées, en pierres portant diverses inscriptions. Ils ont appartenu à des chapelles, à des établissements qui aujourd'hui n'existent plus, et l'on doit savoir gré à M. Brassart d'avoir sauvé pour ainsi dire d'un éternel oubli des noms que la charité a rendus recommandables.

Vos deux commissions administratives, celle de la Bibliothèque et celle des Jardins, ont continué d'employer de la manière la plus avantageuse pour la Société les crédits mis à leur disposition. Peut-être ne sera-t-il pas inopportun de mentionner, dans ce rapport, une mesure adoptée par la commission des Jardins dans le courant de l'année actuelle. Le Jardin des Plantes de Douai est destiné à atteindre deux buts différents. Comme jardin d'agrément, il fournit aux habitants une magnifique promenade, à laquelle aucune des villes voisines ne peut rien offrir de comparable ; mais votre commission a dû reconnaître que, comme établissement scientifique, le jardin laissait à désirer. Voulant que cette partie de vos collections ne fût pas inférieure aux autres, elle a prié M. Offret de s'en occuper. Celui-ci a pu, grâce au concours de M. Delplanque, remettre de l'ordre dans ce qui restait de votre botanique, et a ensuite rédigé pour la commission des Jardins un catalogue destiné à combler les lacunes et les vides des plates-bandes. La commission va poursuivre sans interruption la réalisation du plan qu'elle possède, et tout permet d'espérer que dans peu de temps les personnes qui aiment la botanique pourront trouver, dans les 1500 plantes qui garniront nos plates-bandes, les moyens de cultiver leur étude favorite.

Tel est, Messieurs, le résumé de vos travaux pendant les années 1862 et 1863.

Ce rapport, bien que déjà trop étendu, serait incomplet si, en vous rappelant les vides formés dans vos rangs, il ne contenait pas quelques paroles de souvenir pour les membres qui se sont éloignés de nous, quelques mots de regret pour ceux que nous avons perdus.

Parmi les premiers se trouve M. de Mancy, appelé par ses fonctions à habiter une autre ville, et dont le trop court séjour à Douai vous a laissé à peine le temps d'apprécier les éminentes qualités.

Quant aux collègues que la mort nous a ravis pendant les années 1862 et 1863, en voici l'énumération : la Société a perdu MM. Le Glay, Jouggla, Derbigny, Maugin et Bra, membres honoraires ou correspondants de notre compagnie.

M. le docteur Le Glay, décédé à Lille dans sa soixante-dix-huitième année, était archiviste du département du Nord. Depuis le 9 avril 1824, notre Société le comptait parmi ses membres correspondants ; je ne puis songer à apprécier ni même à énumérer l'immense quantité de travaux historiques relatifs au pays et qui ont été publiés par lui dans les Documents inédits sur l'histoire de France, dans les Mémoires des Sociétés de Lille, Cambrai, Valenciennes et Douai. Ce n'est pas à nous, mais à la Société de Lille, dont il était l'une des illustrations, qu'il appartient de retracer la biographie de ce savant distingué. Notre seul but est de payer un juste tribut à la mémoire de l'homme aussi modeste qu'érudit dont notre compagnie tenait à honneur de retrouver le nom parmi ceux de ses membres correspondants.

En attendant, Messieurs, que des notices nécrologiques nous fassent connaître complétement les services que notre Société doit à MM. Jouggla et Maugin, laissez-moi vous rappeler brièvement quelques-uns des travaux de nos regrettables collègues.

M. Jouggla, né à Pergain, arrondissement de Lectoures, le 20 janvier 1799, fut admis comme membre résidant dans notre Société, le 10 mai 1839.

La nature de ses fonctions lui permit de remplir, avec autant de talent que de dévouement, la mission d'organiser vos concours d'agriculture et de vous en rendre compte dans des rapports que nous sommes heureux de retrouver dans nos Mémoires. C'est surtout de 1839 à 1848 que M. Jouggla voulut bien s'acquitter de cette difficile mission.

Vos publications contiennent, en outre, des notices dans lesquelles M. Jouggla a traité divers points de la médecine vétérinaire. Parmi ces travaux, on remarqua, à l'époque de leur publication, des *Observations sur les bézoards en général*, et notamment chez le cheval. Les observations de M. Jouggla devinrent l'origine d'une discussion pleine d'intérêt.

Pour remercier M. Jouggla des services qu'il lui avait rendus, la Société lui conféra, en 1859, le titre de membre honoraire : depuis cette époque jusqu'à sa mort, les fatigues occasionnées par sa profession lui permirent rarement de prendre part à nos travaux. Cependant nous le vîmes reparaître plus d'une fois dans les séances générales de cette compagnie, dont il a fait partie pendant 33 ans.

M. Maugin, Messieurs, fut l'un des membres les plus

actifs, les plus méritants qu'ait comptés notre Société. Bien jeune encore, il obtint d'entrer dans vos rangs; car, né en 1797, il était admis en 1821, c'est-à-dire à peine à l'âge de 24 ans. C'est donc pendant une période de 42 ans que M. Maugin a fourni si généreusement à notre compagnie son contingent de rapports et de travaux de tout genre. Je ne puis songer, Messieurs, à vous énumérer ses communications aussi nombreuses que variées qui, de 1826 à 1850, sont venues enrichir nos publications. M. Maugin possédait au plus haut degré les deux qualités nécessaires aux divulgateurs de la science : ses connaissances presque universelles lui permettaient d'aborder avec un égal succès les questions de médecine, de botanique, de zoologie, en un mot tout ce qui touche aux sciences naturelles; de plus, son élocution claire, attachante, élégante, rendait pour ainsi dire palpable ce qu'il exposait à son auditoire. Ainsi s'expliquent, Messieurs, les succès remarquables que, même en dehors de sa carrière médicale, a toujours obtenus M. Maugin dans les cours d'histoire naturelle qu'il a professés à Douai pendant plusieurs années.

Notre Société, qui sut bien vite apprécier son mérite éminent, l'appela plusieurs fois à l'honneur de la présider. Il occupa ce fauteuil en 1838, 1843, 1846, et fut premier vice-président à 5 reprises différentes.

Dans les dernières années de sa vie, M. Maugin se faisait encore un plaisir de venir assister aux séances de votre section des Sciences exactes et naturelles, et d'apporter à ses collègues les fruits de son érudition et d'une mémoire que rien n'aurait pu affaiblir. Bien que nous soyons l'un des derniers venus parmi vous, combien de

fois n'avons-nous pas eu l'heureuse fortune de l'entendre retrouver dans ses souvenirs tout ce qui, de près ou de loin, se rattachait aux objets en discussion, résumant tout en quelques mots, élucidant les questions que notre inexpérience nous rendait obscures.

A la fin d'une longue et laborieuse carrière, M. Maugin s'apprêtait à jouir du repos qu'il avait si bien gagné, lorsqu'à la suite d'une longue et douloureuse maladie, la mort vint l'enlever le 14 février dernier. Vos regrets, Messieurs, en apprenant ce funeste événement, montrèrent la grandeur de la perte que vous veniez de faire. Cette perte, on pourrait l'appeler irréparable, si notre compagnie ne comptait pas dans son sein quelqu'un qui porte le même nom que notre regretté collègue, et qui a su déjà, c'est tout dire, prouver qu'il était digne de lui succéder.

Une voix éloquente vous a déjà retracé, Messieurs, la biographie de M. Derbigny, directeur des domaines, qui, après avoir été pendant quelques années un de vos membres résidants, fut appelé à quitter la ville de Douai, et devint dès lors membre correspondant de notre Société. Je me garderai bien d'affaiblir, par une froide analyse, le charme de ces pages consacrées, par M. Delannoy, au souvenir de cet homme de bien, qui dut se créer une position, et en même temps faire pour ainsi dire son éducation au milieu des plus mauvaises années de la Révolution. En gravissant un à un les échelons d'une carrière qu'il termina au sommet de la hiérarchie, M. d'Herbigny ne dut ses succès qu'à son travail, à une honorabilité scrupuleuse, à ces qualités du cœur et de l'esprit qui constituent le vrai mérite.

Appelé parmi nous en 1829, il charmait vos réunions par des lectures qui, sous une apparence parfois frivole, cachaient toujours un sens sage et moral. Enfin, lorsque ses fonctions l'obligèrent à quitter notre ville, il n'oublia pas la Société qui l'avait élu, et, presque chaque année, il envoyait à nos séances publiques un témoignage de son souvenir fidèle.

Cette année, Messieurs, a vu finir dans nos murs une race d'artistes qui, pendant quatre générations, a répandu dans notre ville plus d'une œuvre remarquable. Vos souvenirs vous disent de suite qu'il s'agit de la famille Bra. Le dernier, et nous pouvons ajouter : le plus glorieux représentant de cette famille de sculpteurs, *Théophile-François-Marcel* s'est éteint le 2 mai dernier.

Depuis longues années déjà, vos Mémoires ont recueilli une notice (1) dans laquelle ont été relevés et remis en lumière les principaux traits de la vie de ces artistes, leurs œuvres les plus remarquables, et principalement tout ce qui pouvait se rapporter à l'enfance, à la jeunesse, à l'existence artistique de Théophile. Aujourd'hui, souffrez que, dans le besoin que nous éprouvons de rendre un suprême hommage à la mémoire de notre grand statuaire, nous rappelions encore une fois quelques traits de cette laborieuse existence.

Théophile-François-Marcel Bra était né à Douai le 23 juin 1797. De bonne heure et tout d'abord sous la direction de son aïeul, puis de son père, il s'était élancé dans cette carrière où le nom qu'il portait avait déjà une place très-honorable dans l'art de la sculpture. A l'âge de

(1) *Mémoires de la Société, 1848-1849*, t. XIII[e] de la 1[re] série.

16 ans, il remportait à l'école des Beaux-Arts de Paris une première médaille ou premier prix de l'Académie; puis bientôt, dès l'âge de 19 ans, il était admis à concourir pour le grand prix de sculpture, et à 21 ans (1818) il remportait le deuxième grand prix et le prix d'expression. Vous pouvez voir à notre Musée que ces récompenses étaient dignement méritées (1). Après ces premières preuves d'un talent déjà aussi solide que sérieux, on ne tarda pas à pouvoir dire de lui :

Ses pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et pour des coups d'essai veulent des coups de maître.

En effet, Messieurs, quel coup de maître que cette magnifique statue d'*Aristodème au tombeau de sa fille*, que les vrais amateurs ne se lassent pas d'admirer dans notre Musée, et que tout le monde admirerait encore davantage si l'on savait que le jeune sculpteur l'a exécutée seul, renfermé dans son atelier, soutenu par l'énergie de sa volonté, n'ayant pour modèle que son propre corps, avec quarante francs pour toutes ressources.

Le marbre de cette statue, exposé à Paris en 1822, conquit, comme auparavant les avait obtenus le plâtre, les suffrages unanimes des connaisseurs, en même temps qu'un *buste de Jean de Bologne*, ce célèbre enfant de Douai; et, par la munificence du souverain qui régnait alors, la ville de Douai fut assez heureuse pour entrer en possession de ces deux chefs-d'œuvre (2).

Nous ne pouvons ici détailler, même sommairement,

(1) *Exil de Cléombrote*, bas-relief, nº 13 du livret provisoire. — Buste; tête d'expression, nº 14.

(2) Voir le livret nºs 15, 23.

la série des œuvres, toutes empreintes du caractère le plus grave, dues au ciseau de Théophile Bra ; mais il ne sera peut-être pas oiseux de rappeler que la publicité a pu retrouver et constater de lui : 21 statues, soit colossales, soit de grandeur naturelle ; 7 bas-reliefs, dont 5 de forte grandeur ; 1 grand fronton en ronde-bosse à l'Hôtel-de-Ville de Lille, 1 autre au Palais-de-Justice de la même ville ; 29 bustes, 9 médaillons de grandeur naturelle (1).

Au demeurant, pour qui veut étudier l'œuvre de Théophile Bra, se rendre compte de son talent, rien de plus aisé : en effet, il a voulu que sa cité natale possédât, autant que possible, à côté de beaucoup de ses productions originales, un spécimen de ses autres ouvrages. Il a mieux fait encore : dans un mouvement de patriotique générosité, il s'est, en 1852, dessaisi en faveur de la ville de Douai de tout ce qui composait sa richesse d'artiste, à savoir : ses études, ses dessins, ses livres, ses gravures, et de précieux dessins originaux de plus d'un maître renommé. La ville a su reconnaître dignement les sentiments qui avaient inspiré son noble enfant ; et il en est bien peu parmi vous qui ne se souviennent de cette brillante fête du 9 mars 1852, dans laquelle notre Théophile Bra a pu, au milieu des élans d'affection et de reconnaissance de ses concitoyens, goûter les jouissances auxquelles il était le plus sensible, celles du cœur, et retrouver encore vivantes au fond de son âme les impressions que, 30 ans auparavant, y avait laissées une autre fête, celle qui, le 23 août 1822, avait suivi l'arrivée à Douai de son Aristodème et de son Jean-de-Bologne.

(1) V. loc. cit., *Notice sur la famille Bra.*

Bien que livré, dans les dernières années de sa vie, à des méditations purement spéculatives, Théophile Bra a pu prouver, avant d'abandonner cette terre, — où ne lui avaient été ménagées, à côté de quelques triomphes, ni les douleurs, ni les cruelles épreuves, — que sa main vigoureuse n'avait pas faibli sous les atteintes de la maladie. Le fronton de l'Hôpital-Général de Douai, sculpté en 1835, avait subi les outrages du temps au point d'être devenu méconnaissable ; en 1862, le maître, retrouvant toute sa force, a su encore imprimer à ce qui semblait d'abord ne devoir être qu'une restauration, un tel accent d'ampleur et de fermeté, que de son ciseau toujours puissant est sortie une création vraiment nouvelle et digne de ses meilleurs jours.

Ce fut là, Messieurs, son suprême adieu à la ville qui avait été son berceau, et qui, moins d'un an après, l'honorait par de magnifiques funérailles et lui donnait un tombeau.

Messieurs, Théophile Bra avait été notre collègue. Plus d'une fois surtout, dans les conférences de la commission des Arts, il avait apporté une notable part de science et de lumières, et le lustre de son nom se répandait sur notre compagnie. Nous ne pouvions l'oublier dans cette triste revue des deuils que nous ont infligés ces deux dernières années, et si nous avons cherché à rallumer avec quelque vivacité la trace lumineuse qu'il a laissée derrière lui, c'est qu'il nous a paru qu'à notre Société incombait le devoir de buriner les traits de ceux des fils de la cité dont la gloire se reflète avec éclat sur ce Douai que nous aimons tous d'un égal amour.

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 NOVEMBRE 1863.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

PAR M. PREUX FILS,

Membre résidant, Secrétaire-adjoint.

MESSIEURS,

Parmi les traits saillants qu'offre notre ville de Douai avant 1789, on en rencontre peu de plus remarquables que la multiplicité des établissements religieux de toute nature qui la remplissaient. Deux antiques collégiales, qui faisaient remonter leur origine aux temps les plus reculés de notre histoire locale ; seize couvents d'hommes et treize de femmes, trois abbayes de femmes, dont l'une a presque fourni l'emplacement de tout un quartier, couvraient de leurs cloîtres, de leurs chapelles, de leurs vastes jardins, une partie considérable du territoire de la cité. En outre, douze refuges spacieux, construits à l'abri de nos murailles, assuraient aux moines et aux filles pieuses des monastères d'alentour un asile souvent invoqué dans les

temps de troubles ou de guerre. Il suffit de jeter les yeux sur un plan du vieux Douai, pour que la particularité que nous vous signalons attire tout d'abord l'attention et provoque mille réflexions diverses.

D'où provenait cette agglomération qu'aucune autre ville de nos contrées ne présenterait certainement au même degré? Quelles causes avaient déterminé la création successive de ces maisons consacrées à l'étude, à la prière, à la prédication? Pourquoi tous les ordres religieux existant dans les Pays-Bas s'étaient-ils, pour ainsi dire, donné le mot, et avaient-ils accumulé ici couvent sur couvent, au risque de tarir ou de diminuer les sources de la charité publique, à laquelle beaucoup d'entre eux devaient nécessairement recourir? Quelles relations ces établissements religieux avaient-ils entretenues soit avec l'échevinage douaisien, souvent préoccupé de leur extension, soit avec le clergé séculier, parfois jaloux de leurs privilèges, soit enfin les uns avec les autres? Quels avaient été leurs commencements et leurs développements? Quels incidents avaient interrompu la monotonie de la vie du cloître; quels événements principaux avaient marqué leur existence? Pourquoi ceux-ci avaient-ils prospéré, jeté même un éclat persistant, tandis que ceux-là s'étaient péniblement traînés de réforme en réforme, ou s'étaient éteints comme le ferait en quelque sorte une lampe sans aliments? C'était là, certes, Messieurs, un sujet d'études fécond en aperçus intéressants, en détails piquants, en enseignements dignes des méditations de l'historien. Le côté moral, si l'on peut parler ainsi, ne présentait pas moins d'importance pour lui. On se demande naturellement quelle influence cette réunion de maisons religieuses

a exercée dans ses diverses phases, d'une part sur la prospérité de notre ville, de l'autre sur les mœurs et l'esprit de nos populations. On voit alors, après les premiers temps de ferveur, où ne surgissent cependant que trois ou quatre couvents, le clergé régulier et séculier payer un regrettable tribut au luxe et à la démoralisation trop générales du XVe siècle. Des réformes deviennent indispensables et sont accomplies. Les troubles du XVIe siècle coïncident avec l'arrivée dans nos contrées de la Société de Jésus. Essentiellement catholique, Douai échappe, non sans quelques tentatives du parti patriote, aux agitations qui remuaient alors les Pays-Bas ; puis, l'établissement de notre Université et la réaction religieuse impriment à nos concitoyens un caractère d'austère gravité et de piété sévère, bien différent de la gaîté quelque peu folle et des bombances du passé. Au lieu de gratifier de *lots* de vin les mille sociétés de liesse qui parcouraient au jour de l'an nos rues sur des chars, nos échevins donnent à dîner aux Capucins, ou se réunissent à l'Hôtel-de-Ville pour célébrer à table l'entrée dans les ordres ou en religion des enfants d'un de leurs collègues. Le poète Jacques Loys remercie Dieu d'avoir puni par une maladie de la vue quelques *juvenilia* un peu légers. Plus tard l'Université et le clergé de notre ville n'échappent point au triste spectacle que les affaires de jansénisme amènent, à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, dans l'Église de France ; quelques-uns des ordres religieux de Douai se livrent une de ces guerres intestines dont souffrent également la religion et la justice. Enfin la révolution de 1789 termine le tableau au milieu des ruines sur lesquelles elle va élever la société moderne.

Telle est l'esquisse du sujet dont votre Compagnie avait compris l'importance et l'attrait, et dont elle avait désigné une partie aux labeurs des amis de la science historique, en promettant de décerner, en 1863, une médaille d'or de 400 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur les anciens établissements du clergé séculier et régulier de la ville de Douai.

Un seul concurrent a répondu à l'appel de la Société; son travail, divisé en deux parties, le texte proprement dit et un recueil de pièces justificatives, est écrit d'un style facile et correct. Il atteste des recherches nombreuses, quoique semblant parfois empreintes de quelque précipitation, et il offre surtout un recueil complet de ce que les auteurs antérieurs avaient laissé, soit en ouvrages imprimés, soit en travaux manuscrits sur les seize monastères d'hommes qui ont existé à Douai. Les sources originales ont été aussi consultées, quoique peut-être moins souvent qu'on ne l'eût désiré dans un mémoire historique. Quant aux deux collégiales de Saint-Pierre et de Saint-Amé, les brefs chapitres qui leur sont consacrés ont paru insuffisants et incomplets. Ils offrent une trop grande disproportion avec quelques-uns de ceux relatifs à des établissements moins anciens et moins importants. L'auteur ne semble pas non plus avoir possédé complétement cette connaissance des institutions, des choses et des hommes de la localité, indispensable pour son œuvre; car, quelque isolés qu'ils semblent dans leur existence peu accidentée, les établissements religieux y touchent toujours par quelque point. De là des erreurs ou des inexactitudes de détail facilement réparables d'ailleurs. Mais la Société a été surtout frappée de l'esprit général qui

semble dominer l'œuvre entière, et qui, se trahissant par des expressions et par des phrases fâcheuses ou trop vives, impriment au mémoire l'aspect plutôt d'un écrit polémique ou d'un panégyrique, que celui d'un travail seulement historique, comme le demandait notre Compagnie.

Ces imperfections peuvent être attribuées, en partie du moins, au peu de temps laissé aux concurrents. La Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, s'est dit que le cadre par elle proposé était vaste, trop vaste peut-être pour pouvoir être aussi promptement bien rempli, et ayant égard à certains mérites réels de l'œuvre qui lui était soumise, elle a pensé qu'elle concilierait tous les intérêts en prorogeant le concours d'une année. Elle permet ainsi à l'auteur de combler les lacunes de son œuvre, d'en rectifier les inexactitudes; elle lui permet aussi d'en reviser le texte, et de le ramener à la modération de forme et à l'impartialité, qui sont les plus beaux caractères et les plus nécessaires de l'histoire. Elle sera heureuse de pouvoir alors couronner une œuvre digne d'elle. Mais que l'auteur se rappelle qu'il n'est pas plus permis à l'historien qu'au magistrat de prononcer un jugement, sans avoir vu et examiné les pièces du procès qui se débat devant lui entre la vérité et l'erreur.

Ces pièces du procès, c'est-à-dire les documents originaux relatifs à notre histoire locale, chaque jour notre Compagnie s'efforce, Messieurs, d'en recueillir l'indication et de les répandre. Il y a deux ans, dans cette même enceinte, nous vous exposions quelle importance capitale la science accorde aujourd'hui aux sources, dans les travaux historiques. Il y a longtemps que la Société académique de

Douai l'a compris, et persistant dans la voie ouverte depuis plus de vingt ans par quelques-uns de vos membres, voulant encourager incessamment ces travaux arides en eux-mêmes, modestes, sans éclat, mais éminemment utiles, elle a offert en 1863 une médaille d'or de 300 fr. au meilleur catalogue descriptif et raisonné des documents manuscrits reposant dans un ou plusieurs dépôts publics du Nord de la France, comme, il y a deux ans, elle décernait une récompense analogue au catalogue des documents manuscrits relatifs à la châtellenie de Lille, Douai et Orchies, et reposant dans les dépôts publics de Paris. Ainsi peu à peu, grâce à vous et aux autres sociétés savantes, qu'anime le même zèle et que guide la même pensée, celui qui voudra entreprendre l'histoire vraie, la chronique exacte d'une ville, d'un village, d'une corporation, d'un monastère, n'en sera plus réduit à copier aveuglément ses devanciers, faute de savoir où chercher les moyens de contrôle. Il pourra au contraire, dans les inventaires dressés sous les auspices de ces Compagnies, découvrir, sans déplacement et sans perte de temps, la trace des titres, des chartes, des manuscrits nécessaires à la perfection de son œuvre, et les recouvrer en quelque sorte dans les dépôts qui, sans cela, les auraient retenus ignorés et inutiles dans la poussière de leurs cartons.

J'ai à vous rendre compte maintenant, Messieurs, du travail qui a été adressé à la Société, pour cette partie du programme des concours d'histoire, et auquel elle a décerné la récompense promise, avec un empressement et une satisfaction toutes particulières.

En 1839, l'administration des hospices de la ville de Douai mettait au jour un inventaire général de ses

archives. Dû au secrétaire de cette administration, au laborieux archiviste qui est depuis si longtemps attaché à notre Compagnie, et dont elle sait si bien apprécier le dévouement et le zèle de chaque instant, ce catalogue, fruit de plusieurs années de travail, avait, entre autres mérites, celui d'être le premier en date. M. Brassart père avait pressenti en quelque sorte la faveur qui s'attacherait bientôt aux publications de ce genre.

Toutefois, conçu particulièrement au point de vue du profit matériel qu'en pouvait retirer l'administration des hospices, soit pour l'établissement de propriété de leurs biens, soit pour le recouvrement de rentes et de redevances contestées, cet inventaire n'avait pu être complet du premier coup. Il restait des liasses de vieux titres, sommairement catalogués, mais non examinés isolément. Ces sortes de *cumuli,* comme les appelait le savant M. Le Glay, de regrettable mémoire, ont à leur tour ouvert leurs flancs. M. Brassart fils les a dépouillés, étudiés, et il a présenté à la Société le catalogue raisonné de plus de mille titres, analysés par lui, avec tous les détails et toute l'étendue que la science historique réclame maintenant de semblables œuvres de patience et d'érudition.

Il est des qualités pour ainsi dire héréditaires ; vous ne vous étonnerez donc pas, Messieurs, si nous vous disons qu'on retrouve dans le travail du fils celles qui distinguent le père. Il faut, pour mener à bien une œuvre d'aussi longue haleine, le soin, la méthode, la persévérance, qui ont présidé au classement des archives des hospices de notre ville, et qui faisaient proclamer tout récemment encore, par le Ministre de l'Intérieur, sur le témoignage d'un inspecteur-général, « qu'elles étaient *un*

modèle de mise en ordre. » M. Brassart fils peut revendiquer sa part dans cet éloge.

L'inventaire est divisé en deux parties : la première est relative aux anciens hôpitaux réunis par les lettres-patentes de 1752 pour la création de l'hôpital-général ; elle se subdivise en dix chapitres, concernant autant d'hôpitaux ou de fondations distincts : Bourse-Commune, Chartriers, Petit-Saint-Jacques, Enfants-Trouvés, Orphelins, des Sept-Douleurs, Bonnenuit, des Cinq-Plaies, Le Miquet, et des Wez ou du Béguinage. La deuxième partie concerne l'ancien hôpital Saint-Thomas et l'Hôtel-Dieu. Le plus ancien titre signalé est de 1257 ; il s'en trouve beaucoup du XIVe siècle, c'est-à-dire de cette époque du moyen-âge qui, entre toutes, semble plus curieuse à mesure qu'on l'étudie davantage.

Ne croyez pas en effet, Messieurs, que cette série de sèches analyses des titres laissés à l'écart dans un premier travail, ne mérite qu'un médiocre intérêt. Il en est tout autrement, car on y trouve des indications de toute nature, tantôt sur l'histoire de Douai ou sur celle de nos établissements de bienfaisance, tantôt sur les institutions communales, féodales ou religieuses, tantôt sur la topographie des localités environnantes, ou sur nos vieilles rues douaisiennes. Ici se révèle, dans une suite d'actes, un de ces nombreux refuges ouverts par la charité de nos pères pour le vieillard ou pour la veuve ; là c'est un vieux réglement curieux qui nous retrace la vie intérieure de ces établissements au moyen-âge ; ici encore ce sera le nom d'un bienfaiteur des pauvres sauvé de l'oubli ; ailleurs des renseignements sur la forme des actes et sur les errements de l'antique procédure ; plus loin enfin s'éta-

blira la généalogie d'une de ces familles patriciennes dont brillait notre échevinage ; ou bien nous apprendrons quels furent les noms successivement portés par les localités, par les fiefs de nos environs, et ceux de leurs possesseurs ; partout, en un mot, l'historien, l'érudit, le patient chercheur voient surgir mille particularités et recueillent une abondante moisson.

Ces quelques indications, que je dois restreindre pour ne pas abuser de vos moments, justifieront pleinement à vos yeux, Messieurs, nous en sommes convaincus, la distinction que la Société est heureuse de décerner ici. Après avoir facilité pour l'avenir les travaux d'autrui, il reste maintenant à M. Brassart fils à mettre en œuvre son tour. Nous lui donnons pour cela rendez-vous à l'un de nos prochains concours, et nous avons le ferme espoir que nous l'y rencontrerons encore.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. DERBIGNY.

LUE A LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 27 MARS 1863,

Présidence de M. CAHIER,

PAR LE DOCTEUR DELANNOY,

Membre résidant.

MESSIEURS,

Quand, au mois de septembre dernier, votre président annonçait à la Société quel vide irréparable venait de se faire dans vos rangs, il y avait déjà près de trente ans que M. Derbigny ne siégeait plus parmi vous comme membre résidant. La vivacité de vos regrets n'en attesta pas moins alors celle de vos souvenirs. Sans songer un instant à vous autoriser du silence de votre réglement, vous avez voulu qu'une notice biographique conservât dans vos annales la mémoire de l'excellent collègue que

vous avez perdu, et c'est à moi (vos séances d'été ont de ces surprises) que vous avez confié le soin de vous la présenter.

Cet honneur est fort grand, je le tiens pour insigne ;
Mais pour en être satisfait,
C'est peu de l'obtenir, il faut s'en montrer digne,
Et ce n'est point pour moi que ce bonheur est fait.

En me mettant tout d'abord sous la protection de ces quelques lignes, j'espère, Messieurs, qu'elles me vaudront ici plus d'indulgence encore que ne vous en demandait celui qui les a écrites.

Antoine-Valery DERBIGNY naquit à Laon, le 25 mars 1780, d'une famille où une longue tradition avait conservé le culte de tous les devoirs.

Son père, recommandé par ses mérites à l'estime de ses concitoyens, remplit avec honneur les fonctions d'administrateur du district, de membre du conseil et de président du département de l'Aisne, et enfin celles de maire de la ville de Laon.

De ses cinq fils, tous hommes distingués, « Pierre, l'aîné, partit pour l'Amérique à l'époque de l'émigration, parcourut à la Nouvelle-Orléans une brillante carrière, fut successivement avocat, membre du Conseil-suprême de Justice et président de l'Etat de la Louisiane. C'est dans ce poste élevé, où l'avaient appelé ses talents, qu'il périt victime d'un affreux accident. »

Le second fils, Alphonse, qui avait embrassé la carrière militaire, est mort sur les glacis de Venise, auprès du général Serrurier, dont il était aide-de-camp.

Le troisième, Xavier, secrétaire du comité d'instruction publique, recteur de l'Académie de Grenoble et de celle de Rouen, secrétaire-général de la préfecture du Nord, s'est fait connaître par plusieurs ouvrages littéraires ou politiques qui ont marqué sa place parmi les meilleurs écrivains. La *Revue politique de l'Europe en 1825*, son début comme publiciste, fut attribuée à plusieurs des hommes les plus éminents de l'opposition libérale, entre autres au baron Bignon, et valut à l'auteur ce mot du général Foy : « Nous balbutions la politique, vous seul en savez parler. »

Comme ses frères, le jeune Valéry reçut de son père une éducation essentiellement religieuse et monarchique. Ce premier sillon fut si profond que ni le temps ni les orages ne purent l'effacer. Combien peu cependant dura cette heureuse et féconde culture auprès du foyer domestique ! L'enfant fut de bonne heure envoyé à Paris, au collége Louis-le-Grand. C'était à l'époque où, aux immenses et légitimes espérances de la Révolution, des troubles de tout ordre et de presque tous les jours faisaient succéder le pressentiment des périls. Le moment, on en conviendra, n'était pas favorable aux études. Les établissements d'instruction publique ne pouvaient être si bien fermés aux bruits du dehors qu'il n'en retentît rien à l'oreille de cette jeunesse dont le calme et le travail n'ont pas toujours été les vertus exclusives. Ces bruits d'ailleurs étaient partout. Déjà même le jeune Valery en avait entendu l'écho sous le toit paternel où avait pénétré la séduction des idées nouvelles, grâce peut-être à l'influence du marquis de Condorcet, qui portait à la famille Derbigny un profond attachement.

A Louis-le-Grand, notre collégien entendait chaque jour discuter avec une ardeur sans mesure les principes dont son enfance avait été nourrie. Tout près du théâtre où se déroulait le drame multiple de la fin du XVIIIe siècle, il avait déjà pu assister à quelqu'une des scènes diversement émouvantes qui le composent, de la prise de la Bastille à l'insurrection du 20 juin 1792, quand, le 10 août, la monarchie en s'écroulant entraîna l'instruction publique dans ses ruines.

Les écoles fermées, le désordre partout, sa mère, femme éminente qu'il adorait, morte avant l'âge, le retour dans la famille rendu impossible par des chagrins et des malheurs qui l'avaient atteinte, peu ou point de ressources pécuniaires, voilà sous quels aspects sévères, et qu'il ne devait jamais oublier, la vie s'offrait au jeune Derbigny dès les premiers pas.

Un commissaire des guerres, qui avait connu ses parents, le prit sous son patronage et l'emmena en Belgique ; peu de temps après, la mort lui enlevait encore ce nouveau protecteur.

S'il restait seul, il n'était pas pour cela désarmé, car les leçons maternelles avaient porté leurs fruits ; une existence vouée tout entière au travail n'avait rien qui le déconcertât, et, l'acceptant sans murmure, il se mit aussitôt à l'œuvre sans faiblesse.

Admis à Binch comme auxiliaire dans un bureau de l'enregistrement et des domaines, il obtint, le 17 juin 1799, un brevet de surnuméraire dans cette administration, et commença par un noviciat de sept ans, sans fortune, dans un pays de conquête récente, ses amis dispersés par les tempêtes, la longue carrière qu'il devait

parcourir avec tant d'honneur. Quelques lignes suffiront à la faire embrasser dans son ensemble.

Le 10 juillet 1806, il fut nommé receveur à Habay-la-Neuve (grand-duché de Luxembourg, alors département des Forêts). Le pas le plus difficile était fait : un peu plus en vue, il pouvait dès lors se faire remarquer et apprécier par ses chefs. Receveur à Bastogne, conservateur des hypothèques à Diekirch, receveur à Arras, vérificateur dans les départements de la Meurthe et de la Seine, sous-chef de deuxième classe à la direction générale, il arriva inspecteur à Douai en 1822. Après un séjour de onze ans dans cette ville, il la quitta pour aller, comme directeur, d'abord à Cahors, puis à Agen. En 1839, il fut promu à l'importante direction de Bordeaux, où la croix de la Légion-d'Honneur vint reconnaître ses services, le 6 mai 1840. Mais il avait laissé dans nos pays, non loin du berceau de sa famille, ses plus vieilles et ses plus chères affections. Il demanda et obtint facilement, en 1844, la direction d'Arras, qu'il ne quitta plus que quand l'âge et le besoin du repos lui firent prendre sa retraite en 1854.

Dès Bordeaux, sa légitime ambition était satisfaite : il était arrivé au sommet de la hiérarchie administrative, et pouvait se rendre cette justice qu'il y était parvenu par les seules voies honorables, celles de l'intelligence et du courage patient. Rien dans les fonctions du domaniste ne retentit au dehors. La magistrature, le barreau, l'armée, la science, l'industrie même ont leurs actions d'éclat qui imposent, pour ainsi dire, certains noms à la renommée. Les qualités de l'administrateur des domaines sont au contraire couvertes par le silence des bureaux. Com-

bien cependant ces fonctions n'exigent-elles pas de travail, d'assiduité, de savoir ! Quel tact, quelle mesure pour adoucir certains frottements ! M. Derbigny était à la hauteur de sa tâche. Avec ses administrés, « il sut tempérer, par un profond sentiment d'équité, ce que la loi, dont il était l'interprête, avait quelquefois de rigoureux » ; et je doute qu'on fût jamais tenté de profiter contre lui du temps qu'on accorde, paraît-il, pour maudire ses juges. Juste et bienveillant envers ses subordonnés, on apprit par leurs témoignages d'affection et de reconnaissance qu'il leur rendait tous les bons offices qui dépendaient de lui. Ses supérieurs n'eurent qu'à s'applaudir de son zèle dans les questions de service et de ce qu'il y avait d'aimable dans ses relations : aussi la plupart d'entre eux furent bien vite et restèrent ses amis. Ils rendirent toujours un éclatant hommage au coup-d'œil sûr, à l'élégante clarté dont témoignent ses rapports sur les questions les plus ardues du droit civil et du droit administratif.

S'il avait dans ces travaux une facilité de rédaction exceptionnelle, il faut en chercher la cause dans l'attrait qu'exerça toujours sur lui l'art de bien dire, et c'est par ce côté surtout, Messieurs, qu'il appartient à votre Compagnie.

On a vu combien, sous le rapport de l'instruction littéraire, il avait été mal servi par les circonstances. Tout, pour ainsi dire, lui avait été obstacle ; et quand on songe aux facilités données maintenant aux études de la jeunesse, aux ressources dont elle dispose, au temps qu'on lui consacre, au savoir et à l'habileté des maîtres qui la dirigent, on s'effraie à bon droit des difficultés de la route

qu'il eut à parcourir seul et dénué. Son jeune courage n'en fut point étonné, et, ces études à peine commencées, il les continua vaillamment sans guide et sans appui.

De bonne heure il avait compris le charme et l'utilité des lettres et entrevu « quel lien étroit unit le beau et le bon, l'esprit et le cœur. » Il recueillit de ses patients labeurs, entre autres fruits précieux, le bonheur de soustraire ses heures de loisir aux tristesses de la réalité par les jouissances de l'imagination et du goût. Dans le commerce des auteurs anciens, il apprit à bien sentir et à bien juger les beautés de nos propres classiques, et parmi ceux-ci il choisit bientôt ses familiers.

Plus sensible peut-être à la grâce et à la finesse qu'à la force et à la majesté, il aima dans La Bruyère, dans Lafontaine surtout, l'esquisse rapide de travers habilement saisis, des tableaux discrets, l'observation sagace sans prétention, la profondeur sous l'apparence de l'enjouement, le piquant des dialogues, la variété et l'originalité des tours. Aussi vécut-il dans l'intimité de ces charmants écrivains. On put sentir l'influence de cette bonne compagnie quand plus tard M. Derbigny tenta quelques essais littéraires.

Ces essais, il les fit dans un genre que, malheureusement pour les nouveaux venus, notre immortel fabuliste a porté à la perfection.

On peut, sans ridicule, se dire encore « auteur dramatique dans la patrie de Corneille » : dans cet art « il y a des degrés, » c'est convenu. Mais des fables après Lafontaine, haro sur le téméraire ! M. Derbigny ne se faisait à cet égard aucune illusion. Il savait que l'apologue n'atteint plus à la hauteur du dédain de nos critiques :

Conter, c'est venir tard ; la matière est usée.
Que ferez-vous sortir d'une mine épuisée ?
C'est un genre d'ailleurs qui n'est plus en crédit....

Vous savez, Messieurs, avec quelle raison et quelle élégance M. Derbigny a répondu à l'objection.

Quoi qu'on dise, et peut-être quoi qu'on pense, ce genre littéraire ne sera jamais abandonné, s'il est vrai qu'il ait été inventé

Pour déguiser sous un voile emprunté
La vérité quelquefois trop austère.

Le cadre en est aussi trop commode pour ne pas tenter ceux des gens du monde que leurs goûts portent à chercher dans l'art de penser et d'écrire un noble délassement d'esprit, bien que leurs devoirs de tous les jours leur refusent de plus ambitieux essors.

Le genre adopté, M. Derbigny y apporta les qualités dont la nature l'avait doué, et celles aussi qu'il avait acquises au contact du monde.

Je n'ai pas, Dieu merci ! à me livrer ici à un examen critique de ces fables : elles me rediraient tout d'abord l'histoire du *Cordonnier d'Athènes*. Ensuite elles ont été, soit ici même, soit en dehors de cette enceinte, jugées avec un talent et une autorité que je ne puis prétendre. Je rappellerai seulement que M. Saint-Marc Girardin, d'un goût si pur et si exercé en ces matières ; que le regrettable docteur Le Glay, dont vous connaissiez tous la compétence ; que M. Delaleau, qui en a fait une étude spéciale et détaillée ; que M. de Sède, successeur distingué de M. Derbigny à la Société académique d'Arras ; que d'au-

tres encore ont porté sur ces charmantes compositions les jugements les plus flatteurs. Enfin un grand nombre vous ont été lues. Déjà vous aviez reçu l'hommage de deux de ces fables, *la Girafe*, *le Chat et le Renard*, lorsque, en 1829, vous avez eu la bonne fortune d'accueillir M. Derbigny parmi vous. A peine vos rangs lui étaient-ils ouverts, qu'il y payait sa bienvenue par l'aimable et spirituel discours en vers dont j'ai cité quelques lignes. De ce moment à celui où les fonctions de votre bien-aimé collègue l'appelèrent loin de vous, plusieurs de vos séances ont été charmées par la lecture de quelques-uns de ces apologues. Vos procès-verbaux de cette époque gardent des traces nombreuses du plaisir qu'ils vous causaient. Je n'ai qu'à rappeler quelques titres : *le Balai du Magicien, les Alouettes*, *l'Oiseleur et le Rossignol*, *le Bûcheron et le Loup*, *les Brebis*, etc., pour réveiller des souvenirs déjà anciens.

Depuis lors, et quoique M. Derbigny ne fût plus attaché à la Société que par le lien bien plus lâche de membre correspondant, il ne se passe point d'année qu'il ne réponde à votre appel par l'envoi de fables, de contes, de récits en vers, auxquels vos séances publiques devaient une bonne part de leur attrait. Vous n'avez point oublié l'agréable relation d'un voyage archéologique de Douai à Bavai, par une commission du Musée de Douai, à laquelle M. Derbigny s'était associé comme amateur, récit en prose mêlée de vers, heureux mélange de gaîté, de sensibilité et d'érudition.

De ce récit, moins connu que les fables, je détacherais volontiers une page qui donne un peu l'idée de la manière du narrateur.

Les voyageurs se sont donné rendez-vous à l'hôtel de M. le maire de Douai, un de vos anciens collègues dont le nom est encore dignement représenté parmi nous :

« Au jour marqué, la réunion se complète peu à peu. Un copieux déjeuner se prépare.

Après les compliments d'usage,
Chacun, par le maître invité,
Prend place à table et sent sur son visage
S'épanouir un rayon de gaîté.
On cause, on prélude au voyage
Par des mots empruntés à l'attique langage,
Des discours où chacun, l'un par l'autre excité,
Se met en frais d'esprit et d'amabilité.

« Toutefois on ne perd pas de vue ce que l'objet de cette excursion doit avoir de solennel et d'important.

On veut rester dans la sagesse antique.
Pour s'entendre sur tout, ne se fâcher sur rien,
Convenu que la politique
Ne percera dans aucun entretien.
On aime la numismatique ;
On parlera Tibère et Constance et Gordien.

« Petits journaux, frivolités du jour, piquantes anecdotes, aventures galantes, chroniques de la cité, vous ne serez plus rien. On dépouillera l'homme moderne, l'homme actuel, pour revêtir le vieil homme, l'homme ancien, l'homme antique. On sera simple, frugal, austère.

Vivant, comme aux siècles passés,
D'une manière économique,
Pour le besoin gastronomique
On trouvera toujours assez ;

L'amour des arts est si pur et si chaste !
Voir, penser, réfléchir, qui voudrait d'autres biens ?
La sensualité ! fi ! l'indigne lien !
On mangera pour vivre : on dînera sans faste.
En attendant, on déjeune fort bien. »

Vous me savez gré, Messieurs, j'en suis sûr, d'avoir cherché par cette citation à me faire oublier un moment.

En consultant vos archives, on voit que M. Derbigny s'est encore distingué parmi vous par des rapports sur divers ouvrages soumis à son examen. Ici, comme dans tout ce qui sortait de cette plume élégante et facile, vous avez plus d'une fois rendu hommage au soin qu'il apportait aux études qui lui étaient confiées, à l'étendue de ses connaissances, qu'il dissimulait pourtant de son mieux, à son sens critique si droit et si exercé, à l'intérêt qu'il savait prêter à toute matière par le piquant et l'originalité de la forme, à la délicatesse de ses jugements dans les choses de goût, à la grâce par laquelle il tempérait ce que ses conclusions avaient quelquefois de sévère. Aussi, Messieurs, non-seulement la lecture de ces rapports était-elle couverte de vos applaudissements, mais avez-vous, d'une voix unanime, voté pour plusieurs d'entre eux soit des mentions spéciales aux procès-verbaux, soit l'impression *in extenso* dans vos Mémoires.

Ces choses valent par elles-mêmes, vous le savez. Mais à ceux qui les aiment pour n'avoir fait que les lire, on peut répéter avec Eschine : « Que serait-ce si vous l'aviez entendu lui-même ! » Le rare talent de lecteur qu'avait M. Derbigny leur donnait, en effet, un prix inestimable. La plupart d'entre vous ont encore présents à la mémoire cette voix sonore, flexible, variée, cette physionomie

expressive, cette bonhomie un peu railleuse, cet œil fin qui, aux pensées en apparence les plus graves et exprimées du ton le plus sérieux, savait donner une si plaisante ironie.

Il est bon cependant d'avoir été un peu de l'intimité de M. Derbigny pour que ses travaux littéraires prennent leur véritable importance. Tout artiste met, sans doute, dans ses œuvres une part plus ou moins considérable de lui-même; mais rarement, il me semble, on a pu mieux qu'ici voir l'homme à travers l'auteur. Ce style facile, élégant, ingénieux, souvent orné, familier sans s'abaisser, ferme et élevé à l'occasion, vous dit l'homme du monde, vite accueilli et aussitôt recherché par la meilleure compagnie, sa parole pleine de sens, d'esprit, d'abandon, tantôt enjouée, tantôt grave et émue, qui donnait à ses entretiens un charme que vous avez subi.

Cherchez sous cette surface les sentiments, les idées, les opinions, les goûts qu'elle recouvre. Ici l'homme se montre, avec la foi naïve et soumise de ses premières années, en garde contre le triage complaisant qu'opèrent si souvent l'orgueil, le respect humain, la mode même, dans les croyances et dans les pratiques religieuses. Là vous le revoyez, Messieurs, tel que vous l'avez connu de si près, dans la simplicité de la vie de famille, veillant avec une sollicitude un peu inquiète au bonheur des siens, à l'éducation de son fils. Ailleurs, quelques lignes vous disent quel prix il attachait à ses amitiés, combien il leur était fidèle dans la disgrâce ; et l'on sait si dans les temps de révolutions cette vertu risque de rester sans emploi. La fortune le récompensa, il faut le dire, d'une main qui ne fut point avare. Il conserva, en effet, jusqu'à ses der-

niers jours les nombreux amis que ses éminentes qualités lui avaient acquis dans tous les rangs, même les plus élevés, de la société.

Je n'ai pas l'intention, Messieurs, de relever dans les écrits de M. Derbigny tous les détails qui se rattachent à son caractère. Il en est beaucoup qui sont ceux de tout le monde, et j'aurais honte de faire ici à cet homme de bien un mérite de vertus banales. Lui-même d'ailleurs pouvait dire avec Madame de Sévigné : « Je ne sais ce que l'on a à me tant estimer. »

Je puis à peine songer à signaler cette modestie qu'il témoigne en maint endroit, quand, par exemple, il énumère avec tant d'esprit toutes les choses qu'il ne sait pas, et que

..... Plein du regret de n'avoir rien appris,
Il accuse les temps, ses devoirs, la paresse.

Sur ce point, les paroles de l'auteur et mes affirmations valent moins que vos propres souvenirs. Ceux-ci vous disent que, appelé en décembre 1830 à l'honneur de vous présider, c'est avec obstination que M. Derbigny parvint à s'y dérober.

Je voudrais cependant rappeler encore quelques traits qui me paraissent importer à la ressemblance de l'esquisse que j'essaie de retracer, et qui se révèlent par un épisode, par une allusion, par un mot, dans les pages laissées par M. Derbigny.

De la politique il parle peu : ses devoirs de fonctionnaire lui commandaient à cet égard une réserve dont il eut le bon goût de ne jamais se départir ; mais qu'elle dût

aller jusqu'à lui faire renier son drapeau, il ne le croit pas. Son affection pour une famille déchue, il ne la dissimule pas et elle s'explique : d'abord, c'était presque un héritage ; ensuite il était à peine instruit à l'aimer, qu'il l'avait vue cruellement éprouvée, et c'est l'éternel honneur des âmes généreuses que, entre la cause des vainqueurs et celle des vaincus, elles aient souvent d'autres préférences que les dieux. Plus tard, et après des désastres qu'il était le premier à déplorer, après César ou Attila, comme il dit, c'est avec elle qu'il vit la France renaître de tous ses épuisements, briller d'un vif éclat littéraire et jouir d'une modeste liberté que les plus clairvoyants ne prévoyaient pas alors qu'on dût regretter un jour. Or, s'il n'eut peut-être pas pour la liberté les ardeurs de beaucoup de ses amants, M. Derbigny ne donna pas non plus le scandale de leurs fréquentes infidélités. Son hommage, plusieurs passages de ses écrits en font foi, est presque toujours celui d'une sérieuse et durable amitié. Encore celle-ci n'est-elle pas à l'abri d'un refroidissement passager, et j'en donnerai la preuve, ne fût-ce qu'en témoignage de ma propre sincérité. J'emprunte les quelques vers qui suivent à la petite pièce intitulée *le Prince et le Peuple.*

Sous un roi magnanime autant que débonnaire
Un peuple était heureux.......
Par un défaut de sens ou de conduite
Venu de l'une ou l'autre part......
Le mal s'introduisit, le désordre à sa suite.
Le roi ne régna plus, gouverna moins encor,
Et d'infidèles mains puisant dans le trésor,
De l'Etat obéré les coffres se vidèrent.
Aux impôts chaque jour les impôts succédèrent.
. . . .

Dans le gouvernement mille abus conservés,
Des lois dont on s'applique à corrompre le texte,
Le scandale affiché dans les rangs élevés,
. . . .
Le mépris des autels....., etc.

A ces maux, qui ne sont pas d'hier, qu'oppose le chef de l'Etat, aux applaudissements de l'auteur du conte ?

.......Il se fait dictateur,

Et rien ne gênant plus l'exercice de son pouvoir, il peut

Rendre aux lois le pouvoir qu'elles avaient devant ;
Et le peuple apaisé rend bientôt à son prince
Tout son amour d'auparavant.

Au vide des coffres de l'Etat, au poids des impôts, au scandale des cours, au mépris des autels, que la dictature ait jamais été un remède, je l'ignore. Mais peut-être est-elle de ceux dont on a dit : dépêchez-vous d'en faire usage tandis qu'ils guérissent.

Pour en finir au plus vite avec ce qui, dans l'écrivain, serait de nature à faire à l'homme un tort, si faible qu'il fût, on pourrait citer un petit nombre de moralités légèrement suspectes, pour lesquelles il y aurait d'ailleurs d'autant plus de mauvaise grâce à se montrer rigoureux que la Sagesse des nations les a, pour ainsi dire, consacrées. Dans celles-ci, par exemple :

Viser au grand est beau, sans doute ;
S'en tenir au certain vaut mieux...,

Ne mettons jamais le doigt
Entre deux mâchelières...,

il y a certes moins de noblesse et plus de prudence que M. Derbigny n'en montrait dans la pratique. Vous savez, en effet, Messieurs, si jamais homme fut plus que lui préoccupé de la grandeur des pensées et des actions, plus prêt à tout dévouement, quoi qu'il pût arriver.

Vous le reconnaissez bien mieux quand il parle de la justice, de l'amour du pays, avec cette chaleur de cœur qui ne le laissait indifférent à aucune beauté morale ; ou bien lorsque, racontant une infortune, il la peint avec une émotion et une sensibilité qui vous touchent. Il est bien lui quand il raille la vanité, l'orgueil, les faiseurs de courbettes, le faux savoir, tous les charlatanismes, ou qu'il flagelle l'hypocrisie, l'envie; la servilité.

Enfin, Messieurs, vous le retrouvez même dans son silence. Dans ses écrits, dans ses paroles, pas un mot de la bienfaisance, de l'aumône, des services rendus. C'est que, selon le précepte un peu suranné, sa main gauche ignorait ce que donnait sa main droite. Je ne vanterai pas plus que lui son extrême facilité à secourir toutes les misères. Ce serait un mince éloge en un temps et dans un pays où il suffit, j'imagine, qu'une œuvre soit utile et généreuse pour que tous se hâtent d'y coopérer ; si bien que, pour ne citer qu'un exemple et une classe de la société, il est telle institution où les seules listes officielles des fondateurs et des donateurs suffiraient à dresser la statistique de tous ceux qui, de près ou de loin, tiennent à une fonction publique.

Un mot, cependant, qui montre comment M. Derbigny aimait à rendre service : un de ces vieux serviteurs qui, par l'exacte probité et un long dévouement, échappent à la domesticité pour entrer dans le cercle élargi de la

famille, avait un jeune enfant. Celui-ci reçut de M. Derbigny, à la maison d'abord, au collége ensuite, la plus complète éducation. Souvent même le chef vénéré d'une grande administration ne croyait pas déroger en se faisant humble instituteur aux heures de repos que lui laissaient ses fonctions de directeur des domaines. Il y trouva la récompense qu'il ambitionnait, celle d'avoir réussi une seconde fois à faire un homme des plus distingués.

S'il y a entre l'homme et ses écrits le remarquable accord que je me suis plu à vous signaler, la raison m'en paraît aisée à saisir.

D'une part, M. Derbigny n'écrivait pas en vue de la publicité. Purs essais littéraires, dont le sujet était d'ordinaire une impression du moment, ses poésies ne sont que pour lui-même, ou pour son intimité la plus prochaine :

Quelquefois, *nous dit-il*, pour de discrets amis,
Dans un vers négligé qui veut être facile,
Je cherche à retrouver l'art de bien raconter.

Plus tard, quand il est admis dans plusieurs sociétés académiques, Anvers, Valenciennes, Douai, Arras, Bordeaux, etc., il y fournit sa quote-part de travaux. Son auditoire s'agrandit, il est vrai, mais il se compose encore d'amis. Vous, Messieurs, vous ne me contredirez pas sur ce point.

Ce n'est enfin qu'en 1852, à 72 ans, que, cédant à des sollicitations pressantes, il laissa, à regret peut-être, éditer le recueil de ses œuvres poétiques.

Il prenait bien son temps !....
C'était bien de *conter* alors qu'il s'agissait !

Je note en passant que le livre fut accueilli de façon à satisfaire les plus difficiles. Mais, je le répète, quand il en composa les diverses parties, l'auteur ne songeait pas au public.

D'une autre part, il faut convenir que tout n'avait pas été dommage pour M. Derbigny dans l'abandon de son enfance et de sa jeunesse. Une sage direction lui avait manqué, sans doute ; mais il n'avait pu, par cela même, se reposer sur des opinions toutes faites, ce commode oreiller. Le goût de la méditation et de l'étude, un esprit pénétrant, avec cette droiture d'âme qui aide à le bien diriger, suppléèrent dans une certaine mesure aux leçons des maîtres. Livré à la spontanéité de ses impressions, il put suivre librement le penchant de son esprit et de son cœur. De là ce je ne sais quoi de personnel qui chez lui donne du relief à l'expression d'idées qui sont depuis longtemps du domaine commun. De là peut-être aussi ce caractère de douceur que revêt sa critique ; car, témoin des excès de tout genre, sorte d'ivresse des esclaves, son esprit observateur avait eu le bonheur de n'en recueillir que des leçons de modération et d'équité.

Ce n'est pas sans effort, sans quelques déchirements, qu'on arrive à cette modération : toute perfection tient à des sacrifices, et, on l'a dit, l'observation rend triste. Même au rire de Démocrite on dirait volontiers : je te reconnais, beau masque ! L'œuvre de M. Derbigny produit souvent, si je ne me trompe, une impression de cette nature. Vous connaissez son joli conte, *le Singe et le Malade*. Il a, par exception, quelques éclats de cette gaîté gauloise pour laquelle se montre toujours prête la paternelle indulgence de notre pays, surtout quand la

distinction du langage adoucit ce que la couleur des tableaux présenterait d'un peu voyant pour les délicats : Eh bien ! M. Derbigny n'y laisserait-il pas entrevoir son secret ?

> **Pleurez le moins souvent qu'il vous sera possible,**
> **Le rire est bon pour la santé.**

Ainsi la gaîté, simple question d'hygiène. Nous allons voir qu'il n'avait pas tout-à-fait tort.

Comme tous ceux qui ont à soutenir ce qu'on a appelé le combat de la vie, M. Derbigny se trouva aux prises avec bien des douleurs. Mais s'il avait la sensibilité, il eut aussi la force, et il accepta longtemps les coups de la fortune avec cette résignation active qui n'est pas celle dont on a pu dire qu'elle est un suicide quotidien. Toutefois il vint un temps où, le poids des ans s'ajoutant à celui des choses, le fardeau devint bien lourd.

Il n'était pas encore remis d'émotions pénibles qui avaient précédé la mort de son frère Xavier, arrivée en 1846, et de quelques chagrins qui l'avaient suivie, quand éclata la révolution de 48. M. Derbigny en fut profondément troublé. Non pas qu'il vît déjà se dresser, comme on dit, le spectre de 93; mais pour se souvenir et pour prévoir qu'était-il besoin de fantômes ? Il avait assisté à trop de révolutions, accomplies par toutes sortes de mains, au nom de tous les principes, pour ignorer combien coûtent, ce que valent et où mènent la plupart. Son esprit fut dès lors envahi par une tristesse que les années suivantes n'étaient pas faites pour guérir. Sa santé avait déjà fini par être ébranlée quand il perdit, en 1859, l'amie

dévouée qui, pendant plus de cinquante ans, avait partagé toutes ses joies et toutes ses douleurs.

Marie-Antoinette d'Anethan, fille de François-de-Paule baron d'Anethan, propriétaire de forges à La Trapperie, membre du Sénat des Pays-Bas, avait épousé M. Derbigny le 6 juillet 1809. Ne craignez pas, Messieurs, que je trouble cette noble mémoire d'un éloge indiscret. Laissez-moi seulement vous rappeler un simple fait qui parle mieux que je ne saurais faire. En 1830, vous aviez mis au concours cette question : *Quels sont les effets de l'éducation maternelle et primitive sur la destinée de l'homme ?* L'un des mémoires qui vous furent adressés fut jugé digne de vos récompenses. Quel nom portait-il caché sous le pli réglementaire ? Celui d'un jeune élève de mathématiques spéciales au collége de Douai, de Henri Derbigny. Une telle mère avait été digne de représenter à un tel fils l'idéal si complexe de la mère de famille.

Une perte si douloureuse fut au-dessus des forces de M. Derbigny. Il fut brisé. Ni son profond sentiment religieux, ni ses amitiés, ni cette aimable famille qui, l'appelant à Beaupré, lui prodigua les marques de la plus vive tendresse, ne purent le relever. L'union que M. Derbigny avait été si heureux de voir son fils contracter avec une de nos familles douaisiennes les plus justement considérées, avait été plus d'une fois bénie : le spectacle des joies de l'enfance, ces joies si douces au cœur des vieillards, les soins délicats et dévoués d'une fille bien-aimée, tout échoua.

Cette belle et aimable intelligence ne tarda pas à s'altérer, la mémoire lui refusant peu à peu son important secours. La nuit ne s'y fit cependant pas si profonde

qu'elle ne s'éclairât de quelques lueurs. Vous citerai-je à ce propos un fait bien minime, mais qui peint, ce me semble, l'excellent homme que nous regrettons? Au printemps de l'année dernière, celui qui écrit ces lignes, ancien ami de la famille, avait accepté l'hospitalité de Beaupré. Peu de temps après son arrivée, et s'adressant à son hôte : « Penses-tu, lui dit-il, que ton père me reconnaisse? — J'en doute, mais essayons. » Et, s'approchant du pauvre vieillard que l'on reconduisait à son appartement : — « Mon père, voici D... » A ce nom qui le frappe, M. Derbigny s'arrête, les yeux fixés sur la personne qu'on lui présente, semble hésiter un instant, puis, se découvrant brusquement, saisit et presse dans les siennes les mains de cet ami, qu'il n'avait pas revu depuis vingt ans, en lui donnant par quelques mots la preuve que la mémoire était momentanément revenue. J'ignore si je m'abuse; mais je ne sais rien de plus touchant que le spectacle de cette intelligence depuis longtemps endormie dont une voix partie du cœur peut seul interrompre le sommeil. Ce fut, hélas! son dernier réveil.

Peu de mois après, le 16 septembre 1862, la mort surprenait M. Derbigny dans les bras du digne religieux qui, pendant près de trois ans, lui avait consacré tout son dévouement avec une bonté et une patience inaltérables, et sa famille, en ce moment absente, était privée du douloureux bonheur de dire au vieillard son suprême adieu.

Messieurs, j'ai, non pas achevé, mais terminé la tâche que vous n'avez pas craint d'abandonner à mon inexpérience. Ne devais-je pas en décliner l'honneur, même au risque d'une apparence d'ingratitude? Je ne sais : ce

n'est pas seulement dans les circonstances les plus importantes de la vie qu'il est aussi difficile de connaître son devoir que de l'accomplir. Quoi qu'il en soit, mon unique regret est celui-ci : ce n'est qu'en amoindrissant une mémoire qui m'est chère que j'ai pu lui rendre ici l'hommage de ma profonde vénération.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. MAUGIN,

LUE A LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1863,

PAR M. TALON,

Avocat à la Cour impériale de Douai.

MESSIEURS,

Notre ancien collègue Auguste-Ernest MAUGIN a été dix fois élevé par vos suffrages aux honneurs de la présidence; une fois, en 1853, comme deuxième vice-président; 5 fois, en 1839, 1844, 1847, 1850, 1855, comme premier vice-président; 4 fois, en 1838, 1843, 1846, 1854, comme président en titre. Vous remettre sous les yeux cette sèche, mais exacte nomenclature, c'est vous rappeler qu'il a été parmi nous l'un des plus éminents. Quels titres, en effet, pourraient avoir plus de poids et d'auto-

rité, que les distinctions déférées par votre estime et votre gratitude personnelles? Sa vie, du reste, justifierait bien haut ces distinctions, quelque flatteuses quelles soient, si elle vous était dignement racontée par un appréciateur éclairé.

Il naquit à Douai le 6 avril 1797 ; sa naissance même semblait le promettre à la médecine. Son père, en effet, Jacques Maugin, originaire de la Champagne, mais fixé à Douai depuis 14 ans, était lui-même un médecin distingué. Envoyé, en 1783, par le ministre de la guerre, comme démonstrateur d'anatomie, à l'hôpital militaire de cette ville, il avait, en 1785, soutenu avec succès la thèse du doctorat devant notre Faculté ; et l'année 1788 inaugurait son nom devant nos fastes municipaux, comme chirurgien de l'Hôtel-Dieu. C'est vers la même époque que, scellant pour toujours son adoption douaisienne, il s'unit par le mariage à l'une des familles les mieux faites pour représenter la bonne bourgeoisie du temps : il épousa, en effet, Julie-Aimée-Thérèse, fille de M. Simon, apothicaire et bédeau de notre Faculté de médecine.

En même temps que Jacques Maugin comptait parmi les utiles praticiens de notre ville, un de ses frères, Jean-Charles Maugin, était connu dans l'Orient par les services qu'il rendait aux Européens, comme médecin de l'important hôpital de Péra, à Constantinople. Auguste-Ernest, celui dont je viens vous entretenir, apparaissait donc à la vie, fils et neveu de deux docteurs qui n'étaient ni l'un ni l'autre sans titres à l'estime publique. Si vous voulez bien considérer qu'aujourd'hui encore l'un de nos jeunes collègues, son digne fils et son digne héritier, a, dès ses premiers débuts, pris une place déjà grande parmi les

éminents docteurs de notre ville, vous reconnaîtrez avec moi que peu de familles ont donné plus de gages au culte d'Esculape, et que la maxime qui semble éloigner les fils de la profession paternelle reçoit, fort heureusement pour nous, d'utiles et précieux démentis

Quoi qu'il en soit, la postérité issue du mariage de Jacques Maugin et Julie Simon fut nombreuse. Six enfants parvinrent à l'âge mûr : Auguste, toutefois, par suite du prédécès d'un autre fils enlevé tout jeune encore, resta le seul enfant mâle. Il en fut d'autant plus entouré de tendresse, comme unique héritier du nom, le rejeton qui devait perpétuer une race justement honorée. Aussi son éducation fut-elle l'objet d'une vive sollicitude. De bonne heure il fut envoyé au Lycée, qui venait de recevoir son baptême impérial. Ses études y furent aussi brillantes que précoces : on parle ainsi, trop complaisamment peut-être, de tous les hommes distingués. Pour lui, la preuve en est irrécusable : il avait terminé, avec le plus fidèle succès, trop jeune encore pour quitter les bancs universitaires ; force fut de lui faire doubler sa rhétorique, où pourtant il avait occupé le premier rang. Le 11 août 1814, à 17 ans, il était reçu bachelier : son nom comme écolier était si honorablement connu, que, dans le désir de lui donner la seule récompense alors possible, on l'autorisa, par une distinction personnelle, à porter la Croix du Lys. Cette décoration éphémère peut paraître aujourd'hui puérile ; elle est néanmoins bonne à retenir, car elle fut motivée sur *ses succès :* le brevet d'autorisation porte expressément ces mots : « *à cause de ses succès.* » On peut dès lors reconnaître sans exagération qu'elle n'était point sans éclat, cette palme acadé-

mique cueillie par un jeune homme de 17 ans, en un temps où, grâce au retour de la paix, notre jeunesse ne pouvait plus en cueillir d'autres sur ces champs de batailles glorieux, mais funèbres, où depuis 89 s'étaient annuellement englouties tant de destinées à peine écloses. Quoiqu'affranchi des premières, et attendu par les nouvelles et dernières épreuves de la scholastique, notre jeune bachelier resta un an dans la famille : ce ne fut point une année perdue ; elle fut, au contraire, consacrée à l'initier aux rudiments des sciences qui devaient plus tard exercer les éminentes facultés dont la nature l'avait doué. Ceux qui déposaient ainsi les premières semences en cette terre si féconde, étaient, par un bienfait providentiel, les maîtres les plus savants, les plus utiles : c'étaient le docteur Foulon, dont le mérite fut apprécié de tous ses contemporains : M. Tarranget, dont la longue renommée vit encore parmi nous ; son père lui-même, médecin habile, et qui, d'ailleurs, comme père, était, selon une sainte loi que le cœur comprend, le plus précieux des instituteurs. Il fortifia ainsi, au foyer de la famille, cette santé du corps qui, dans les âges de transition, réclame des ménagements trop négligés peut-être, et ces ferments du cœur qui, si purs qu'ils puissent être, demandent à être solidement fixés, avant d'être abandonnés à leur impulsion spontanée. Il apprit, en même temps, la grande loi du travail, non plus sous la direction régulière d'une discipline quotidienne, mais comme essai volontaire et réfléchi d'une liberté toute juvénile. Enfin le docte triumvirat qui dirigeait ses pas souleva pour lui le voile des vastes études avec lesquelles toutes ses ardeurs allaient bientôt se trouver aux prises. Plus complet ainsi, ou tout au moins mieux préparé, il partit pour Paris,

unique foyer, malheureusement pour nos provinces, d'une sérieuse et complète éducation médicale. C'était en septembre 1815 : ceux qui n'ont pas oublié la triste histoire de cette époque savent combien les circonstances étaient tendues et les esprits surexcités en des courants contraires. Mais, quoique seul et sans guide dans cette immense capitale, véritable Babel si redoutable à l'inexpérience, surtout aux jours de crise, notre jeune provincial trouva sa voie : il sut se préserver de redoutables entraînements. Il avait certes un très-noble cœur, animé des sympathies les plus ardentes pour la patrie et la liberté, ces saintes idoles de la jeunesse, aux temps où les nations ne dégénèrent pas ; mais il avait surtout une raison précoce qui disciplinait ses élans, même les plus généreux. Il comprenait que la sédition conduit rarement au bien; qu'à 18 ans on a pour mission non de régenter les gouvernements, mais de se préparer modestement à l'âge viril ; qu'enfin l'honneur commande à un jeune homme de féconder par le travail les sacrifices de la famille, et lui défend d'alarmer la tendresse d'un père, celle d'une mère ou de sœurs chéries, par des soucis sans utilité et des périls sans gloire. Refoulant en son âme toutes les tristesses du patriotisme et de la liberté humiliés, il se voua tout entier à ses études, à ses livres, aux leçons de ses doctes maîtres, à la pratique des hôpitaux, à tous les travaux, en un mot, que la science paie de ses trésors, et qu'en tous cas, récompensent les satisfactions de la conscience. Ces sages et nobles efforts furent couronnés de succès. Dès le 20 mars 1819, c'est-à-dire en moins de quatre années, il conquérait, par une thèse savante, le titre de docteur. A 22 ans non révolus, il était médecin titulaire. On peut le confesser sans indiscrétion,

ce n'était pas au gré de ses désirs qu'il atteignait si rapidement ce titre suprême qui couronne les dernières études. Il eût voulu, au contraire, féconder, par un noviciat de quelques années, la préparation si difficile à la pratique professionnelle. Grâce au soin assidu et exceptionnel avec lequel il avait suivi les cours de l'école pratique et la clinique des hôpitaux, comme externe, il eût pu certes, selon son désir, aborder les luttes difficiles des grands concours pour l'internat : sans le flatter, on peut affirmer que, comme son fils plus tard, il en serait sorti victorieux. Mais son père en avait décidé autrement ; et, lui-même l'a dit dans ses notes, toute décision partie de si haut était par lui acceptée sans débat ni contrôle. Il rentra donc à Douai sous l'égide de l'autorité paternelle, près de sa tendre mère, au milieu de ses sœurs, toutes fières de leur docteur de 22 ans. Seul peut-être, il ne s'éblouissait point de son titre et de son précoce savoir. Guidé par le bon sens que donne la modestie, cette fidèle compagne du mérite, il comprenait que la jeunesse, si intelligente qu'elle puisse être, a de grands efforts à faire pour lutter contre l'expérience. A défaut de l'internat, qui eût absorbé plusieurs années, il demanda aux voyages un nouveau complément d'instruction. Fort de l'adhésion paternelle, il partit pour son tour de France, après un repos de quelques semaines dans la famille. Qu'on n'aille pas croire qu'il s'est agi pour lui d'une de ces excursions de touriste qui nous sont aujourd'hui familières. Il ne va point jouir, à longues distances, au gré de sa fantaisie, de faciles et splendides plaisirs, la magnificence des opulentes cités, les monuments élevés par le génie, les ruines qui font rêver, les sites terribles ou riants qui émeuvent ou ravissent. Assurément, ce but des voyages a sa noblesse ; mais

enfin ce n'est pas celui qu'il poursuit. Le sien est plus austère : c'est la science, uniquement la science ; et il y court avec une ardeur qui dépasse celle de notre moderne viaturge. Il se met en route, la bourse convenablement, mais modestement garnie, comme il se faisait au temps de nos pères : il s'avance tantôt en diligence ou sur un coche, tantôt et le plus souvent à pied, un bâton à la main, le havre-sac au dos, en pélerin de la science. Il ne passe pas, comme beaucoup, devant les choses sans les étudier : il ne craint pas de s'engager dans le sentier isolé du piéton ; herborisateur, géologue, contemplateur de la nature, il amasse en chacune de ses courses quelque connaissance nouvelle. Les raffinements de la table, les délicatesses du coucher, les commodités du parcours, lui importent fort peu ; il brave en philosophe les fatigues, les privations, les intempéries. Le 30 mars 1820, il se trouve à Blaye : cette ville, qui ne se compose guère que d'un petit port, quelques marins, et une redoutable citadelle, ne lui présente aucune ressource intellectuelle ou scientifique ; il se résout à la quitter presque instantanément. Pour ce faire, il s'embarque comme unique passager sur un chasse-marée de 25 tonneaux en partance pour Rochefort. Pendant trois nuits passées à bord, il dort sur des planches dans la cale, enveloppé d'une voile ; il vit, comme le matelot, d'un pain qui n'est pas longtemps frais, et qui est bientôt remplacé par du biscuit, de viande salée, de fromage et de mauvaise soupe. Loin de s'en plaindre, il accepte gaiement ce régime et se félicite même de l'expérience nouvelle que lui a valu sa résignation. Dans les grandes villes où son séjour se prolonge tout naturellement plus qu'à Blaye, ce qui le captive et l'absorbe, ce sont les hôpitaux, les jardins botaniques, les

collections scientifiques, les eaux thermales, les hommes éminents par leur savoir. Porteur des plus honorables recommandations, il entre partout en relations presque intimes avec tous ceux dont la renommée proclame les noms. A Montpellier, où il revient plusieurs fois, et où il séjourne pendant quelques mois, il se remet humblement sur les bancs, suit les cours des professeurs les plus distingués de cette école célèbre, s'ouvre ainsi de nouveaux horizons. A Marseille, il se fait tellement apprécier par la justesse de son jugement, l'exactitude de ses connaissances, la portée de son esprit, qu'en cours même de voyage, sur place en quelque sorte, le 20 novembre 1819, il est nommé membre correspondant de la Société royale de Médecine de cette importante cité. A Toulon, quoiqu'étranger, et malgré son extrême jeunesse, il conquiert une réputation qui lui fait confier la direction intérimaire du jardin botanique. Partout il recueille, il amasse un savoir nouveau, il agrandit son intelligence, il élève ses idées par tous les moyens que Dieu met aux mains des hommes de bonne volonté, l'étude attentive et patiente des phénomènes de la nature, comme des œuvres, des institutions et des créations de l'homme ; la fréquentation des savants, la méditation solitaire, le recueillement de l'âme isolée en face des grandes œuvres de Dieu. Ce voyage d'études et de labeurs dura tout une année, du milieu de 1819 à celui de 1820 ; il avait eu pour théâtre ou plutôt pour étude, tout le midi et tout l'ouest de la France explorés avec un soin qui n'est plus dans nos mœurs, en ce temps où tout doit avoir la prestesse de la vapeur. Le jeune homme (il atteignait alors sa vingt-troisième année) s'en était rendu compte dans un écrit intime dont nous n'avons malheureusement qu'un frag-

ment sans commencement ni fin. Ce fragment seul nous montre que s'il avait eu quelque ambition, il aurait pu donner au public, sur la plus notable partie de notre France, un livre qui certes eût été lu avec agrément et profit. Rien de plus démonstratif que les louanges ou les critiques sobres et précises que lui inspirent les choses sérieuses, les monuments, principalement les hôpitaux; rien de plus fin que ses observations, ses tableaux, ses peintures de tous ces petits travers de mœurs qui furent, sont, et seront toujours, pour l'observateur réfléchi, matière à si riche moisson.

Mais ce qui fait bien plus d'honneur à l'écrivain, ce qui lui crée des titres plus sérieux à l'estime, c'est ce parfum d'honnêteté, de franche bonté, de sensibilité vraie, de pureté de cœur, qu'on respire en ces quelques pages. Il est, en toute vérité, tout-à-fait impossible de lire cet écrit trop court, hélas ! sans aimer son auteur. C'est une causerie intime, un monologue sans autre confident que le papier; l'âme s'y abandonne librement, sans fard, sans crainte d'aucun censeur; elle parle au naturel, livrée, sans contrainte aucune, à ses inspirations. Eh bien ! on n'y trouverait pas un seul mot qui ne soit puisé aux sources de la plus saine morale. Il ne rencontre point un écart, une faute, un coupable oubli, qu'il ne le flétrisse d'un trait; pas une souffrance qui ne l'afflige, pas une action plus ou moins louable qui ne l'exalte. Il ne reçoit pas un service, même des plus légers, une attention, une prévenance, un accueil simplement bienveillant, qu'il n'en exprime sa gratitude avec toute l'effusion d'un cœur sincèrement pénétré.

Que ne peut-on, pour vous le faire mieux connaître, et

je m'empresse d'ajouter pour vous le faire mieux aimer, vous mettre sous les yeux quelques-uns des brillants tableaux dont abonde cet écrit? Je l'avais fait d'abord, cédant au désir de mettre en commun les émotions d'une lecture pleine d'attrait; mais la nécessité de renfermer en certaines bornes le récit d'une vie même la plus riche et en talents et en vertus, m'a imposé le sacrifice des plus séduisantes citations. Je m'y résigne non sans de très-vifs regrets; car, d'une part, en renonçant à le faire parler lui-même, je me prive du lustre qu'il m'eût prêté; et d'autre part, si les travaux dont il a enrichi nos annales permettent d'apprécier le savant, ce petit livre où se reflète, à chaque page, son âme si pure et si élevée, est le seul miroir qui nous rende l'homme.

Quoiqu'il en soit, grâce à ses excellentes études, à ses travaux opiniâtres comme élève en médecine, aux connaissances variées, étendues, qu'il rapportait de sa longue et sérieuse excursion, il possédait, bien jeune encore, un mérite dont eût pu se glorifier l'âge mûr.

Et cependant, prenant conseil plus de sa jeunesse que de son savoir, il se refit, au retour, humble fils de famille. Il reprit sa chambre sous le toit paternel, sa place à la table commune; il eut, sans doute, un cabinet, mais sans établissement distinct, se gardant pieusement de faire concurrence à son père, dont la verte vieillesse répondait dignement encore aux besoins de la clientèle. Son intelligence était toutefois trop active, trop avide de la science, pour végéter dans l'oisiveté. En attendant les malades, il agrandit encore le cercle de ses études. Correspondant de l'Académie de Marseille depuis le 20 novembre 1819, il fut, le 12 juin 1820, nommé membre de la Société médi-

cale de Douai, que plus tard il présida maintes fois. Le 22 août 1821, une élection bien honorable assurément pour un jeune homme de 24 ans lui ouvrait les portes de cette enceinte. En même temps, poussé, par la force attractive de l'aimant, vers les hommes supérieurs, il s'attachait étroitement aux multiples et profonds travaux de M. Tarranget, alors l'astre brillant de ces contrées. Il devint même en quelque sorte son secrétaire intime, reçut plus tard, entre les bras de la mort, les dernières pensées du savant, et fut enfin l'élégant biographe de cette gloire douaisienne. Guidé par un tact parfait, il observa d'abord dans vos assemblées une réserve prudente, même timide. Pendant cinq ans, il écouta dans un religieux silence les collègues expérimentés dont il se trouvait entouré. C'est en 1826 que pour la première fois il osa prendre la parole : il ne chercha pas toutefois l'occasion, facile pour lui, de faire briller les connaissances dont il possédait un si vaste trésor. En entrant dans vos rangs, il s'était fait un devoir d'apporter son tribut à vos travaux les plus utiles. Il avait vu sur votre bannière : *Société d'agriculture, sciences et arts ;* il étudia profondément l'agriculture. Sans souci des jouissances de l'amour-propre, laissant presque ignorer l'étendue de son mérite, et se gardant d'en soulever le voile, il se voua à la conquête de connaissances nouvelles, appliqua son intelligence à l'étude laborieuse de ce qui lui était permis d'ignorer, mais qu'il voulait connaître. Le désir d'accroître et étendre sa science, si vaste qu'elle fût déjà, n'était point son unique mobile ; un sentiment plus noble encore le stimulait, le besoin de se rendre plus pratiquement utile au plus grand nombre, surtout au peuple des campagnes, qui alors encore avait tant besoin d'être éclairé. C'est donc sur l'agriculture qu'il

parla. Au nom des commissions dont il faisait partie, il fit, au cours de cette année 1826, trois rapports successifs : 1° sur le lin de Sibérie, ou lin vivace ; 2° sur des expériences entreprises dans le but de naturaliser, dans ce département, plusieurs espèces ou variétés nouvelles de blés et avoines ; 3° sur de nouveaux instruments aratoires. Clarté, simplicité, précision, ce sont des qualités qu'on ne peut s'empêcher d'y remarquer : l'un d'eux, le premier, eut les honneurs de la séance publique. Tous trois sont d'ailleurs imprimés dans le précieux Recueil de vos travaux, volume de 1826, deuxième partie, pages 67, 83, 99. En même temps, toujours dans cette année 1826, cédant aux vœux de quelques amis, il ouvrit une fois pour vous son portefeuille de voyage, si riche de savantes notes. Il lut une notice intitulée : *Fragments de topographie et d'histoire naturelle de la ville et des environs de Montpellier*. C'était encore servir nos agriculteurs que de les doter de quelques notions sur un sol si différent, consacré principalement à la vigne, l'olivier, le mûrier. Du reste, rien de plus limpide, de plus élégant, de plus attachant même, en dépit de la sécheresse du sujet, que cette notice, pour le succès de laquelle l'auteur se montre trop craintif. Aussi en avez-vous voté l'impression : elle brille dans vos *Mémoires*, même volume, même partie, page 179. On ne peut éprouver qu'un regret après l'avoir lue, c'est que, par une réserve exagérée, l'auteur, resserrant son cadre, se soit abstenu d'aborder la description des monuments laissés par les Romains en cette contrée qui fut leur première conquête sur nos pères, et ce sous le vain prétexte, assurément démenti par tous, « que ces objets eussent réclamé une plume plus savante et plus exercée. »

Dès ce moment, il a pris ses grades parmi vous : il est en quelque sorte armé l'un de vos chevaliers, pardonnez l'expression. Soutenu par vos encouragements, il est sur la brèche toutes les fois que quelque discussion importante fait appel aux lumières de tous ; il accepte même fréquemment le rôle de rapporteur. Aussi vos volumes des années suivantes, 1827, 1828, 1829, 1830, signalent-ils ses nombreux travaux. C'est toujours l'agriculture qui échauffe son zèle, anime son dévouement, provoque sa verve intarissable. Parmi les produits du sol, la betterave, le houblon, les nitrières végétales, les plantes cryptoganes, la reproduction des végétaux, la fécondation de la mousse, les fruits du coumarona odorata; parmi les engrais, l'huile, les lignites piryteux ou cendres noires, sont souvent l'objet de ses savants rapports, tous cités avec éloges dans les compte-rendus de vos travaux. Parfois seulement, il fait quelque invasion dans les sciences médicales qui sont plus particulièrement son domaine ; mais c'est qu'il s'agit de faire connaître quelque mémoire soumis au contrôle de vos lumières, et en même temps d'éclairer le peuple sur quelque fléau tristement usuel pour lui. C'est ainsi que, dans le volume 1829, deuxième partie, page 209, se trouve un rapport plein d'intérêt fait par lui sur des notices touchant la rage, ses causes et son traitement, rapport dont vous avez ordonné l'impression. Sa personnalité grandissait ainsi avec l'âge ; son mérite, aussi solide qu'étendu, lui valait, malgré toute sa réserve, l'appréciation bienveillante de tous : plus d'un témoignage de cette bienveillance, aussi légitime qu'unanime, était venu spontanément récompenser son ardent et utile dévouement. Dès 1823, il était chargé des constatations judiciaires et des opérations et rapports

de médecine légale, soit pour le Tribunal, soit pour la Cour. Le 27 juillet 1827, il était nommé par le préfet vaccinateur spécial pour les communes de Lambres, Courchelettes, Cuincy, Equerchin, Lauwin-Planques. Le 11 août 1828, le même magistrat lui confiait les fonctions de membre du comité de vaccine pour l'arrondissement. Tout cela ne suffisait point encore aux ardeurs de son intelligence, aux entraînements de sa chaleureuse et véritable philantrophie. Un goût inné semble l'avoir toujours porté vers l'enseignement ; on le comprend facilement : il était, sur toutes choses, plein de notions si exactes, qu'il devait éprouver comme un besoin instinctif de les communiquer en servant l'instruction. M. Tarranget, le recteur de l'Académie, dont il était, en médecine, l'auxiliaire si utile, et qui lisait pour ainsi dire, chaque jour, dans son intelligence comme dans son cœur, l'appréciait mieux que tout autre. Sous cet honorable patronage, il se vit ouvrir, dès ses premiers pas, cette carrière qui devait lui offrir de nouvelles occasions de dévouement. De 1822 à 1828, il fut membre et secrétaire du comité d'instruction primaire pour le canton sud de Douai. Il ne quitta ces fonctions que pour devenir, par un avancement honorifique, membre et secrétaire du même comité pour tout notre arrondissement ; de plus, depuis 1822 il était, chaque année, délégué par le maire, comme membre d'une commission chargée de surveiller et inspecter nos écoles communales gratuites, ainsi que les travaux des élèves de l'École Mutuelle et de l'École Supérieure. Bientôt, du reste, il montera dans la chaire et enseignera la botanique comme professeur, soit au Lycée (1828), soit au cours public institué par la cité (1831). Si l'agriculture et nos écoles se partageaient ainsi son zèle aussi dévoué

qu'éclairé, sa clientèle médicale ne s'en fondait pas moins, et progressait chaque jour, comme il arrive aux clientèles assises, non sur le charlatanisme qui éblouit et égare un moment, mais sur le mérite vrai, pour qui le temps et l'expérimentation sont une quotidienne justification. Dix années s'étaient écoulées depuis son retour ; son père se faisait vieux : âgé de 75 ans, il gravitait vers les octogénaires . lui-même avait besoin de regarder dans le passé pour retrouver sa trentième année ; il songea au mariage. Sans être trop tard, il était temps : le bonheur qu'il goûtait près des siens, son père, sa mère, ses sœurs, avait différé cette résolution, objet secret des vœux de la famille. Tout l'autorisait à choisir : la nature l'avait doué de quelques avantages qui ne sont nullement à dédaigner. De plus, il était gai, spirituel, aimable : sa jeunesse avait été pure, celle d'un homme pénétré de la dignité des mœurs, d'un bon fils, un bon frère, un excellent ami ; la considération qu'il s'était acquise par ses services, aussi désintéressés que nombreux, était fort grande. Il était de bonne maison, d'une famille bourgeoise très-estimée, jouissant d'une certaine aisance ; enfin son mérite, ses succès, son passé, tout répondait infailliblement de son avenir : que de titres pour un candidat à l'hymen ! Il choisit donc : la raison unie à cette sympathie qui, sans aller jusqu'au délire, est plus que l'amitié, guidèrent et dirigèrent son choix. Il connaissait Mlle Minart, fille d'un des commerçants de notre ville, les plus riches et les plus estimés : parée des agréments de la jeunesse, elle joignait comme lui, à un esprit fin, un jugement droit, une raison éclairée, et surtout un cœur excellent. Elle avait reçu cette éducation simple et solide qui fait les maîtresses de maison et les mères de famille : à tous

égards, elle était son égale, ni supérieure ni inférieure. Il le savait : ami des frères dont l'un siége parmi les conseillers de notre Cour et est ici l'un de nos collègues les plus aimés et les plus estimés, il était admis dans l'intimité de cette maison patriarchale. Il avait apprécié les goûts, les agréments, les qualités de la jeune sœur de ses amis : n'ayant, en quelque sorte, qu'à interroger son cœur, quand l'heure de la grande et solennelle résolution sonna pour lui, il sollicita la main de Melle Hermance Minart, et il l'obtint. C'est le 6 avril 1831, anniversaire de sa naissance, que les deux époux, devant la loi des hommes d'abord, puis au pied des autels de Dieu, échangèrent des serments auxquels, de part et d'autre, ils furent religieusement fidèles. Le jeune ménage s'installa rue des Blancs-Mouchons, dans une modeste maison, où il fit son apprentissage de la vie conjugale, avec cette sage réserve, cette économie prudente, qui peut-être disparaissent trop de nos mœurs, et qu'il serait bon de rappeler, comme un modèle à imiter, aux étourdis trop pressés de commencer comme finissent les parents. Ses premiers débuts dans cette vie nouvelle furent bénis de Dieu. La gravité de l'homme marié lui ouvrit presque immédiatement, comme médecin, bien des maisons qui peut-être avaient hésité jusqu'alors devant un jeune docteur célibataire. Deux places vinrent à vaquer, le cours de botanique, institué par l'administration municipale, le titre officiel de médecin du Lycée : toutes deux lui furent également déférées. En même temps, un fils, un premier-né, doublait dans le jeune ménage, l'union véritablement sainte, autour de ce berceau d'un enfant qui fait appel à tant de sollicitudes ; puis, par une faveur exceptionnelle, tous les grands parents étaient debout,

valides encore quoique très-âgés, rivalisant de tendresse pour ce jeune couple de la rue des Blancs-Mouchons où résidait le bonheur. Mais, comment parler de bonheur sur cette terre, sans que l'inquiétude vienne troubler ses joies, sans que les soucis, à défaut de catastrophes, couvrent bientôt d'un nuage, l'éphémère sérénité de notre vie ? Si la première année (1831) fut paisible, pleine de douces émotions, que d'alarmes celle 1832 réservait au cœur de l'épouse ! Nos mémoires si fragiles, pleines d'ailleurs de tant de choses, ne peuvent, en dépit du temps, avoir perdu le souvenir de 1832 : cette année néfaste, nul ne l'a oublié, fut dans notre France, et particulièrement dans ces contrées, le plus affligeant des triomphes pour ce sinistre mal vomi sur l'Europe par l'Asie, et que l'on nomme le *choléra.* Que de victimes en cette année meurtrière ! Que de périls pour le médecin, malgré toutes les disputes qui règnent encore sur la contagion ou la non contagion ! Que de fatigues à braver ! Quel calme et noble courage à déployer, sans les ardeurs de la poudre, les enivrements de la bataille, les lauriers de la victoire ! Pénétrer incessamment dans des demeures parfois encombrées de cadavres ; arriver pour constater un ou plusieurs décès, tout en prodiguant ses soins à d'autres mourants, être sur pied presque sans repos et sans relâche, se prodiguer sans rencontrer la gratitude si douce à l'homme de bien, mais à laquelle la stupeur publique n'a pas même la force de songer, affecter une indifférence stoïque pour rassurer les populations, tel est le tableau pâle et décoloré du médecin aux prises avec le redoutable fléau qui, en 1832, fit de plusieurs de nos villages de véritables nécropoles. Loin de nous la coupable pensée d'exalter, aux dépens de ses rivaux, celui sur lequel se

concentrent et doivent se concentrer les préoccupations de ce jour. C'est une justice rétrospective qu'il est doux de proclamer, à trente années de distance, tout notre corps médical fit son devoir; tous nos docteurs, sans exception, l'accomplirent noblement, sans faiblesse comme sans ostentation. Ce qu'il faut constater, et ce qui doit ici nous suffire, c'est que l'un d'eux, Auguste Maugin, marié d'un an, père de famille de quelques jours, paya son tribut comme chacun et ne se laissa surpasser par personne : l'autorité, prévenue par les sinistres rumeurs qui annonçaient les approches de cette fantasque maladie, tantôt par étapes régulières, tantôt par des bonds gigantesques, ici selon le cours des rivières et dans les plaines humides, là sur la cime des montagnes, loin des effluves des marais, avait, de longue main, pris les seules précautions possibles à notre humaine faiblesse. Par arrêté du 29 août 1831, le préfet avait organisé une commission sanitaire pour notre arrondissement, qui bientôt fut le premier décimé : la notoriété du docteur Maugin, quoique naissante encore, était néanmoins assez grande pour qu'il fît partie de cette sainte ligue conjurée contre l'ennemi public. Il en fut nommé membre : il accepta; et l'on ne sera démenti par personne en répétant qu'il se montra largement digne de sa mission. Le 23 avril, M. Lestiboudois, alors médecin à Lille, aujourd'hui conseiller d'Etat, et M. Bailly, encore actuellement l'un des premiers médecins de la ville de Lille, délégués par la préfecture pour constater la présence de l'invasion dans l'une de nos communes voisines, le village de Vred, s'abouchèrent avec M. Tarranget, l'illustre président de notre comité. Celui-ci aussitôt, selon sa vigilante et constante habitude, s'adjoignit M. Maugin. Tous quatre partirent ensemble pour le

lieu signalé : là ils trouvèrent dans une chaumière un vieillard agonisant, sa femme morte de la veille. Après avoir donné les soins possibles au moribond, ils firent l'autopsie du cadavre que la sépulture attendait : le scalpel à la main, sous les yeux de ses maîtres, le jeune homme ouvrit et explora ce corps, où venait de siéger en dominateur le mal contagieux ou non. Les savants interrogèrent en commun tous les organes qui pouvaient révéler quelque secret ; que leur révélèrent-ils ? Qu'apprit la science en cette grave occurrence ? Dieu, qui se joue de nos efforts, si louables qu'ils soient, peut seul le dire. Mais en tous cas, cette noble tentative fut loin d'être stérile ; elle raffermit, en effet, les courages ébranlés surtout dans nos campagnes. Et, Messieurs, raffermir les courages, dans les malheurs publics, aux tristes jours d'une dévorante épidémie, en courant, au lieu de fuir, au devant des miasmes qui recèlent un péril chimérique ou réel, c'est presque la moitié du succès, c'est un service que la mémoire des hommes reconnaissants ne peut point oublier. Toute la conduite de notre docteur, pendant cette longue et funèbre période, qui fit des vides dans tant de familles, quelquefois même les emporta tout entières, fut digne de son début. Chaque matin, il se mettait en route, avec le calme stoïque qui le distingua toujours, pour remplir fidèlement tous ses devoirs de membre du comité sanitaire. Si tout-à-l'heure je parlais des soucis qui, pour sa compagne, tout au moins, succédèrent bientôt aux délices du premier printemps, c'est que je ne pouvais m'empêcher de trembler, de ressentir un certain froid, un frissonnement que je ne puis définir, en songeant à cette jeune femme, allaitant le premier-né, recevant chaque matin le baiser d'adieu du mari, qui, chaque matin aussi, part

pour aller obscurément braver des périls que crée peut-être l'imagination populaire, mais qui, dans tous les cas, ne sont point une chimère pour la tendresse alarmée d'une épouse. Le fléau, dont le souvenir glace encore les pensées ou les instincts du peuple, nous fit enfin ses adieux, non sans esprit de retour. Je ne sache pas, grâce au ciel, qu'il ait fait des victimes parmi ceux qui, dans nos murs, se dévouèrent à le combattre. Heureux exemple qui peut servir d'utile encouragement, si l'avenir contient, en ses impénétrables mystères, quelque nouvelle menace contre la santé publique : de justes récompenses furent décernées ; elles ne furent point pour le docteur Maugin ; non que l'on contestât ses titres ; mais il était trop jeune pour que les récompenses vinssent le trouver. En toute milice, on songe aux généraux, avant de descendre jusqu'aux simples soldats ; et par son âge, il avait le privilége envié, (qui pourrait en douter,) de compter encore, malgré tout son mérite, parmi les simples soldats de notre milice médicale. Du reste, le souvenir n'en fut point perdu : en 1849, comme aussi en 1854, le choléra reparut, non avec la fureur qu'il avait déployée en 1832 (Dieu ne multiplie point des années si maudites), mais seulement avec l'intensité nécessaire pour nous rappeler que l'un des plus terribles ennemis de la vie humaine compte toujours parmi les périls que la prudence doit conjurer. Le 8 juin 1849, le conseil de salubrité avait été réorganisé sous le titre nouveau de : *Comité d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement.* M. Maugin y fut maintenu : alors aussi, en chacun de ces deux retours de l'épidémie, comme ses collègues encore, il se montra fidèle à lui-même, en déployant, conjointement avec eux, tout le zèle, tout le dévouement que pouvait réclamer l'occur-

rence. Le temps l'avait placé parmi les généraux ; la même justice concentra sur lui l'attention. Les 15 mars et 15 juin 1850, il reçut deux médailles, l'une municipale, l'autre ministérielle, toutes deux commémoratives de son zèle aussi courageux qu'éclairé ; le 15 janvier 1855, même distinction lui était décernée.

Assurément ces récompenses honorifiques qui viennent saluer le dévouement intrépide, constant, obscur, trop souvent méconnu par la foule si facilement oublieuse des services, ne furent jamais plus dignement méritées. Ne pourrait-on pas se demander pourquoi elles ne sont destinées qu'à parer un écrin, à vivre incognito dans les archives de la famille ? Quelle que soit l'opinion sur ce point, rappeler ces distinctions civiques, lorsque l'occasion s'en présente, c'est acte de justice, ici surtout une convenance obligée. Il est bien, en effet, qu'une Académie qui a la prétention de se poser en cénacle d'où rayonne la lumière, éclaire avant tout la morale, raffermisse le culte du devoir, et pour ce faire, prêche et pratique la gratitude envers les hommes qui, dans les jours de périls, ne ménagent pas leur zèle et ne comptent pas leurs services. Mais nous sommes loin de 1832, et il convient d'y faire retour, d'interroger les années que, pour notre plus grand profit et le bonheur de sa famille, la providence réserve au docteur Maugin. Ce n'est pas qu'on puisse prétendre les compter et les suivre avec la minutieuse exactitude du chronologiste ; dans nos modestes provinces, pour un bourgeois professionnel, la vie se trouve fatalement uniforme. Faire le bien constamment, aujourd'hui comme hier, demain comme aujourd'hui, quand il tient de Dieu l'amour du bien, telle est la prosaïque existence du Douaisien, éloigné du pouvoir, vivant en simple citoyen,

absorbé dans l'accomplissement des devoirs toujours les mêmes d'une profession plus ou moins laborieuse et utile. C'est ainsi qu'il en est, surtout pour le docteur Maugin : exempt de toute ambition, pratiquant pour maxime *que l'on ne doit accepter dans les charges publiques que celles qu'on peut exactement remplir,* laissant aux autres tous les honneurs qui peuvent flatter la vanité, fuyant le bruit et l'éclat, dédaigneux de la popularité, il se tint, avec une inébranlable fidélité, loin de toute brigue plus ou moins politique : il ne soupira point, un seul jour, même seulement pour les modestes fonctions de conseiller municipal, que, malgré l'estime si grande dont son nom était entouré, il n'a remplies sous aucun des régimes nombreux et si divers qui se sont fréquemment succédé. Mais aussi, comme il est surchargé dans tous les devoirs qui lui semblent mieux convenir à son aptitude, et qui viennent le trouver sans qu'il les cherche. Nous l'avons vu en 1831, alors qu'il débute dans la vie du père de famille, nommé médecin du Lycée : le 9 juin 1842, il devient l'un des médecins du bureau de Bienfaisance ; le 12 mars 1850, adjoint à l'Hôtel-Dieu ; le 22 juin 1854, médecin en chef de cet important établissement ; le 16 mars 1857, médecin de la prison. N'allez pas croire qu'aucune de ces fonctions fût jamais pour lui une sinécure ; nul, plus que lui, ne fut pour lui-même, sévère, même inflexible. Tous les jours, à six heures du matin, en dépit des intempéries de notre climat, quel que fût l'état de sa santé, à moins que la maladie ne le clouât sur son lit, il arrivait à l'Hôtel-Dieu, qui pour lui était un poste d'honneur : jamais il ne sacrifia aux besoins exubérants de sa riche clientèle la mission qu'il avait acceptée près du pauvre. Ses fatigues, ses souffrances personnelles, n'arrêtaient point son zèle ;

si quelque voix amie se permettait, dans l'intérêt des siens, d'affectueuses représentations sur ses scrupules exagérés, il répondait, avec cette simplicité sans emphase, qui est le gage de la sincérité : « *Mais que faire, quand » le devoir commande ? Est-il permis d'y manquer ? Est- » ce qu'on n'en doit pas compte à Dieu ?* »

Et près de tous ses clients, quels soins ne déployait-il pas ? Observateur très-attentif, il étudiait son malade, sans que celui-ci s'en doutât, même dans les détails les plus infimes : souvent, les parents alarmés qui entouraient le lit de souffrance, le trouvaient, avec étonnement, au courant de choses qu'ils supposaient ignorées de lui, par ce motif, plausible en apparence, qu'on ne les lui avait pas signalées. Sa gaîté douce et persuasive savait relever le moral, combattre les défaillances, ranimer les courages, surexciter enfin la vie du cœur, qui a tant de prise sur celle du corps. Quand l'état du malade l'exigeait, il était prêt à tout instant, comme le vaillant soldat qui ne sait ce que c'est que s'écarter du drapeau : le sommeil de la nuit, le repos après les fatigues de tout un jour, la neige, la pluie, le froid, les souffrances qui trop souvent furent son partage, il oubliait tout pour courir et quelquefois se traîner, à l'appel d'une famille inquiète. Que de fois, dans les derniers temps de son exercice, n'a-t-il pas obligeamment porté ses soins à des clients moins malades que lui-même ? Que si, par une rare exception, on lui en témoignait quelque gratitude, il savait, avec une grâce charmante, vous démontrer que vous n'étiez pas son obligé ; il se disait dispos ; il taisait ses souffrances ; il alléguait quelqu'autre besoin qui l'appelait presqu'à votre porte ; en un mot, loin d'exalter les services qu'il rendait, il s'étudiait à en affaiblir le mérite, comme font les âmes véritable-

ment généreuses, qui, tout en se dévouant, font grâce du poids de la reconnaissance.

Aussi recueillait-il les plus douces récompenses qu'il pût ambitionner. Sans doute, le désintéressement dont s'honorent nos médecins, et dont il fut, pour son compte, un constant modèle, ne lui permit pas d'amasser la fortune qui eût dû payer ses longs et immenses travaux ; mais que de dédommagements ! Beaucoup, j'en suis certain, seraient ici mes conjurateurs, et sanctionneraient mon attestation ; on avait, en ses lumières, comme en son dévouement, toute la confiance que peut inspirer la médecine ; et, ce qui est bien plus précieux, de client on devenait son ami ; on l'aimait, dès qu'on avait pu pénétrer, lire un peu dans son âme si belle ; on s'attachait à lui profondément et pour toujours. Ses titres médicaux seront, du reste, tous connus, si l'on veut bien ne pas oublier qu'en 1832, lors de la réorganisation de notre garde nationale, il en fut nommé aide-major ; cette fonction, toutefois, il faut le confesser impartialement, ne lui offrit ni fatigues ni périls. Elle ne fut, grâce au ciel, qu'un symbole de l'autorité ou de l'importance dont il jouissait dans son art.

Mais, vous le savez, quoique la médecine fût sa carrière essentiellement professionnelle, elle est très-loin d'être la seule où il se distingua : quelles que fussent les occupations dont elle lui imposait le fardeau, il trouva le secret de satisfaire, tant que ses forces le permirent, son goût inné pour tout ce qui touche à l'enseignement. Nous l'avons vu, en 1828, professeur d'histoire naturelle au Lycée, puis en 1831, titulaire du cours de botanique, institué depuis longues années par notre administration

municipale : n'est-il pas superflu de dire que, dans l'une comme dans l'autre chaire, il fit constamment preuve de la plus scrupuleuse exactitude? Ici, comme en toute autre chose, l'accomplissement du devoir fut pour lui une passion dominante ; son zèle, toujours ardent, sut même en franchir les limites. Au cours municipal était annexé un jardin botanique sis aux Malvaux, sur un terrain depuis converti en annexe des casernes dites de Marchiennes ; il en suivait la direction avec le plus grand soin : pour rendre cette direction plus efficace, il se mit en rapport avec les horticulteurs les plus distingués, demanda leurs conseils, se procura leur assistance. Sa vigilante initiative dota ainsi la contrée de plusieurs espèces ou variétés nouvelles de légumes, fruits et fleurs, aujourd'hui usuels, mais alors ignorés. C'est ainsi que toujours, quand il s'agissait d'être utile, et il l'était grandement ici par les conquêtes pacifiques de la science, son ingénieux dévouement savait payer sa dette avec usure.

Et cependant, il ne conserva pas, tant qu'il l'eût bien voulu, ce double professorat pratiqué par lui avec tant de distinction. En 1848, par un de ces contre-sens qu'il est superflu de réprouver, on s'imagina que, pour faire progresser la liberté, la science devait rétrograder : on supprima le cours de botanique ou plutôt le traitement qui y était attaché, croyant qu'on reverrait en pratique la triste et proverbiale maxime : *pas d'argent, pas de suisses*. Mais le docteur opposa à cet acte de vandalisme une de ces protestations peu bruyantes, mais péremptoires qu'on ne peut trop exalter. Il continua ses cours *gratuitement,* avec le même zèle, la même exactitude ; il fit ainsi pendant trois ans : ce ne fut qu'après cette longue épreuve, plus que suffisante pour montrer que sa généreuse fer-

meté n'était point une jactance éphémère, que, peu soutenu par l'administration, découragé, attristé aussi de tous les nuages qui couvraient l'horizon, il abandonna aux destinées, qui n'étaient pas son ouvrage, le cours d'où étaient sortis tant d'utiles enseignements, et qui demeura fermé pour ne plus se rouvrir jusqu'ici.

D'un autre côté, et par un motif différent, il se démit aussi de ses fonctions de professeur au Lycée. Plus d'un père de famille pense que l'Université, trop éprise de ses doctrines, comme tous les corps qui vivent dans les abstractions, a le tort très-grave de surcharger démésurément, au détriment du vrai savoir et de ce goût durable des lettres qu'il est si précieux d'inculquer, les programmes d'études de nos enfants. Le mal n'est pas d'hier : il va chaque jour croissant, quoi qu'on dise, mais il a ses racines dans le passé. Dès 1851, les exigences avaient pris d'énormes proportions qu'elles ont encore singulièrement dépassées depuis. Il fallut que l'histoire naturelle elle-même, qui pourtant devrait être immuable, fût enseignée sur nouvelles bases, avec des développements jusqu'alors inusités. Le docteur, qui ne s'était attaché qu'à entr'ouvrir les horizons, à faire bien saisir les assises de la science, ses principaux linéaments, ses bases fondamentales, à faire aimer enfin le culte de l'étude, service le plus précieux que l'on puisse rendre à la jeunesse, ne se sentit pas le courage d'explorer de nouveaux sentiers, alors que la vieillesse commençait à lui parler bien plus du passé que de l'avenir. Il résigna son professorat. Ce ne fut pas sans un vif regret que l'Université le vit descendre de sa chaire, après 24 ans d'un enseignement très-efficace : elle le lui a prouvé de la façon la plus honorable, en le nommant, par une distinction flatteuse, officier d'Académie,

quoique médecin pratiquant il n'eut vécu que très-secondairement dans son sein. Que si, du reste, nous le voyons ainsi dépouillé, sous l'influence de causes diverses, des fonctions qui, tout au moins, offraient pour la famille un dédommagement pécuniaire, il n'en continua pas moins, avec le dévouement le plus désintéressé, celles qui n'ont d'autre récompense que le témoignage de la conscience, la satisfaction de faire le bien.

Depuis 1833, il faisait partie de la commission d'examen pour la collation des brevets de capacité aux instituteurs et aux institutrices du ressort de notre Académie : cette fonction toute gratuite fut remplie par lui, avec ce zèle qui faisait comme partie de sa nature, jusqu'en 1855, époque où l'institution fut supprimée, sous la pression de cette mobilité et cet esprit de changement dont notre caractère national semble ne point vouloir se corriger. En tout, on le trouvait prêt au dévouement, et toutefois il ne faudrait pas croire qu'il en acceptât les occasions sans discernement ni contrôle. En 1833, le conseil d'arrondissement nommait trois délégués auprès du comité d'instruction primaire ; ce comité, à son tour, s'adjoignait un quatrième délégué qui pouvait être secrétaire avec voix délibérative : c'était encore une de ces innovations éphémères que le temps a emportées avec tant d'autres. M. Maugin, qui depuis 1828 faisait partie de ce comité pour notre arrondissement, après avoir figuré, depuis 1822, dans celui de notre canton-sud, et qui, soit pour le canton, soit pour l'arrondissement, avait supporté les labeurs du secrétariat, M. Maugin, dis-je, ne se trouvait pas compris dans la nouvelle organisation. Le comité, usant de sa prérogative, voulut réparer cette omission déplorable. Le 23 octobre, il le nomma quatrième délé-

gué et secrétaire, sans scrutin, par acclamation; mais M. Maugin n'était point sûr que son exclusion administrative ne fût qu'un oubli : il craignit d'avoir perdu quelque part cette confiance sans laquelle le bien se fait difficilement. Il refusa : le 9 décembre, par une persistance qui fait honneur aux électeurs et à l'élu, le comité réitéra, par le même mode, cette adjonction si flatteuse; mais vains efforts, l'homme avait sa tenacité : les délicatesses d'une conscience trop ombrageuse peut-être, le firent persister dans son refus; et le comité perdit en lui le collègue qui, depuis plus de dix années, avait, comme secrétaire, porté tout le poids du labeur commun.

Quoi qu'il en soit, quand on suppute, en une mémoire fidèle, tous les services rendus à l'instruction, soit dans la chaire du Lycée, soit dans celle de la commune, soit dans la surveillance et la direction des écoles primaires, par ce docteur dérobant à sa clientèle tant et de si précieux moments, on se trouve fort entraîné à croire que peu de professeurs, exclusivement universitaires, ont mérité, par plus de zèle, la gratitude publique.

Ce n'est pas tout cependant : son zèle ardent pour la cité, son entraînement vers les services gratuits, lui firent accepter une place dans la commission administrative de notre Musée.

Nommé membre de cette commission, le 22 septembre 1837, il fut attaché à la section d'histoire naturelle, devint presqu'aussitôt président de cette section, puis bientôt président de la commission générale. Là encore, il a prodigué, obscurément, sans autre témoignage que celui de sa conscience et de quelques collègues, son dévouement à la science, à l'intérêt public. Les choses rares qu'il

pouvait posséder, il les donnait ; c'est ainsi qu'il a fait du buste d'Aubin Dubois, par Bra, notre illustre sculpteur, de ce fœtus monstrueux, véritable découverte serotologique, sur laquelle il vous a fait ici l'un de ses savants rapports, et de divers autres objets. Les loisirs, trop rares, hélas! qu'il pouvait goûter, il les consacrait à rétablir, dans nos collections, cet ordre qui coûte tant de labeurs à l'organisateur, et qui paraît si simple, si aisé, si facile, au spectateur qui n'a que la peine d'en jouir. Les procès-verbaux de la section abondent de travaux inédits laissés par lui sur divers points de l'histoire naturelle. Quelque temps avant que la mort ne vînt glacer ses forces et éteindre le flambeau de sa féconde et vigoureuse intelligence, il travaillait encore au catalogue des richesses de sa section, richesses qui, selon son appréciation si éclairée, font de notre Musée un établissement de premier ordre parmi les musées de la province. Enfin, sa sage et ferme administration dans ces fonctions utiles, mais sans éclat, fut plus d'une fois remarquée : elle parvint, non sans tiraillements, à rétablir la régularité dans les modestes finances qui composaient le budget scientifique.

Pourquoi faut-il que ce souvenir de son passage au Musée, qui grossit encore la liste de ses services dévoués, gratuits et si utiles, nous ramène avec lui pour cortége cet autre souvenir véritablement écœurant, celui de la stupidité des passions politiques ?

1848 fermait sa chaire municipale comme professeur de botanique : 1848 le fit sortir du Musée, à l'aide de ce système, familier aux partis fanatiques, l'épuration : la commission fut dissoute, puis réorganisée, sans que le nom de son président, du membre le plus utile peut-être, figurât sur la nouvelle liste : pauvre temps, où l'on s'ima-

ginait, hélas ! que la liberté se trouve bien de la fermeture des chaires d'enseignement, et que *l'histoire naturelle* dans un musée ne peut être convenablement dirigée par un *professeur d'histoire naturelle très-distingué* et gratuitement dévoué, si, dans sa ferme et digne indépendance, il n'acclame pas de la voix et du geste l'idole politique du moment ! Mais, consolons-nous : si, malgré tant et de si tristes expériences, nous restons prompts aux égarements, le retour au bien ne se fait plus chez nous longtemps attendre. Dès le 3 juillet de la même année 1848, le conseiller municipal faisant fonctions de maire rétablit par arrêté spécial, sans vacance à combler, comme addition à la commission, le nom que le vandalisme en avait expulsé et que revendiquaient la justice et la gratitude. Ajoutons, car la consolation en est, ce me semble, et plus douce et plus vive, que l'administrateur qui avait le courage de protester ainsi contre d'aveugles entraînements, c'était un confrère de M. Maugin, M. le docteur Lequien.

Que si, du reste, le manque de souplesse, de docilité hypocrite, lui faisait rencontrer dans le frottement de toute une ville, ces tribulations auxquelles doit se résigner tout caractère assez ferme pour ne prendre conseil que de sincères convictions, les dédommagements étaient loin de lui manquer : au loin ces mesquines passions des localités provinciales s'apaisent et font silence, pour laisser place à la grande voix de la renommée, publiant avec une impartiale justice les droits du vrai mérite : il l'éprouva. Son nom acquit une véritable notoriété : les corps savants se l'adjoignirent spontanément comme un de ces fleurons qui ajoutent à l'éclat même des plus riches couronnes. Dès le 16 novembre 1835, il avait été nommé membre correspondant de la Société Linnéenne de Nor-

mandie ; le 26 juin 1850, il est élu membre honoraire de l'Académie de l'enseignement à Paris ; le 3 octobre 1853, il reçoit le brevet de membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique.

Pourquoi ne pas l'avouer ? Ces distinctions honorifiques étaient douces à son cœur, par ce motif, plausible assurément, que toutes venaient le trouver sans qu'il les eût sollicitées.

Mais peut-être me reprochez-vous, tout bas, de vous entretenir trop longuement du médecin, de l'universitaire, de l'administrateur de notre Musée, de son affiliation aux sociétés savantes, enfin de tout ce qui n'est pas nous, vous rappelant, même plus que moi, les nombreux et éclatants services rendus ici par ce collègue si justement et si vivement regretté. Dans la première période de son existence, celle qui a précédé son mariage, on l'a vu, après un modeste et silencieux noviciat de quelques années, prendre enfin à nos travaux, de 1826 à 1831, une part plus active, plus hardie, et par là même plus fructueuse. Encouragé par votre approbation, il doubla, dans la seconde période, ses sacrifices de temps, de labeur, de savante et utile collaboration : il prodigua tous ceux que permettent les forces humaines. Poussant presque jusqu'à une noble manie l'amour de l'exactitude, il assista, pendant longues années, à toutes les séances : ni la distance, ni la pluie ou la neige, ni l'attrait de quelque rare délassement, ne pouvaient le retenir. Il fit ainsi tant que sa santé n'y mit obstacle. Il venait, disait-il, « *s'instruire au foyer commun, profiter des lumières de tous* ; » et puis, d'ailleurs, obéir à la convocation comme à une consigne, dans ses idées, c'était un devoir. Que de rapports faits par lui ! Ouvrez, à la page 68, la table si précieuse que

nous devons à l'ingénieuse et tenace obligeance d'un de nos collègues ici présent, et que, par ce motif, je ne puis louer, vous reconnaîtrez que le bilan de ce médecin professeur, déjà si occupé en cette double qualité, est de beaucoup le plus chargé. Toutes les matières étaient explorées, illuminées par ses savants rapports. Si l'on s'enquiert des productions de la terre, on l'entend disserter sur le turneps, le choux-arbre, l'escourgeon, la pomme de terre Rohan, le mûrier, le madiasativa, le sésame, analyser, juger les expositions de fruits, faire connaître les publications des autres sociétés. Si l'on passe aux instruments, on apprend de lui les avantages des divers semoirs. Si l'on va aux applications, on reçoit de lui de précieuses notions sur l'utilité des sciences naturelles ou l'industrie de la soie. Si, sortant du domaine plus spécial de l'agriculture, on veut faire invasion dans les autres sciences, on peut étudier avec lui les insectes diptères et les monstrêmes. Si enfin on s'élève jusqu'à l'homme, ce roi déchu du monde terrestre, auquel, en dernière analyse, tout fait retour, on apprend de sa bouche savante ce que la science soupçonne de ces redoutables et mystérieux désordres contre lesquels, en certaines crises, se débat notre infirmité, et qui passent comme un ouragan, le choléra, la lèpre, la morve, le farcin.

Dans les volumes faisant suite à ce répertoire éminemment utile, qui, imprimé en 1850, s'arrête en 1849, on retrouve, à chaque table annuelle, la trace utile de son concours. Là encore on le voit, avec un zèle infatigable, parcourir le cercle presqu'entier des connaissances si diverses qu'il est permis d'effleurer. Que de témoins à invoquer! Rapports sur les diverses publications touchant l'agriculture et l'horticulture, les travaux des sociétés savantes

qui rivalisent avec vous de lumières et de zèle pour la prospérité publique ; rapports sur les journaux intitulés, *Journal d'agriculture pratique et de jardinage, l'Instructeur jardinier*, *Annales de la Société centrale de France ;* analyses de phénomènes et d'ouvrages médicaux ; explications sur un cas de merycisme ou rumination humaine, sur ce fœtus humain, monstrueux, composé de deux sujets du sexe féminin qu'il a donné à notre Musée, sur un ouvrage de M. le docteur Danvin relatif à un nouveau traitement de la diphtérite ou angine coenneuse, sur l'exposé du système électro-vital, ou application universelle de l'électricité aux besoins hygiéniques de l'homme et des animaux et à l'agriculture, par M. Robbi, sur deux brochures de M. Cartorani, l'une sur la cataracte lenticulaire, l'autre sur un instrument fixateur de l'œil, sur une brochure de M. G. Dorieux, intitulée, *Appréciation philosophique et littéraire de la médecine dévoilée de Y. P. Chevalier, pharmacien-chimiste à Amiens*, et bien d'autres encore. C'est ainsi que, pendant trente années, M. Maugin, sans faire aucun appel à la célébrité par des publications externes, déversa ici, dans l'intérieur de nos séances, comme en famille, oserai-je vous dire, et ce avec la plus affectueuse prodigalité, les trésors de son immense érudition. Difficile serait de citer la matière qui ne porte point l'empreinte de son lumineux passage parmi nous. Mais pour moi, qui profane dans un monde savant, ne puis apprécier que les mérites accessibles au vulgaire, ce qui est, je le confesse, la plus capitale de ses œuvres, c'est sa notice biographique sur M. Tarranget.

J'ai eu l'occasion de vous rappeler l'immense renommée laissée par ce savant provincial, et néanmoins considérable, mort il y a plus d'un quart de siècle. Sa vie avait

touché à tout : elle avait traversé notre grande, longue et terrible révolution, pratiqué les hommes les plus divers, cotoyé Carnot et heurté Robespierre. Elle s'était mêlée à la brillante régénération des premières années de ce siècle, puis écoulée dans l'étude et la pratique de tous les devoirs. M. Maugin, vous le savez, était son élève, son confident, son ami, le légataire de ses pensées : il était naturellement désigné comme narrateur de cette noble existence. Il s'est acquitté de cette tâche sainte et sacrée pour lui, avec toute la science d'un juge très-compétent, toute l'éloquence d'un cœur ému, tout le talent d'un littérateur véritablement consommé. Je n'exagère point mes impressions et mes jugements : pour moi, cette notice est digne de figurer parmi les biographies dues à la plume exercée des écrivains renommés qui, dans nos grandes Académies, tiennent le sceptre des lettres. Elle occupe, dans le premier volume 1837-1838, les pages 309 à 353. Les incrédules peuvent contrôler mon appréciation très-impartiale, par une lecture qui, je le leur promets, sera pour eux pleine de charme.

Tous ceux, du reste, qui ont connu M. Maugin, qui l'ont entendu ou discourir ou discuter, savent combien il était heureux dans le maniement habile de la parole. Il procédait avec un ordre parfait : son langage était pur, précis, coloré, plein de nerf et d'élégance. On se disait, en l'écoutant, qu'il eût assurément brillé en une autre carrière que celle de la médecine. Sa discussion, d'ailleurs, quoique très-vive et pressante, était toujours empreinte de cette gracieuse urbanité, sans laquelle les contradictions dégénèrent en disputes. A quelque point de vue donc qu'on puisse envisager un collègue, la science, le talent, le dévouement, les services rendus, les relations

bonnes et douces, M. Maugin fut ici l'un des plus distingués, et, il y a du bonheur à le redire, votre justice éclairée l'a hautement proclamé en le faisant passer, à dix reprises, par les divers degrés de la présidence.

Que si, du mérite intellectuel, de la science, du talent, on s'élève aux qualités du cœur ; si, après avoir rappelé le médecin, le professeur, l'académicien, si dignes d'un éloge moins insuffisant, on essaie de soulever le voile qui couvre toujours le moral de chacun ; si enfin on interroge l'homme, abstraction faite de sa position particulière et des professions qu'il exerce, que de trésors ! quelle contemplation sereine ! quelle satisfaction vive et pure !

Il a écrit dans le récit de son voyage que *l'imagination nous distingue de la brute :* il a dit vrai, et à tort voudrait-on le contredire. Mais ne convient-il pas d'ajouter que ce qui distingue l'homme des autres hommes, plus encore peut-être que de vastes connaissances ou d'admirables talents, c'est la *vertu ?* M. Maugin n'a rien à perdre à cette vérité qu'il n'est pas tout-à-fait superflu de rappeler aux jours de défaillance. Jeune homme, il a brillé de tous les instincts moraux qui peuvent être l'ornement de la jeunesse, haineux du mal, sensible aux bonnes actions, studieux, économe, modeste, affectueux pour ses parents et ses amis, surtout plein de toutes les expansions d'une vive et sincère gratitude envers ses maîtres, ses hôtes, quiconque lui vient en aide, le soutient ou l'encourage. Comme citoyen, comme homme privé, comme époux, comme père, nous le retrouvons fidèle à tous les grands devoirs de la vie.

En politique, sa généreuse et forte nature lui fait instinctivement embrasser les opinions les plus élevées

comme les plus sages, celles qu'on peut avouer sous tous les régimes, un ardent amour de la France, un amour non moins vif de la liberté bien comprise, un respect absolu pour l'ordre, cet inséparable compagnon de la vraie liberté, un dévouement chaleureux au bien-être matériel et moral de ce qu'on appelle le peuple. Ce fut son culte jusqu'à sa dernière heure : ceux qui ne jugent que sur le bruit, s'y sont mépris peut-être : nul n'a été plus ferme en sa modération. Tout absorbé en ses fonctions médicales et professorales, il a vécu loin des partis, quelle que fût leur bannière, trop modeste pour se poser en chef, trop fier pour obéir à un mot d'ordre : quand le drapeau qui avait ses sympathies triomphait, il n'entonnait pas l'hymne de victoire, ne se posait pas en vainqueur ; il ne tendait la main à aucune faveur. Quand ce drapeau était vaincu, il ne le répudiait pas ; il y demeurait fidèle, sans bravade, sans jactance, sans opposition éclatante, avec une fermeté silencieuse, mais inébranlable. Il a traversé quatre révolutions, 1815, 1830, 1848, 1852 : qu'on cherche, et à aucune époque on ne le trouvera aux premiers rangs ; mais aussi peut-on affirmer que, sous aucune d'elles, ses doctrines libérales et sages n'ont transigé, et que, quoiqu'il fût chargé de bien des fonctions rétribuées et révocables, sa vie a été pure de toutes ces capitulations de conscience, qui, hélas ! grossissent trop les histoires politiques. Ne l'a-t-on pas vu d'ailleurs à l'œuvre ? L'autorité, dans un jour d'égarement, semble n'avoir plus en lui une aveugle confiance ; il s'en sépare par une démission, et résiste à ses instances les plus flatteuses. Un vain prétexte d'économie menace son cours municipal ; il le continue gratuitement pendant trois ans entiers. L'exagération des programmes universitaires

provoque son blâme; il y répond par une autre démission qui lui fait perdre le bénéfice de 24 ans de services. La courtisanerie, la crainte de déplaire ne l'approchent point, ne font point fléchir son paisible, mais ferme stoïcisme, ne l'emportent jamais sur les inspirations de sa rigide conscience. Sans doute, ces hommes modérés, calmes, inactifs, tièdes même si vous le voulez, ne sauvent point un parti, n'assurent pas le triomphe d'une doctrine ou d'une opinion ; mais que Dieu nous garde beaucoup de ces modérés toujours indépendants, toujours dignes, toujours sincères; et, en dépit des menaces d'un pessimisme chagrin, nous n'aurons pas, soyons-en sûrs, à redouter la décadence du bas-empire.

Dans la vie privée, il inspire à tous ceux qui l'approchent la plus sympathique affection.

Sa probité, sa délicatesse, sa droiture, vertus obligées sans doute, eussent, on peut l'assurer, demeuré inébranlables dans les épreuves même les plus délicates.

Les rapports avec lui étaient sûrs : on pouvait compter sur la gravité de son esprit, la dignité de son caractère, la discrète sagesse de son cœur.

L'obligeance empressée, le dévouement simple et vrai qu'il prodiguait à ses malades, le suivaient dans les relations extra-professionnelles ; il était officieux, dans la bonne acception du mot.

Sa conversation attachait tout d'abord : elle abondait en nobles pensées. En toute question il saisissait et défendait le côté généreux ; elle était soutenue, sans qu'il en fît le moindre étalage, par le savoir le plus exact, le plus étendu, le plus varié. Il ne dédaignait point les citations classiques, que lui rendait faciles une mémoire

très-heureuse. Comme tous les hommes dont le goût n'est point gâté, il demeura fidèle et fervent disciple d'Horace, Lafontaine, Tacite, Corneille, Virgile, Racine, sans se laisser jamais entamer par cette littérature frelatée, dévergondée et corruptrice, qui fut un moment la honte de notre époque. Quoique gai, malicieux même, et, si l'on veut, quelque peu caustique, il était, dans le fonds de ses jugements, d'une grande impartialité, d'une bienveillance très-convaincue. Il ne parlait des hommes que pour rendre justice au mérite. Jamais, si j'en crois mes souvenirs, et j'en ai de très-précis, il ne laissa échapper sur ses confrères une parole la plus légèrement désobligeante. Ce n'est point, certes, en l'écoutant, qu'on eût pu soupçonner chez les médecins le triste sentiment que, très à tort sans doute, on leur prête ainsi qu'aux poètes. Dans le monde même, qu'il aimait cependant peu, il savait plaire et se rendre agréable. Son esprit fin et délicat trouvait, avec une abondante facilité, ces riens ingénieux, ces petits mots aimables qui sont le soutien ou du moins le charme de rapports nécessairement superficiels et fugitifs. Près des dames, pour qui il conserva, jusque dans la vieillesse, l'entraînement respectueux et tendre de tous les hommes bons et aimants, il avait cette galanterie fine, enjouée, spirituelle, que nos ancêtres, dit-on, nous ont léguée, et qu'une morgue impuissante ou pédante, une déplorable désinvolture, une funeste sécheresse de cœur, peuvent seules bannir des mœurs d'un peuple. Chez lui enfin, dans son propre salon, il rivalisait avec celle qui, tout naturellement, y présidait, de soins, d'attentions, de prévenances, pour procurer à ses hôtes, à tous et non à quelques-uns, cette satisfaction intime, ce bien-être, ce plaisir sans bruit comme sans ostentation,

mais doux et vrai, que chacun en rapportait toujours. Son extérieur annonçait ce qu'il était : plutôt petit que grand, mais bien pris dans sa taille, il avait tout à la fois la force et la souplesse, la dignité du maintien unie à la grâce des mouvements et du geste. Ses traits étaient réguliers, même distingués, son sourire fin, jamais blessant ; son regard avait l'assurance que donne la franchise ; son front respirait enfin cette sévérité apparente que prête l'habitude des graves et austères pensées, tempérée par la douce bienveillance d'une âme facilement aimante.

En un mot, on peut dire sans le flatter, que comblé de toutes les qualités dont l'assemblage est un rare privilége, il joignit l'avantage de plaire au bonheur d'être utile. Citant, comme lui, le poète qui lui était le plus familier, on lui appliquerait volontiers et avec justice, ce vers consacré par le temps : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.*

Mais c'est surtout dans l'intérieur de la famille, ce sanctuaire où l'homme affranchi de toutes contraintes, n'agit et ne parle que selon sa nature la plus vraie, que se manifeste toute la bonté de son cœur. Quoique sa parenté personnelle fût nombreuse, il avait adopté pleinement celle que lui avait apportée la compagne de sa vie; il était profondément attaché à toutes ces branches collatérales qui, des deux parts, formaient autour de son foyer le plus honorable entourage, ses sœurs, leurs maris, leurs enfants, puis les Minart, les Desmasures, les Preux. Pour lui, un parent était, selon la loi de Dieu, un ami que nous donne la nature. Cette alliance conjugale, dont il avait si sagement dirigé le choix, resta pour lui comme une école des devoirs les plus austères et les plus doux. La sainteté du mariage était l'un

de ses dogmes les mieux compris, les plus fidèlement pratiqués. Son épouse, si digne de lui, fut, pendant 30 années, la quotidienne et constante confidente de ses pensées les plus intimes, tous ses secrets, toutes ses souffrances et toutes ses joies. C'est près d'elle surtout qu'il aimait à goûter l'oubli des fatigues, un repos embelli par la causerie, la paix et la satisfaction. C'est avec elle qu'il faisait toujours les rares promenades qu'il se permettait. C'est à ses côtés qu'on le trouvait, le soir, travaillant, rangeant ses notes, mettant ses affaires en ordre, ou faisant à haute voix quelque lecture, pour mieux mettre en commun les délassements de l'esprit et du cœur. S'il fut le modèle des époux, il fut aussi le modèle des pères. Il avait pour ses fils la tendresse la plus ardente, mais la plus éclairée, et en même temps, soyons heureux de le dire, la plus complétement justifiée. Il ne partagea point cette erreur funeste de certains hommes, même très-savants, qui laissent grandir des enfants tout simplement au gré de la Providence, se contentant de les voir plus ou moins profiter du latin et du grec que leur enseignent nos professeurs. Sa vigilante sollicitude veillait sur ces plantes délicates : il en étudiait, avec une attention recueillie, les tendances, les instincts, les penchants : il arrachait l'ivraie dont quelques grains germent toujours, même dans les meilleures terres : il semait, en sa place, avec une tendre profusion, les bons sentiments, les pensées généreuses. Enfin, il façonnait à son image ces jeunes hommes qui le remplacent dignement dans la vie, et pour qui il fut tout, un père, un maître, et surtout un ami.

Si les séductions d'une vive et fidèle amitié ne m'égarent pas, vous pouvez désormais redire avec moi, que *citoyen*,

homme privé, époux, père de famille, il a dignement rempli la mission de l'homme de bien.

Et sa mort fut elle-même digne de cette vie si pure. Depuis quelques années, il en avait le secret et triste pressentiment : il était, en effet, affecté d'une de ces maladie organiques dont mieux que tout autre il appréciait la gravité, qui pouvait longtemps encore le laisser vivre dans la souffrance, mais qui, comme une autre épée de Damoclès, le menaçait sans cesse. Il aspirait au repos : il souhaitait ardemment que son fils aîné, successivement interne dans tous les grands hôpitaux de la capitale, vint, de son vivant, recueillir comme de ses mains sa clientèle si considérable. Il s'agissait pour un jeune homme, à qui le succès était familier, de renoncer aux brillantes destinées que Paris promet au mérite ; le sacrifice s'est accompli, et vous savez comme moi s'il a porté ses fruits. M. Maugin se retira donc en une retraite presqu'absolue : il ferma son cabinet, remercia personnellement ses clients, et ne vécut plus que pour sa famille, quelques amis les plus intimes, et la méditation.

Ce fut certes, pour lui, un grand et solennel moment : il ne comptait que 65 ans ; il était donc encore, en apparence du moins, dans la plénitude de la vie, d'autant que ses ancêtres avaient été octogénaires, et qu'il pouvait se flatter d'imiter leur exemple ! Mais il avait tant travaillé ! ses fatigues avaient été si grandes ! Et puis, sans rappeler ce germe fatal qu'il portait en lui-même, le chagrin, aux dernières années, avait si fort ébranlé son âme ! L'inévitable visiteuse, comme il l'appelle lui-même (la mort), après avoir longtemps respecté les parents qui lui étaient si chers, avait à coups redoublés fait parmi eux des vides multipliés : elle ne s'était point bornée à lui

enlever sa mère, son père, les père et mère de son épouse, elle avait aussi ravi à sa tendresse un jeune fils de 5 ans, Léon, qu'il pleurait encore (car les pères pleurent longtemps), après plus de 20 ans écoulés; elle avait moissonné toutes ses sœurs et leurs maris, moins une seule, Mme Beaussier; elle avait enfin frappé l'un des frères de sa femme, M. Minart-Gonseaume, aussi emporté avant le temps : en un mot, ces deux familles, jadis si compactes et si unies, les Maugin et les Minart, plongées dans un deuil presque permanent, s'étaient tout-à-coup dépeuplées. Ce fut pour son cœur si aimant un déchirement cruel que de voir tant de parents chéris et jeunes encore, tombés autour de lui, faire presque par chaque an un nouveau vide aux intimités de la famille. Mais, indépendamment de ces blessures du cœur, ses idées revêtaient d'elles-mêmes, en ce soir de la vie, je ne sais quelle teinte de mélancolie. L'étude du monde matériel, des misères de notre corps et du néant de cette enveloppe si fragile, étude indispensable à nos médecins, ne l'avait point poussé à ces systèmes de dégradante incrédulité, où l'abus d'une science fausse égare parfois des docteurs plus malheureux que coupables : tout au contraire, il eut le bonheur de demeurer invariablement spiritualiste, religieux, et chrétien. Or, je ne sais si je m'abuse, mais il semble que l'homme qui, après les grandes agitations de la vie, retombe tout-à-coup sur lui-même, inactif, repassant en sa mémoire troublée les années écoulées, les souffrances éprouvées, les fautes commises, car qui n'en commet pas? qui sonde les mystères suspendus sur nos têtes, qui contemple cette éternité où dorment les siens, et où lui-même doit dormir demain, il semble, dis-je, que cet homme, précisément parce qu'il est spiritualiste,

religieux et chrétien, doit, plus que les sectaires du néant, je ne dirai pas trembler, mais se recueillir et s'inquiéter, aux approches d'une fin qui, pour lui et selon ses dogmes pieux, n'est que le signal de la justice divine.

Tels ont été, je le crois, les sentiments qui, dans la retraite, assombrirent l'esprit enjoué, aimable, quelquefois pétillant de gaîté, que le monde avait connu. Il avait beau s'en défendre, de funèbres préoccupations l'assiégeaient. Il nous en a laissé un témoignage irrécusable dans le testament écrit d'une main ferme, en toute la lucidité de sa raison supérieure, trois ans avant le jour fatal : ce n'est point, à proprement parler, un testament; il ne dispose de rien en faveur de personne, ni sa femme, ni ses enfants, ni ses autres parents. On n'y trouve, comme disposition, qu'un legs aux pauvres pour qui il fut toujours d'une grande et discrète charité : cet écrit est plus exactement une profession de foi, la déclaration nette et ferme de ses sentiments : réserve simple et modeste pour tout ce qui le concerne personnellement; remercîments pleins de gratitude pour les enseignements et les exemples qu'il a reçus de ses parents, comme pour le dévouement de sa vertueuse compagne, le bonheur et les consolations qu'il lui a dus; bénédiction et derniers conseils d'un père pour ses fils qu'il a formés au bien et qu'il adjure de persister dans tout ce qui constitue la plus sévère droiture; remise humble et résignée aux mains de Dieu, d'une créature profondément religieuse; telle est la dernière manifestation d'un esprit qui fut si fort, d'un cœur qui fut si pur. Je déplore que des convenances, qu'il est superflu d'indiquer, ne permettent point d'en donner une lecture textuelle : oui, je le déplore profondément, car le laisser parler lui-même,

ce serait, daignez m'en croire, la plus belle oraison funèbre.

Cependant le temps marchait : il souffrait beaucoup; mais il vivait; et il en remerciait Dieu, car il suivait avec toute l'anxiété du plus tendre des pères les destinées de ses chers enfants. Il jouissait des succès de son aîné, son successeur, l'héritier de sa renommée médicale; il soupirait après l'occasion qui devait assurer une position professionnelle à son second fils, comme son aîné, si digne de lui, et qui suivait à Paris la carrière du barreau. Au commencement de cette année, ses vœux s'accomplissaient : il traita, en effet, pour ce second fils, d'une charge d'avoué près le tribunal de la Seine, celle que précisément le futur titulaire dirigeait comme principal clerc, et qui était l'objet de ses prédilections : il ne restait qu'à obtenir l'infaillible sanction du ministre : une position sociale, grande et considérable pouvait être tenue pour assurée. Cet événement si souhaité ranima un moment des forces qui commençaient à défaillir. Heureux père comme heureux époux, M. Maugin voyait se fixer, parées de toutes les couleurs de l'espérance, les destinées qu'il avait préparées avec une si active sollicitude. Peut-être, hélas ! cédant à l'illusion qui nous trouve si faciles, même au bord de la tombe, se refaisait-il des rêves d'avenir. Peut-être son imagination moribonde souriait-elle à des brus, même à de petits enfants. Mais l'heure fatale allait sonner : le bonheur parfait devait lui échapper comme à tous ; ses derniers rêves, s'il en a fait, se dissipèrent bien vite comme une ombre trompeuse. Aux premiers jours de février il se trouva plus mal ; il s'alita pour ne plus se relever.

Lui-même l'a déclaré en cet écrit que je citais tout-à-l'heure, il quittait la vie sans crainte, mais non sans regret, si résigné qu'il fût à la justice de Dieu. Il s'attachait presque convulsivement aux affections qui avaient empli tout son cœur ; il eût fallu que sa femme et ses deux fils ne s'éloignassent point d'un pas ; il les retenait doucement tous et toujours, comme si ensemble ils eussent pu le protéger contre une séparation aussi inévitable que cruelle. Mais, enfin, le dernier soupir s'exhala sur ses lèvres, et la religion qui l'avait béni, le recueillit en son sein.

Quoique l'événement fût prévu, il n'en répandit pas moins sur ceux qui, en grand nombre, s'étaient attachés à cette noble existence, une amère et profonde tristesse. Ses funérailles, simples selon son vœu, eurent lieu le 17 février, le mardi de la Quinquagésime, la veille du jour où l'Eglise nous rappelle que nous ne sommes que poussière. Une foule compacte et recueillie suivait le cercueil de l'homme de bien : dans le cimetière même, les rangs étaient pressés : chacun attendait cet adieu reconnaissant des hommes qui, pour les bonnes mémoires, se mêle aux prières de l'Eglise : toutes les oreilles étaient tendues, et les yeux cherchaient l'orateur. Mais sa modestie, si grande et si sincère, avait, par un dernier vœu, répudié les éloges, interdit les discours : après donc les paroles du prêtre et l'aspersion de l'eau sainte, le silence se fit docilement sur sa tombe.

Mais, vous ici, Messieurs, vous n'êtes point enchaînés par les scrupules exagérés qui, dans l'asile des morts, durent être respectés. L'éclat des talents et des vertus, c'est le patrimoine commun. Il vous importe de montrer que les académies qui prétendent travailler pour l'agriculture,

pour les sciences et les arts, c'est-à-dire pour le peuple, ne sont point une joûte vaine et stérile de discours et d'esprit : que le développement de l'intelligence, l'application aux sciences, le culte des lettres, épurent l'âme et lui inculquent le dévouement au bien ; qu'enfin, celui qui a le plus étudié, le plus appris, est souvent aussi, par une sainte loi de notre nature, celui qui a vécu le plus honnêtement. Vous avez donc voulu qu'elle fût remise en mémoire et reposât dans vos archives, la vie qui tout entière fut une nouvelle justification de cette alliance intime entre le savoir et la vertu : vous avez demandé qu'une plume quelconque, n'importe laquelle, retraçât tant bien que mal, pour ceux qui nous suivront, le souvenir du collègue que, vivant, vous avez comblé de tant de légitime gratitude : vous êtes obéis, puissiez-vous ne pas trop déplorer de n'avoir point choisi un interprête plus digne et de vous et de lui !

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. JOUGGLA.

PAR M. DELPLANQUE,

Médecin vétérinaire, membre résidant de la Société.

MESSIEURS,

Au moment où je viens m'acquitter du pieux devoir que vous m'avez fait l'honneur de me confier, en essayant de vous retracer la vie du collègue que nous regrettons, je ne chercherai pas à vous dissimuler tout mon embarras. Ce n'est pas que cette vie se soit écoulée oisive et inutile : vous savez trop le contraire pour que je m'arrête à en faire ici l'affirmation ; mais les travaux dont elle a été remplie ne sont pas de ceux qui conduisent aux honneurs et à la célébrité. Qu'importe, en effet, à la postérité, et même aussi aux contemporains, qu'un homme, eût-il du génie, se renferme dans l'obscurité d'une pro-

fession modeste, et y consacre son existence tout entière à l'étude des problèmes les plus ardus de l'économie sociale; qu'il s'efforce, par exemple, en cherchant à augmenter et à améliorer la production des denrées alimentaires, de rendre plus faciles pour tous les conditions de la vie matérielle ? Si ses efforts sont couronnés de succès, si le bonheur veut qu'il rencontre une idée féconde, l'idée fera son chemin: mais nul de ceux qui en tireront profit ne prendra la peine de s'enquérir du nom de son inventeur.

Ah! si, mieux avisé, cet homme eût consacré une bien moindre partie de son intelligence et de son activité à la découverte ou au perfectionnement de quelqu'engin de guerre, pourvu que son invention fût bien meurtrière, l'humanité reconnaissante ne lui eût point marchandé sa récompense, et l'histoire se fût empressée de recueillir son nom.

La renommée n'arrive pas toujours à qui la recherche; à plus forte raison se trouve-t-elle bien rarement sur le chemin de ceux qui, ne courant pas à sa rencontre, se contentent d'être utiles sans ostentation, et d'apporter en silence leur part de labeur à l'œuvre toujours inachevé du progrès. A ces travailleurs dévoués, il est du moins impossible de ravir la seule récompense qu'ils ambitionnent, et qu'ils trouvent dans le jugement de leur conscience, s'estimant heureux de pouvoir se dire, quand arrive le moment où leurs forces les trahissent, qu'ils ont bien employé leur temps.

C'est d'une de ces existences, utiles autant que modestes, que je dois vous entretenir.

Jouggla, Bernard, est né le 20 janvier 1799, à Pergain-

Taillac, village de l'arrondissement de Lectoure (Gers). Ses parents, cultivateurs aisés, appréciant tout le fruit que leur fils pourrait retirer d'une bonne instruction, l'envoyèrent au collége d'Agen, où il remporta des succès. Rentré dans sa famille après quelques années, il n'abandonna pas pour cela ses études; il continua à s'y adonner avec zèle, sous la direction d'un oncle, vénérable ecclésiastique, qui le dirigea avec discernement vers la carrière médicale, pour laquelle le jeune homme se sentait une vocation irrésistible.

A l'âge de 22 ans, en 1821, Jouggla se présenta à l'examen d'admission de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, et il y fut admis avec un rang distingué. Ce rang, que lui avaient assuré son intelligence et la solidité de son instruction première, il sut le conserver, par son ardeur au travail, pendant tout le cours de ses études. Et je dois vous le faire remarquer, Messieurs, ce n'était pas chose facile que de se maintenir aux premiers rangs au milieu d'une *génération* d'élèves, la plus forte, peut-être, qui se soit rencontrée dans les Ecoles vétérinaires depuis leur fondation jusqu'à nos jours; génération qui a fourni à l'enseignement vétérinaire de tous les pays ses noms les plus éminents : Renault, Rigot, Delafond, Lecocq, Delwart, Brogniez, Gaudy, Hamont, Soarès; à l'armée, les premiers et les plus distingués de ses vétérinaires principaux : Louchard, Lacoste, Riquet, Gillet; à l'exercice civil, ses praticiens les plus renommés : Chevrier, Pommeret, Huvellier, Demilly, Rossignol, Mariage, et tant d'autres que je dois renoncer à vous citer. Aussi devons-nous considérer comme très honorable pour Jouggla d'avoir pu, au milieu d'une réunion d'élèves aussi distingués, obtenir, dans sa première année d'études, une mention honorable

et une bourse d'élève militaire; dans sa deuxième année, le premier prix; et, à l'expiration de sa troisième année, un des premiers diplômes de maréchal-vétérinaire.

Les études vétérinaires étaient, à cette époque, organisées autrement qu'aujourd'hui. Au lieu d'un grade unique, et du titre de vétérinaire, qui ne peuvent s'obtenir actuellement qu'après quatre années d'études, les Ecoles vétérinaires, depuis leur institution en 1761 jusqu'en 1825, donnaient à leurs élèves deux grades différents. Les deux Ecoles d'Alfort et de Lyon, les seules qui existassent à cette époque, délivraient au bout de la troisième année d'études, et après des examens spéciaux, le titre de maréchal-vétérinaire. Les plus distingués seulement parmi les élèves pourvus de ce premier grade étaient signalés au ministre comme aptes à suivre, à l'Ecole d'Alfort, un cours supérieur, dit cours de médecine; et, après deux ans de ces nouvelles études, ils pouvaient recevoir un deuxième diplôme, celui de médecin-vétérinaire.

Ses succès donnaient à Jouggla le droit de se faire inscrire pour suivre le cours supérieur; il préféra quitter l'école avec le titre de maréchal-vétérinaire; et, en sa qualité d'élève militaire, il fut immédiatement incorporé, comme vétérinaire en second, dans le régiment de cuirassiers du Dauphin.

La position des vétérinaires militaires était loin d'être, en ce temps-là, ce qu'elle est devenue depuis quelques années. Relégué parmi les maîtres-ouvriers, le vétérinaire en premier ne prenait rang qu'avant les maréchaux-des-logis, et sa solde ne s'élevait qu'à 1,200 francs. Placé, par la hiérarchie, et quelle que fût son ancienneté, sous la dépendance du dernier des officiers, il était en outre

subordonné, pour ce qui concernait son service médical, au capitaine-instructeur, qui était seul chargé de diriger l'hygiène des chevaux de troupe, et sans l'autorisation duquel aucune opération grave ne devait être pratiquée. La solde du vétérinaire en second, qui, pour le rang, était assimilé aux maréchaux-des-logis, pouvait descendre jusqu'à 800 francs.

En présence d'une situation aussi précaire, aussi peu en rapport avec l'étendue de leurs études qu'avec l'importance de leurs services, il n'était pas surprenant que la plupart des vétérinaires militaires se trouvassent arrêtés, dès leurs premiers pas dans une carrière si ingrate, par un dégoût bien légitime. Les plus capables donnaient leur démission aussitôt que la fin de leur engagement le leur permettait. Un certain nombre même, renonçant à la carrière médicale où tout espoir d'avancement leur était interdit, demandaient à prendre les galons et le service du grade subalterne auquel ils se trouvaient assimilés; et, on me permettra de le constater avec quelqu'orgueil professionnel, de ceux qui prenaient ce parti, bien peu tardaient à occuper, au nombre des officiers, la place distinguée que leur valait leur mérite reconnu.

Parmi les chefs de corps, le plus grand nombre, je me plais à le déclarer, faisant des règlements militaires une application aussi libérale que possible, n'hésitaient pas à accorder à leurs vétérinaires une considération en rapport avec leur valeur personnelle. Dès son arrivée au régiment, Jouggla sut, pour sa part, y faire apprécier ses capacités, qui lui méritèrent un avancement relativement rapide. En effet, au bout de moins de cinq ans, en 1829, il fut nommé vétérinaire en premier, et vint

rejoindre en cette qualité, à Douai, le 5e escadron du train des parcs d'artillerie.

S'étant, quelques années plus tard, allié à une honorable famille douaisienne, fatigué du reste d'une carrière dont il n'espérait plus l'émancipation, obtenue seulement en 1843 (1), il se décida bientôt à mettre à profit, pour se faire une clientèle, les bonnes relations qu'il avait su se créer parmi les cultivateurs et les propriétaires de chevaux des environs de Douai, et il se démit, en 1835, des fonctions qu'il occupait dans l'armée.

Dès l'année suivante, il fut nommé vétérinaire d'arrondissement, par suite de la cession que lui fit de ce titre l'ancien titulaire, M. Tressignies, et il conserva cet emploi jusqu'à sa mort.

Dès qu'il se vit fixé parmi nous d'une manière définitive, Jouggla mit toute son ambition à se faire admettre au sein de votre Société; aussi reçut-il avec bonheur le titre de membre titulaire, que vous lui avez décerné le 10 mai 1839. C'est que, tout en se livrant avec ardeur à l'exercice de la médecine des animaux, il avait compris que le traitement de leurs maladies ne constitue que la partie la moins importante de la fonction sociale dévolue aux vétérinaires, qu'il croyait appelés à rendre de plus utiles services, en s'efforçant de vulgariser parmi les cultivateurs la connaissance des règles de l'hygiène, et de les familiariser avec l'étude des problèmes si complexes de l'élevage; c'est aussi qu'il n'espérait réussir à faire accepter ses conseils, que si vous consentiez à les cou-

(1) Les vétérinaires en premier ont actuellement rang de capitaine.

vrir du patronage de votre si puissante et si légitime influence.

En revendiquant, pour le corps vétérinaire, le droit et le devoir de diriger la production animale, il appuyait sa prétention sur un argument qui ne manque pas de valeur, c'est que, seuls en France, les vétérinaires sont initiés d'une manière complète, par leurs études, à la connaissance de l'organisation des animaux domestiques ; et tous, vous avez pu l'entendre exercer sa verve méridionale aux dépens de ces amateurs qui, masquant leur manque absolu de connaissances spéciales sous le clinquant d'un jargon souvent aussi inintelligible pour eux que pour leurs auditeurs, prétendent s'ériger en juges souverains de toutes les questions relatives à l'élevage et au perfectionnement des races domestiques.

Organisateur infatigable de vos concours agricoles annuels, Jouggla est resté longtemps chargé de la mission de vous présenter les comptes-rendus de ces concours. Ces travaux, aussi remarquables par l'éclat et la vigueur du style que par la profondeur et la solidité de l'enseignement qu'ils contiennent, ont été insérés dans la collection de vos *Mémoires* ; c'est là que nous devons rechercher ses opinions sur toutes les questions d'élevage, qui s'y trouvent traitées d'une manière souvent magistrale.

Témoin de l'engouement avec lequel les hommes même les plus compétents préconisèrent l'emploi général des reproducteurs anglais, et des folles espérances qui furent trop longtemps fondées sur leurs facultés amélioratrices, Jouggla ne put assister à la destruction de toutes les anciennes races chevalines de la France, sans joindre ses protestations à celles de l'immense majorité des vétérinaires.

Précurseur, sans en avoir la prétention, de la nouvelle école zootechnique, il exprima avant elle cette pensée, érigée depuis en axiôme, que c'est sur le champ de foire que doit se résoudre, en bénéfices ou en pertes, le problême des spéculations d'élevage.

Ah ! que n'a-t-il vécu deux années de plus ! Et combien il eût été heureux de voir l'administration se décider, quoique un peu trop tard, à cesser la lutte qu'elle a trop longtemps soutenue « avec l'intérêt commercial, les be-» soins, les habitudes et les conditions d'élevage (1) » des pays de production, et à rendre à ces pays la liberté de choisir les races d'animaux le plus en rapport avec leurs conditions culturales.

S'attachant exclusivement aux animaux de notre région agricole, Jouggla, pour arriver à les améliorer, ne se laissa pas prendre aux fallacieuses promesses des amateurs du croisement anglais; il préférait la voie plus sûre d'une sélection sagement dirigée, d'appareillements rationnels; il pensait, et je le pense comme lui, que nos deux races principales d'animaux, les chevaux boulonnais et les vaches flamandes, ne sauraient que perdre, loin d'avoir quelque chose à gagner, à recevoir le sang anglais.

Loin de moi, Messieurs, la prétention de vous faire connaître dans cette notice toutes les idées que professait notre collègue en matière d'élevage et d'amélioration des animaux domestiques. Je tenais seulement à vous signaler parmi elles certaines propositions qui, considé-

(1) Rapport de M. le général Fleury, 1868, p. 9.

rées il y a quelques années encore comme de véritables hérésies, n'en commencent pas moins à être officiellement adoptées et lancées dans la pratique.

Ces conseils, que nous trouvons consignés dans tous ses écrits, Jouggla ne manquait jamais l'occasion qui se présentait de les adresser de vive voix aux cultivateurs, dans ses fréquents rapports avec eux; il s'efforçait surtout de les faire revenir de cette idée fausse et dangereuse, encore trop répandue aujourd'hui dans nos pays, que le bétail n'est qu'un mal nécessaire.

Il leur prouvait sans peine que le bétail est la base de toute culture; que sans lui, c'est-à-dire sans les engrais dont il est le producteur le plus important et le plus économique, il devient impossible de donner au sol son plus haut degré de fertilité, seul procédé connu pour obtenir les plus belles récoltes au plus bas prix possible; enfin, que les engrais sont produits d'autant plus économiquement, que le bétail est plus amélioré, c'est-à-dire répond davantage, par sa conformation et par la spécialité des produits qu'il peut fournir, aux besoins particuliers et aux conditions spéciales de l'agriculture locale, et que ces produits, autres que les fumiers, peuvent rencontrer des débouchés plus assurés et plus avantageux.

Les questions d'élevage et d'amélioration, pour avoir tenu la plus grande place dans les écrits de Jouggla, n'en ont pas été pour cela les seuls objets de ses préoccupations. Un certain nombre d'observations et de mémoires, relatifs à la médecine, à la chirurgie, à l'hygiène et à la police sanitaire, ont été insérés par lui, soit dans les rapports qu'il présentait chaque année à l'administration

sur son service de vétérinaire d'arrondissement, soit dans les *Mémoires* de notre Société, soit dans ceux de l'Association vétérinaire des départements du Nord et du Pas-de-Calais, dont il faisait partie depuis la formation de cette société, en 1844.

Parmi ces travaux, je me bornerai à citer, comme les plus importants, des mémoires relatifs à la maladie aphtheuse, à la pleuro-pneumonie, à la clavelée, et un rapport sur la nécessité d'exercer un contrôle sévère sur les viandes destinées à la consommation.

Ce dernier mémoire contribua puissamment à décider l'administration municipale de Douai à organiser un service d'inspection vétérinaire pour l'abattoir et les marchés aux bestiaux, service auquel Jouggla fut appelé à participer, et qu'il remplit avec zèle jusqu'à son dernier jour.

Chargé de présenter à la Société les notices nécrologiques de deux de ses membres, MM. Delplanque père et Estabel-Crépy, il trouva, dans la manière dont il s'acquitta de cette mission, une nouvelle occasion de mettre en évidence les qualités brillantes de son esprit.

Depuis un certain nombre d'années, Jouggla avait presque complètement renoncé à l'exercice de sa profession dans les campagnes. Cette détermination, qui n'avait pour motifs ni l'âge ni les infirmités, notre collègue l'expliquait surtout dans les froissements nombreux que, comme tous les vétérinaires, il avait éprouvés par suite de l'envahissement complet de nos pays par l'empirisme.

Il m'est souvent arrivé d'entendre des agriculteurs exprimer leur étonnement de ce que, depuis cent ans que

les écoles vétérinaires fonctionnent avec une activité toujours soutenue, nos campagnes ne soient pas encore, à beaucoup près, pourvus du nombre de vétérinaires qui leur serait indispensable.

Il est en effet digne de remarque que la France, qui a la première fondé des écoles vétérinaires, et a fourni à toute l'Europe les professeurs qui y ont propagé cet enseignement, ne possède pas encore aujourd'hui assez de vétérinaires-praticiens, tandis que dans tous les pays voisins, notamment en Belgique, ces auxiliaires utiles de l'agriculture existent en nombre suffisant pour répondre à tous les besoins. La raison de cette disproportion anormale se trouve dans un seul fait : c'est qu'en Belgique, pour ne parler que de ce pays, il existe une loi qui protége l'exercice de la médecine vétérinaire contre la concurrence de l'empirisme, et qu'en outre, l'administration belge accorde à nos confrères, plus favorisés que nous sous ce rapport, une considération dont ils savent se montrer dignes par les services qu'ils rendent comme membres des commissions ou des jurys chargés d'étudier des questions zootechniques, ou de diriger des concours d'animaux.

En France, au contraire, le vétérinaire qui sort des écoles, après y avoir employé à des études sérieuses le plus précieux de son temps, et souvent la plus grosse part de son patrimoine, se trouve, dès son entrée dans la carrière, obligé d'entamer, avec des guérisseurs grossiers et ignorants, une lutte de tous les instants où sa dignité d'homme est souvent compromise, et dont il ne sort pas toujours vainqueur. Le charlatanisme est peu scrupuleux dans le choix de ses moyens, et il a, dans ce cas, d'au-

tant plus de chances de réussite, que revêtant les coutumes et le langage de ses dupes, il sait encore les amorcer par l'appât de l'économie.

Aussi arrive-t-il le plus souvent que, brisé par la lutte, froissé en même temps dans son amour-propre et dans son intérêt matériel, le vétérinaire abandonne, exposé aux ravages de l'empirisme, cent fois plus meurtriers que ceux de l'épizootie la plus redoutable, l'importante portion de la richesse publique sur laquelle seul il peut exercer une garde salutaire, et qu'il s'empresse de déserter une carrière qui ne lui promet ni honneur ni rémunération.

Une position de fortune qui, bien que modeste, suffisait à la simplicité de ses goûts, permit à Jouggla de se soustraire de bonne heure aux ennuis et aux froissements de la pratique rurale ; il continuait néanmoins à mettre sa longue et fructueuse expérience au service d'un petit nombre de clients, dont il avait su se faire des amis.

Le titre de membre honoraire, que vous lui aviez donné le 25 mars 1859, lui avait apporté la plus douce récompense qu'il pût ambitionner pour ses modestes, mais utiles travaux.

Son âge peu avancé, sa constitution robuste encore, bien qu'un peu ébranlée depuis quelque temps par des accidents éprouvés dans l'exercice de sa profession, lui promettaient encore un long avenir. Mais il devait en être autrement. Atteint depuis deux jours d'une indisposition que tous croyaient ne devoir être que passagère, Jouggla fut subitement enlevé le 27 mai 1862, à l'affection d'une épouse qu'il chérissait, à l'amitié et à l'estime de ses concitoyens.

Puisse ce simple récit d'une vie modeste ne pas vous paraître trop incomplet; puisse cet hommage que j'ai tenté de rendre à la mémoire d'un collègue et d'un ami, apporter, c'est là mon vœu le plus cher, quelqu'adoucissement à la légitime douleur d'une veuve, qui, mieux que personne, avait pu apprécier les précieuses qualités qui, chez Jouggla, se développaient seulement d'une manière complète dans l'abandon de l'intimité.

RAPPORT

DE M. COURTIN, CONSEILLER,

SUR

UN OUVRAGE DE M. LOUISE,

Membre correspondant de l'Institut historique,

INTITULÉ

DE LA SORCELLERIE ET DE LA JUSTICE CRIMINELLE A VALENCIENNES

AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

Messieurs,

J'ai à vous entretenir aujourd'hui d'un ouvrage curieux que vous avez renvoyé à mon examen et qui traite de la Sorcellerie, à Valenciennes, pendant les XVIe et XVIIe siècles. — Si l'auteur avait voulu composer une histoire complète de la Sorcellerie, ce ne sont pas quelques pages seulement qu'il eût écrites, mais bien de nombreux volumes dans lesquels sa patiente érudition eût eu à s'exercer sur un sujet vraiment inépuisable. — En effet, comme

le dit l'auteur lui-même, les origines de la sorcellerie sont aussi vieilles que le monde. L'humanité, dans sa marche à travers les temps, a toujours porté dans ses flancs cette lèpre morale qu'on appelle la superstition. Dans tous les temps, à toutes les époques (1), il s'est trouvé des hommes qui, spéculant sur la crédulité des autres, et abusant de la faiblesse et de la fragilité de notre nature, ont fait croire à un pouvoir surnaturel, à un commerce avec le génie du mal, et ont exercé une influence funeste et une domination fatale sur des esprits timides et avides d'émotions. — Imposteurs, pour la plupart, ils n'ont pas cru un mot de leurs doctrines malfaisantes dont ils ont, de nos jours, fait une application si scandaleuse ; mais quelques-uns des hommes initiés à ces pratiques superstitieuses, et trop facilement convaincus par de trompeuses apparences, ont accepté comme vrai et à l'abri de l'erreur, ce qui

(1) Les anciens distinguaient plusieurs sortes de magies. — *Les charmes, les enchantements, la divination, la nécromancie, les augures, les auspices, les maléfices, la fascination, les sortilèges, les filtres et la sorcelierie.*

Les Grecs, qui reconnaissaient le pouvoir de la sorcellerie, avaient une loi expresse portant que tout sorcier ou magicien qui, par *charmes, paroles, ligatures, images, de cire* ou autre *maléfice,* enchanterait ou charmerait quelqu'un, ou s'en servirait pour faire mourir les hommes ou le bétail, serait puni de mort... (Platon, des lois civ. XI.)

La société romaine accepta l'héritage de crédulité que lui léguait l'Orient. D'après la loi des 12 Tables, la tête du sorcier est dévouée à Cérès. — Elle compte parmi les différentes classes de meurtriers celui qui, par des maléfices ou par des paroles magiques — *susurris magicis,* — aurait causé la mort d'un homme. — Les pénalités les plus rigoureuses furent maintenues contre la magie par les empereurs païens ou chrétiens, notamment par une constitution de l'empereur Léon; *de incantarum pœna.*

Au moyen-âge, ces superstitions eurent les honneurs du droit civil et du droit canon. — Les conciles de Narbonne, de Lestine (Hainaut), les capitulaires de Charlemagne, plusieurs édits de nos rois contiennent les dispositions les plus sévères contre la sorcellerie et la magie.

n'était que le produit de la fourberie et du mensonge, et ont fait et font encore tous les jours du prosélytisme consciencieux, si l'on veut, mais qui égare et fourvoie les personnes disposées à prêter une oreille complaisante à leurs confidences tout empreintes de merveilleux !

Certes, Messieurs, le XIXe siècle qui a supprimé bien des abus, et empêché que tant d'erreurs continuent de se répandre dans la société éclairée par les splendeurs de la civilisation, ce XIXe siècle dont nous sommes fiers, et à juste titre, a droit à toutes les sympathies des amis de l'humanité, mais a-t-il pu apporter un remède radical au mal que nous signalons? A-t-il fait disparaître les traces de barbarie que les temps anciens et le moyen-âge ont imprimées si profondément sur notre sol? Non, Messieurs, il faut le dire avec regret et non sans douleur, il y a encore de nos jours des hommes qui font tous leurs efforts pour remettre en honneur ces beaux temps de la sorcellerie, qui abusent des facultés que Dieu leur a accordées, pour propager et faire accueillir des doctrines destructives de la foi et des idées religieuses, car la foi et l'église condamnent la superstition ainsi que toute relation de curiosité ou d'intérêt avec un pouvoir occulte. Voyez ce qui se passe parmi nous. N'a-t-il pas fallu, dans ces derniers temps, l'intervention de nos prélats les plus éminents pour faire cesser le mal qui commençait à s'infiltrer dans toutes les classes de la société, et que les armes du ridicule elles-mêmes avaient été impuissantes à extirper. — Je veux parler des *tables tournantes,* des *esprits frappeurs,* et de toutes ces pratiques qui tiendraient à des causes surnaturelles, et que des gens très graves et très sensés ont admises comme produisant des effets miraculeux, objet de l'étonnement et de

l'effroi de la multitude (1). Et ce magnétisme animal qui a fait tant de bruit dans le dernier siècle; et ce fameux somnambulisme qui enfanta des choses si surprenantes; et ces doubles et triples vues qui sont heureusement relégués aujourd'hui dans les spectacles de la foire, et exploitées par nos physiciens et nos prestidigitateurs dont nos sens qui nous trompent nous rendent, malgré nous, les véritables dupes (2). Tout cela n'est-il pas de la sorcellerie? Sans doute, il peut y avoir du vrai là dedans; et le magnétisme n'a peut-être pas dit son dernier mot et livré son dernier secret à la science; mais la plupart du temps, n'est-ce pas le charlatanisme qui préside à tous ces exercices? Ces pré-

(1) Le XIX[e] siècle n'aura pas l'honneur d'avoir assisté à la première représentation de la comédie qui s'est jouée pendant trois ou quatre ans dans tous les salons. — La société américaine ne lui a pas non plus donné naissance.

Déjà du temps des Romains, elle se produisait avec tous les caractères que nous lui donnons aujourd'hui. — *Tertullien* dit dans l'*apologétique*, ch. 23, « S'il est donné à des magiciens de faire apparition de fantômes, d'évoquer » les âmes des morts, ces magiciens imitant un grand nombre de miracles » qui semblent dus aux cercles et aux chaînes que des personnes forment » entre elles, etc Ils ont à leurs ordres des esprits et des démons par la » vertu desquels les *chaises* et *les tables* qui prophétisent sont un fait vul- » gaire, etc. *Tables devineresses.* — *Mensæ divinatoriæ.* »

Ammien Marcellin en parle d'une manière plus explicite encore à l'occasion d'une cause appelée devant les tribunaux.

Ces tables et ces chaises déjà si instruites à cette époque qui allait voir mourir ces derniers vestiges de l'antiquité, n'ont pas cru devoir montrer leur savoir-faire pendant la durée du moyen-âge. Elles craignaient peut-être le bûcher.

(2) Les corps savants se sont souvent occupés du magnétisme et du somnambulisme. L'Académie elle-même, dupe d'abord sur la foi de ses délégués, avait en 1831, semblé se rendre aux expériences faites sous ses yeux; mais revenant bientôt au positif, elle proposa un prix de 3,000 fr. à la personne qui lirait sans le secours de ses yeux; et une demoiselle *Pigiaire* qui s'était présentée avec ses bandeaux ordinaires, invitée à se servir d'un masque préparé à cet effet, se garda bien de consentir à accepter l'épreuve, et fut ainsi convaincu d'impuissance et confondue devant l'obstacle qu'elle rencontrait.

tendues révélations, ces confidences sur l'avenir et toutes ces indications soudaines qui tiennent du merveilleux ; ces connaissances subites que l'on prête à des personnes privilégiées qui n'ont eu qu'à fermer les yeux pour voir de *Paris* ce qui se passait à *Pékin*... pour lire dans un livre fermé, et par l'occiput ou l'épigastre, voir même par les pieds et les mains, aussi bien que par les yeux; qui n'ont eu qu'à s'endormir pour devenir instantanément des savants, des érudits, des philosophes, des médecins, des géographes, des artistes même (1). Toutes ces choses que certaines personnes admettent comme vraies, et qu'elles cherchent à expliquer, en les attribuant, les unes à des causes naturelles, les autres à des causes surnaturelles et même à l'intervention de Satan, sont dues le plus souvent aux combinaisons d'un esprit fertile en expédients et qui ne recule pas devant les plus grossiers mensonges et les plus insignes jongleries; ou bien ne sont que le produit d'une imagination déréglée, du délire, de l'ivresse des sens, de l'hallucination. — L'imagination, on l'a dit avec raison, est la plus grande magicienne connue !...

(1) Mr Nathaniel Talhnadge, ancien gouverneur de l'Etat de Wiscoussin (Amérique), affirme avoir eu sous les yeux des exemples frappants de productions artistiques dûes à des personnes qui n'avaient pas les premières notions du dessin. « J'ai vu, dit-il, des dessins du style le plus fin et le plus » exquis faits par des personnes étrangères à cet art. — Ils étaient remar- » quables par une finesse de traits et d'ombres qui défiait le talent des artistes » les plus distingués. »

« Le crayon magnétique, ajoute-t-il, peut marcher seul et produire des chefs- » d'œuvre. On a demandé les portraits du Christ et de sa mère. Le crayon » semblait presque fou, tant ses écarts le jetaient hors des règles qui président » au tracé des esquisses.—Il fallait le voir partant du bas de la tête, s'élan- » cer d'une course vive et suivie, en traçant le dédale de la chevelure du » Christ, puis en descendre, laisser naître de sa fuite les linéaments du visage, » et se jouer en enfantant, disons plutôt en jetant, en précipitant sur le papier » ce chef-d'œuvre d'expression et de goût, etc., etc. »

Voyez, Messieurs, ce qui se passe autour de nous. Il a surgi dans ces derniers temps une doctrine qui n'est pas absolument nouvelle, et que des hommes qui ont quelque consistance cherchent à remettre en honneur, surtout parmi les classes élevées de la société. C'est le *spiritisme* qui consiste principalement dans l'*évocation* des morts : Vous avez perdu des parents, des amis qui vous ont été bien chers. Vous n'en êtes pas entièrement et à tout jamais séparés. Vous pouvez les *évoquer*, et par ce moyen, correspondre avec eux aussi facilement que s'ils étaient auprès de vous. Mais il faut, pour cela, avoir recours à des tiers qui ont l'aptitude et la capacité nécessaire pour recevoir les confidences de ceux qui sont dans un autre monde. On les appelle *médiums*) (1). Et tous, comme on le pense bien, ne sont pas aptes à remplir ce rôle important qui n'est donné qu'après de longues et pénibles épreuves ; et encore faut-il des qualités spéciales pour servir ainsi d'intermédiaires entre les vivants et les morts. — On sent ordinairement ces dispositions en communiquant d'abord avec un adepte déjà éprouvé, et puis en écrivant sous la dictée de la personne évoquée. D'abord, la main de celui qui écrit trace des caractères informes que l'on appelle *des barres;* puis, peu à peu, quand vous avez l'aptitude nécessaire, les caractères prennent plus de corps et de forme, et vous finissez par écrire très couramment sous la dictée mysté-

(1) Parmi les *médiums*, le plus célèbre, sans contredit, est le fameux *Home* venu des Etats d'Amérique, et qui a parcouru toute l'Europe. — Il faut voir le tableau reproduit par les partisants du merveilleux, de tous les enchantements opérés par sa seule présence ! *Il est dans un salon. Le sol tressaille sous ses pieds. Tout l'appartement oscille et se balance. — Les meubles s'agitent avec frénésie. Des bruits sourds se font entendre. On frissonne doublement à se sentir caressé par une froide haleine, par une main invisible, par un souffle glacial, etc., etc.*

rieuse qui vous est faite... Enfin, votre main court sur le papier, et il vous est le plus souvent impossible de l'arrêter; en sorte que ce n'est plus vous qui agissez, mais bien la personne évoquée qui vous transmet sa pensée, qui dirige votre main, et répond ainsi à toutes les questions qui lui sont faites. Quant à vous, vous n'êtes plus en quelque sorte qu'une machine à écrire. — Tout cela est bien absurde, n'est-ce pas? Et bien, ces niaiseries ont trouvé et trouvent encore des partisans, des adeptes fervents qui ont leurs journaux, leurs publications périodiques (1). Et l'on voit dans les salons des hommes qui ne sont pas sans valeur, et qui, très sérieusement (en apparence du moins) se livrent à ces pratiques ridicules qui ont beaucoup de rapport avec les *tables tournantes*, car dans un des livres de cette Société, j'ai vu, de mes yeux vu, qu'un soir, après de nombreux exercices, et à la demande d'un esprit supérieur, un lustre d'une certaine dimension avait quitté un salon pour aller se placer momentanément au beau milieu d'un vestibule, et y était resté suspendu... Qu'on s'étonne, après cela, qu'une table plus ou moins lourde puisse, par la seule application des mains de ceux qui l'entourent, marcher toute seule, et faire le tour de l'appartement!... Et non seulement, elles marchent et tournent ces tables savantes, mais encore elles parlent... Oui, elles répondent à toutes les questions; mais comme l'organe de la voix leur manque,

(1) L'Espagne qui est encore le pays du merveilleux, a de nombreux partisans de cette doctrine. Les journaux annonçaient dernièrement que les autorités ecclésiastiques avaient condamné à être brûlés par la main du bourreau des écrits contraires aux maximes de l'Eglise; et que le plus grand nombre des écrits qui composaient l'*auto-da-fé* provenaient de la secte du *spiritisme*. — On sait aussi par des rapports authentiques combien le personnel des maisons d'aliénés a augmenté depuis quelque temps, en se recrutant parmi les adeptes du *spiritisme*!

c'est le plus souvent à l'aide d'un crayon qu'elles se font entendre. Et ce crayon, pourvu qu'il ait un simple support, trace de lui-même et sans effort tous les caractères propres à former les réponses attendues (1).

N'est-ce pas là, Messieurs, de la magie, de la sorcellerie au premier chef? Pour rompre ainsi l'admirable équilibre établi par Dieu qui a lui-même voulu poser des limites à son pouvoir (car, comme l'a dit Montesquieu, *la divinité elle-même a ses lois)*; pour arriver à des résultats qui sont en opposition directe avec l'ordre physique et naturel, il faudrait avoir à sa disposition une bien grande puissance; il faudrait être doué d'un pouvoir surhumain, que l'on ne pourrait emprunter qu'à une force égale, sinon supérieure à celle de Dieu lui-même. En un mot, il faudrait être en rapport avec des êtres surnaturels qui vous eussent trans-

(1) Je n'exagère rien. Voici ce que je lis dans un livre sérieux (le Magnétisme, le Spiritisme et la Possession, par le père *Pailloux*), au milieu d'une foule d'exemples du même genre : « *M. Simmons*, magistrat des plus considérés, venant de perdre son fils, se laisse aller au désir de l'*évoquer* dans » un cercle. Le *médium* voit ce fils et le dépeint. Cela ne suffit pas au mal- » heureux père. Il reconnaît son langage. Cela ne lui suffit pas encore. Qu'il » m'écrive, s'écrie-t-il, et je le reconnaîtrai certainement. Un crayon est alors » posé sur la table, et toute l'assistance observe et palpite. Le crayon s'agite, » mais retombe à plusieurs reprises; on le place dans un support annulaire, » et grâce à ce léger soutien, le crayon marche seul, écrit la plus touchante » des lettres, et confond l'heureux père, moins encore par l'expression des » sentiments bien connus, que par l'imitation parfaite de l'écriture, par les » incorrections du style, et surtout par quelques fautes d'orthographe habi- » tuelles à son fils. A partir de ce moment, *M. Simmons* devient un des pro- » sélytes les plus ardents de la nouvelle doctrine. »

Je pourrais citer une foule d'autres faits tout aussi surprenants, aussi extravagants, disons le mot, et qui sont rapportés comme ayant les caractères de la plus entière certitude, avec de magnifiques raisonnements à la suite pour les expliquer.

Mais ce serait le cas d'appliquer à tous ces récits merveilleux l'histoire de la *Dent d'or*, qui après avoir donné lieu à mille controverses de la part des savants, a été reconnue, à leur grande confusion, ne pas exister!...

mis leur science et leurs secrets !... Sans ce secours, comment parviendrait-on à expliquer et à faire admettre que les lois sur la pesanteur des corps seront transgressées, et qu'il pourra arriver qu'à l'aide de certaines pratiques, un corps quelconque changera subitement de place, restera suspendu, et ne retombera pas vers la terre, contre de gravité? Autant vaudrait-il dire que l'ombre des corps produite par le soleil pourra n'être plus à l'opposé de la lumière, ou que le cours des astres pourra être changé... Changez donc aussi les saisons, grands novateurs, illuminés; thaumaturges modernes, bouleversez l'ordre admirable de la nature; faites vivre les poissons dans l'air, et les oiseaux dans les flots de l'Océan... Le chêne est renfermé dans le gland destiné à le produire : faites donc sortir du gland un oranger, ou un serpent de l'œuf d'une tourterelle ! Vous aurez beau invoquer les esprits ; même avec l'aide de Satan, il ne résultera jamais des forces de la nature que des effets naturels et semblables à leurs causes, pour le genre et l'espèce, *juxta genus suum, et speciem suam.* — Dieu seul a pu créer l'ordre moral et intellectuel, aussi bien que l'ordre matériel de la nature. Qu'aucun homme n'ait donc la déraison de vouloir usurper sa place.

Ce sont cependant ces absurdes pratiques ; ce sont ces grossières erreurs qui constituent le fond de la prétention de ceux qui, de nos jours, ont succédé aux anciens sorciers, mais qui, moins malheureux que ces derniers, au lieu d'être brûlés vifs, en place publique, (1) ne se trouvent

(1) Croirait-on qu'il y a encore aujourd'hui des hommes que ces supplices n'effraient pas, et qui se passeraient volontiers la distraction d'un *auto-da-fé!* Le R. P. Pailloux s'exprime ainsi dans son ouvrage sur le magnétisme, p. 132 : « Je ne vois pas, quant à moi, qu'il y ait plus de mal (en

plus justiciables, s'ils n'ont commis aucun crime, que de la police correctionnelle, s'ils ont été jusqu'à l'escroquerie ; ou même, et c'est le plus grand nombre, de la simple police, tels que ceux qui prédisent l'avenir, et font métier d'expliquer les songes. Quant à la sorcellerie pure, dégagée de tout fait qui pourrait la rendre criminelle, la justice n'a plus à s'en occuper ; convaincue désormais d'incapacité, elle est livrée à elle-même et par suite à la risée des hommes sérieux.

Vous me pardonnerez, Messieurs, ces observations préliminaires que j'ai peut-être trop développées, mais qui m'ont paru dignes de tout votre intérêt ; j'ai dû vous les présenter au seuil de ce rapport, comme une introduction toute naturelle à ce je dois vous dire maintenant des révélations de l'auteur de l'intéressant travail que j'analyse.

L'ouvrage de M. *Louise* se divise en quatre chapitres intitulés :

1° Initiations et Maléfices ; 2° le Sabbat, 3° la Justice ; 4° les Exécutions.

Il se termine par la relation *in extenso* de deux procès instruits à Valenciennes en 1662 et 1663, et qui aboutirent, l'un au bannissement à perpétuité d'un malheureux prétendu sorcier, accusé par sa propre fille, âgée de 8 ans ; l'autre à la strangulation et à l'incinération d'une femme septuagénaire que les douleurs de la torture avaient décidée à avouer sa qualité de sorcière !

» écartant mille autres raisons que je pourrais faire valoir), à condamner un
» sorcier au fagot, qu'à fusiller un traître qui entretient des intelligences
» avec l'ennemi, etc., etc.. — La religion catholique, apostolique et ro-
» maine est l'unique voie qui conduit au terme véritable la société et les
» hommes, etc. »



1° *Initiations et Maléfices.*

Dès sa première entrevue, Satan, imprimait sa marque indélébile, le *stigma diaboli* sans lequel les sorciers et les sorcières étaient exposés à de mauvais traitements de sa part. On sentait alors comme une piqûre ; puis il fallait renier son baptême, faire serment de fidélité, et se livrer à lui corps et âme.

Le diable marquait donc ses enfants d'un signe particulier, comme Dieu marquait les siens par le baptême. On n'était par sorcier sans cès stigmates qui se retrouvaient au-dessus de l'œil droit, ou entre les épaules, ou près du cœur etc., l'initiateur se servait ordinairement de ses ongles ou d'une épingle pour toutes ces différentes parties du corps, et alors ces places devenaient insensibles. Aussi, quand l'officier des hautes-œuvres les découvrait, il y enfonçait une aiguille; si le patient ne manifestait aucune douleur, l'épreuve était décisive, et on avait bien touché le *stigma* (1). D'après les croyances du temps, lorsque le diable voulait sauver un de ses serviteurs accusé de sorcellerie, il faisait disparaître les marques qu'on ne retrouvait plus sur certains individus arrêtés. — L'enfance elle-même n'était pas à l'abri des influences du malin esprit, et l'on a vu des jeunes filles de 7 à 8 ans déjà initiées à toutes les pratiques superstitieuses du temps, souvent à l'instigation de leur parents ou des personnes qui les approchaient. C'est ainsi que les doctrines pernicieuses se perpétuaient dans les familles,

(1) On lit dans un mémoire de M. Leroy communiqué à la Société en 1836, sur la *sorcellerie* à Bailleul et les environs au XVIe et XVIIe siècles, que le bourreau avait reconnu sur un accusé le *stigma diaboli*, disant *qu'il s'y connaissait bien*, ayant déjà visité et exécuté *cinq à six cents* sorciers ou sorcières qui tous avaient cette marque.



et que souvent plusieurs générations en étaient imbues, et conservaient le titre et la qualité de *sorcières*.

Parmi tous les exemples cités par l'auteur, choisissons ceux qui nous ont paru les plus curieux, et qui feront voir comment le génie du mal parvenait le plus souvent à ses fins (1). *Collette Hautcœur,* native *d'Amfroipret,* servante du pasteur *d'Haveluy,* était *ennuyeuse* (pour ennuyée) à la suite d'un désespoir d'amour, sa mère refusant de la marier. — Le moment est favorable, et le diable lui apparait tout de noir *accoustré*, prend le nom de *beau Galant*, la marque sous l'oreille gauche et lui offre quelques pièces d'argent qui se transforment en vieilles feuilles. — *Ste-Leduc* était *ennuyeuse* de la mort de son mari et de la perte de ses biens. Le diable, sous le nom de *Franc Galant* se présente à elle comme un *angèle* consolateur, Il portait un pourpoint *violet bonbazin*, semblable à celui de son mari, lui ordonne de faire un pèlerinage à *St-Ghislain* (le diable) et de donner à *l'offrandier* l'argent nécessaire pour dire une messe à la mémoire du défunt. après lui avoir fait de brillantes promesses qu'elle accepte, il détache une épingle de la tête de la veuve, et lui tire un cheveu. — Une fois le contrat signé, *Franc Galant* venait souvent la visiter par la buse de la cheminée etc. S'agissait-il d'un sorcier, le démon prenant les traits d'une femme pour lui complaire, devenait ce que les démonographes appellent *succube*. (2) *Charles Hiolle*, d'Onnaing, se trouve en présence

(1) Ces exemples sont tirés des faits révélés par les procès de sorcellerie et constatés dans les registres reposant aux archives de *Valenciennes*.

(2) Sorte de démon qui, suivant l'opinion populaire, prend la forme d'une femme pour partager le lit d'un homme.

d'une diablesse qui le marque à la jambe droite, en lui offrant des *patars*. — Charles Hiolle lui donne en échange un de ses cheveux ou un poil de sa barbe, et réalise avec elle un commerce exécrable, etc., etc.

Satan avait pour recruteurs tous les sorciers de la contrée, et surtout ceux que l'expérience avait mûris. Quand ces vieux serviteurs avaient réussi dans leurs tentatives, ils commençaient par interdire aux néophytes de prier Dieu à la manière catholique, et les obligeaient à prononcer certaines paroles mystérieuses, telles que ? *O Gloriette, Lalette, Moseliette*, etc. Aussitôt le diable apparaissait, et l'initiation était commencée.

Passant à la description des maléfices, l'auteur indique les poudres et onguents magiques avec lesquels les initiés produisaient tout le mal possible, et dont la provision se renouvelait ordinairement au *Sabbat*. — Les maléfices s'exerçaient sur les hommes, les récoltes, et surtout sur les enfants. Souvent il suffisait de toucher une personne ou de caresser un enfant pour les jeter dans des spasmes ou des convulsions, ou de leur occasionner un état de langueur qui finissait quelquefois par la mort. C'était ce qu'on appelait *jeter un sort*, qui n'était en réalité que l'effet des poisons ou des liqueurs malfaisantes que les prétendus sorciers avaient ou répandaient autour d'eux. On conçoit dès lors la crainte qu'ils inspiraient, et pourquoi les juges eux-mêmes avaient soin d'éviter leur contact et leurs attouchements.

Parmi les animaux, on recherchait de préférence ceux qui sont le plus hideux et malfaisants ; à ce titre, le crapaud était l'objet d'un culte particulier, et l'on recueillait avec soin son écume sur un linge blanc, pour en faire usage.



M. Louïse décrit encore les tristes résultats de ces maléfices, les maladies étranges, les convulsions et les tortures corporelles qu'éprouvaient les malheureux qui en étaient l'objet, victimes de leur aveuglement et de leurs folles croyances, quand ils ne l'étaient pas par l'effet de substances vénéneuses susceptibles le plus souvent de donner la mort. — Aussi, trouve-t-on plusieurs textes de lois qui confondent dans la même peine le sorcier et l'empoisonneur. Les prétendus sorciers n'étaient en dernière analyse que des scélérats de la pire espèce, dévoués au génie du mal, et dont la plupart n'avaient recours à la magie que pour consommer plus sûrement leurs crimes, et satisfaire leurs honteuses passions. Aussi, tout en regrettant tant d'exemples d'une justice rigoureuse, et d'abus déplorables dans la répression, faut-il moins s'étonner que les juges se montrent si souvent impitoyables envers les sorciers. — Quant à ces poudres et onguents magiques qui étaient entre les mains de ces malfaiteurs, ils leur provenaient de la facilité qu'il y avait pour tous, en ces temps où aucune mesure de police ne règlementait la pharmacie, de se procurer de ces matières délétères, et du soin avec lequel les gens dévoués au mal conservaient et propagaient des recettes détestables dont ils faisaient un si odieux usage !

Je regrette de ne pas pouvoir suivre l'auteur dans tous ses développements qui montreraient à quel monstrueux excès, à quels étranges écarts peut conduire, en matière de sorcellerie, une imagination en délire...

Avant de terminer ce chapitre, empruntons à l'ouvrage de M. Louïse, une dernière citation qui fera voir que les couvents et les religieux et religieuses eux-mêmes n'étaient pas à l'abri de ces incroyables hallucinations :

« En l'année 1613, le démon se glissa dans le couvent
« des *Brigittines*, de Lille ; les religieuses eurent l'esprit
» troublé, prirent horreur de la confession et se livrèrent
» avec une sorte de frénésie à la colère et au désespoir. —
» Toutes languissaient dans l'intérieur du cloître, plusieurs
» mêmes finissaient par y mourir. — On ne tarda pas à se
» convaincre qu'elles étaient *possédées, sorcières*, etc. Or,
» il s'agissait de les exorciser et de conjurer la puissance de
» *Belzébuth*. Les cérémonies durèrent pendant plusieurs
» années, et les exorcistes donnèrent ainsi le scandale d'une
» prétendue lutte entre le pouvoir divin et celui du démon.
» L'une de ces malheureuses (Marie Dessains) fut enfer-
» mée et gardée à vue ; une autre (Simone Dourlet) se
» sauva à Valenciennes et y épousa en secret un jeune
» homme de Lille qui eut l'imprudence de confier son se-
» cret à une de ses parentes, religieuse, qui en informa
» l'un des redoutables exorcistes qui la fit arrêter et rame-
» ner à Lille ; interrogée par des commissaires partis de
» Bruxelles pour lui faire son procès, et reconnue sorcière
» à la suite de tortures qui durèrent plusieurs jours, cette
» malheureuse fut condamnée, conduite à Tournay, et
» brûlée vive ! Après l'examen de ce procès, l'archevêque
» de Malines, prélat de 70 ans, déclara qu'il n'avait jamais
» rien ouï ni entendu de pareil, et *que les peschez et abo-*
» *minations de Marie Dessains, étaient au-delà de toute*
» *imagination..... et feraient pleurer des larmes de sang !*
» Et quand, appelé à Bruxelles par les archiducs, pour
» rendre compte du procès de *Simone Dourlet*, le domini-
» cain eût fait le tableau des sacriléges et des crimes de la
» sorcière, la comtesse de La Fère dit au prince de Robeck,
» que les abominations et impiétés y rapportées luy firent

» *dresser les cheveux en teste !* » (1)

Tout cela est bien triste, Messieurs, bien révoltant..... Mais si l'on pénètre plus avant dans l'histoire de ces défaillances de la raison, on est plus révolté encore, plus épouvanté au récit de ce qui se pratiquait au *Sabbat*.

2° *Le Sabbat.*

On appelait *sabbat* les assemblées que les sorciers tenaient la nuit, sous la présidence du diable, pour célébrer les rites de leur art infernal, rendre hommage à leur maître et se livrer eux-mêmes à tout l'emportement de leurs passions.

(1) Ces exemples de *possession* dans les couvents sont très fréquents : Tout le monde connait celle des *Ursulines* de *Loudun*. Vers 1632, deux jeunes religieuses ayant été atteintes de violentes convulsions, accompagnées de symptômes bizarres, on les exorcisa et on produisit sur elles l'extase, et le prêtre, dans cet état, leur ayant adressé la parole comme s'il parlait au diable lui-même, elles répondirent en conséquence, et les diables parlant par leur bouche, désignèrent un curé de la ville appelé *Urbain Grandier* dont la vie était un scandale pour la plupart des habitants.

Le mal ne resta pas enfermé dans la communauté. La contagion gagna même les villes voisines, et toutes les possédées sans exceptions accusèrent *Grandier* dont on fit le procès. — Ce procès dura 8 mois pendant lesquels les possédées furent exorcisées deux fois par jour, et aboutit à la condamnation à mort de l'accusé.

Je citerai un fait de date toute récente et qui est à ma connaissance personnelle : Un malheureux ouvrier des environs de Lille, qui était en rapport avec les *Esprits*, s'imagina tout-à-coup que le diable avait établi son domicile dans le corps de sa femme. Il s'était livré à toutes sortes de pratiques pour le faire déloger, mais vainement. Il se mit à la maltraiter, sans lui dire le motif de ses violences. — L'autorité avertie de ce qui se passait, ferma d'abord les yeux, mais les sévices étant devenus plus fréquents, et ayant occasionné des blessures graves, elle le traduisit devant le tribunal correctionnel de Lille et ensuite devant la Cour de Douai. Interrogé sur les causes de ces violences, il finit par dire ce qui le poussait à battre sa femme, ajoutant qu'un capucin, de Tourcoing (je crois), lui avait assuré que c'était là le seul moyen de chasser le diable. — On n'a pas pu vérifier l'exactitude de ce dernier fait; mais convaincu du délit de coups volontaires, il fut condamné à quelques mois d'emprisonnement qui lui permirent de réfléchir aux conséquences de ses croyances absurdes.

Les assemblées étaient de deux sortes, *générales* et *particulières.* Le grand Sabbat réunissait tous les sorciers de la contrée ; le petit, tous ceux d'une même ville ou d'un même canton.

Les sorciers s'assemblaient de préférence au pied d'un arbre séculaire ou d'une potence, dans les carrefours où s'élevait une croix, ou fond de quelque bruyère sauvage, auprès de cimetières ou de ruines. — On se rassemblait vers minuit, et au chant du coq, tout disparaissait Pendant ces longues heures de la nuit, que se passait-il, hélas! Tout ce que l'imagination la plus dévergondée peut engendrer de plus monstrueux et d'impossible était exécuté dans ces repaires infâmes. — A Valenciennes, les rendez-vous avaient lieu le plus souvent au bois de *Bonne Espérance*, au *Mont d'Anzin*, à *Onnaing, Préseau*, etc., et avec la rapidité de la pensée. les adeptes initiés et autres étaient transportés (en imagination du moins) au-dessus des remparts, à califourchon sur leurs diables ou de simples manches à balai, et là, l'assemblée présidée par la *mère Royne*, la plus vieille sorcière du pays, quand ce n'était pas *Belzébuth* lui-même qui trônait au milieu de ce cortége choisi, se livrait à toutes les turpitudes que peut inspirer l'esprit infernal : C'étaient des danses effrénées, des attouchements impurs, des profanations de toute sorte, des exhibitions obscènes, etc., etc. Et lorsque l'on songe que ces abominations se passaient en quelque sorte au vû et sû de l'autorité qui ne prenait aucune mesure pour empêcher ces dédésordres, on se demande comment le pouvoir a fermé les yeux pendant si longtemps, laissant ainsi se perpétuer le mal qui allait toujours en s'aggravant, car ce ne fut qu'au milieu du XVII[e] siècle que l'on parvint enfin à assurer

la répression de ces honteux abus. — Cependant l'étonnement doit être moins grand au souvenir de l'effroi que répandaient partout ces soi-disant suppôts du démon qui avaient de tout temps effrayé les docteurs eux-mêmes et les esprits forts de l'époque (1). Certes, Messieurs, lorsque des hommes graves, sérieux et éclairés montrent de telles appréhensions, il est permis de comprendre que les populations n'étaient guères disposées à répudier ces préjugés et ces erreurs, pour revenir à la saine raison ! — Disons cependant en terminant que dans les XVIe et XVIIe siècles on ne retrouve plus, il est vrai, les monstruosités du moyen-âge, la sœur se prostituant à son frère, la mère à son propre fils, pour perpétuer la race des sorciers ; en revanche, on rencontre dans ces orgies nocturnes les sacrilèges les plus inouis, la débauche la plus grossière !

Je ne puis mieux terminer ce que j'avais à dire sur ce chapitre qu'en laissant parler M. *Louïse*. (2) « Le festin » commençait par la bénédiction de *Satan*, et s'achevait » par une ronde échevelée. Tous les convives, un flam- » beau à la main, saluaient par des refrains obscènes et » impies le roi du banquet. L'ivresse et la danse échauf- » faient les sens et les préparaient à la lubricité etc.... Au » signal donné, le calme renaissait dans l'assemblée, et un

(1) Un conseiller de la Cour de Bordeaux (M. Delancre), se demandait au commencement du XVIIe siècle, si le transport des sorciers au sabbat était un prestige, songe ou illusion du diable, ou bien s'ils y vont *réellement* et *corporellement*. C'est une question, dit-il, si agitée par les docteurs anciens et modernes et par les juges souverains des cours et parlements, qu'il me semble *qu'on n'en peut mes-huy douter*.

(*Traité de l'inconstance des démons*, discours III, livre III.)

(2) Ces détails, que j'abrége beaucoup, sont extraits des différents procès de sorcellerie, consignés dans les registres qui reposent aux archives de Valenciennes.

» interrogatoire commençait. D'une voix stridente et ter-
» rible, Satan citait ses sujets à sa barre, et leur deman-
» dait compte des actions mauvaises qu'ils avaient commises
» depuis la dernière réunion. Ceux là étaient les mieux
» venus qui avaient fait mourir le plus de personnes et
» d'animaux, envoyé le plus de maladies, gâté le plus de
» récoltes, commis le plus d'abominations. « *fais du pys*
» *que tu pourras et le diable ne saura que te demander* »
» telle était la devise des sorciers.... l'examen terminé,
» chacun renouvelait le serment de fidélité, renonçant à
» *chrême* et *baptême*, et prenant l'engagement de faire le
» plus de mal possible. — Puis on procédait à la fabrica-
» tion des poudres et des onguents magiques, et aussi des
» poisons etc.... On recevait l'ordre exprès de se rendre
» avant le sabbat à la communion pour y dérober l'hostie
» destinée à la profanation.... Satan parodiant les céré-
» monies du catholicisme, célébrait la messe *diabolique*, et
» proférait d'affreux blasphèmes, en élevant en face d'un
» autel grotesque, un rond de rave ou une carotte!... *Dieu*
» *ne répondant pas au défi par la foudre, dit Michelet, on*
» *le croyait vaincu, anéanti.* — Enfin le signal des der-
» nières réjouissances était donné, et la ronde du sabbat
» commençait etc., et aux premiers rayons du jour, toute
» la bande disparaissait comme par enchantement. »

Tel est l'ensemble des infâmes pratiques du sabbat qui laissent loin derrière elles les orgies et les hontes du moyen-âge. J'ai dû vous les rapporter avec les développements que commande l'intérêt de curiosité qui s'attache à ce sujet. J'analyserai plus rapidement les deux derniers chapitres qui traitent de la *justice* et de *l'exécution*.

3° *La justice.*

Aux XVI[e] et XVII[e] siècles, c'est-à-dire depuis Charles-Quint jusqu'à la conquête de Louis XIV, le comté de Valenciennes avec ses dépendances, réuni au comté du Hainaut, dès le XI[e] siècle, était passé sous la domination espagnole qui avait respecté en partie ses coutumes et ses priviléges. La commune avait conservé ses droits, mais l'autorité royale intervenait dans l'intérêt de l'ordre public, et exerçait son action, d'accord avec le pouvoir municipal. En justice criminelle, le pouvoir était représenté par le *prévôt Lecomte,* et la juridiction s'appelait la *prévôté* qui se tenait à la *salle Lecomte.* Il y avait à Valenciennes trois juridictions différentes indépendantes l'une de l'autre. L'article 1[er] de ses coutumes nous apprend que le *prévôt, jurés* et *échevins,* avaient la connaissance de toutes matières et actions *criminelles, civiles, personnelles* et *mixtes.* L'auteur entre dans des détails qui sont précieux pour l'histoire du pays, mais dans lesquels nous ne croyons pas utile de le suivre. Qu'il nous suffise de rappeler ici que de tous les crimes, celui de *sorcellerie* était considéré comme le plus abominable. L'hérésie elle-même, dans ces temps de luttes sacriléges, le *meurtre,* l'*inceste* lui sont inférieurs en énormité. L'histoire nous a conservé un bien curieux document, c'est le *code des sorciers,* chef-d'œuvre de jurisprudence et d'humanité qui reçut dans le temps les suffrages universels (1).

(1) Ce code rédigé par *Roguet,* en 1601, contient entre autres dispositions, celles que voici :

La présomption de sorcellerie suffit pour faire arrêter les personnes,

Le juge doit bien adviser à la contenance des sorciers. — Voir si le prévenu

Pour les sorciers, la justice était sommaire et sans appel. La nature du crime expliquait, excusait tout. On a vu des accusés rester en prison plusieurs années sans être jugés ; et souvent après des tortures inouies, ils périssaient avant que la justice eût prononcé sur leur sort ! — Tous les moyens étaient bons contre ces réprouvés, et leurs propres déclarations suffisaient pour faire poursuivre et arrêter leurs soi-disant complices qui n'étaient très souvent que les victimes de leur haine et de leur vengeance. — Enfin, et c'est ce qu'il y a d'horrible dans ces instances criminelles, si *la matière était disposée à la torture,* le magistrat ordonnait, à la réquisition du prévôt, que l'accusé y fût appliqué (charte du Hainaut du 9 décembre 1619). Ce n'est pas tout... les témoins hésitaient-ils à parler, on les torturait à leur tour. — Arrivé dans la salle de la *Géhenne*, en face de l'instrument du supplice, l'accusé subissait un nouvel interrogatoire. — S'il faisait des aveux, on le ramenait dans la chambre de justice pour le juger. Sinon, il était appliqué à la question, et pouvait subir jusqu'à trois épreuves. Quand il avait assez de force et de courage pour persister à nier, il était proclamé innocent, mais le malheureux

ne jette point de larmes, s'il regarde à terre, s'il *barbotte* à part, s'il blasphème ; cela est *indice.*

Les indices graves sont la naissance, si par exemple le prévenu est enfant de sorcier, s'il est marqué, s'il blasphème......

Le fils est admis à déposer contre son père.

Le juge doit éviter la torture pour le prévenu puisqu'elle ne fait rien sur le sorcier. Néanmoins, il est permis d'en faire usage, même un jour de fête.

La peine est le supplice du feu. — On doit étrangler les sorciers, et les brûler après.

Les loups-garous doivent être brûlés vifs.

On condamne justement sur des conjectures et des présomptions ; alors on ne brûle pas, mais on peut pendre, etc., etc.

restait presque toujours estropié, quand il ne succombait pas ! (1)

On frémit d'indignation et le cœur se serre au récit de tant de lamentables douleurs, tristes fruits de l'état de barbarie des temps anciens, et qui se sont produits, mais à des intervalles de plus en plus longs, à mesure que la civilisation avançait, jusqu'à la révolution de 1789. — Citons un seul exemple, parmi tous ceux rapportés par *M. Louise,* pour faire mieux apprécier le côté hideux de ces détestables moyens d'instruction.

« *Thouette Zegrin,* d'Arth (1609, 1611) veut prouver qu'elle n'est pas *sorcière,* et échapper ainsi aux tortures de la question ; elle propose de boire de l'eau *bénite* ou *grégorienne;* mais le juge lui refuse cette épreuve, et la fait appliquer à l'*estrapade;* la patiente crie de toutes ses forces, proteste qu'on lui fait dire plus qu'elle ne sait, et demande quelque repos pour faire le *signe de la croix*. Le juge y consent, lui présente de l'eau bénite qu'elle boit avidement, et lui met au cou des *dignités* (reliques). Tout à coup, comme en proie à un violent délire, elle s'écrie que *Robin,* son diable, lui apparait, qu'elle le voit... Elle ajoute même qu'il lui demande sévérement compte des signes de croix qui viennent de le précipiter dans le feu (l'enfer !) — Après une scène aussi douloureuse, il est curieux de lire dans le réquisitoire du *prévôt Lecomte* :... *Il appert*, *par*

(1) Les moyens de torture employés à Valenciennes étaient : 1° *l'estrapade* qui consistait à enlever le patient par les bras liés derrière le dos avec des cordes, et à le faire retomber sur le sol. — 2° *le chevalet,* espèce de cheval de bois, tout garni de pointes de fer, avec appareil mouvant. — 3° *le collier,* qui est le garot des Espagnols, et que l'on serre au moyen d'une vis en bois par derrière.

ses propres et réitérées confessions faictes en justice, SANS AUCUNE CONTRAINTE *(sic)* etc.

Ce qu'il y avait encore d'affreux, c'est que les aveux du patient ainsi torturé, recueillis par le juge, étaient considérés comme le dernier mot de la vérité, et que toute rétractation devenait inutile. Le procès devait suivre son cours ; le prévôt requerait l'application de la peine, et Messieurs de la chambre ou du magistrat prononçaient la sentence qui était presque toujours conforme.

Enfin les Chartes du pays et comté du Hainaut nous apprennent que *haute justice et seigneurie s'extend et comprend : de faire emprisonner, pilloriser, eschaffauder; faire exécution par pendre, décapiter, mettre sur roue, bouillir, ardoir* (brûler), *enfouir, flastrir, exoreiller, couper poings, bannir, fustigier, etc.*

Quant à l'emprisonnement, il était purement préventif, et jamais on ne le considérait comme peine, à moins toutefois qu'il ne fut perpétuel.

4° *Exécutions criminelles.*

Nous avons déjà vu que le feu était le supplice réservé aux sorciers, sans doute à cause de sa vertu purificative.— On les brûlait vifs ; si le coupable faisait des aveux, s'il nommait ses complices et se montrait repentant, on lui accordait une faveur... Celle d'être *étranglé* avant d'être placé sur le bûcher !

En 1556, fut brûlé à Valenciennes, un individu du Quesnoy, tout vif, sur un eschaffaud, et *morut d'une mort cruelle* (disent les chroniques), *et ce, d'autant que le vent soufflait la flamme arrière de lui.*

Quelquefois, l'horreur du supplice était telle, qu'elle épouvantait et révoltait l'officier chargé de faire exécuter la sentence. *Duchâteau* rapporte qu'en 1568, (il s'agit cette fois du supplice de *la fosse*, renouvelé des Romains, et qui consistait à enterrer vivants des individus condamnés à ce genre de mort,) une fille fut menée au lieu dit *l'Caudier*, hors la porte *Tournaisienne* (de Lille), à Valenciennes, et dont la fin fut si cruelle, que l'officier nommé *Petit-Jean*, père de M[lre] Grard-Lesaigne, ayant vu l'affreuse mort qu'endurait ladite fille, dit que jamais il ne ferait plus de telle exécution (1).

Les exécutions capitales qui se sont multipliées au XVI[e] siècle sont devenus moins fréquentes au XVII[e], et peu à peu le pouvoir des sorciers s'éteignit. C'est sous le règne de Louis XIV que la raison commença à faire prévaloir l'opinion qu'il n'y a point de vrais sorciers. Le Parlement de Rouen ayant fait arrêter en 1672 un grand nombre de ber-

(1) Cette terrible peine a souvent été exécutée à Valenciennes, et toujours au lieu indiqué ici.

Les archives de cette ville contiennent la mention des indemnités accordées aux exécuteurs des arrêts criminels pour l'accomplissement de leurs sinistres devoirs. Exemple : A maître *Grard-Lesaigne*, pour avoir fustigié de verges, par les carrefours, sur une *carrette*, un nommé *Druard*, le 24 janvier 1572, payé 10 sols.

Pour lui avoir mis la *hart* au cou, payé 10 sols.

En examinant ainsi les comptes de la ville, on voit tous les genres de supplices qui s'exécutaient par l'entremise du bourreau que l'on nommait aussi *officier criminel, exécuteur de la haute justice*, et qui était en même temps, au XVI[e] siècle, *tourmenteur-juré*.

Cette nomenclature est longue et triste. Elle contient des détails fort curieux, tels que ceux-ci : *Paiet à M[e] Grard-Lesaigne, pour avoir battu de verghes, en la chambre du jugement, deux garchons* qui furent trouvés *billotteurs* (tenant des jeux de hazard) *au posche de la maison Herlin, séant sur le marché de cette ville, le dimanche, tandis que passait la procession générale, 10 sols.*

gers et d'autres gens accusés de sorcellerie, le Roi rendit, le 26 avril de la même année, un arrêt par lequel il est enjoint de relâcher tous ces accusés. C'est depuis ce temps que la simple accusation de *sorcellerie*, sans adjonction de prévention d'autres crimes, n'a plus été admise par les tribunaux. — Dix ans plus tard, le Roi est cependant obligé de rendre un édit qui prouve combien il était difficile d'extirper ces *détestables abominations* (ce sont les termes de l'édit), car il prononce contre les *devins et devineresses, l'expulsion hors du Royaume*; et ordonne que *tous ceux qui auront enseigné des pratiques superstitieuses, dit ou fait des choses qui n'ont aucun rapport aux causes naturelles, seront punis exemplairement, suivant l'exigence des cas.* — Il va même jusqu'à punir de mort (on renonçait difficilement aux anciennes traditions) *les personnes qui seraient assez méchantes pour ajouter le sacrilége à l'impiété, sous prétexte d'opérer de prétendues magies et autres prétextes de pareille qualité* (M. Guyot).

Enfin, la civilisation, dans sa marche de plus en plus rapide, finit par triompher du prestige de la sorcellerie, et si aujourd'hui elle a encore quelques croyants intrépides qui, comme nous le disions en commençant, cherchent, par intervalles, à la remettre en honneur parmi nous, elle n'a plus par elle-même aucune racine sur notre sol ; et ce n'est plus que dans le fond des campagnes qu'on en retrouve des vestiges. Abandonnée par tous les hommes sérieux et de bonne foi, elle est désormais convaincue d'impuissance et de folie (1).

(1) Au moment où ce travail était sous presse, la commune de Quérénaing (arrondissement de Valenciennes), était le théâtre d'un grand crime dû à la sorcellerie. Un malheureux berger et sa femme ont été trouvés l'un dans

Comme justification de tout ce qui précède, et *spécimen* des scènes lugubres qu'il a rappelées, M. Louise termine son intéressant travail par la production *in extenso* de deux procès qui ont été instruits à Valenciennes contre des sorciers. L'un est celui intenté en 1662 contre *Polus* et sa jeune fille âgée de 8 ans, qui servait de témoin contre son père, et le fit condamner au bannissement perpétuel ; l'autre concerne la nommée *Anoulette Defrasne*, dite la *Royne des sorcières*, condamnée au feu en 1663 (2). — Cette femme, âgée de plus de 70 ans, est arrêtée à Valenciennes, comme

la cave, l'autre dans l'écurie de leur maison, la tête fracassée par le marteau d'un assassin. Leur attitude paraissait avoir été celle de personnes en prière, et il y avait auprès d'eux des images et objets appartenant au culte et annonçant qu'on s'était livré, avant le double crime à des exercices religieux.

Des soupçons s'étant élevés contre un nommé *Duwez*, dit le *Petit Sorcier* et son fils, il fut reconnu que ces deux hommes entretenaient depuis longtemps ceux qui avaient été leurs victimes dans les idées les plus superstitieuses : que sous prétexte de leur procurer le bonheur et l'aisance ; ils avaient obtenu d'eux successivement des sommes que l'on peut évaluer de 8 à 9,000 fr., et que pour échapper à leurs réclamations, ils avaient résolu de les tuer. — Il fut en outre établi, surtout par les aveux de Duwez père, qu'il les avait fait mettre en prière en les isolant et leur persuadant qu'en invoquant St-Druon, ils obtiendraient de bons agneaux, etc. Et que dans cette position, il les avait assommés successivement à coups de marteau pendant que son fils faisait le guet, etc. C'est ainsi que ces deux vieillards tombaient victimes de leur absurde crédulité ! — Précédemment, ils racontaient à leurs voisins ce qui se pratiquait chez eux pour détruire le sort qui leur avait été jeté, et parlaient d'un combat qui avait duré plusieurs heures, entre *Duwez* père et un crapaud qui se trouvait dans la cave, et qui avait fini par être vaincu, etc.

La Cour d'assises du Nord vient de condamner Duwez père à la peine de mort, et Duwez fils à 20 ans de travaux forcés.

Cette affaire a donné lieu à d'autres découvertes qui semblent prouver que dans l'arrondissement de Valenciennes, les idées de *sorcellerie* sont encore plus vivaces et plus invétérées qu'on ne devait le supposer !

(2) Le choix de ce procès s'explique par la qualité de *Royne des sorcières* donnée à l'accusée, par les détails qu'il renferme, et par les turpitudes qu'il révèle, ainsi que par les arguments employés pour obtenir l'aveu des crimes. — C'est en quelque sorte un résumé de tous les autres procès de sorcellerie

sorcière, le 15 février 1663; on l'interroge, et on lui reproche de nombreux faits qui sont attestés par des témoins auxquels elle oppose les dénégations les plus énergiques. On la confronte avec eux, et elle répond avec une grande présence d'esprit à toutes les accusations. — Quand on lui reproche d'avoir fait mourir des enfants ou causé du dommage aux personnes et aux propriétés, elle répond qu'elle ne connait qu'à Dieu seul le pouvoir qu'on lui prête, et que si quelques personnes sont mortes ou malades, c'est que Dieu l'a voulu ainsi... Rien ne peut vaincre sa résistance; — on l'applique à l'épreuve du *collier,* par ordre de Messieurs du magistrat. Leur curieuse sentence ordonne qu'elle y sera soumise pendant 24 jours, ou si longtemps qu'il sera trouvé convenir (21 mars 1663).

Les registres qui reposent à la mairie de Valenciennes (1) contiennent les détails de cette terrible épreuve. « A » elle demandé s'il n'est véritable qu'elle a causé du mal à la » dame *Rombaut*, etc., etc. Dénégations absolues.— Et lui » ayant fait lier les jambes avec cordes neuves, et les bras » fortement derrière le dos, assise sur la sellette, avec le » collier au cou, etc., pendant quoi elle lançait quelques » cris,... Pressée de rechef de déclarer la vérité, a persisté » dans ses dénégations, alléguant ne s'en souvenir... Puis, » ayant été *quelque peu molesté* par l'excitation et renou- » vellement de ses douleurs, avoue qu'elle est *sorcière*, etc... » Enquise depuis quand?... répond depuis 12 ou 13 ans etc.

(1) J'ai vu le registre où sont consignés tous ces documents ; j'ai vu les traces matérielles de toutes les réponses faites pendant les douleurs et les tortures de cette malheureuse, écrites en quelque sorte en lettres de sang. ... Rien ne peut rendre l'impression pénible et saisissante que fait éprouver la vue de ces pages qui font revivre des scènes terribles dont deux cents ans nous séparent, et auxquelles on croit assister!

» Enquise si le diable ne lui a donné aucune marque que » celle qu'elle a avouée ; répond qu'elle en a encore une » au-dessous de l'œil droit... à laquelle ayant l'officier des » hautes œuvres appliqué une épingle et enfoncé jusqu'à » l'extrémité, elle n'a donné aucun signe de ressentiment, » et n'en coula aucun sang, quoiqu'ayant appliqué la même » épingle en un autre endroit peu éloigné, il en sortit du » sang, et dit qu'on la blessait... etc. » — Le lendemain on la soumet à un nouvel interrogatoire dans lequel elle réitère tous ses avœux, désigne les personnes qu'elle a voulu faire périr, en leur administrant des remèdes etc. — Avoue avoir délivré au diable la sainte hostie qu'elle avait dérobée et cachée, etc., etc.

Telle est la force des illusions et des hallucinations de cette femme, qu'elle raconte que son diable *Verdelot* l'assistait la veille pendant la question... Qu'il était sur la fenêtre, en forme d'un jeune homme vêtu d'un habit rougeâtre, lui ayant persuadé ne dire la vérité... et de révoquer ce qu'elle avait confessé etc.

Elle n'en persiste pas moins dans ses aveux, en refusant toutefois de nommer ses complices, et disant que se trouvant au sabbat, elle avait été forcée par le diable de prêter le serment de ne déclarer le nom de ses complices, ce qui se pratique toujours *par celles qui se font du nombre,..*

Cette malheureuse créature, aussi folle que coupable, et que son grand âge aurait dû soustraire au dernier châtiment, n'en est pas moins condamnée à être brûlée, après la strangulation. Voici le curieux réquisitoire de M. *Lamorale de Rantre*, lieutenant Prévôt Lecomte, qui se trouve sur le registre, à la suite de ces interrogatoires, et qui a précédé la sentence de mort rapportée par M. Louïse.

(1) *Vu et examiné ultérieurement le procès criminellement instruict à la charge* d'Anoulette Defrasne, *native de St-Sauveur, ses interrogats et résponses personnelles, par le soubsigné lieutenant Prévost-Lecomte, establie par loy, par lequel elle est atteint — et convaincue d'avoir renoncée à Dieu, à la Saincte Vierge, au Sainct Sacrement de baptesme et aultres, pour se faire sorcière et se vouer côme elle at faict au service du diable, passée 25 à 26 ans, avecq lequel elle a eu diverses fois cohabitation charnelle, d'avoir esté plusieurs fois aux danses et assemblées nocturnes, y transportée par le diable, son amoureux, qu'elle dit avoir nom* Verdelo, *y commettant les abominations ordinaires des sorciers, d'avoir, depuis qu'elle s'est vouée au Satan, esté plusieurs fois à la saincte communion, à dessein de lui rapporter la saincte hostie et la lui délivrer, côme elle at faict, d'avoir avecq de la pouldre qu'il luy avoit donnée faict mourir Pasquet de Pucho, après une langueur de 6 mois, aussi bien qu'une des enffans de Marie Dussart, d'avoir par le même moyen, ensorcelée Catherine Rombau, feme dudit Pucho, pour la faire languir ben nombre d'années, côme elle faict encore présentement, parmi diverses maladies extraordinaires, qu'ils*

(1) J'ai rapporté ce réquisitoire de préférence à la sentence, parce que d'une part, il contient plus de développements dans les motifs; et d'autre part, la sentence n'énonce pas le dispositif sur le registre qui est resté en blanc jusqu'au bas de la page. — On a conservé l'orthographe du temps,

lui ont faict jeter une infinité de bestes, sy côme des vers à queue, chenilles et aultres semblables, d'avoir pareillement ensorcelée par le mesme moïen Jenne Thore et Anne Becquet, pour les faire aussi languir, de plus d'avoir en son rethour du sabbat jetté quelquefois de la pouldre sur les grains de la campaigne, y fait pleuvoir de la grelle et envoiée des brouillards à la sollicitation et commandement dudict Verdelo, *son amoureux, pour le faire faillir, oultre qu'elle se déclare la* Royne des Sorciers, *conclud à ce que pour expiation des crismes sy horribles et détestables, qu'elle soit condamné d'estre amené de la prison sur le marchié, devant la maison échevinalle, pour sur un eschaffau y dressé à cet effet, y estre estranglée et billoignée (baillonnée), et à l'instant bruslée. — Actum, ce XXIII de mars 1663.*

LAMORALE DE RANTRE.

Que dire, Messieurs, après la lecture d'un pareil procès? Quelles réflexions pourrait-elle provoquer de notre part? Aucune. — Il faut jeter un voile sur d'aussi affreux détails, plaindre les populations qui ont été victimes ou même témoins de pareilles énormités, et se féliciter de vivre dans un temps de civilisation qui les a flétries avec tant de raison, et en a rendu le retour impossible!

MARCHE

Du Cavalier du Jeu des Echecs

PARCOURANT LES 64 CASES DE L'ÉCHIQUIER

PAR M. MERCKLEIN

Membre résident.

C'est se livrer à une distraction assez curieuse que de s'occuper à faire parcourir au cavalier du jeu des échecs les 64 cases de l'échiquier, sans passer deux fois par la même. Pour peu qu'on s'y applique, on reconnait bientôt que la chose n'est pas si facile. *Legendre,* de l'Académie des sciences, dans son ouvrage intitulé : *Théorie des nombres,* consacre un long chapitre à ce problême, et rappelle que des nombreux géomètres qui s'en sont occupés, c'est *Euler* qui le premier ait réussi à en trouver méthodiquement un grand nombre de solutions, rapportées dans les mémoires de l'Académie des sciences de Berlin de 1759. Vandermonde, en cherchant à propager l'idée de *Leibnitz* d'une *géométrie de situation,* s'est aussi appliqué à trou-

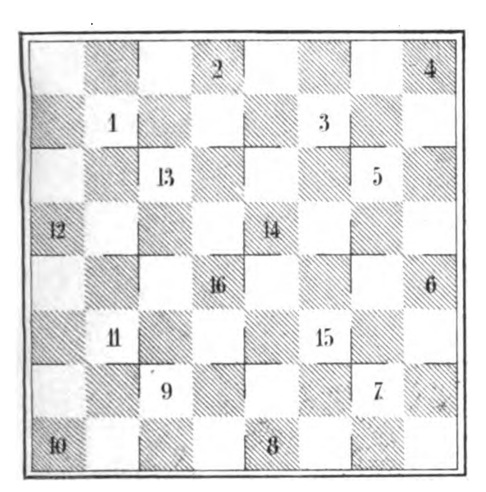
ver, au moyen d'une notation simple, une solution analytique de la marche du cavalier, indiquée dans les mémoires de l'Académie des sciences de France, année 1771. Mais les procédés de ces ilustres savants sont assez longs; ils consistent tous à composer, au moyen de quelques tâtonnements plus ou moins méthodiques, une solution écrite, et ce n'est qu'avec cette solution écrite en main, qu'on peut ensuite procéder à la marche effective du cavalier, sans aucune variante. Nous pensons donc être agréable aux amateurs des échecs et des combinaisons, que de leur indiquer ici une marche géométrique, déterminée par une règle générale unique, et telle qu'en s'y conformant on peut immédiatement, sans aucun travail préparatoire, ni effort de mémoire, résoudre le problème : *Etant données à volonté, les deux cases par lesquelles le cavalier doit commencer et terminer sa marche, lui faire parcourir sur le champ les soixante-quatre cases de l'échiquier.* Notre solution a encore ceci de particulier, qu'on peut désigner d'avance les deux premières cases, et y joindre la condition que le circuit soit rentrant ou fermé ; on a même la facilité, pendant la marche du cavalier, d'en changer plusieurs fois la direction.

Voici comment il s'agit de s'y prendre :

Règle générale. — Il faut concevoir l'échiquier divisé en seize compartiments carrés, contenant chacun quatre cases, et scinder la marche du cavalier en quatre séries distinctes de seize coups chacune. Pour les seize coups de la première série, il faut faire en sorte que le cavalier parcoure successivement les seize compartiments, en ayant soin, et c'est là là chose essentielle à observer, qu'à chaque coup il prenne un compartiment adjacent, et non opposé par le sommet

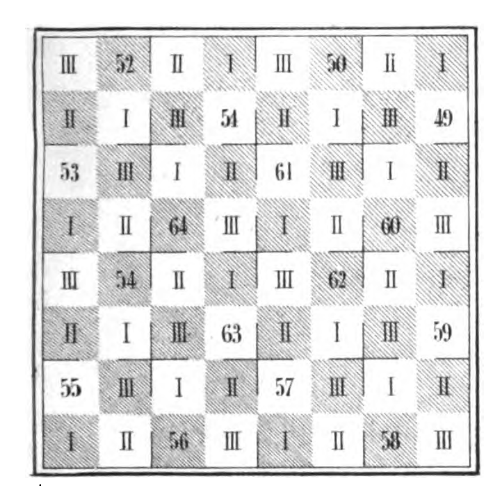
MARCHE DU CAVALIER

1ère Série



2ième Série

		19	I			21	I
18	I			20	I		
		I	30			I	22
I	17			I	31		
		29	I			23	I
28	I			32	I		
		I	26			I	24
I	27			I	25		



4ième Série

37		II	I	39		II	I
II	I	38		II	I	40	
	36	I	II		48	I	II
I	II		47	I	II		41
35		II	I	45		II	I
II	I	46		II	I	42	
	34	I	II		44	I	II
I	II		33	I	II		43

3ième Série

Lith L. Crépin D...

à celui qu'il quitte. On suivra invariablement la même marche pour les 16 coups de chacune des trois autres séries ; il n'y a que les trois coups de 16 à 17, de 32 à 33 et de 48 à 49 qui relient deux à deux les quatre séries, qui doivent se faire d'un compartiment à un autre opposé par le sommet ; il n'est même plus possible alors de faire autrement. En se conformant exa tement à cette règle générale, et quelque soit le point de départ du cavalier, ont réussira toujours à lui faire parcourir les 64 cases de l'échiquier, sans en doubler aucune.

Il va de soi que pour prévenir toute hésitation, et éviter de faire fausse route, il faut s'exercer quelque peu à faire parcourir au cavalier les seize compartiments, comme le ferait un individu qui voudrait visiter successivement seize salles distribuées comme nos seize compartiments, et communiquant entr'elles, deux à deux, par une porte percée au milieu de chaque mur de refend. On peut même y mettre la condition de commencer le mouvement par tel compartiment et de le terminer par tel autre, pourvu que celui ci soit de rang pair par rapport au premier ; de même que si la première case occupée par le cavalier est noire, par exemple, la soixante-quatrième doit être forcément blanche. Cet exercice préalable montrera les différentes manières dont on peut effectuer la marche du cavalier pour lui faire occuper successivement les seize compartiments : il y en a cinquante-deux, par exemple, quand on part d'un compartiment situé à l'un des quatre angles de l'échiquier. On peut suivre une marche quelconque pour chacune des quatre séries ; mais une des plus simples consiste à faire parcourir au cavalier d'abord les 12 compartiments extérieurs, puis les quatre intérieurs ; ou inversément les qua-

tre compartiments intérieurs d'abord, et ensuite les douze qui sont à l'extérieur de l'échiquier. Cependant, si on veut remplir la condition que tout le circuit parcouru par le cavalier, soit rentrant ou fermé, ou bien se termine par une case désignée d'avance, il faut prêter une attention particulière à l'exécution de la quatrième série, dont la marche ne peut plus être quelconque, car le seizième compartiment de cette série doit avoir alors une position déterminée: être opposé par le sommet au compartiment de la case *un*, ou bien contenir la soixante-quatrième case désignée.

Pour se rendre compte de notre solution, et en avoir une démonstration géométrique, il n'y a qu'à considérer séparément les quatre séries de 16 coups chacune, et on arrive facilement à constater ce qui suit: voir les quatre figures ci-jointes.

Chaque ligne horizontale ou verticale de huit cases, contient toujours et forcément deux coups de la série qu'on considère; et ces deux coups sont séparés par un intervalle de trois cases.

Il résulte de cette disposition qu'en superposant les quatre séries, toutes les cases de l'échiquier se trouvent occupées sans lacune ni double emploi. Chaque compartiment reçoit un numéro de chacune des quatres séries; et ces quatre numéros y sont disposés circulairement dans l'ordre des séries et de manière que les numéros de la seconde série se trouvent tous à côté de ceux de la première série, ou bien alternativement les uns au-dessus des autres.

Nous ferons remarquer qu'on peut toujours scinder en deux la première ou la troisième série; ainsi pour fixer les idées, quand on est arrivé, par exemple au douzième coup

de la première série, on peut au treizième coup, porter le cavalier dans un compartiment opposé par le sommet ; lui faire parcourir les deuxième, troisième et quatrième séries d'après la règle générale posée ci-dessus, et reprendre ensuite les quatre cases de la première série, laissées inoccupées. Ce moyen de scinder, est à employer dans quelques cas particuliers : quand, étant données à volonté la première et la deuxième cases à occuper par le cavalier, ces deux cases se trouvent dans des compartiments opposés par le sommet ; ou bien quand, étant données la première et la soixante-quatrième cases, celle-ci fait partie de la première ou de la troisième série.

Il est bien certain qu'il y a quelques précautions à prendre pour rendre toujours possible le passage d'une série à la série suivante ; mais elles sont si simples et si faciles à observer que nous préférons laisser au lecteur la satisfaction de les trouver lui-même, et nous nous contenterons de reproduire un seul exemple de notre solution géométrique, au moyen des quatre figures ci-jointes, qui mettent bien en évidence la marche du cavalier, scindée conformément à la régle générale.

SUR LA

DÉTERMINATION DE LA TEMPÉRATURE

A L'AIR LIBRE.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

PAR M. OFFRET,

Membre résident.

Par ce temps de gelées plus ou moins fortes qui sont venues nous surprendre si inopinément depuis le premier jour de cette année, et dont le retour semble encore s'annoncer après un repos de quelques jours, il est peu de personnes en possession d'un thermomètre qui ne cherchent pas à se rendre compte des températures extérieures. Auquel d'entre nous n'arrive-t-il pas chaque jour de s'entendre demander : — Combien avons-nous de degrés?

— A l'époque des températures extrêmes tout le monde devient observateur : cette curiosité s'émousse pendant les autres mois de l'année; au printemps, à l'automne, on tient peu à être renseigné sur le degré du thermomètre; mais quand viennent les ardeurs brûlantes de certains jours de l'été, les froids rigoureux comme ceux que nous venons de traverser, on veut au moins avoir la satisfaction de graver dans sa mémoire, à côté de la souffrance causée par un froid un peu vif, l'évaluation exacte de la température que l'on a ressentie. C'est alors, je le répète, que se fait entendre de tous côtés cette question : — Combien avons-nous de degrés?

Question bien simple, dira-t-on; nous le verrons bientôt. Dans tous les cas, il s'en faut bien que les réponses qu'on y fait soient d'accord entre elles. Tel thermomètre marquait 5 degrés au-dessous de 0°, alors qu'au même moment un autre en accusait 7, 8 et même davantage. De là des récriminations d'abord contre les thermomètres qui n'ont pas indiqué une température assez basse; rarement on les accuse d'être restés trop haut. Pour peu que le possesseur de l'instrument veuille en prendre la défense, on le rend responsable des prétendues mauvaises qualités de son thermomètre, et je n'oserais pas affirmer qu'au fond il n'éprouve pas une certaine humiliation d'avoir pu ajouter foi aux indications d'un instrument qui semble si paresseux à côté d'autres instruments du même genre.

Je voudrais profiter de cette nouvelle série de gelées, pour donner quelques conseils aux observateurs qu'improvise toujours l'arrivée des grands froids, et chercher, s'il est possible, à mettre tout le monde, sinon tous les thermomètres d'accord. Les notions que je vais rappeler ne

contiendront rien de bien neuf, et sont disséminées par-ci par-là dans la plupart des traités de physique ou de météorologie ; aussi n'est-ce pas du tout pour les physiciens que j'écris, mais pour les personnes malheureusement assez nombreuses qui peu à peu ont perdu de vue toutes ces connaissances qu'elles ont pu posséder à une certaine époque, mais dont le souvenir s'efface et a besoin d'être ravivé de temps en temps.

Faisons d'abord la part du thermomètre. Je suis loin de croire que tous les thermomètres sont des instruments parfaits. Au prix où on les vend, le public ne peut pas s'attendre à avoir quelque chose de soigné. Tout le monde sait que les thermomètres à alcool (les seuls à peu près que l'on emploie communément) ne peuvent se graduer qu'avec le secours d'un autre instrument, puisqu'il est impossible d'y marquer le 100ᵉ degré correspondant à l'eau bouillante. On est donc, dis-je, obligé de les graduer par comparaison. Seulement, comme l'alcool se dilate irrégulièrement (ce qui veut seulement dire qu'il ne se dilate pas suivant les mêmes lois que le mercure), on ne peut arriver à faire de bons thermomètres à alcool qu'à la condition d'y marquer par comparaison avec un thermomètre étalon des températures assez rapprochées, distantes par exemple de 10° ou de 15°. Si l'on se bornait à marquer sur un thermomètre à alcool deux températures relevées d'après un thermomètre à mercure, par exemple 0° et 80°, et qu'on divisât en 80 parties égales l'espace compris, les deux instruments seraient bien entendu d'accord aux deux températures adoptées, 0° et 80°, mais dans l'intervalle on constaterait des écarts assez considérables, allant jusqu'à 5° ; ainsi quand le thermomètre à mercure accuserait 40°, le thermomètre à alcool en marquerait 35°,1, c'est-à-dire 5° de

moins. Le seul moyen d'éviter cet inconvénient consiste, comme je l'ai déjà dit, à multiplier les températures marquées par comparaison. A la rigueur on devrait les marquer toutes de degré en degré; mais on a reconnu qu'en les espaçant de 10° en 10°, et même de 15° en 15°, on peut obtenir des instruments sensiblement d'accord avec le thermomètre étalon dans toute l'étendue de leur échelle. Dans ces conditions un thermomètre à alcool est tout aussi bon qu'un thermomètre à mercure pour faire des observations météorologiques. Je crois savoir qu'à l'Observatoire de Paris le thermomètre destiné à cet usage est tout simplement à alcool.

J'ai pour ma part un certain nombre de ces instruments qui ont servi aux observations dont il sera question plus loin, et que j'ai construits en prenant toutes les précautions dont je viens de parler. J'ai tout lieu de les croire exacts, et ce qui augmente ma confiance en eux, c'est que si on les place dans des conditions identiques, on voit leurs indications concorder à un dixième de degré près. On ne peut guère demander mieux.

D'habitude, on n'y met pas autant de façon. En fabriquant des instruments qui doivent être livrés à un franc, et même à cinquante centimes, on doit nécessairement se préoccuper d'aller vite, puisqu'une rétribution aussi minime représente non seulement le temps qu'on y consacre, mais la confection du tube, l'achat de l'alcool, la préparation et la peinture de la planchette qui portera le réservoir, etc. Il y a là un de ces miracles de bon marché difficiles à expliquer. C'est principalement sur le temps consacré à la graduation que le fabricant fait des économies. Au lieu de de multiplier les températures marquées par comparaison,

il se borne presque toujours à en marquer deux ; le 0° qui correspond à la fusion de la glace, et le 20me ou le 25me degré. De là forcément un désaccord entre ces petits instruments de pacotille et le thermomètre étalon, lorsqu'il s'agit de températures notablement distantes de 0° et de 20°. Cependant ces différences ne sont pas comparables à celles que je signalais plus haut, lorsque l'on prend pour points fixes 0° et 80°. Elles ne justifient pas les écarts considérables que chacun peut observer tous les jours entre les indications simultanées de plusieurs thermomètres placés dans des conditions différentes.

C'est donc en dehors des instruments qu'il faut chercher les causes de ces différences. On ne saurait croire en effet combien l'exposition d'un thermomètre peut avoir d'influence sur le degré qu'il marque.

Supposons par exemple que le 7 janvier dernier quelqu'un m'eût demandé quelle avait été la température la plus basse de la nuit. Je me serais vu obligé de lui répondre qu'elle était comprise en 8° et 13°,1 au-dessous de zéro ; et s'il avait insisté pour avoir une réponse plus nette, j'aurais dû le prier de préciser d'abord sa question, de me dire s'il désirait connaître la température de l'air ou bien celle du sol d'un jardin, du pavé de telle ou telle rue, d'un mur orienté de telle ou telle façon, et en des points choisis à une hauteur plutôt qu'à une autre... Tous ces éléments et bien d'autres devant avoir de l'influence sur la détermination que l'on veut faire.

Ceci demande explication. Et d'abord, qu'on ne croie pas que les deux chiffres cités plus haut ont été pris au hazard. Je les ai réellement observés le 7 janvier au moment de la température minimum qui tombait à cette

époque vers 8 heures du matin, c'est-à-dire à peu près au moment du lever du soleil. Aujourd'hui (fin janvier) le minimum arrive plus tôt, entre sept heures et sept heures et demie du matin. Un de mes thermomètres était suspendu à une fenêtre du premier étage, de façon à donner à peu près la température de l'air. Il marquait 8° au-dessous de 0° au moment du minimum. L'autre, au plutôt les deux autres, étaient couchés *à plat* au milieu d'un grand jardin bien découvert, et dont les murs de clôture sont assez bas. Sur le réservoir de l'un de ces derniers j'avais répandu une couche très mince de terre pulvérisée, afin de le placer dans des conditions aussi identiques que possible avec celles où se trouvait le sol du jardin.

Quelques instants après avoir lu — 8° (1) sur le thermomètre suspendu à ma fenêtre, je pus en constater — 13° sur le thermomètre disposé horizontalement dont le réservoir était dans son état normal, et — 13°,1 sur celui que recouvrait un peu de terre. Je dois ajouter que le ciel était magnifique, comme du reste il l'a été depuis le 1er jusqu'au 8 janvier.

Je viens de dire que le thermomètre suspendu à ma fenêtre me donne à peu près la température de l'air, mais je me garderai bien d'affirmer que je l'ai obtenue d'une manière rigoureuse. Il faudrait pour cela soustraire complètement le thermomètre au rayonnement, tout en permettant à l'air qui l'entoure de se renouveler librement. C'est là qu'est la difficulté.

(1) Nous désignerons fréquemment par le signe — *(moins)* les températures comptées au-dessous de 0°. Toutes les températures dont il est question sont données en degrés centigrades.

Autour de la terre s'étend ce que l'on appelle en termes généraux *les espaces célestes*, c'est-à-dire un espace indéfini dans lequel les étoiles, les planètes maintiennent une température uniforme que l'on évalue à environ 70° au-dessous de 0°. Si jamais le soleil s'éteint et cesse de nous envoyer à la fois de la chaleur et de la lumière, la terre, voguant désormais dans l'espace au sein d'une obscurité que viendra seule tempérer la lueur des étoiles, se refroidira graduellement jusqu'à ce que sa surface ait pris cette température de — 70 . Inutile d'ajouter que bien avant qu'elle l'ait atteinte, toute trace d'animaux et de plantes aura disparu, et que si la vie se manifeste encore sur notre planète, ce sera dans des conditions toutes différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui. A chacun des pôles, pendant la longue nuit de six mois qui y règne chaque année, le froid, sans atteindre tout-à-fait le chiffre que j'ai cité, s'en rapproche dans une certaine mesure. Des navigateurs obligés d'hiverner dans les régions pôlaires (en particulier le capitaine Ross) y ont constaté des froids de — 54°.

Pendant chaque nuit la partie de la terre que nous habitons est tournée du côté de ces froides régions, et tend à se mettre en équilibre de température avec elles. Tout le monde admettra que si l'on place un thermomètre en un point d'où l'œil puisse embrasser la voûte céleste toute entière, il rayonnera et par conséquent perdra plus de chaleur que s'il est placé au pied d'un mur isolé qui le laissera rayonner seulement vers la moitié de la voûte céleste; il en perdra encore, moins s'il est placé entre deux murs, ou bien dans une petite cour à murs élevés, ou enfin sous un abri. Il en est de ce rayonnement vers un espace plus froid comme de celui qu'éprouverait un thermomètre placé à quelque distance d'un feu bien allumé. Si l'on masque

peu à peu à l'aide d'un écran une portion plus ou moins grande du foyer, on verra la température marquée par l'instrument s'abaisser progressivement. Il est bien entendu que dans toutes ces observations il faut veiller à ce qu'aucun écran, même demi-transparent, ne vienne s'interposer entre le thermomètre et la source calorifique ou frigorifique. Un nuage n'est au fond qu'un voile translucide, mais suffisant pour arrêter complètement le rayonnement. Voilà pourquoi, en hiver surtout, la température varie à peine soit la nuit, soit le jour quand le ciel est couvert.

L'exposition d'un thermomètre n'est pas la seule cause qui influe sur ses indications : la nature de la substance qui a servi à le fabriquer produit aussi une action très sensible. Placés dans les mêmes conditions, par exemple en face de la même source de chaleur, une pièce d'argent et un morceau de papier noir ne s'échaufferont pas également. Le soleil est déjà assez brillant pour que chacun puisse répéter la petite expérience suivante : que l'on concentre à l'aide d'une loupe les rayons du soleil d'abord sur une pièce d'argent ou d'or, puis sur du papier noir, ou plus simplement qu'on se serve de papier noir et de papier blanc. le premier s'enflammera au bout de quelques instants; l'autre, beaucoup plus tard, si même on parvient à l'enflammer. C'est qu'en effet les substances noires, et spécialement le noir de fumée sont celles qui absorbent le plus de chaleur; les objets blancs en absorbent moins; les métaux brillants sont de tous les corps ceux qui en absorbent le moins, et par suite s'échauffent aussi le moins, étant placés en face d'une source de chaleur.

Mais les corps qui s'échauffent le plus dans ces conditions sont en même temps ceux qui se refroidissent ou rayonnent

le plus, lorsqu'on les met en face d'autres corps plus froids qu'eux. Deux thermomètres, l'un à mercure, l'autre à alcool, exposés au grand air l'un auprès de l'autre ne devront ni s'échauffer également au soleil, ni se refroidir également pendant la nuit. Par cela seul que le premier contient un métal, le mercure, dont le pouvoir absorbant est faible, tandis que celui de l'alcool coloré est considérable, le thermomètre à mercure s'échauffera ou se refroidira moins que l'autre thermomètre.

Quant à l'air, il rayonne et absorbe très peu de chaleur, semblable en cela à tous les gaz. Qui n'a maintes fois remarqué que lorsqu'un foyer ouvert contient une grande masse de houille encore noire, mais bien flambante, cette flamme, qui n'est autre chose qu'un gaz incandescent, répand autour d'elle beaucoup moins de chaleur que si le foyer était rempli de coke bien rouge, mais brûlant sans flamme. La température du coke n'est cependant pas plus élevée que celle de la flamme; sa surface n'est pas plus considérable, mais dans un cas c'est un corps solide qui rayonne, et dans l'autre c'est un gaz.

Bien qu'exposé aux mêmes sources de chaleur et de froid que les plantes, les habitations et la surface du sol, l'air n'éprouvera pas à beaucoup près des effets aussi marqués. La couche d'air *immédiatement* en contact avec la superficie du sol prendra bien entendu la température même du sol, pourvu que des courants d'air, des vents ne viennent pas constamment la mêler aux autres couches atmosphériques, sans lui donner le temps de se mettre en équilibre avec la terre; puis cette influence frigorifique exercée sur l'air par le sol s'affaiblira rapidement pour peu que l'on considère des points plus élevés, et à une hauteur

de un à deux mètres l'air possédera une température qui lui est propre, comme les murs, les arbres, le sol ont la leur. Mais comme le rayonnement n'a qu'une influence très légère sur l'air, la masse entière de l'atmosphère depuis une hauteur de un à deux mètres jusqu'à cinq ou six mètres au moins conservera un état calorifique sensiblement uniforme, une température partout la même.

L'évaluation de cette température de l'air est l'idéal que poursuivent les météorologistes, car toute autre détermination est affectée de trop de causes accidentelles et locales, est trop spéciale au point précis où on l'a recherchée, pour qu'on puisse la regarder comme autre chose qu'un de ces résultats bâtards, dus à la complication d'un si grand nombre de causes qu'on ne peut leur attribuer qu'une valeur scientifique assez minime. Seule, la température de l'air compte comme donnée lorsqu'il s'agit de trouver la chaleur moyenne d'un endroit donné, de tracer les lignes isothermes, etc. Mais comment obtiendra-t-on cette température de l'air? En apparence, rien de plus simple : on suspend un thermomètre à un mur, on attend qu'il devienne stationnaire, et on lit le chiffre qu'il marque. Si j'ai réussi à expliquer clairement l'influence du rayonnement sur l'état calorifique d'un corps, le lecteur admettra bien qu'un thermomètre fixé à un mur ne donnera pas la température de l'air. Il accusera *sa propre température,* ce qui est de toute évidence, mais voilà tout. Je veux dire qu'il n'indiquera pas celle de l'air, car le rayonnement qu'il éprouve n'est pas le même que celui de l'air; et devra toujours pendant la nuit le maintenir plus froid que l'air, d'ailleurs la couche d'air dans laquelle il baigne est elle-même refroidie par le contact du mur, et diffère de celle que possède l'air situé à quelque distance de tout corps solide; il ne donnera même

pas la température du mur sur lequel il repose, car ici encore le pouvoir rayonnant peut ne pas être exactement le même pour la surface du mur et pour le réservoir du thermomètre.

Le problème qui consiste à déterminer à un moment quelconque la température de l'air n'est donc pas aussi facile à résoudre qu'on le croit en général. Il s'en faut tellement, que ce problème n'a pas encore été résolu. L'Académie des sciences a proposé pendant plusieurs années un prix de 3,000 francs à celui qui trouverait un moyen de fixer *rigoureusement* la valeur de cette température. Le prix n'a pas été gagné ; la question est aujourd'hui retirée du concours.

La météorologie met donc les observateurs dans une situation assez embarrassante : d'une part elle n'accepte, avec raison d'ailleurs, qu'une seule donnée, savoir la température de l'air ; et en même temps elle est obligée de reconnaître l'impossibilité de la connaître exactement. Je ne voudrais cependant pas que l'on allât au-delà de ma pensée. A défaut d'une solution rigoureuse, on en connaît plusieurs qui sont suffisamment exactes. Elles ont toutes pour but d'affaiblir l'influence du rayonnement. Ainsi, l'on a proposé d'attacher le thermomètre à l'extrémité d'un cordon, et de le faire tourner quelque temps dans l'air à la façon d'une fronde. Le contact sans cesse répété de nouvelles molécules d'air doit finir par mettre le thermomètre en équilibre avec ces molécules, de même que cet instrument plongé dans un liquide en a bientôt pris la température.

On a encore proposé de recouvrir le réservoir d'une très mince feuille d'or ou d'argent. Le rayonnement de ces

métaux étant assez faible, le thermomètre n'est plus guère soumis qu'à l'action de l'air.

A défaut des moyens qui précèdent, les instructions météorologiques recommandent de prendre les précautions suivantes : le thermomètre doit être au nord, de manière à ne jamais recevoir le soleil ; il doit de plus être à quelque distance des habitations ; on le fixe à l'extrémité d'un bâton qui l'éloigne de terre de un à deux mètres, et on le recouvre d'un petit toit qui ne le laisse rayonner que vers une partie très restreinte de la voûte céleste. Combien y a-t-il d'observateurs qui puissent trouver dans leur habitation un emplacement disposé comme je viens de le dire? Pour ma part, je dois reconnaître que mon thermomètre ne satisfait pas à toutes les conditions requises. Il est placé à une fenêtre du premier étage, et est tourné vers le nord-ouest, ce qui l'empêche de jamais recevoir les rayons du soleil. Pour diminuer l'étendue du ciel vers laquelle il rayonne, je l'ai suspendu à l'extérieur, dans l'embrasure de la fenêtre. J'estime que de l'endroit qu'il occupe, on peut voir à peu près le dixième de la voûte céleste. Mieux vaudrait à coup sûr que l'on pût en voir encore moins ; mais je ne dispose pas d'un autre emplacement. En somme la température donnée par ce thermomètre, bien qu'un peu inférieure à celle de l'air dans les nuits d'hiver, ne doit pas en différer beaucoup.

Au contraire, le thermomètre que j'ai posé à plat sur le sol d'un jardin bien découvert, était dans les meilleures conditions voulues pour se refroidir, surtout moyennant cette précaution d'en recouvrir le réservoir d'une légère couche de terre, substance dont le pouvoir rayonnant n'est guère moindre que celui du noir de fumée. Je m'attendais à voir ce dernier instrument différer davantage de celui

que j'avais placé tout à côté du premier, et dont le réservoir était intact; l'un marquait — 13°, l'autre — 13°,1. Un coup d'œil m'apprit bientôt d'où provenait une aussi faible différence. Tous deux étaient recouverts d'une couche de givre qui avait rendu leurs surfaces identiques.

La température de 13° au-dessous de 0° semble donc être la plus basse que pussent marquer dans la matinée du 7 janvier les corps exposés à l'air libre. L'avant-veille, le 5 janvier, au moment du minimum, le sol a dû se refroidir encore davantage, car la température de l'air est tombée à — 8°,6 au lieu de 8°. Cependant je ne puis l'affirmer, n'ayant pas encore exposé ce jour-là mes thermomètres dans le jardin. Le 5 janvier doit avoir été le jour le plus froid de l'année.

On aurait pu exposer le thermomètre de manière à lui faire marquer bien au-dessous de — 13°. Pour cela il eût fallu disposer sur le sol un miroir concave, et placer à son foyer le réservoir d'un thermomètre gradué sur tige, et préalablement noirci. Ce miroir substitue au sol une sorte de seconde voûte céleste, identique à celle que nous voyons, et concentre sur le réservoir tous les rayons qui viennent en frapper la surface. Le thermomètre, au lieu de rayonner vers la moitié de la sphère céleste, est en quelque sorte placé au centre de cette sphère tout entière. Le refroidissement doit donc être bien plus considérable. Je songeais à faire l'expérience, mais les gelées ont diminué. Je me propose de la faire s'il nous survient de nouveau des froids assez vifs. Du reste, la température observée dans de telles circonstances n'a pas de rapport avec celles que peuvent prendre les objets exposés à l'air libre dans des conditions qui favorisent plus ou moins le rayonnement.

Si le lecteur a eu la patience de suivre les développe-

ments dans lesquels je viens d'entrer, il admettra qu'il est impossible de répondre à cette question : « Quelle température avons-nous ? » sans y mettre quelques restrictions, puisque l'on peut constater au même moment des différences de plus de 5° entre des instruments aussi bien construits les uns que les autres. J'ai cité les résultats relatifs au 7 janvier, jour où il faisait un très beau temps. En voici quelques autres : le 8 janvier, température à la fenêtre au moment du minimum : — 7° ; id. dans le jardin : — 9°. Le ciel était assez nuageux.

Le 13 janvier, température à la fenêtre : — 2°,7 ; id. au jardin : — 8°. Ciel magnifique. La différence a atteint 5°,3.

Enfin le 14, température à la fenêtre : — 2° ; id. au jardin : — 4°. Il y avait du brouillard.

Evidemment, il est possible de choisir pour les thermomètres des situations qui leur permettront de marquer tous les degrés compris entre les limites que j'indique pour chaque jour, par exemple pour le 7 janvier, entre — 8° et — 13°. En voici la preuve. Ce jour-là, au moment le plus froid, vers 8 heures du matin, le thermomètre de M. L., rue des Ecoles, indiquait — 9° ; celui de M. C., place d'Armes, en accusait — 10°, si ma mémoire me sert bien. Or, le thermomètre de M. L., rue des Ecoles, est suspendu à l'extérieur de son magasin, et peut rayonner vers la portion du ciel que ne masquent pas les maisons situées de l'autre côté de la rue. Je crois qu'il doit rester de visible à peu près le quart de la voûte céleste. Quant au thermomètre de M. C., dont un journal de Douai reproduit les indications, il est exposé sur la place d'Armes de telle sorte que rien ne fait obstacle à son rayonnement, et que ce rayonnement s'accomplit librement vers la moitié de la voûte céleste. Il en résulte que les températures qu'il donne sont

trop basses en hiver, et comme d'un autre côté, on ne le garantit que très imparfaitement de l'action du soleil par une toiture en toile, les degrés qu'il marque par les chaleurs sont en général beaucoup trop élevés.

Quoi qu'il en soit, on voit les indications des thermomètres que j'ai cités s'abaisser graduellement de — 8° à — 13°, à mesure qu'augmente l'étendue du ciel vers laquelle ils peuvent rayonner.

Si toutes ces températures différentes de celle de l'air présentent peu d'intérêt pour la météorologie, je n'en dirai pas autant de celle que peut marquer un thermomètre posé horizontalement sur le sol, couvert d'un peu de terre, et faisant connaître à très peu de chose près la température du sol. Je me bornerai à citer une circonstance où cette détermination pourrait offrir quelque intérêt. On lit fréquemment dans les ouvrages d'horticulture des indications de ce genre : telle plante résiste à telle température, mais succombe aux températures plus basses. Ce n'est pas évidemment la température de l'air qu'il faut citer dans ce cas, mais celle du sol, à peu près identique avec celle que supporte la plante.

La plupart de ces réflexions m'ont été récemment suggérées par la lecture d'un document que les journaux reproduisent chaque année. C'est la liste des hivers rigoureux accompagnée des températures les plus basses que l'on ait observées. — Si ces données avaient été recueillies sur un thermomètre toujours placé dans les mêmes conditions, comme celui de l'Observatoire de Paris qui donne avec l'approximation que l'on peut espérer la température de l'air, les chiffres que contient ce document permettraient d'élucider un des points les plus importants de la météorologie. Mais comme il est très vraisemblable que ces tempé-

ratures ont été observées sur des instruments placés dans les conditions les plus diverses, de pareilles évaluations perdent une grande partie de leur valeur. Aujourd'hui il existe dans presque toutes les villes un ou plusieurs thermomètres qui font foi, et dont les journaux enregistrent soigneusement les indications. Plus tard se trouvera quelqu'un qui rassemblera ces données, et cherchera à en déduire quelque loi relative soit à la marche de la température pendant l'année, soit à la distribution de la chaleur sur notre globe. Quels bons résultats peut-on espérer d'une série de documents dont la base est erronnée ?

Je voudrais que l'on substituât à ces déterminations entachées d'erreur celle de la température de l'air, et celle que peut acquérir le sol dans les meilleures conditions de refroidissement. Si je ne m'abuse, de pareils renseignements seraient extrêment utiles.

Me voici arrivé au bout de ma tâche. Je me suis efforcé d'attirer l'attention sur un point assez peu connu de la météorologie, et dont cependant tout le monde s'occupe, car il est des circonstances où nous devenons tous observateurs, de même qu'en cas d'indisposition tout le monde devient plus ou moins médecin. S'il en est parmi nos lecteurs qui désirent se livrer à des observations thermométriques sérieuses, nous avons cherché non seulement à leur indiquer les précautions à prendre, mais encore à leur exposer la nécessité qu'il y a de les prendre. S'il en est d'autres qui veuillent se donner la satisfaction de voir leurs thermomètres indiquer plus de degrés que les thermomètres voisins, ils doivent aussi savoir maintenant ce qu'ils ont à faire. Espérons que d'un côté ou de l'autre surgira quelque document dont la météorologie pourra tirer quelque parti.

Douai, 31 janvier 1864.

LE

TESTAMENT DE GEORGES COLVENEERE

Chancelier de l'Université de Douai

PAR

M. L'ABBÉ C. DEHAISNES

Membre résidant.



Les monuments et les fondations qui semblaient devoir conserver à jamais le nom de Georges Colveneere (1) n'exis-

(1) Le nom de Colveneere a été orthographié de plusieurs manières différentes. Comme la plupart des écrivains et des professeurs du XVIe siècle, le chancelier de l'Université de Douai avait latinisé son nom : c'était l'époque où sous *Franciscus Ab atrio* il fallait retrouver l'Artésien François Delattre, sous *Balthasar Textor* l'Audomarois Balthazar Lethellier, et sous *Joannes Rubus* le professeur de Douai Jean Dubuisson ; où le Hollandais de Boodt se cachait sous le nom de *Boetius*, où le Flamand de Witte se voilait sous celui d'*Albius*, et où Corneille Van den Steen se déguisait sous la dénomination de *Cornelius a Lapide*. Sans doute l'on retrouve plus aisément dans *Colvenerius* le nom de Colveneere; mais il n'est pas facile de déterminer

tent plus aujourd'hui : l'Université et les colléges dans lesquels il avait professé ont été fermés, pour ne plus se rouvrir, en 1793; sur l'emplacement du séminaire qu'il avait fait construire s'élève la salle de spectacle ; l'on ne chante plus, dans l'église St-Pierre, les offices qu'il avait fondés à perpétuité ; et la pierre sépulcrale, sur laquelle ses contemporains avaient gravé son nom et son éloge, a été brisée avec l'autel qui devait la protéger. Mais néanmoins, Georges Colveneere a tant fait pour la ville de Douai, pour son Université encore naissante, et pour l'honneur des lettres et de l'érudition, que sa mémoire ne pourra jamais être complètement perdue dans notre cité. Professeur au

exactement la véritable orthographe de ce mot, qui appartient d'ailleurs à la langue flamande. Les auteurs de l'*Histoire Littéraire de la France*, au t. VIII de leur grand ouvrage, ont traduit Colvenerius par *Colvenier ;* Ducange qui nous fait connaitre que l'on a écrit *Kalvener*, écrit lui-même *Colveneer ;* Foppens offre de même *Colveneer*, mais en reproduisant l'épitaphe du savant professeur il donne *Colveneer ;* la *Biographie Universelle* de Michaud et celle de Didot écrivent *Colvener;* M. Leglay, dans les Archives du Nord, se prononce pour *Colvener*, mais dans son Mémoire sur les bibliothèques du département du Nord, on lit *Colvenère ;* le savant archiviste de Douai, M. Guilmot, a écrit tantôt *Colvennaire*, tantôt *Colvener* et ailleurs *Van Colvener ;* les pièces reposant aux archives lui avaient offert ces manières différentes d'orthographier ce nom. M. Duthillœul, qui a écrit ici *Colvener* et là *Colvenère*, s'exprime ainsi dans sa *Galerie des hommes remarquables de la ville de Douai ;* « Plusieurs signatures françaises de cet écrivain, que nous avons sous les yeux, nous ont convaincu que la véritable orthographe est *Colvenère.* » Mais où se trouvent ces signatures? M. Duthillœul ne nous ne le dit pas. Ce n'est point dans les archives de la ville ; M. Guilmot n'y a rencontré que des signatures en latin. Ce n'est point non plus sur les manuscrits de la bibliothèque publique; nous les avons feuilletés sans y rencontrer cette terminaison *ère* qui, d'ailleurs, ne peut être une terminaison de la langue flamande. Nos recherches nous ont fait trouver sur l'un de ces manuscrits, le no 413, le mot *Colveneere*, écrit de la main même du chancelier de l'Université de Douai. D'un autre côté sur deux éditions différentes du *Bonum Universale de Apibus* imprimé à Douai, chez Balthazar Bellère, en 1597 et en 1627, nous avons lu dans la préface, *Georgius Colveneere ;* et la même manière d'écrire se rencontre fréquemment sous l'approbation placée en tête des ouvrages imprimés à Douai. La véritable orthographe de ce nom est donc *Colveneere.*

collége du Roi pendant quatre à cinq ans, puis au séminaire Royal pendant environ le même laps de temps et enfin à la Faculté de théologie pendant plus de cinquante ans, il a, en outre, exercé les fonctions de président du collége de Hennin de 1595 à 1649, et celles de chancelier de l'Université et de prévôt de St-Pierre depuis 1613 jusqu'à la même année 1649, date de sa mort. Comme écrivain, il a le mérite singulier d'avoir compris, avant les Bénédictins et les érudits du XVIIe et du XVIIIe siècle, combien il est important de publier le texte des anciennes chroniques avec des variantes empruntées à des manuscrits différents, avec des notes critiques d'histoire et de philologie. Rappeler qu'il a, le premier, édité ainsi la *Chronique de Baldéric*, l'*Histoire de l'Eglise de Rheims* par Flodoard, le *De Apibus* de Thomas de Cantimpré, et les *Propres* ou offices particuliers de Mons, de Chimay, de Maubeuge et de Comines, c'est dire assez qu'il a laissé des travaux très importants sur l'histoire générale et aussi sur l'histoire particulière de nos contrées. D'un autre côté, son édition des œuvres de Raban Maur en six volumes in-folio, son calendrier en plusieurs langues orientales, les lettres qu'il a écrites, les discours qu'il a prononcés, témoignent des connaissances les plus variées et des recherches les plus patientes et les plus heureuses.

Les documents qui concernent cette vie si pleine, et, d'ailleurs, assez rapprochée de notre époque, n'ont pas dû manquer dans les siècles précédents et ne doivent pas faire défaut aujourd'hui : et pourtant, la biographie de Georges Colveneere est encore à écrire. Foppens lui a consacré quelques lignes dans sa *Bibliotheca Belgica;* et depuis lors l'on s'est presque toujours contenté de reproduire cette courte notice. Deux lettres publiées par le respectable

M. Leglay dans ses *Analecta*, sont les seuls documents nouveaux que l'on ait mis au jour.

Aussi, lorsque dernièrement, en remuant dans les archives de Lille les innombrabl s pièces non classées relatives à la collégiale St-Amé, nous avons trouvé le testament de Georges Colveneere, nous l'avons lu avec intérêt, avec soin. Sachant que cette pièce manque dans nos archives municipales, nous l'avons transcrite en entier; et comme elle renferme plusieurs dispositions curieuses ou importantes, qui peuvent servir à mieux faire connaître et apprécier l'homme, le prêtre, le savant, nous en avons fait l'objet d'une courte étude que la Société n'entendra peut-être pas sans quelque intérêt.

Certaines clauses de ce testament nous reportent aux premières années de Colveneere. Aux religieuses de Saint-Norbert établies au hameau de Gempe, près Louvain, son pays natal, il lègue la somme de cinquantes florins. Ce hameau dépendait de la paroisse de Winghe; à l'église de ce village, qui était dédiée à St-Georges et dans laquelle il avait eté baptisé, le chancelier de l'Université donne tous les biens provenant de la succession de son père.

Il n'avait jamais oublié la ville d'Alost dans laquelle il avait étudié de neu à dix-neuf ans; déjà plusieurs fois il avait fait des dons importants à l'hospice de cette ville, où sa nièce, Elisabeth de Ghondt se dévouait au soin des malades; il lui lègue encore par son testament des ornements sacerdotaux, des parures pour l'autel et un calice d'argent doré; un revenu annuel de trente-six florins est consacré à donner des cercueils aux pauvres qui mourront dans cet asile de la charité. Il y avait plus de 60 ans que ce vieillard octogénaire avait quitté Gempe et Alost; et il pensait



encore à son hameau, à son église, aux lieux où s'était écoulée sa jeunesse, et même aux pauvres qui souffraient, qui mouraient dans sa contrée natale.

L'on sait avec quelle ferveur, dans les siècles de foi, les fidèles vénéraient le saint qui leur avait été donné pour protecteur spécial au jour de leur baptême ; nous en trouvons une nouvelle preuve dans le testament du professeur de Douai. Il fonde à perpétuité, dans la collégiale Saint-Pierre, une fête double qui sera célébrée très solennellement en l'honneur de Saint-Georges, à cause, dit-il, des faveurs nombreuses qu'il a reçues de ce saint patron, *propter multa quæ accepi a prædicto patrono meo beneficia.* Il possédait chez lui une peinture représentant ce saint ; il la lègue à Georges Galopin, savant moine du couvent de St-Ghislain. C'est encore à cet ami, qui avait, comme lui, édité plusieurs ouvrages d'après les manuscrits de la Flandre et du Hainaut, qu'il laisse le bâton de roseau qui était le soutien de sa vieillesse, *picturam Sancti-Georgii unà cum baculo arundineo.* Plusieurs autres legs montrent que Colveneere n'oublie ni les domestiques qui l'on servi, ni ceux de ses amis les chanoines Cospin et Sylvius, ni ceux du collége de Hennin dont il avait été le président durant tant d'années.

Ailleurs, c'est le prêtre qui se révèle avec son caractère, ses œuvres et sa piété. La première clause du testament de Colveneere est celle par laquelle il demande à être enterré dans la collégiale St-Pierre, près de l'endroit, dit-il, ou il a entendu les confessions pendant cinquante et un ans, parce que le prêtre doit reposer non loin de l'autel où il célébrait le saint sacrifice de la messe. C'est là en effet que fut placée une pierre, sur laquelle l'on grava l'épitaphe suivante :

« *Sub hoc marmore quiescit* Ex. *D. M. N. GEORGIUS COLVENER, Alostanus, S. T. D. (sacræ Theologiæ Doctor) et per annos L professor, hujus ecclesiæ præpositus, simulque Universitatis cancellarius, annis XXXVI seminarii Henniani primus et usque ad mortem præses, Pietatis, doctrinæ, modestiæ ac beneficentiæ verè speculum et exemplar. Decessit ex hac vita plenus dierum ac bonorum operum, cum in hâc ecclesiâ fundasset duplex patroni, et reliqua fere bona testamento legasset erectioni seminarii ad propagandam Fidem. Obiit 29 maii, ætatis 88, anno salutis MDCXLIX.* »

Quant à ses obsèques, le chancelier de l'Université demande qu'elles soient convenables; et, protestant contre une triste coutume longtemps en usage dans les Pays-Bas, il défend que le service funèbre soit suivi d'un repas; l'on ne donnera aux invités que du pain et du vin, et aux pauvres seront distribuées douze rasières de blé. Tous les prêtres qui voudront bien, le jour de l'enterrement, célébrer la sainte messe pour le repos de l'âme du défunt, recevront six sous; pendant trente jours l'on dira une messe à la même intention. Le chanoine de St-Pierre fonde dans cette collégiale une messe annuelle en l'honneur de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, pour la Confrérie qu'il y avait fait établir : cette clause nous rappelle que Colveneere avait publié un ouvrage sur l'origine et les développements de cette dévotion ; les écrits et les œuvres, le cœur et l'esprit étaient d'accord dans sa vie et ses travaux; il n'oubliait pas qu'il était prêtre.

Il n'oubliait pas davantage qu'il était professeur; il l'a prouvé par l'établissement du séminaire de la Foi. Nous traduisons *in-extenso* ce passage qui est curieux et important pour l'histoire de Douai et de son Université :

« Je veux que tous les autres biens meubles ét immeu-
» bles que j'ai reçus de Dieu, soient consacrés à jeter
» les fondements d'un collége érigé pour propager la
» Foi, cette base de notre salut. Dans ce collége (si les
» ressources le permettent) habiteront trois docteurs ou
» licenciés en théologie, dont le premier, qui aura le titre
» de président, devra être versé dans la connaissance de
» l'une des langues tudesques, *peritus linguæ teutonicæ*.
» Ils se partageront entre eux le devoir et le soin de former
» les élèves à la discussion des questions de controverse et
» des cas de conscience, en leur faisant en même temps un
» cours de philosophie. Et ces exercices seront utiles non
» seulement aux boursiers du collége, mais encore au pré-
» sident et aux deux autres docteurs, qui se prépareront
» ainsi à professer dans les chaires de l'Université.

» Quant aux boursiers, ils devront se destiner à l'étude
» de la théologie ; le curé et les deux premiers échevins
» d'Alost pourront en présenter trois. Les deux adminis-
» trateurs seront deux prêtres séculiers, choisis parmi les
» premiers professeurs de la Faculté de théologie ; si l'on
» n'en trouvait pas, ces fonctions appartiendraient aux
» doyens des chapitres de St-Pierre et de St-Amé

» Les autres boursiers seront choisis dans la Hollande,
» le Brabant, la Flandre, les comtés de Gueldre, de Clè-
» ves, de Juliers, de Zuyphen, de Trèves et autres pays
» voisins ; l'on n'admettra aux bourses et à la présidence
» que des sujets, versés dans la connaissance de l'une des
» langues tudesques et nés dans les provinces ci dessus
» désignées ; et l'on préfèrera toujours ceux qui paraîtront
» le plus propres à propager la Foi dans ces contrées. En
» entrant dans le collége, les boursiers promettront qu'a-

» près avoir étudié la théologie pendant quatre ans, ils se
» dévoueront à ce ministère ; et ils seront tenus de se ren-
» dre dans les localités que leur désigneront les administra-
» teurs, ou de restituer les frais qu'ils auront faits dans le
» collége. Les réglements et les statuts seront donnés par
» les administrateurs ; ceux-ci pourront les établir d'après
» ceux des séminaires du Roi et de Hennin, ou du collége
» Hollandais de Louvain. »

Ces dispositions montrent nettement le but de la fondation de Colveneere ; il voulait donner aux Pays-Bas et aux provinces rhénanes des prêtres instruits qui pussent combattre les erreurs répandues par le protestantisme. Il établissait à Douai, dans l'intérêt de ces contrées, ce qu'Allen y avait établi pour l'Angleterre.

Dans le paragraphe suivant, nous retrouvons encore le professeur :

« A ce collége, que j'ai fondé pour propager la foi, je
» lègue en plus toute ma bibliothèque qui m'a coûté un
» grand nombre de milliers de florins, *multis florenorum*
» *millibus* ; je veux qu'elle soit conservée avec le plus grand
» soin, que l'on en fasse un catalogue par ordre de ma-
» tière d'après les titres et les inscriptions placées dans
» ma bibliothèque, et aussi un catalogue par ordre alpha-
» bétique ; par ce moyen mes livres pourront être utiles
» aux savants de l'Université et aux autres érudits ; les
» travailleurs pourront même emporter chez eux les ou-
» vrages les plus rares, mais après avoir donné un reçu
» dans lequel ils s'engageront à les rapporter à une époque
» déterminée. »

Il est inutile de faire remarquer tout ce qu'il y a de libéral et en même temps de méthodique, dans les mesures

prises par Colveneere relativement à ses livres; il faisait de sa bibliothèque, qui était l'une des plus riches et les plus nombreuses de la contrée, une véritable bibliothèque publique; l'on pouvait même emporter chez soi les livres les plus curieux. C'est sans doute grâce à cette clause que la bibliothèque de notre ville possède aujourd'hui un assez grand nombre de manuscrits et d'ouvrages imprimés, qui ont appartenu à Colveneere : du séminaire de la Foi ils auront été apportés dans le dépôt communal.

On sait ce qui advint de la fondation de Colveneere. Le professeur de théologie, Théodore Van Couverden, avait aussi légué une somme importante dans le même but; ce n'est que cinq ans après la mort de ce dernier, en 1662, que les boursiers furent réunis; on les plaça provisoirement dans le séminaire du Roi. En 1683, fut achetée, dans la rue du *Clocher-St-Nicolas* aujourd'hui rue de la Comédie, l'ancienne *maison des œuvres* ou des *Six-Hommes* pour y établir le *Séminaire de la Foi;* il y subsista jusqu'à la fin du siècle dernier.

En transcrivant dans les archives de Lille, ce testament souillé par la poussière et l'humidité, en y étudiant les dernières volontés du professeur qui l'avait écrit, notre pensée s'est reportée plus d'une fois sur le savant archiviste que le département du Nord vient de perdre; nous nous disions que le docteur Colveneere et le docteur Leglay pourraient être comparés l'un à l'autre. Le chancelier de l'Université a consacré une grande partie de sa carrière à étudier et à professer dans les colléges de Douai; c'est aussi en y étudiant et en y professant que l'archiviste du Nord a commencé la sienne. Tous les deux ils ont rendu des ser-

vices importants à l'histoire et aux lettres en exhumant de précieux manuscrits de la poussière des bibliothèques ; et si tous nous savons combien l'érudition était aimable et obligeante dans la personne du docteur Leglay, ne voyons-nous pas, par le testament que nous venons d'étudier, qu'elle devait aussi être gracieuse et empressée à rendre service chez le vieux professeur de la Faculté de théologie ? L'archiviste du Nord a dit de Colveneere, qu'il fut un écrivain laborieux, plein de discernement dans le choix des ouvrages à éditer, remarquable par sa vaste érudition et sa judicieuse sagacité, trop négligé jusqu'aujourd'hui par les biographes ; est-il une seule de ces paroles qui ne puisse s'appliquer au savant, qui a plus d'une fois honoré notre compagnie par sa collaboration et qui a toujours tant aimé notre ville de Douai ?

Nous avons cru remplir un devoir en associant, dans ce travail, les noms de ces deux érudits, qui ont voué leur existence à des travaux utiles mais pénibles et souvent peu appréciés ; qui, l'un comme l'autre, ont pu dire au dernier jour de leur longue et laborieuses carrière : « *Exegi monumentum ære perennius... Non omnis moriar.* J'ai construit un monument plus durable que l'airain. Je ne mourrai pas tout entier. »

TESTAMENT

DE

GEORGES COLVENEERE

Chancelier de l'Université de Douai. (1)

In nomine Domini. Amen.

Ego Georgius Colvenerius peccator, sciens nihil morte certius, sed die mortis nihil incertius ; hanc esse declaro, per hoc testamentum, ultimæ voluntatis meæ sententiam.

Animam meam, ubi corpus relicquerit, in manus omnipotentis Dei creatoris mei et misericordissimi patris commendo, ut eam per intercessionem et merita sacratissimæ Virginis Mariæ, apostolorum Petri et Pauli, Angeli custodis, sancti Stephani, sancti Georgii et omnium sanctorum, secum assumere dignatur. Quia autem decet sacerdotem sepeliri ubi sacrificium obtulit, sepulturam eligo in ecclesia S. Petri, eo loco vel circa ubi confessiones pænitentium, per annos quinquaginta et unum aut circiter, excepi. De bonis autem terrenis quæ mihi a Deo donata sunt, ultrà decentes exsequias, sine tamen convivio, sed pane et vino distributo invitatis, volo ut eodem die. omnibus sacerdotibus pro refrigerio animæ meæ celebrare volentibus, solvantur sex

(1) L'original sur lequel nous avons fait cette copie se trouve aux archives départementales du Nord, dans les liasses relatives à la collégiale Saint-Amé.

scuferi. Item ut triginta diebus continuis, unum quotidie pro me sacrum celebretur, et ut, in die obsequiarum, distribuantur duodecim raseriæ frumenti in panes conversæ cujusvis generis pauperibus.

Pio fundando duplici decanali S. Georgii, lego ecclesiæ S. Petri reditum triginta octo florenorum, offerendo etiam capitulo electionem talis reditus, qui optimè fundatus est, ut præditum duplex perpetuis temporibus solennissime celebretur, propter multa quæ accepi à prædicto patrono meo beneficia. In fine vero laudum dicatur psalmus de profund s, cum versu et collecta de sacerdote defuncto. Item lego eidem ecclesiæ reditum Marchianis hypothecatum super bonis Arnoldi Descaillon, sex florenorum et quinque scutiferorum pro dicenda solenni missa quotannis in festo Septem Dolorum Beatissimæ Mariæ Virginis, pro confraternitate, quam in eadem ecclesia erigi curavi. Tribus filiabus quas de sacro fonte suscepi, videlicet Maria filia Henrici Hulbegem Ultrajectensis, sartoris olim apud seminarium regium; Barbara, filia Guillelmi Dumont, et filia Henrici Urselinx; item filio Antonii Blary, duplicem singulis ducatum in specie, dummodo supervivant. Lego item duabus virginibus, Joanna Leinglein et Martha Cousteau, habitantibus Duaci, quoad vixerint, singulis reditum annuum quinquaginta florenorum, et trium raseriarum tritici bovigni r. ditus, post earum mortem, ad fundationem meam, de qua infrà, redibit.

Quod vero attinet ad bona immobilia, quæ ex hæreditate paterna mihi obvenerunt in Weighem, pago inter Lovanium et Dielstenium, ex donatione inter vivos donavi ecclesiæ S. Georgii in qua fui bap. isatus. ea scilicet conditione ut pastori dent quotanis congruam portionem ad celebran-

dum anniversarium pro anima mea ac consanguineorum meorum, et aliam pecuniæ summam ad reditum collocandam pastori ejusdem loci tradidi.

Hospitali Alostensi à multis annis numeravi ac dedi pecuniam pro creando reditu triginta sex florenorum, ut capuli seu loculi fiant pro iis qui in dicto hospitali moriuntur. Et ab hinc sedecim annis nepti meæ Elisabethæ de Ghondt, ducentos circiter florenos numeravi ac dedi pro antipendio altaris : quibus ego hoc testamento meo adjicio pixidem meam ex rubro holoserico, cum quinque bursis seu pallis altaris, quorum unum constitit triginta florenis. Calicem meum deauratum, qui constitit centum et decem florenis, relinquo et do capellæ, fundationis meæ, unà cum aliis ornamentis, casulis scilicet et albis, etc., quæ ad celebrandam missam conducunt, et de quibus per hoc testamentum meum non disposui. Lego prætereà monasterio virginum ordinis S. Noberti in Gempo, ultra Lovanium, quinquaginta florenos semel.

De reliquis bonis mobilibus sive immobilibus a Deo acceptis, volo erigi fundamenta collegii de Propaganda Fide, quæ totius salutis nostræ basis ac fundamentum est, in quo (si media permittant) erunt tres sacræ theologiæ doctores vel licentiati, quorum primus erit præses peritus linguæ Teutonicæ ; qui, partitis inter se negociis et officiis, alumnos domesticos doceant controversias fidei et casus conscientiæ, faciant que philosophicas repetitiones ; et hisce exercitiis non tantum bursarii proficiant, sed et ipse præses et duo alii doctores aut licenciati jam dicti sese præparent ad lectiones Theologicas publicas Universitatis. Porro bursarii erunt S. Theologiæ studiosi, quorum tres præsentabuntur a R. Pastore et duobus primis scabinis civitatis Alostensis.

Provisores autem collegii et collatores erunt duo professores primarii sacræ facultatis Theologicæ seculares sacerdotes; qui si deessent, eo casu collatores ac provisores constituo Decanum utriusque ecclesiæ collegiatæ S. Petri et S. Amati. Cœteri vero bursarii assumentur ex Hollandia, Brabantia, Flandria, Gueldria, Clevia, Julia, Zuytphania, Ultrajecto et locis vicinis; nulli que ad bursas vel etiam ad præsidentiam promovebuntur, nisi linguæ teutonicæ benè periti et ex dictis provinciis nati, præferenturque semper illi qui maximè videbuntur idonei ad fidem in prædictis partibus propagandam. Hi promittent in ingressu, quod postquam quadriennium in theologia expletum, ad munus illud sese accingent, et à provisoribus missi eo sese conferre tenebuntur, vel refundere sumptus, quos in hoc collegio fecerunt. Statuta et leges condentur à provisoribus, qui eas desumere poterunt ex statutis seminarii Regii et Hainniani Duaci, sicut etiam ex statutis collegii Hollandici quod est Lovanii.

Insuper collegio huic de propaganda fide, cujus fundamenta per hoc meum testamentum jacere constituo, lego totam bibliothecam, quæ mihi constitit multis florenorum millibus, eamque volo exactissimè conservari, et fieri cathalogum omnium librorum per facultates quemadmodum tituli in Bibliotheca affixi ostendunt et etiam quoque cathalogum ordine alphabetico, quo viris doctis, totius academiæ et aliis prodesse possint, iisque communicari libri rariores, accepta tamen ab iis scheda, qua intra certum tempus se relaturos promittant.

Præterea Domno Georgio Galopino Religioso sancti Gislem lego picturam S. Georgii, unà cum baculo meo arundineo, et Annæ..... (en blanc) famulæ eximii domini Sylvii lego viginti florenos semel, totidemque etiam semel Moni-

cæ Rascu famulæ domini canonici Cospin. Item Joannæ Briet primariæ ancillœ collegii Hainniani quinquaginta florenos semel et Isabellœ........... viginti quinque florenos semel, nostro Petro Dupuis sex florenos, Ægidio Lesaulx totidem semel.

Hœc est ultima mea et suprema voluntas per quam proindè revoco et annihilo omnia alia testamenta à me facta, voloque hoc præsens testamentum esse omnino ratum et firmum. Et si clausulæ aliquæ forent ad legitimum testamentum requisitœ, quœquidem hic dessent, eas habeo tanquam hic expressas. Quinimo si aliquæ regiæ ordinationes legationi huic de bonis immobilibus obstarent, nec eorum amortisatio (ut aiunt) obtineri posset, quod tamen non existimo cum sit in publicum patriæ bonum, eo nihilominùs casu, poterunt commodo tempore in alia bona aliamque dotem mutari.

Denique executores hujus mei testamenti nomino, duos sacræ Theologiæ primarios professores, quos supliciter rogo, ut dignentur suscipere singulis pro honorario triginta florenis assignatis. Ubi vero contingeret quod unus ex duobus qui nunc mecum sunt ex hac vita decederet, in defuncti locum eligo et succedere volo, eximium D. M. N. Martinum Denys, S. Theologiæ professorem, ut ipse tota vita provisor sit et executor hujus meæ fundationis, cum alio superstite ex duobus primariis S. Theologiæ doctoribus ac professoribus, nunc viventibus. Sic demum ut eo quoque defuncto succedat primarius Theologiæ professor qui tunc erit, manente cum eo supradicto D. Denys provisore et executore. Tandemque his quoque duobus mortuis, perpetuis futuris temporibus, provisores hujus meæ fundationis erunt duo primarii professores sacræ Theologiæ, sæculares sacerdotes, juxta ea quæ suprà dixi de provisoribus et collatoribus. Quamdiù autem dictus Dominus Denys provisor erit et exe-

cutor, simul quoque erit bursarum mearum collator. Hisce porro executoribus meis supradictis relinquo liberam potestatem, ut pro discretione sua reservent ex mobilibus meis ea quæ fundationi meæ conducere judicabunt. Cætera vero privatim vendant, ut pretium dictæ meæ fundationi applicent Nec enim publicam subhastationem aut inventarium fieri volo de mobilibus meis; sed sufficit mihi quod dicti Domini executores testamenti mei de administratione sua computum sint reddituri Deo, opt. maximo. Unde nec alium computum ab iis requiro. Hœc signavi hac 15 aprilis anno salutis nostræ millesimo sexcentesimo quadragesimo septimo. *Scriptum erat Georgius Colvenerius.*

Postea sequebatur scriptum.

Comparant par devant les notaires d'Arthois et auditeurs royaulx soubsignés, monsieur maistre George Colvenaire, docteur et premier professeur en la sacrée Théologie en ceste ville de Douay, chanoine et prevost de l'église collégiale de Saint-Pierre en icelle ville, et chancelier de ladite Université, at déclairé et déclaire par ces présentes que le contenu en l'escript cy-dessus de luy signé, contenant quatre foeuilletz et demy et quelques lines, est son testament et ordonnance de dernière volonté, voulant et ordonnant qu'il sort son plain et enthier effect, entendant qu'au moyen du legat faict pour une fois par son dict testament cy devant à Jenne Briet, qu'elle se debvra contenter pour tous légats et donations sans qu'elle se puisse prévaloir de la signature dudit sieur comparant apposée au pied de certaine requeste à luy par elle présentée en datte du dixiesme de novembre de l'an XVIe quarante et six, faisant mention de cincquante florins par an à recevoir de Jean Lespagnol, laquelle il at révocqué et révocque par ces présentes. Sy veul et ordonne que toutes les donations particulières qu'il a faict par son dit testament, soient révocquées, ne soit que les donataires

soient vivans au jour de son trespas. Sy at révocqué et révocque toutes aultres donations qu'il a faict en dehors de son dit testament. Ainsy faict et passé à Douay pardevant les susdicts notaires et auditeurs, ce quinziesme d'apvril XVIe quarante et sept, en présence de M. François Brodou presbtre et prieur des bacheliers en la sacrée théologie, et Jacques Fournier, aussy presbtre et bachelier en ladite faculté, témoings à ce appellez, et interpellez sils savent lire et escrire, ont répondu qu'ouy; pareillement soubsignés avecq ledit sieur testateur. Estoit escript Georgius Colvenerius, François Brodou, presbtre, jacobus Fournier, presbtre, — Dervillers et Bacquet, avecq chacun leur paraphe.

Plus bas est ce que s'ensuit.

Ce XXIX de may XVIe quarante neuf comparans pardevant monsieur le magnifique recteur de ceste Université de Douay, messieurs maistres Théodore Van Couvorden et M. Martin Denys .... presbtres, docteurs et professeurs en la saincte et sacrée Théologie, exécuteurs denommez en ce présent testament, ont iceluy emprins et respectueusement promis par leur serment presté ès mains de mondit sieur le Recteur, de mettre à exécution deüe ledit testament selon sa forme et teneure et de ce deuement s'en acquitter, et en tout se conformer à la volonté du défunct, et ce soubz l'obligation de leurs biens, le tout *in forma*. Ainsy fait, emprins et passé les jours et an que dessus, et en présence ainsy que dessus.

Ainsy signé,

Theodorus Van Couvorden S.Th. doctor.—Martinus Denys.

Par ordonnance et pour l'absence du notaire,

G. Warnier,

Advocat fiscal avecq son paraphe.

Cest copie concorde à l'original. — G. Warnier. — 1649.

DIVERSES PARTICULARITÉS

SUR

LES PÉRIPÉTIES DU COMMERCE MARITIME

DANS LES DEUX INDES

Vers la fin du XVIe siècle.

PAR M. FOUCQUES DE VAGNONVILLE

Membre honoraire.



SOMMAIRE.

Déplacement dans les intérêts commerciaux de l'Europe, par suite des voies nouvelles qui mènent aux deux Indes. — Préjudice qu'éprouvent ceux de l'Italie. — Les Européens se disputent ces marchés lointains. Combats navals entre Portugais et Hollandais. — La part que prennent les missionnaires dans le mouvement général. — Coup d'œil jeté sur les conséquences de ces faits, de 1580 à 1615. — Des anciens itinéraires en Asie, et des caravanes. Les Portugais, les Espagnols, les Hollandais, ferment, à l'exemple des Chinois, l'ac-

cès de leurs possessions d'outre-mer aux autres nations. — Les Italiens qui veulent se livrer au commerce, prennent le parti de servir en Espagne. — Amerigo Vespucci. Filippo Sassetri. Antonio Fenzi. Les Carletti. Orazio Neretti. Filippo Cavalcanti. Baccio da Filicaja. — Tribulations de toutes sortes dans les voyages mercantiles d'alors. — Aperçu géographique sur les régions indo-chinoises d'après les écrits de cette époque, et faibles notions à l'égard de la Chine. — Prétendus ambassadeurs japonais amenés en Europe. — Propositions d'un sieur de Malherbe.—Afrique. Vues de Ferdinand Ier de Médicis sur la Sierra-Leona. Détails relatifs à cette contrée.—Amérique.—Curiosité de Ferdinand pour tirer aussi des renseignements sur cette partie du monde. Italiens au Brésil.—Philippe Cavalcanti. Baccio da Filicaja. Leur haute fortune. Ferdinand crée à Rome une imprimerie des langues orientales, dont l'étude était jusque-là très négligée. — Envoi en Asie et en Afrique d'émissaires destinés à répandre les ouvrages sortis de ces presses, et à acheter les manuscrits en langues sémitiques. Les frères Jean-Baptiste et Jérôme Vecchietti. Jean-Baptiste Britti. Périls courus durant leurs voyages. — Autres émissaires expédiés dans l'Inde et la Perse à la recherche des pierres fines pour la Mosaïque. Chapelle sépulcrale des Médicis. Orazio Neretti. Cristofano Pandolfini. Le Père Francesco Corsi. — Explications de quelques termes que l'on rencontre dans les documents. Le pays de Verzino. La pierre de lait. La pierre de sang. La Cafila. Le patache.

DIVERSES PARTICULARITES

SUR

LES PÉRIPÉTIES DU COMMERCE MARITIME

Dans les deux Indes

Vers la fin du XVIe siècle.

Le siècle de la renaissance, le XVe siècle, qui fut celui des grandes choses, et le précurseur de la civilisation moderne, eut, parmi tant d'évènements importants, la fortune de compter celui de la découverte du nouveau monde. A peu près vers le même temps, la nouvelle route des Indes orientales est ouverte aux navires portugais et Hollandais par le cap de Bonne-Espérance. L'ère des navigations hardies et la recherche des contrées inconnues commence : elle élargit démesurément le domaine commercial. Le sceptre du commerce, ou en d'autres termes, le monopole des richesses produites par l'Asie, est arraché à Venise, à Gênes, à l'Italie. L'itinéraire des caravanes est abandonné. Ces régions des Indes orientales et occidentales promettent au négoce des moissons incalculables. Quiconque voudra se faire une juste idée de la révolution qui s'opère alors, n'aura qu'à prendre le recueil des relations de voyages laborieusement rassemblées par Ramusio en trois gros merveilleux volumes, qui renferment le récit des expéditions de Vasco de

Gama, de Pédro Alvarès, d'Amerigo Vespucci, de Thomas Lopez, de Fernand Cortez, de Pizarre, d'Antonio de Mendozza, de Cesare de Federici, de beaucoup d'autres encore, et les lettres de François Xavier datées du Japon en 1549. Jean-Baptiste Ramusio, secrétaire du conseil des Dix de la seigneurie de Venise, aime les voyages comme doit les aimer un Vénitien, un ami de Hieronimo Frascatore, un compatriote de Marco Polo. Chacun connait Marco Polo, ne fût-ce que par l'anecdote singulière des haillons de mendiant dont il revint couvert à la suite de ses longues pérégrinations, et dont, décousant la doublure, il fit rouler aux yeux de ses amis étonnés perles, diamants, rubis, qu'il avait soustraits de la sorte aux Arabes du désert. Eh bien! lorsqu'on ouvre le recueil de Ramusio, il semble de même que les diamants des deux mondes s'échappent de ses pages, tant il n'y est question que de la pêche des perles de Ceylan, que de l'or du Mexique, que de l'argent tiré de Cusco (le Pérou). Ces pages furent imprimées par les Giunti l'an 1560, dans un siècle qui fut si splendide en opulence. Il nous est facile de nous représenter l'effet de l'apparition d'un tel livre, à nous qui nous souvenons encore de l'émotion que causa de nos jours la description des placers de la Californie. Au XVe siècle, vient se joindre à l'impulsion provoquée dans les affaires commerciales par ces découvertes, l'élan des missions religieuses. Des hommes, pleins d'une ardente foi, envisagent à un autre point de vue bien plus élevé, ces contrées nouvellement ouvertes à la catholique Europe; ils y voient de nombreuses populations à arracher aux erreurs de l'idôlatrie, en sorte que commerçants et missionnaires se précipitent ensemble dans ces mondes nouveaux, les uns pour acquérir des richesses, les autres pour conquérir des âmes. Grande mêlée! je dis

grande mêlée, car, tandis que souvent coule le sang des missionnaires, celui des Portugais et des Hollandais, se disputant le commerce des Indes, coule également à flots. Combien ces mers lointaines ont vu s'accomplir de luttes acharnées, et d'épisodes de la rivalité des peuples navigateurs. Dans le même temps, l'Italie dépossédée, comme nous l'avons dit, de son privilége d'entrepositaire des denrées asiatiques, sentait sa prospérité commerciale toucher à son déclin. C'est un coin du tableau de tous ces événements confondus, que nous avons envisagé et voulu reproduire, en puisant nos renseignements dans la correspondance des Médicis. Nous allons, nous renfermant dans des limites assez restreintes à l'égard de la période d'années que nous parcourrons, époque où l'Italie était déjà mortellement atteinte par ce changement de la route des Indes, nous allons indiquer quelque phases de cette curieuse histoire de voyages et de missions apostoliques, mais sans avoir la prétention, nous le déclarons d'avance, de faire autre chose qu'une esquisse, à l'aide des documents, la plupart inédits, qui ont passé par nos mains. Quelques traits suffisent parfois pour mettre en relief une situation.

Les principales découvertes de continents datent en général de la fin du XV[e] siècle ou du commencement du XVI[e], par conséquent elles sont antérieures à Ferdinand I[er], grand duc de Toscane. Arrivons à ce prince et aux années de 1580 à 1660, dont nous avons entrepris de parler.

L'ancienne communication avec les Indes avait lieu par le levant que baigne la Méditerranée et la mer Noire, ce levant où les républiques de Pise, de Gênes, de Venise, de Florence tenaient des factoreries depuis un temps immémorial, et par la Perse que traversaient les caravanes qui

apportaient les épices à la marine marchande italienne, dans les ports de la mer Caspienne et dans ceux de l'Asie mineure.

Nous retrouvons ces itinéraires. suivis par ces caravanes qui arrivaient par terre jusqu'aux Indes, décrits par Ferdinand Ier lui-même du fond de son cabinet de l'Ambrogiana (1). Qu'on lise à ce sujet, la lettre qu'il adresse au cardinal Del Monte Sansavino et dont nous nous plaisons à donner la traduction, parce que nous croyons cette lettre inédite.

Au cardinal Del Monte,

du 19 décembre 1600.

« Je mande à votre illustrissime seigneurie une patente accordée par le roi de Perse en faveur de la religion catholique et en faveur des marchands. Cette patente est apportée par un ambassadeur du roi de Perse qui est arrivé à la cour de l'Empereur, voilà déjà nombre de jours. Il doit même être parti maintenant pour venir ici, afin de traiter d'affaire intéressant le service public, dont il a conféré à Prague avec Monseigneur Concino. (2) Il lui a révélé, en particulier. que son maître veut faire la guerre au Turc, pourvu que les chrétiens la lui déclarent aussi de leur côté. Il assure que ce monarque est bien disposé à l'égard des choses de la religion. Cet ambassadeur se nomme Don Antonio; il est anglais, et je le comptais parmi mes amis avant qu'il passât en Perse. Il jouit auprès de ce roi du crédit le plus étendu. Il a un frère, demeuré près de ce souverain, frère qui m'est parfaitement connu. »

(1) Villa Royale à quelques kilomètres de Florence.

(2) Monsignor Cosimo Concino, frère du maréchal d'Ancre, ambassadeur du grand duc près de la Cour impériale

« Il me semble que Dieu ouvre une superbe voie au service de sa divine Majesté, si nous savons y entrer. Il l'ouvre particulièrement en poussant ce prince à déclarer la guerre au Turc, et en manifestant l'intention d'accorder aux chrétiens' le droit de fonder des églises dans ses états. Votre illustrissime seigneurie sait en effet que dans l'empire ottoman, il existe un nombre considérable de chrétiens; et s'ils entendent dire que leur religion est protégée en Perse par le roi, ils se réfugieront sous sa domination; peut être même qu'enhardis par la protection de ce prince, ils pourront méditer de se soulever contre le Turc. Il conviendrait donc d'y envoyer des religieux qui eussent une pratique de la langue persane, et de la faire apprendre ici à beaucoup d'autres religieux. De mon côté, je me charge à Florence de stimuler quelques uns d'entre eux à se livrer à cette étude. Nous avons des hommes qui sont allés en Perse, et en possédent l'idiôme. »

« La route pour se rendre en Perse est longue sans être difficile, et l'on a le choix de deux. L'une serait d'aller à Lisbonne, de s'embarquer sur les navires qui partent pour les Indes Orientales, et d'aborder à Ormus. Puis d'Ormus, en continuant par voie de terre, on atteint en trente cinq journées la résidence du Persan. Il est vrai que ce voyage par mer est excessivement long, et s'entreprend au risque de la vie, car on est forcé de passer sous la ligne équinoxiale où beaucoup de gens tombent malades, et meurent durant la traversée, qui exige environ deux ans. »

« Il se trouve un autre itinéraire plus court et plus sûr; c'est celui qu'a suivi l'ambassadeur ci-dessus mentionné, et que je lui indiquai, lorsqu'il se rendit là. Il consiste à s'embarquer à Livourne sur un navire anglais ou flamand. En

trois mois environ, on arrive au port de Saint-Nicolas, en Moscovie. De là l'on prend sa route à travers la Moscovie, et en moins de deux mois l'on atteint la mer Caspienne, en descendant le cours du fleuve. Après avoir franchi cette mer, en parcourant un espace de 600 milles, on arrive en Perse à des possessions de cet ambassadeur, dont le roi de ce pays lui a fait présent. Ensuite, dans l'espace d'un mois, on parvient à sa cour. Le voyage depuis le port de Saint-Nicolas jusqu'à la Caspienne est si aisé, que c'est par là que de la mer Caspienne nous vient le caviar qu'on embarque à Saint-Nicolas, et qui est transporté à Livourne, où il se vend deux ou trois grazie la livre. (1) D'après ce détail, que votre illustrissime seigneurie considère la facilité que présente cette traversée. A Guise et à Livourne, nous avons deux maisons de commerce qui ont un comptoir ouvert en Moscovie, de façon que nous pouvons y envoyer des agents à notre volonté. Il y aurait encore une autre route par terre, qui serait d'aller d'ici en Pologne, et de Pologne en Moscovie; mais le roi de Pologne en a interdit le passage à un ambassadeur de l'Empereur qui se rendait en Moscovie, et il agit de même envers toute personne de qualité. Par ce motif, la voie de mer est la plus sûre, principalement si les hommes qui la suivraient étaient protégés par moi, qui connais tout les capitaines de navire qui vont et viennent selon cet itinéraire, et qui sont à la solde de marchands habitant mes Etats. Il est nécessaire toutefois de noter que ce voyage ne peut s'exécuter qu'en été, parce que la mer gèle dans ces régions. »

Votre illustrissime seigneurie pourra, si elle le juge à

(1) De 14 à 21 centimes la livre de douze onces toscanes, ou 340 de nos grammes.

propos, transmettre ces renseignements au cardinal Baronius, ou à tous qu'elle croira convenable, en leur annonçant que je suis prêt à m'employer à ce qu'ils estimeront utile au service de Dieu et au bénéfice du public. Que votre illustrissime seigneurie m'excuse si j'ai écrit une aussi longue lettre : l'affaire le comportait. Je ferai un accueil favorable à l'embassadeur dont j'ai parlé. Je vous baise la main. »

De l'Ambrogiana.

Le grand duc de Toscane (1).

Qu'on nous permette ici un hors-d'œuvre, de nature à élucider la présente relation, parce qu'il offrira des données biographiques, que nous croyons neuves, sur l'ambassadeur en question. Elle sont tirées d'une réponse du cardinal Del Monte Sansavino, en date de Rome, 28 avril 1601. Cet ambassadeur se nommait Antoine Scierlen, et l'envoyé persan qui l'accompagnait, s'appelait Serinolli-Begh. (2) On disait le premier fils d'un trésorier de la reine Elisabeth d'Angleterre. Il avait fait la guerre sous le roi de Navarre ; puis laissé la France, et pris du service en Flandre contre l'Espagne. Fait prisonnier dans une grosse escarmouche, il paya au duc de Parme une forte rançon. Cela étant parvenu aux oreilles de la reine d'Angleterre, elle conçut le soupçon que le père s'était servi des deniers royaux pour payer cette rançon, et elle le fit jeter en

(1) Archives des Médicis. 50e volume de la correspondance des Cardinaux.

(2) Ces noms nous sont conservés par le chevalier Settimani, dans ses mémoires inédits, journal manuscrit qui se trouve aux archives des Médicis.

prison, où il se trouvait encore à la date de 1601. Le fils instruit du sort de son père, s'en vint en Italie, où, entendant parler des événements de Ferrare, que le pape Clément VIII voulait faire rentrer dans les possessions de l'église, parce-qu'à la mort d'Alphonse II, duc d'Este, survenue en 1598, il ne restait plus qu'un bâtard, Don César d'Este, Scierlen se rendit près de ce dernier pour lui offrir quatre mille soldats anglais. Au moyen de cette ruse, il lui soutira quelqu'argent. Les affaires de Ferrare s'étant arrangées, il vint à Rome, où rencontrant un frère de St-Augustin qui connaissait bien les choses de la Perse, il résolut de se rendre en ces contrées, et, afin d'avoir un moyen d'introduction, il se donna pour un ambassadeur des Francs. Admis près du Sophi, grâce à son expérience et à sa capacité, il apprit à ce prince, peu au courant des progrès de l'Europe, mille préceptes remarquables de l'art de la guerre, ce qui le fit pénétrer très avant dans ses bonnes grâces. Comme il reconnut que ce monarque était d'humeur belliqueuse, il l'exhorta à rompre avec le Turc, en lui donnant l'espoir d'engager les Francs dans la même entreprise. C'est ainsi qu'il reparut en Europe avec le titre d'ambassadeur du Sophi, et visita diverses cours, entre autres celle du Pape, où ses lettres de créance ayant été données à déchiffrer, furent traduites de plusieurs façons différentes, à cause de la pénurie où l'on était d'un bon interprête ; ce qui, (joint à d'autres lettres du frère de St-Augustin qui annonçait aussi son retour, et suppliait qu'on ne prît aucune résolution, avant qu'il n'eût donné ses informations), sema des doutes dans les esprits, d'autant plus que l'anglais se brouilla avec son collègue l'envoyé Persan, chacun d'eux se disputant les prérogatives de chef de l'ambassade ; de telle sorte que, par suite des délais qu'en eût à subir l'au-

dience publique, la négociation n'aboutit à rien (1).

La cause véritable qui la fit avorter, fut une adroite manœuvre de l'Espagne Antérieurement déjà, lorsque Vecchietti, dont nous parlerons amplement plus loin, avait entamé des pourparlers avec cette cour, afin qu'on envoyât au Sophi des hommes habiles dans la science des fortifications et de l'artillerie, dans la confection des équipages militaires, des arquebuses, et autres armes de guerre, Sa Majesté catholique avait, en définitive, déclaré, qu'il ne valait rien de fournir ces ressources aux Persans, parce que ces ressources mêmes pourraient leur servir à attaquer les possessions Espagnoles qui confinaient avec la Perse. Lors donc qu'Antonio Scierlen et Sérinolli-Begh arrivèrent à Rome, le duc de Sessa, qui s'y trouvait à titre d'ambassadeur du Roi d'Espagne, voulant empêcher le Pape de nouer cette négociation, suscita un agent, qui s'insinuant dans la demeure des envoyés, fit naître entre l'Anglais et le Persan des querelles sur la prétention réciproque que chacun d'eux émettait, d'être chef de cette ambassade. L'instrument de la zizanie fut un camérier de sa Sainteté, égyptien d'origine, qui avait été mandé, trois ou quatre ans auparavant, par le Patriarche d'Alexandrie, pour rendre obéissance au souverain Pontife ; et cet homme, ayant trouvé parmi la suite des ambassadeurs Asiatiques deux de ses compatriotes, se servit d'eux pour faire naître des questions de préséance (2).

(1) Archives des Médicis, au 48e volume de la correspondance avec les Cardinaux, lettre du cardinal Dal Monte-Sansavino au grand duc de Toscane Ferdinand Ier.

(2) Voir la lettre de l'ambassadeur Florentin Giovani Niccolini au grand duc, datée de Rome, XI avril 1601, au 53e volume, 1re série, de la correspondance de Rome. Archives des Médicis.

Cette jalousie de l'Espagne au sujet de ses colonies, était si grande, que là où les Castillans se trouvaient les maitres, il était défendu à tout étranger de pénétrer dans leurs Indes. Et malheur à celui qui, sans leur permission, en tentait le voyage! il s'exposait à de terribles persécutions: car, ou bien aux termes de loi, il se voyait confisquer tout ce qu'il possédait, ou bien il devait sacrifier son gain aux fonctionnaires espagnols, afin d'acheter leur silence. La cupidité de ces ministres n'avait pas tardé à rendre cette loi encore plus rigoureuse. En effet, comme le roi catholique faisait don annuellement aux membres du Conseil des Indes d'un certain nombre de passeports pour les étrangers, ces membres, qui ne les vendaient pas moins que cent ducats, veillaient à empêcher toute fraude au détriment de leurs intérêts personnels (1).

Aucune assertion à cet égard n'est plus solennelle que la suivante de Valerio Brignosa. « Par le dernier courrier venu d'Espagne (octobre 1607), l'on m'informe, dit-il, que Sa Majesté (Philippe III) a fait une loi, prohibant à tout étranger quel qu'il soit, de passer aux Indes. Je crains donc que l'on ne fasse des difficultés à mon fils (Ferdinand) lorsqu'il voudra s'embarquer à Lisbonne. Il lui serait par conséquent bien essentiel d'être muni d'une lettre de Son Altesse Sérénissime (Ferdinand, grand duc de Toscane), pour le vice-roi des Etats de Portugal (alors réunis à la couronne d'Espagne), attestant que, quoique mon fils soit né à Florence, il n'est pas moins issu d'un père portugais et d'une mère portugaise, attachés au service de Son A.

(1) Lettere di Filippo Sassetti. Lettre au cardinal Ferdinand de Médicis, de Cochin, 10 février 1586, à la page 381. Edition de Lemonnier. Florence, 1855, 1 vol.

Sérénissime, ainsi qu'ils l'ont été par le passé, et continuent à l'être, en sorte que le vice-roi lui fasse la grâce de lui délivrer un passeport pour se rendre dans l'Inde, où il est résolu d'aller... En bonne justice, mon fils ne peut être frappé par cette loi, ou prohibition, puisqu'il conserve son origine de nationalité par son père. Néanmoins, pour plus de sûreté, il désirerait obtenir un permis exprès qui lui facilite son départ pour l'Inde (1). »

Ce n'était là qu'une tradition de la politique des Portugais, qui, par rapport à leurs établissements dans l'Inde, avaient toujours exercé la plus active surveillance pour s'opposer à ce que le commerce des épiceries échappât de leurs mains. Leurs flottes bien armées se formaient en croisière dans le golfe d'Oman, afin d'empêcher ces denrées de suivre l'un des anciens itinéraires adoptés par les Maures de Dacem, port qui appartenait à ces Maures dans l'île de Sumatra. Cet itinéraire consistait à se diriger vers l'Arabie, en s'engageant d'abord dans l'Archipel des îles Maldives; puis à entrer dans la mer Rouge, toucher à la Mecque comme à un entrepôt, d'où l'on se rendait à Suez. De Suez les marchandises étaient transportées à Alexandrie. Les Portugais eurent même plus d'une fois en vue de s'emparer de l'île d'Aden (2); mais ne pouvant espérer de parvenir à une telle conquête, ils songèrent à établir une forteresse à l'entrée du détroit, de façon que, sans la permission de ces tirans des mers, aucun des navires des

(1) Voir la lettre de Valerio Brignosa au chevalier Vinta, ministre du grand duc de Toscane, au 283e volume, page 588, de la correspondance des particuliers avec le grand duc Ferdinand Ier.

(2) Lettere di F. Sassetti, page 299, lettre à François Ier de Médicis, grand duc de Toscane, datée de Cochin, 11 février 1585.

marchands Maures, venant de Dabul, de Cambay ou de Dacen-en-Sumatra, ne pouvait franchir l'embouchure de la mer Rouge. Si les Portugais le toléraient, ce n'était que pour les drogues de peu de valeur, telles que les cannelles de Ceylan, et les poivres de qualité inférieure, appelés poivres gauri; ou bien encore lorsqu'un vice-roi voulait s'enrichir, ou enrichir ses créatures.

Ces persécutions mirent tellement les Maures au désespoir, que vers l'an 1580, on vit le commerce des poivres suivre un nouvel itinéraire, ou plutôt reprendre celui usité avant la découverte du cap de Bonne-Espérance, et menacer ainsi les Portugais d'une ruine totale. Des caravanes de 2,000 à 3,000 bœufs, à dos desquels on chargeait les poivres, se mirent à remonter par terre vers le nord de l'Inde, jusque dans la basse Tartarie, tandis que d'autres caravanes semblables se dirigeaient pareillement à travers les royaumes de Bengale et de Pégu, au fond de la Chine et de ses nombreuses provinces (1).

Ce furent là les fruits du monopole des Espagnols et des Portugais, qui, en me fournissant l'occasion d'en parler, m'ont fait passer en revue les différents itinéraires anciens qui reliaient le commerce de l'Asie avec celui de l'Europe.

Entravés, comme nous venons de le dire, par des calculs ambitieux, nous voyons ces itinéraires abandonnés au moment où la découverte de Vasco de Gama fait révolution dans le commerce du monde; et aussitôt que les Portugais se furent approprié le transport exclusif des poivres, de cette fameuse *Pimenta*, tellement disputée dans les Indes, que non seulement les acheteurs se risquaient à la payer

(1) Lettres de Sassetti, page 123.

des sommes exhorbitantes, mais bravaient même le naufrage et la mort pour s'en procurer par la contrebande, dès lors le trafic des flottes italiennes, qui avait offert au moyen-âge le tableau d'une prospérité sans égale, entre dans une voie rapide de décadence ; mais dès lors aussi, les Florentins, attentifs à la révolution qui s'opère, changent leurs relations et les tournent vers Amsterdam et vers Lisbonne. La bibliothèque publique du palais *Riccardi,* la *Riccardiana* de Florence, possède l'attestation de ce fait, dans une lettre en forme de relation, adressée, vers 1500, par le célèbre Amerigo Vespucci à Laurent, fils de Pierre-François de Médicis, par où l'on sait qu'il suivit Vasco de Gama aux Indes Orientales. A l'imitation de Vespucci, nous voyons peu après plusieurs Florentins se rendre dans l'Inde sur les navires portugais, sans doute afin de ne pas donner un démenti au proverbe, qui disait qu'on trouve sur toute la surface de la terre, des frères de St-François, des moineaux et des Florentins.

L'un de ces derniers qui mérite incontestablement une mention particulière, est ce Filippo Sassetti, par qui le grand duc de Toscane François Ier, et son frère Ferdinand, alors seulement cardinal, furent tenus au courant de toutes les particularités qui concernaient les Indes orientales, de telle sorte que, si elles ne leur étaient pas tout à fait aussi connues que la Perse, cependant, ils en recueillirent par lui des notions assez étendues. Philippe Sassetti, Florentin de noble extraction, mais se livrant au commerce comme tous ceux de sa nation, s'était rendu à Lisbonne, en 1583, pour des affaires de trafic. Puis enflammé par le goût des voyages, autant que par l'appât du gain, il passa à Cochin et à Goa sur des navires portugais. S'il n'avait été prématurément surpris par la mort, il s'était proposé de consa-

crer sept à huit années de son existence à visiter aussi la Chine, préférant aux douceurs du repos l'attrait, chèrement acheté par les fatigues, de voir des choses nouvelles, attrait qu'il avait ressenti plus fortement encore à la suite de son séjour aux Indes. Sassetti n'était pas un marchand ordinaire; sa jeunesse, qu'il avait passée à l'Université de Pise, en avait fait un lettré; et ses études lui permirent, durant ses pérégrinations, de se livrer à des observations fructueuses pour la science, dans toutes les branches de connaissances. Ses lettres à Francesco Valori et à Bernard Davanzati, offrent des particularités instructives pour le temps. Plusieurs d'entre elles furent adressées au grand duc François I[er] de Médicis lui-même et à Ferdinand son frère; elles ont été recueillies et publiées, d'abord à Reggio en 1844 (1), puis à Florences en 1855, avec des additions (2), ce qui nous dispense d'en parler plus longuement; nous contentant de noter que rien n'a échappé à ses doctes remarques, ni les difficultés de l'étude de l'écriture chinoise, ni les différents dialectes de l'Inde, ni le sanscrit (*sanscruta,* qui signifie bien articulée), langue morte qui exigeait six ou sept années de pratique, et que les indigènes apprenaient comme nous le faisons du grec et du latin, mais sans qu'ils eussent le souvenir de l'époque où on la parlait. William Jones et les Anglais ne sont donc pas les premiers qui aient signalé le sanscrit à l'attention de l'Europe.

Ces Florentins à qui il fut permis d'aborder aux rivages de l'Inde, n'y parvinrent que par exception, et par une in-

(1) Le lettere di Philippo Sassetti sopra i suoi viaggi nelle Indie Orientali, dal 1578 al 1588, in-8°. Stamperia Torregiani e C[i].

(2) Lettere edite e inedite di Philippo Sassetti raccolte e annotate da Ettore Marcucci. (Lemonnier, format Charpentier.)

signe faveur, due, soit à leur argent, soit à de hautes protections qu'ils se ménagèrent à Lisbonne. A la même époque environ que celle du départ de Philippe Sassetti, nous voyons également faire voile vers l'Asie deux autres Florentins, l'un du nom d'Antonio Fenzi, qui entreprit deux fois, par les ordres du grand duc Ferdinand I[er], le voyage aux Indes, en laissant d'amples relations de sa navigation, qu'il devait recommencer une troisième fois, lorsqu'il fut surpris par la mort, à la suite d'une cruelle maladie (1). L'autre explorateur qui s'appelait Carletti, partit en 1589, dans l'espoir de faire fortune, accompagné de son fils Francesco, alors âgé de vingt-cinq ans. Pendant l'espace de neuf années ils parcoururent le monde; mais en 1598, la mort frappa et arrêta à Macao, province de la Chine, le pauvre Carletti père. Son fils Francesco, cruellement affligé de cette perte, réunissant tout ce qu'il possédait de biens acquis par le commerce, songea à retourner en Europe, et s'embarqua à Goa le 23 décembre 1601. Malheureusement, ce fut en un temps où les hostilités entre hollandais et portugais, qui n'avaient guère jamais de trève, étaient des plus vives. A la hauteur de l'île de S[te]-Hélène, la caraque *(carracca)* de Portugal, bâtiment de très grande dimension et de très fort tonnage, que les Portugais employaient au service de la navigation de leurs colonies, sur laquelle Carletti se trouvait, fut capturée dans le mois de mars 1602, par deux bâtiments néerlandais, et l'équipage, fait

(1) Voir aux archives des Médicis, au 281[e] volume, page 613, de la correspondance générale des particuliers avec le grand duc Ferdinand I[er], le mémoire, sous la date du 6 juin 1607, présenté au chevalier Vinta, premier ministre de Ferdinand, par Clément Fenzi, fils de Girolamo et neveu d'Antonio Fenzi, demandant à être employé comme écrivain à bord d'un navire de l'Etat.

prisonnier, fut conduit à Middelbourg. Tous les objets que Carletti possédait à bord furent déclarés de bonne prise; parmi ces objets l'on remarquait les rideaux d'un lit tout en soie, qu'il avait fait broder en Chine, aux armes du grand duc. Comment s'empêcher de plaindre l'infortune de ce jeune homme qui, après neuf années d'une vie de fatigue sur les continents les plus lointains, se voit enlever d'un seul coup, à l'instant où il touche au port et au repos, ses biens et sa liberté (1)!

En vain Carletti fit valoir devant les administrateurs de commerce des Indes-Orientales d'Amsterdam, qu'il n'était point Portugais, mais sujet toscan, dont le souverain se trouvait en relations pacifiques avec le gouvernement hollandais; en vain, protégé par Ferdinand I[er], il obtint du comte Maurice de Nassau des lettres d'intercession en sa faveur auprès des états-généraux des Provinces-Unies siégeant à La Haye, et auprès des députés et conseillers de l'Amirauté de Zélande (2), lettres où le prince insistait sur le motif que Carletti, passager, appartenant à une puissance neutre, ne devait point être confondu avec les Espagnols, ni impliqué dans leurs guerres et démêlés avec la nation néerlandaise. Malgré ces chaleureuses instances, le Grand-Conseil resta inflexible. Tout ce que Carletti put obtenir se borna à sa délivrance de prison; mais, quant à ses biens, ils ne lui furent point rendus, parce qu'il se trouvait malheureusement en présence des intérêts privés de négociants qui

(1) Voir auxdites archives, au 250e volume, page 327 de la même correspondance, la lettre de Francesco Carletti.

(2) Mêmes archives, au 292e volume, page 417, de la Correspondance générale. Voir la copie traduite du flamand en italien, de la lettre adressée par le comte Maurice de Nassau, datée du camp devant la ville de Grave, 15 septembre 1602, aux conseillers et députés de l'Amirauté de Zélande.

étaient nantis de priviléges par les Etats-généraux de Hollande afin de pouvoir trafiquer en Espagne et dans l'Inde. On avait simplement, pour formalité de justice, dressé un inventaire de toutes ses marchandises, ce qui n'avait point pourtant empêché les commissaires, suivant la fâcheuse réputation qu'ils en avaient, de s'arranger entre eux à qui volerait davantage. Ceux qui donnaient à Carletti les meilleures paroles qu'ils ne seraient pas contre lui, étaient précisément ceux qui lui faisaient obstacle, et employaient sans aucun respect humain, toutes les voies, afin que les marchandises restassent confisquées. Voyez quelle race de gens est cette nation zélandaise ! s'écrie notre voyageur (1). Il n'eut d'autre consolation que le bon accueil du comte de Nassau, qu'il alla trouver le 13 septembre 1602, au camp devant la ville de Grave, forçant les postes avancés, bravant la peste, supportant quinze jours de souffrances telles que jamais il n'en avait essuyées de pareilles durant ses longs voyages, dont le prince écouta attentivement le récit, émerveillé et touché de compassion pour ses périlleuses entreprises.

Des faits semblables, préjudiciables au commerce florentin, alors bien déchu du rang qu'il occupait jadis, se renouvelèrent plus d'une fois. Car en 1604, un autre grand navire portugais venant de Macao, chargé de marchandises appartenant à Orazio Neretti et à Francesco Capponi, fut pareillement capturé en mer, dans le détroit de Malacca, par deux vaisseaux hollandais, et amené dans le port d'Amsterdam. Cette fois encore, aucune démarche ni réclamation ne réussirent à faire restituer les marchandises à leurs pro-

(1) Mêmes archives, même correspondance, même volume, voyez à la page 419, la lettre de Francesco Carletti, datée de Middelbourg, 23 septembre 1602, adressée à Giovanni Macinghi, à Florence.

priétaires, car les administrateurs du commerce des Indes-Orientales de Hollande, les ayant, par un de leurs arrêts, déclarées régulièrement saisies, conclurent à l'impossibilité de revenir sur la chose jugée, tant pour maintenir les droits de la République, que ceux acquis par les particuliers, en conséquence de sa décision (1).

Carletti, Neretti, Capponi, ne furent que les victimes de représailles, dans une rivalité maritime où deux peuples navigateurs se disputaient le monopole de la route de l'Inde. Non seulement le système prohibitif adopté par les Portugais fermait cette route aux étrangers, en tant qu'individus, mais il ne cessait aussi d'en exclure le commerce des autres nations. Les Portugais auraient exterminé, s'ils l'avaient pu, les Hollandais, leurs principaux concurrents dans les mers de l'Asie. Fn 1608, par exemple, la presqu'île de Malacca, point important occupé par les forces Néerlandaises, fut ensanglantée par la victoire que l'armée navale des Portugais remporta sur les premières, avec l'assistance de renforts indigènes tirés de l'Inde. Succès éclatant, mais acheté au prix de pertes considérables (2).

Pour apprécier ce qu'il y avait de courage à tenter, dans ce temps là, un voyage aux Indes ou en Chine, il faut se faire une idée exacte, non seulement des obstacles que les gouvernements Espagnol et Hollandais opposaient à tout étranger, mais encore des souffrances, des privations, des

(1) Voir aux archives, et correspondance précitée, le 266e volume, page 69, lettre en latin d'Arnould Grotenhunsium et de ses collègues, administrateurs du commerce des Indes-Orientales de Hollande.

(2) Ibidem. au 288e volume, page 571, la lettre de G. Sanss à Orazio Assolini de Mantoue, datée de Bruxelles, 3 mai 1603.

malaises, principalement du scorbut que subissaient, durant cette longue traversée, les émigrants européens, la plupart pris dans la classe la plus infime de Lisbonne, devenant un objet de spéculation pour les armateurs ; de telle sorte, que sur deux mille cinq cents à trois mille hommes et enfants qui partaient annuellement, on en jetait à la mer le quart, le tiers, et souvent la moitié (1).

En avril, tous les navires quittaient le port de Goa, d'une part pour se rendre au Bengale, à Malacca, à Molucco, et en Chine, d'où ils revenaient chargés de toutes les choses qu'on peut imaginer, excepté d'épiceries. Mais des Moluques ils rapportaient le girofle, de Banda les noix muscades, de Cambaia l'indigo et les toiles, du Pégu les rubis. D'autre part, cinq navires, chaque année, retournaient en Europe, remplis de ces richesses, auxquelles il faut ajouter le poivre, le seul produit qui vint de l'Inde même.

La carte ancienne de l'Indoustan et de l'Indo-Chine serait presque méconnaissable auprès de celle d'aujourd'hui, du moins en ce qui concerne certains noms de villes, de ports, de provinces, et leur étendue, leur prospérité, par suite des transformations continuelles que subissaient les monarchies Indiennes, livrées entre elles aux guerres sanglantes de leurs chefs conquérants, et par suite de la perte que certaines localités ont faite de leur importance commerciale. Quant les Portugais posèrent pour la première fois le pied sur cette plage, ce fut à Cochin dont le roi les accueillit hospitalièrement, en leur accordant un port, des terrains, des priviléges, et en ouvrant avec eux de pacifiques relations de commerce. Cochin n'était encore en 1580

(1) Lettere di Sassetti, page 278.

qu'une vaste agglomération de huttes, non loin desquelles les Portugais ne tardèrent pas, pour leur sureté, à ériger un fort. Quoique leur négoce y prît assez de développement, néanmoins l'escale n'en fut pas considérable, parce que bientôt ces navigateurs donnèrent la préférence à un autre point du littoral situé à cent lieues de Cochin, point entouré par la mer, nommé Goa, dont ils firent leur métropole, la résidence de leur vice-roi, le siége de leur tribunaux et le centre de leur trafic. C'est de Goa, qu'en suivant les sinuosités de la presqu'île de l'Inde, on arrivait à Calicut, ville sans port, mais très souvent mentionnée dans les relations de voyage de cette époque, capitale du roi Zamorin, qui, sous le titre d'Empereur, prétendait à la domination de toute la côte du Malabar. Après avoir doublé le cap, on rencontrait Zeilon (Ceylan), autre conquête des Portugais, protégée au sud-ouest de l'île par le fort Colombo. En remontant sur la côte de Coromandel, on arrivait à Mailepur, ville à demi-ruinée, non loin de laquelle les Portugais en bâtirent une autre qu'ils nommèrent San Thomé, prétendant que Saint-Thomas y avait prêché le christianisme, dont ils assuraient avoir retrouvé des traces dans cette ville (aujourd'hui Méliapour). Sur la côte orientale du golfe de Bengale, près de l'empire des Birmans, s'offrait le royaume de Pégu, terre des plus gros rubis, dont le souverain pouvait mettre en campagne plusieurs centaines de mille de guerriers. En traversant le détroit de la pointe et presqu'île de Malacca, on laissait au couchant l'île de Sumatra, que les Portugais avaient également conquise, bien que les Maures qui y possédaient le port de Dacem sur la côte nord-est, leur en disputassent la domination. En doublant la pointe de Malacca, on entrait dans le golfe de Siam, ainsi appelé du nom de la ville très

considérable placée au fond de ce golfe (à côté de Bangkok); la vaste contrée qui, s'avançant dans les eaux, sépare le golfe de Siam de la mer de la Chine, formait le royaume de Cambaia ou Camboja (Camboge) immense pays dont le grand Mogor (le grand Mogol) descendant de Tamburlano (Tamerlan) avait chassé le roi. Il est continuellement question, dans les anciennes relations de voyage, de cette contrée abondante en productions mercantiles. De nos jours, elle est plus connue par la place qu'y occupe Saigong, nom devenu familier à nos oreilles. Les Portugais faisaient de nombreuses affaires dans le Camboja ; mais la chûte de son souverain entraîna du même coup la splendeur de leur commerce, qui cessa dans ces parages. Il faut se garder néanmoins de confondre ce royaume de Cambaia avec la ville du même nom, située entre Surate et Diù, au fond du golfe de Cambay, où les Portugais avaient également un centre d'affaires très actives. Cette ville de Cambay est à 15 lieues de Surate. En se repliant vers l'est, après un trajet de cent lieues, on trouvait un autre grand golfe (probablement celui du Tongkin) formant un rivage où commençait la terre de la Cochinchine, s'étendant jusqu'au cap Lian-Pu, qui appartient à la Chine, laquelle se termine, Dieu sait où! ajoute Sassetti (1).

Il n'est que trop vrai! à cette époque, les notions géographiques sur l'Asie, ne s'étendaient guère au-delà de Canton. Plus loin, c'est-à-dire vers l'extrême Orient, ces notions devenaient rares, confuses, enveloppées de ténèbres. Un seul vaisseau portugais venait annuellement de la Chine, s'il faut en croire Sassetti, pour aborder à Goa.

(1) Lettere di Sassetti, page 329.

« Non venne l'anno passato la Nave della Cina (1) » Le Florentin Corsali qui, en 1515 et 1517, avait poussé sa course jusqu'à Malacca, fait mention de la Chine, mais en ajoutant qu'on n'y peut pénétrer. Le Portugais Odoardo Barbosa, dans son voyage de l'an 1516 jusqu'à Bornéo, parle aussi de la Chine, déclarant toutefois qu'il n'a recueilli sur cette contrée que peu de renseignements; et Pigafetta, chevalier de Rhodes, qui en 1519, vint également à Bornéo, lorsqu'il entre dans quelques particularités sur l'empire Chinois, se hâte de dire qu'il les tient d'un Maure qu'il a rencontré. Il n'a rien vu par ses propres yeux. En cela, les diverses relations du temps concordent entre elles; c'est toujours au récit de quelque Maure (de quelque Malais, de quelque indigène). qu'il a fallu s'en rapporter (2). « Je veux aller jusque dans le céleste empire, écrit Sassetti, pour m'assurer par moi-même de ce qui en est, avec plus de fondement que ce qu'on en peut apprendre par les relations qu'en ont données d'autres qui y sont allés (3). » Pietro Grifo de Pise déclare en effet que toutes les merveilles que l'on en racontait étaient de véritables impostures, d'autant plus que la conduite impolitique des Portugais les ayant fait chasser du port de Cantao (Canton), les différentes versions qu'on en tirait étaient dépourvues d'authenticité (4). Ramusio annonce bien aux lecteurs, vers 1550, que Jean de Barros, Portugais, qui a donné une

(1) Ibidem., page 380.

(2) Delle navigazioni et Viaggi raccolte da M. Giovan Batista Ramusio. 5e éditio. Venetia. Stamperia dei Giunti, 1613. 3 volumes in-f°.

(3) Lettere di Sassetti, page 380.

(4) Lettere di Sassetti. Citation de M. Marcucci qui renvoye aux famiglie Pisane di Roncioni, annotate dal Bonaini, archivio storico Italiano. T. VI, parte 2a sezione 2a.

description de l'Asie, promet avant peu de publier un livre de cartes de géographie sur la Chine, imprimées dans cette province même, et qu'un Chinois son esclave l'a aidé à traduire et à mettre en ordre (1). Mais ces précieuses cartes, que sont-elles devenues? Le premier écrit qui donna à l'Europe des notions exactes et complètes sur la Chine, sur la situation, les produits, les mœurs, les lois, le gouvernement et la religion de ce lointain pays, dit notre savant collègue M. l'abbé Dehaisnes dans un très intéressant ouvrage récemment publié par lui (2), est celui du Père Trigault, *de christianà expeditione apud sinas susceptâ ab societate Jesu, ex P. Matthæi Riccii, ejusdem societatis commentariis libri V*. Mais cet écrit du docte Missionnaire ne fut édité pour la première fois qu'en 1615, à Augsbourg. Jusqu'à cette date, on ne possédait que les lettres annuelles *de rebus Japonicis* ou *de rebus Sinensis* que les jésuites envoyaient en Europe. Nous donnerons ci-après une liste partielle de celles qui furent imprimées par les libraires contemporains, à Venise et à Rome. Outre cela, nous invitons instamment le lecteur à consulter, et ce sera avec beaucoup de fruit, plusieurs lettres du même genre écrites par le P. Trigault; les exemplaires qui étaient devenus d'une excessive rareté, ou les lettres qui étaient restées inédites ont été heureusement retrouvés et mis en lumière par M. l'abbé Dehaisnes, et insérés dans la vie du célèbre missionnaire. On comprend toutefois, que ces religieux, voués tout entiers à la conversion des infidèles, ne s'attachassent pas tou-

(1) Voir Ramusio.

(2) Vie du Père Nicolas Trigault, de la Compagnie de Jésus, par l'abbé C. Dehaisnes, conservateur des archives de Douai, Paris, Leipzig et Tournai, 1864, 1 vol. in-18.

jours aux descriptions ethnographiques, et qu'ils entretinsent principalement les chrétiens de l'Europe des succès et des résultats de leurs missions, bien qu'il y eût parmi ces pères d'estimables savants. Rien ne démontre mieux l'unique préoccupation de ces hommes évangéliques, que le fait suivant : voulant donner une preuve de leurs travaux, et produire une grande sensation, ils ramenèrent dans l'ancien monde une ambassade de Japonais dont l'origine princière parait un peu suspecte ; ce n'est pas leur nationalité que nous révoquons en doute, mais leur qualité de neveux de l'empereur du Japon. Les jésuites les présentèrent successivement à la cour de Philippe II, à celle du Pape Grégoire XIII, et à celle du grand duc de Toscane, François Ier de Médicis (1). C'étaient quatre jeunes gens Indo-Japonais, dont le plus âgé avait à peine dix-huit ans ; ils étaient partis de leur pays natal le 11 janvier 1582, et parurent à Florence le 8 mars 1584, après deux ans et deux mois de voyage. Ito (Don Marcio) se disait neveu du roi de Fiunga ; Chiu-Giva (Don Michel), cousin du roi d'Arima et neveu du roi Barthélemi ; Fara, (Don Martino) et Macaura (Don Julien), s'intitulaient princes du sang du royaume de Figen. Leurs présents ne révélaient guère, non plus que leurs personnes, le luxe et la magnificence de rejetons de souverains asiatiques. Ils offrirent au grand duc un encrier en bois noir très lustré et très odoriférant, ainsi qu'un autre morceau du même bois ; des feuilles d'un papier fabriqué avec une écorce d'arbre, et sur l'une desquelles étaient écrits, en leur langue, les noms de Dieu et de Marie ; deux autres feuilles de papier faites avec un roseau, d'une telle ténuité,

(1) Voir le Diario manuscrit ou mémoires du Cavaliere Settimani, aux archives de Florence.

qu'il était difficile d'imaginer comment on pouvait écrire dessus ; des habits à la mode de leur pays; un cocon de soie, gros comme la tête d'un homme ; et enfin deux ou trois pierres qui enlevaient la barbe comme des rasoirs, laquelle, d'après ce qu'assuraient ces Japonais, ne revenait plus sur la peau, là où on les avait passées. Il faut en convenir, rien n'était moins royal que ces présents, mais il importait de persuader que le flambeau de la foi catholique avait pénétré dans ces régions reculées, et que leurs monarques eux-mêmes envoyaient faire acte de soumission orthodoxe aux pieds du chef de l'Eglise romaine.

Notre présomption semble se trouver confirmée par un fait analogue rapporté dans *la morale pratique des jésuites,* t. II, page 105 (1). « Insigne fourberie des jésuites, qui, du temps d'Innocent X, l'an 1652, voulurent faire passer un Chinois qui avait servi les Dominicains, et qu'un jésuite amenait avec lui, pour le fils de l'empereur de la Chine, qu'ils disaient que cet empereur envoyait à Rome pour rendre obéissance au Pape. » Quant à nous, nous ne qualifierons ce fait que du nom de pieuse fraude, dont ces hommes courageux se servirent afin de réchauffer le zèle de la société Européenne en faveur de leur pénible entreprise, en mettant sous ses yeux un témoignage vivant du succès de leur œuvre, et afin de parvenir ainsi à recueillir des secours qui les aidassent à bâtir leurs églises.

A ceux qui voudraient, qu'en leurs lettres, les missionnaires se fussent moins renfermés dans la relation des résultats de leur rôle apostolique, pour emprunter plus fréquemment la plume descriptive du voyageur profane,

(1) T. II, page 105, — 1re partie, § XVIII. — Sans nom de lieu ni d'imprimeur. 1682. In-12.

nous ferons observer qu'il convient de ne pas oublier qu'il est possible que cette réserve provînt de certains ménagements nécessaires à garder avec les cours d'Espagne et de Portugal, lesquelles, ainsi que nous l'avons remarqué, se souciaient peu qu'on répandit trop de lumières sur leurs colonies, les souverains par un sentiment de monopole et de cupidité, les vice-rois, dans le but de cacher leurs tyrannies et leurs exactions.

Quoiqu'il en soit, en 1585, Giolito imprimait à Venise la lettre annuelle apportée récemment du Japon par les ambassadeurs, sur les choses advenues dans ce pays durant l'année 1582.—*Lettera annuale portata di nuovo dal Giappone dai signori ambasciatori, per le cose ivi successe l'anno 1582* (1). Par ambassadeurs, l'éditeur entendait désigner les jeunes indigènes dont nous avons fait mention. En 1586, le même Giolito publiait les nouveaux avis venus du Japon, avec quelques autres de la Chine, pour les années 1583 et 1584, tirés des lettres de la Compagnie de Jésus, reçues en décembre 1585. — *Nuovi avvisi del Giappone, con alcuni altri della China, del 1583 et 1584, cavati dalle lettere della Compagnia di Gesù, ricevute nel dicembre 1585.* — En 1588, il faisait paraître le récit d'un mémorable naufrage, tiré d'une lettre écrite de Goa au général de la Compagnie de Jesus, par le Père Martinez, le 9 décembre 1586 : *Ragguaglio d'un notabilissimo naufragio, cavato da una lettera del P. Martinez, scritta al generale della Compagnia di Giesù, alli 9 di dicembre 1586.* Plusieurs autres de ces publications ont échappé à nos recherches, mais sans nul doute, elles continuèrent à paraître régulièrement, puisque

(1) Cet opuscule et les suivants sont de format in-8°.

nous voyons l'imprimeur Zannetti de Rome, mettre au jour en 1608, les trois lettres annuelles du Japon, pour les années 1603, 1604 et 1605, envoyées par le P. Pasio à C. Acquaviva, général de la Compagnie de Jésus. — Et la lettre du Japon pour l'année 1606, envoyée par Jean Rodriguez à Claude Acquaviva, ensemble la lettre annuelle de la Chine pour les années 1606 et 1607, adressée par Matteo Ricci. — *Le tre lettere annue del Giappone, degli anni 1603, 1604 e 1605, mandate al generale della Compagnia di Gesù, C. Acquaviva, da Pasio P. F.* — Et en 1610, *la lettera del Giappone dell'anno 1606, mandata da Giovanni Rodriguez a Claudio Acquaviva, et la lettera annua della Cina, del 1606 e 1607, mandata da Matteo Ricci.* Nous mentionnerons encore, sous la date de 1604, les nouvelles parvenues au Père Possevino, jésuite, qui s'en réjouit en les transmettant au grand duc Ferdinand Ier, auquel il mande « qu'hier, par les dernières lettres de la Chine, il a reçu l'avis entre plusieurs autres, que divers Pères de sa Compagnie avaient pénétré dans ce grand royaume, et que dans la ville principale qu'on nomme Pachino (Pékin), l'un d'eux appelé Ricci, attendait ses lettres-patentes, afin de pouvoir annoncer l'Evangile dans toute l'étendue de la Chine. Le Père Ricci ayant offert à la reine de ce pays une image de la bienheureuse Vierge, de celles exécutées d'après le portrait peint par St-Luc, cette princesse l'avait fait suspendre dans la grande salle de sa royale demeure, et toutes les fois qu'elle passait devant elle, ne manquait pas de s'incliner, ordonnant en outre que chaque jour, en signe de vénération, on répandit devant la sainte image plusieurs parfums exquis (1). Cette époque fut une des plus

(1) Voir aux archives des Médicis. Correspondance générale des particuliers avec Ferdinand Ier, le 261e volume, à la page 208, la lettre d'Antoine Possevino au grand-duc, datée de Venise, 16 janvier 1604.

prospères pour les missionnaires européens. En l'année 1607, Frère Félix Bargellini, des minimes de l'Observance, et son compagnon le Père Jean-Baptiste de Pésaro, carme déchaussé, faisaient retour du Céleste-Empire (1).

A ceux qui seraient curieux de consulter d'autres ouvrages relatifs à ces contrées, et publiés vers la même époque de la fin du XVI[e] siècle, et du commencement du XVII[e], nous indiquerons encore les décades de Joân de Barros, imprimées les unes à Lisbonne, les autres à Madrid. Jean de Barros, géographe exact, mourut en 1616. Les lettres du Père François Xavier, datées de 1549, de Cangoxina au Giapan (le Japon) sur cette contrée nouvellement découverte; enfin les écrits en langue française d'André Tevet, qui rédigea une histoire des Indes, où il fut envoyé en exploration, par ordre de son roi. Nous prendrons encore plaisir à citer le nom d'un autre français, émule de Tevet comme voyageur, mais qui malheureusement n'a pas laissé, du moins que nous sachions, de relation écrite de *ses aventures* (ainsi qu'on disait alors). Ce voyageur, ce fut le sieur de Malherbe. Nous reproduisons en entier et textuellement le document qui le concerne, d'autant plus volontiers que l'original est écrit dans notre langue.

(Sans adresse au dos de la lettre.)

(Lettre adressée à Christine de Lorraine, grande duchesse-mère, grande duchesse de Toscane.)

Madame,

« La très humble, très fidelle et antianne servitude que

(1) Mêmes archives, même correspondance. Voyez à la page 575 du 279[e] volume, la lettre de frère Félix Bargellini au chevalier Vinta, datée du couvent de l'Annonciade de Bologne, du 10 février 1608.

j'ay vouée dès mes premiers ans à feu Monseigneur le grand duc Ferdinand, ... m'ont tellement obligé à son service et au vostre, que je n'ay aultre ambition au monde, que d'en rendre les effetz non condignes à sa grandeur, et de Votre Altesse...... Pour quoy à parvenir, je vous proteste, Madame, que j'en chercheray tous les moïens en quelque part que je me trouveray, et n'en laisseray perdre une seulle occasion, comme en cette-cy qui se présente, par le moïen d'ung gentilhomme de Bretagne nommé Monsieur de Malerbe, de très bonne et illustre maison, et bien apparente de personnages d'honneur et qualifiés; lequel, ayant voïagé l'espace de 20 ans en toutes les parties des Indes-Orientales et Occidentales, et coste de la Chine, il les a tellement recongneues, qu'il a moïen de rendre de grandz et signalés services à un prince tel qu'est Monseigneur le grand duc vostre filz, et le rendre redoutable à toutes les nations du monde, comme estoit feu mondit seigneur le grand duc son père, par les advis, moïens et industrie que luy donnera ledict sieur de Malherbe, pour faire de si grandes et notables prises d'excessive richesse et valleur, ausdites costes de la Chine, et païs incongneuz, sur personnes idolattres, et non subiectz ny des Indes d'Espagne, ny de Portugal, en gens sans deffences, qu'il ne s'en est jamais faict de semblables. A cause de quoy, Son Altesse peult en touste seuretté et sans aulcun contredit, leur faire une guerre qui luy sera très utille et louable. Ceste occasion m'a semblé, Madame, estre digne de vous faire entendre, pour les occasions susdites, et d'aultant plus quand j'ay trouvé ledit sieur de Malherbe fort affectionné au service de mondict seigneur le grand duc vostre filz, et de VostreAl tesse, et disposé de les aller trouver en personne, si tant est qu'aïez son service agréable; où à bouche, il

vous représentera mieux au vif, l'importance et grandeur de tel affaire. Vous advisant au surplus, Madame, que c'est l'homme du monde le plus expérimenté, et qui a le plus de congnoissance aux costes d'Orient et d'Occident; et qu'il n'y a aujourd'huy homme en toute l'Europe qui aye veu, ny qui sache tant des affaires de ce païs-là, que luy. Bref, le Drac, ny le capitaine Candiz, anglois, qui ont esté tenuz pour les plus grands hommes de nostre temps, en semblables voïages, n'ont jamais eu tant de congnoissance ny d'accez en ses païs-là, comme luy. Ce qui servira d'advis à Vostre Altesse, pour s'en prévaloir et servir en occasion. »

« Bien vous dirès-je aussi, Madame, que je sçay bien qùe si telle occasion ce fut présentée d'une telle personne à feu Monseigneur le grand duc Ferdinand, il l'eust voulu avoir en quelque sorte que ce fust esté, pour bonnes et justes causes, d'aultant qu'ung grand prince n'en peult espérer que de très bons, très signalés et importants services. »

« Je me suis trouvé avec luy en la ville de Malaga en Espagne, où par discours et conversation, avons parlé des choses susdictes ; et l'ayant recongneu pour plus grand personnage de ce que je ne suis capable de vous escrire, et fort affectionné au service de V. A., et de Monseigneur vostre filz, il m'a semblé, à propos de luy en donner advis ; et que ne faisant, je ferois une très grande faulte, et manquerois à mon debvoir et à tant d'obligacions que j'ay à V. A. ; laquelle je suplie très humblement recevoir le tout en bonne part, et comme d'une personne qui ne désire rien tant au monde, que de luy rendre toutes sortes de services. »

« Je m'estoys délibéré aller trouver Vostre Altesse à Florence, pour cest effet, mais une grande maladie qui m'est survenue à Palamos, de laquelle j'ay pensé mourir, et la commodité du passage que j'ay trouvée pour venir trouver Monsieur le duc d'Ossuna en ceste ville de Palerme, vers lequel je suis expédié, m'ont empesché le bonheur que je me prométois d'aller en personne représenter le tout à Vostre Altesse, et luy raffraichir la mémoire du plus humble et fidelle serviteur qu'elle ait au monde...... »

De Palerme, ce premier juillet 1615.

V[re] très humble, très obéissant et
très fidelle serviteur
REGNAULT (1).

Il n'est guère besoin de démontrer à quel point il ressort de cette lettre, que Ferdinand et les Médicis jouissaient alors d'une immense réputation à titre de promoteurs des voyages de découvertes, accordant un patronage éclairé aux expéditions maritimes de long cours, puisque nous voyons plusieurs navigateurs venir leur offrir la conquête des colonies asiatiques et africaines, comme nous l'exposerons ci-après; et jusqu'à des Français tourner leurs regards vers eux plutôt que vers leur prince naturel.

Ces propositions de Regnault et de Malherbes seront probablement restées sans résultat. Côme II était d'une santé fort débile, qui le tenait éloigné des affaires: et sa mère, Christine de Lorraine, qui gouvernait en son nom, quoique femme d'un esprit élevé, avait cet esprit trop sage,

(1) Archives des Médicis. Correspondance de Christine de Lorraine, grande duchesse de Toscane, 1[er] volume, page 621, lettre de Regnault à la grande-duchesse mère.

pour songer aux conquêtes avec un fils malade, et pour étendre son ambition au-delà de la bonne administration de son petit Etat. Le temps des grandes choses était passé pour les Médicis; mais assurément de telles propositions eussent tenté le père de Côme II, Ferdinand Ier, l'époux de Christine, ainsi que nous allons en donner la preuve par le récit d'autres projets d'agrandissement qui germèrent dans sa tête, et qu'il fut bien près de mettre en exécution. Nous espérons que les documents inédits sur lesquels nous nous appuyons, ne déplairont pas traduits en français, afin de mieux les fondre dans notre texte, quoique nous devions prévenir le lecteur que les originaux sont en langue italienne.

Ferdinand Ier, qui s'était démis du chapeau de cardinal pour préférer à ce chapeau la couronne du grand duché de Toscane, après la mort de François Ier son frère, possédait une supériorité de vues politiques qui avait manqué à ce dernier, un peu trop livré à la mollesse, au luxe et à la volupté. La grande âme de Ferdinand se révèle au contraire par de grands desseins. Vers 1572, lorsqu'il n'est encore revêtu que de la pourpre romaine, Grégoire XIII lui confère le titre de protecteur des patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche et du royaume d'Ethiopie. Le lecteur n'ignore pas que le chef de l'église catholique, divisant le monde en provinces, plaçait chacune d'elles sous la protection d'un cardinal, à l'instar de cet usage de l'ancienne Rome, où les sénateurs se partageaient le patronage des diverses nations conquises. Le cardinal de Médicis inaugura avec magnificence la dignité dont il était investi, en créant, à ses frais, l'imprimerie des langues orientales. Nous parlerons tout à l'heure de cette immortelle fondation où il puisa cette vive inclination qu'il conserva toute sa vie pour les

choses de l'Asie, et des continents à peine connus à cette époque.

Ce penchant pour les découvertes géographiques, nous en avons la preuve dans cette seconde lettre qu'il adresse au cardinal Dal Monte-Sansavino (1). « Votre I[llme] seigneurie sait le plaisir que je prends à recevoir des nouvelles des choses de ce monde, et particulièrement des pays maritimes. Ayant donc quelquefois entendu discourir d'une province d'Afrique situéé sur l'Océan Atlantique, un peu au-dessous du Cap-Vert, appelée Serra-Léona, qui fut donnée par le roi d'Espagne, il y a peu d'années, à Pedro Alvarez Péréra, son secrétaire pour les affaires de Portugal, j'aurais un grand désir de m'en procurer une relation, la plus détaillée qu'il soit possible. Et comme je sais que les jésuites sont allés plusieurs fois dans cette province, il est vraisemblable que quelqu'un d'entre eux en aura fait des récits. Peut-être même se trouve-t-il aujourd'hui à Rome l'un de ces pères qui en soit revenu, et en raconte les particularités avec exactitude. Je prie donc Votre I[llme] seigneurie d'en parler à leur général, afin d'être renseignée par lui de quelle manière et de qui l'on peut obtenir les informations que je souhaite. Si par hasard il en existait des volumes imprimés ou des descriptions manuscrites, je serais enchanté d'en avoir une copie, ou de pouvoir les consulter par un moyen quelconque. Je baise la main de Votre I[llme] seigneurie. »

Les renseignements demandés furent recueillis au complet. Outre ceux que fournit une petite relation imprimée

(1) Cette lettre inédite se trouve dans le 49e volume des minutes de la correspondance des grands-ducs de Toscane avec les cardinaux. Archives des Médicis, à Florence.



par ceux des pères jésuites qui, pour travailler à la conversion des infidèles, avaient parcouru la Sierra-Léona, Ferdinand en obtint d'autres encore, qui lui apprirent que Don Pedro Alvarez de Péreyra la tenait en fief de la couronne d'Espagne, à la condition que ses gouverneurs et ses commandants resteraient à la nomination du roi; que la colonie ne pourrait être peuplée que par des hommes d'origine portugaise; et que les marchandises, tant celles qu'on y exporterait que celles qu'on y importerait, devraient toutes payer la taxe dans le port de Lisbonne, seul port d'où il fut permis d'expédier des cargaisons à la côte africaine, comme aussi de les en faire venir. Quant aux productions de cette province située sous la même latitude que le Brésil, elles consistaient en une grande abondance d'ivoire, en d'énormes quantités de poivre long, de cotons, de sucres, de bois précieux semblables à ceux de Fernambouc; et quoiqu'à l'égard des métaux, il régnât de l'incertitude sur leur existence, cependant l'opinion vulgaire voulait que le sol renfermât des richesses métallurgiques, même en or et en argent. Huit chefs de tribus se partageaient ce pays, qui comptait 400 milles de littoral (1), et un grand nombre de fleuves que l'on croyait navigables (2).

Ce document nous paraît avoir sa valeur, en ce que l'on peut apprécier par analogie le régime que l'Espagne appliquait à ses autres colonies, et dont l'esprit étroit dépeint parfaitement la politique de restriction et d'entraves qui présidait aux conseils du cabinet de Philippe II, politique

(1) S'il s'agit de milles italiens, ce serait environ 532 kilomètres.

(2) Voir le 300e volume de la correspondance universelle des particuliers avec les grands-ducs de Toscane, aux pages 362, 363, 364 et 412. Archives des Médicis.

si opposée au développement de ses possessions d'outre-mer, et aux saines doctrines de l'économie sociale, dont, il est vrai, ni le nom, ni la science n'étaient connus alors.

Isaac Lus, un juif hollandais établi à Livourne, ajoute aux précédents renseignements ceux qui vont suivre, sur la demande faite par le grand duc Ferdinand, de *quel était le nombre de navires, qui, des ports de Hollande et de Zélande, se rendaient chaque année au Cap-Vert?* — Il répond que le nombre s'en élève de six à huit, lesquels, pour la plupart, rapportent en Europe une cargaison de cuirs, de dents d'éléphant, et la maniguette (1) qui est une espèce de poivre bien connue. (C'était la graine du canang aromatique, appelée encore vulgairement par les droguistes : poivre d'Ethiopie.) Isaac Lus ajoute que vingt à vingt-cinq gros bâtiments explorent annuellement les autres côtes de Guinée, et reviennent chargés d'or, de cuirs, d'ivoire, de ce poivre fin nommé maniguette, de plusieurs sortes d'excellentes gommes, de diverses drogues, d'ambre gris, et de quelques autres menues choses. Quant à Angola, il y va peu de vaisseaux ; et, quoiqu'ils en rapportent un peu d'or, leur véritable trafic consiste à acheter des esclaves et des nègres, qu'ils revendent ensuite à gros bénéfices au Brésil et aux Indes de la Nouvelle-Espagne, mais en plus grande quantité au Brésil. Ces côtes, observe le juif hollandais, sont toutes de terre ferme, ainsi que l'est le Cap-Vert, dans cette portion de l'Afrique fréquentée par le commerce des provinces unies. Il cite également les îles du Prince, dont s'emparèrent autrefois Moucheron et Saint-Omer. Ces îles sont très peu souvent visitées par les navires, et l'on n'en tire que du sucre brun.

(1) Maginetta.

Dans cette description est compris tout le négoce que la Hollande fait sur les côtes de Guinée qui s'étendent depuis le Cap-Vert jusqu'à celui de Bonne-Espérance; mais le plus grand nombre d'affaires a lieu en deçà de la ligne équinoxiale. Aujourd'hui (Isaac Lus parle de 1608, et ces renseignements, élémentaires pour notre époque, serviront à constater l'état des connaissances géographiques de son temps, ainsi que leur exactitude, aujourd'hui, dit notre narrateur, leurs seigneuries les Etats ont formé toute une seule compagnie, et par an il se rendra au Cap-Vert trente grands vaisseaux en tout, sans compter dix bâtiments de guerre de haut bord qui y stationnent pour la sécurité du commerce, quoique les navires marchands eux-mêmes soient armés autant que les bâtiments de guerre. L'activité des transactions embrasse principalement l'or et les dents d'éléphant. Quant aux cuirs, ils sont tellement surabondants, qu'on n'a autre chose à faire que d'abattre le bétail et sécher ses dépouilles. De Hollande, on y exporte en bonne quantité des toileries de tous genres sorties des manufactures de ce pays, fabriquées au goût et à l'usage des peuplades africaines, outre quelques autres objets. Tous les navires dont il vient d'être question rentrent toujours en Europe en ligne directe; et rarement durant leur voyage de retour, ils s'écartent de leur itinéraire, pour toucher aux Indes de la Nouvelle-Espagne. Isaac Lus s'offre, si Ferdinand Ier le désire, à entrer dans de plus amples détails, qu'à notre grand regret il n'a pas fournis. Les particularités ci-dessus n'étant, dit-il, qu'un aperçu de la manière dont le trafic se fait avec ces contrées, lorsqu'on y est versé, l'on réussit, et beaucoup de gens s'en sont loués; mais il faut être très au fait de la nature des marchandises qu'il con-

vient de porter, et de la façon de négocier (1).

Révélons maintenant le motif secret des questions adressées par Ferdinand I[er]. Le secrétaire Pereyra, comblé par par la munificence de son souverain, était resté fort embarrassé du présent de cette vaste conquête des Portugais, dont eux-mêmes n'avaient jamais recueilli aucune utilité. Il fallait des capitaux considérables, des flottes, des colons, et l'œuvre du temps, pour implanter le commerce sur ces côtes sauvages, ressources qu'un particulier tel que Pereyra ne possédait pas. En conséquence, il pensa que s'il parvenait à tirer quelques millions de ce don par trop royal, ce serait la meilleure opération qu'il pùt faire à l'aide de son fief. Se trouvant avoir son propre frère, Don Francesco Pereyra, dans le couvent des Augustins, à Pérouse, il le chargea en 1606 d'insinuer au prince Toscan, que l'acquisition de ce grand pays lui serait avantageuse, à l'imitation des autres monarques ses contemporains, qui avaient tous sous l'équateur des provinces d'où ils tiraient des masses d'or et de denrées exotiques. Cette proposition sourit à Ferdinand, qui n'entrevoyait du reste aucun autre moyen d'agrandir ses Etats, ni d'étendre leur commerce, ni de développer la prospérité de sa marine. Les négociations furent donc entamées tant pour avoir l'acquiescement de Sa Majesté Catholique, que pour traiter avec son secrétaire des conditions de la vente ; et le chevalier Andrea Ximènes de Lisbonne, frère d'Emmanuel Ximènes, créature du grand duc, avait déjà mené les choses à bonne fin, lorsque ce prince fut frappé par la mort (2).

(1) Voir aux archives des Médicis, la correspondance générale des particuliers avec le grand-duc Ferdinand I[er], 278[e] volume, page 806.

(2) Ibidem.

Voici, comme seconde preuve de l'activité de Ferdinand, pour se procurer la connaissance des pays récemment découverts, une autre lettre en date du 19 juillet 1604, adressée sous forme de note (inserto) à son secrétaire d'Etat Peroni, alors à Madrid, lettre que nous trouvons au 43e volume de la correspondance d'Espagne, (1re série) parmi les minutes de lettres de Ferdinand, où il s'exprime en ces termes : « Etant doué d'une vive curiosité en ce qui concerne toutes choses, mais particulièrement en ce qui est relatif aux Indes, je voudrais que vous et Rena (1), fussiez continuellement à la recherche des moindres détails sur la Nouvelle-Espagne et le Pérou, et sur les relations qui arrivent de là ; sur les mesures administratives que prend le gouvernement à l'égard de ces contrées ; sur les noms et prénoms de leurs vice-rois, et leur qualité, si c'est possible, ainsi que la qualité des autres ministres qui s'y trouvent. Car nous pouvons dire, qu'à l'exception des Indes, nous sommes parfaitement renseigné à l'égard de toutes les parties de l'univers. Vous pourriez recueillir beaucoup de particularités de la bouche du cardinal de Séville, ou bien en vous liant d'amitié avec quelque secrétaire ou sous-secrétaire du conseil des Indes. Sans contredit, une narration minutieuse des choses ci-dessus nous serait des plus agréables, non uniquement pour une seule fois, mais de temps en temps, et par toutes les occasions qui se présenteront à vous de m'écrire. »

Dans cette lettre, Ferdinand a raison de convenir qu'il manquait de données exactes sur le pays qu'il désigne, puisqu'en effet son ambassadeur à Rome, Giovanni Niccolini,

(1) Orazio della Rena, l'un des agents Florentins attachés à l'ambassade d'Espagne.

dans sa lettre datée de Rome du 9 août 1597 (1), lui dit que si le soulèvement continue dans l'île du Pérou, qui est aux Espagnols, l'Espagne s'en trouvera fort mal, puisque c'est de là qu'elle tire son or. Dans d'autres lettres du même temps, nous voyons également figurer l'expression de l'île du Brésil pour mentionner le vaste empire du continent américain. Nous ne savons comment expliquer l'usage du mot d'île dans ces circonstances, lorsque des cartes géographiques sur les deux Amériques existaient dès 1550 ; nous nous étonnons également que Ferdinand fût tellement dépourvu des renseignements qu'il réclame de ses agents, lorsque trois de ses sujets habitaient le Brésil et le Mexique, de même que Philippe Sassetti habitait Goa. En effet, dans une requête de frère Emmanuel Cavalcanti (2), ce religieux de l'ordre des frères mineurs observants de Saint-François du couvent de Lisbonne, demande qu'il lui soit délivré une attestation sur la noblesse et ancienneté de sa maison, figurant parmi les familles Florentines. Il rappelle qu'il y a environ quatre-vingts ans, Philippe Cavalcanti, son aïeul paternel, issu par sa mère de la famille Mannelli, passa à Lisbonne, puis à Pertimbuc (Fernambouc) au Brésil, pour affaires commerciales ; (qu'en 1600, il résida à Curinda, sur la côte du Verzino, d'où il envoya au grand duc, par l'entremise de Raphael Fantoni, habitant de Lisbonne, onze pièces de bois précieux, propres à être travail-

(1) Voir au 54e volume de la correspondance de Rome, 1re série, Archives des Médicis.

(2) Requête du 31 décembre 1626, tirée du 9e volume, page 57, affaires et rapports, classe 1. Distinzione, 35. Archives des Riformagioni, à Florence.

lées) (1) ; et que, s'étant marié avec une femme noble, et par son extraction des plus considérables de la colonie, il en avait eu plusieurs enfants, entre autres Antonio Cavalcanti, son père, encore vivant, ajoutant que ce Philippe acquit de grands biens au Brésil, demeura avec tous les siens au service de Sa Majesté Catholique, et vint plusieurs fois à Lisbonne, où il déploya un grand faste, et où il maria ses filles aux principaux seigneurs du pays.

L'autre sujet toscan qui habita également le Brésil, fut Baccio da Filicaia (2), que nous allons laisser parler lui-même : « Tout jeune, dit-il, je fus envoyé par mes parents à Lisbonne, où je restai quatre ans. Mais après, par suite de pertes qu'essuyèrent mes chefs, on ferma la maison d'affaires où je me trouvais. Force me fut de rentrer dans ma patrie. En arrivant, je m'empressai de rendre obédience au grand duc, et de lui baiser les mains. Cette Altesse me reçut avec sa bonté accoutumée, m'exhorta à donner de moi la même satisfaction dont mes ancêtres avaient offert l'exemple ; et me promit sa faveur et son appui, si je me comportais ainsi qu'ils l'avaient fait. Comme les affaires de négoce continuaient à être calamiteuses, comme j'avais d'ailleurs plus de penchant à la science des mathématiques qu'au trafic, afin de ne pas faire fausse route, je me mis à étudier l'architecture militaire, l'artillerie, la cosmogra-

(1) Les mots placés entre parenthèses ne font point partie de la lettre d'Emmanuel Cavalcanti, mais d'une autre lettre écrite par Augustin Fantoni, le 9 février 1601, au grand-duc Ferdinand Ier, que l'on trouve au 241e volume, page 490, de la correspondance générale des particuliers, aux Archives des Médicis.

(2) Les familles Mannelli, Filicaia, Ridolfi, Corsi, citées dans cette notice, sont encore existantes à Florence, où elles occupent le premier rang parmi la noblesse. Les Sassetti, éteints, ont dans l'église de la Trinité de la même ville, une chapelle sépulcrale décorée par de célèbres fresques de Ghirlandaio.

phie, initié et stimulé par les excellents professeurs que le grand duc tient continuellement à ses gages (3). Avec le temps, je vis néanmoins que la théorie sans la pratique ne me servirait de rien; je me résolus donc à me produire au dehors et à courir le monde, cherchant de quel côté je pourrais mettre mon désir à exécution; de façon, lorsque je me serais bien exercé, à retourner dans la patrie, pour jouir du joug plein de douceur de Son Altesse, et la servir au moyen de mes connaissances acquises en pays étranger, portant envie à tant d'hommes de mérite, qui, réunis sous sa protection, sont si encouragés, et si occupés à son service. »

« Me trouvant donc sur ce point de la Péninsule Ibérique, je traversai l'Océan pour aborder au Verzino, où je fus aussitôt employé en qualité d'ingénieur en chef de cet état, par un gentilhomme portugais appelé Don Francesco de Sousa, qui servait de gouverneur général à toutes ces provinces, lequel avait appris mon arrivée. Ayant été en sa compagnie visiter tout le pays et ses forteresses, il m'occupa à restaurer grand nombre d'entre elles, et à fortifier à neuf d'autres ports. Il me donna conjointement la charge de capitaine d'artillerie de ces places. Ensuite Sa Majesté l'envoya à la Plata, à la découverte de certaines mines d'or, où je l'accompagnai encore, rédigeant une description de toutes ces contrées, et fournissant mes idées pour faciliter l'exploitation des mines. Je continuai de la sorte mon service dans ces deux charges, durant l'espace de cinq années, au bout desquelles Don Francesco fournit le terme de son gouvernement. »

(3) C'était vers l'époque où vivait Galilée.

« Comme il me semblait, quant à moi, que j'avais rendu encore peu de services, animé du désir de m'exercer à de plus grandes choses, je m'attachai au nouveau gouverneur envoyé dans ce royaume, lequel se nommait Diègo Boteglio. Diègo Boteglio, ayant résolu de découvrir et de conquérir les provinces baignées par les fleuves du Maragnon et des Amazones (1), connaissant la curiosité de mon caractère, m'attacha au général portugais chargé de cette expédition, en me donnant le titre de sergent-major et capitaine d'une compagnie. Sachant que la couronne d'Espagne paye une faible solde, mais récompense bien les services, je résolus d'entreprendre cette campagne à mes frais, afin de me rendre Sa Majesté plus obligée, et d'être mieux rémunéré de mes peines. J'ai servi de la sorte, à sa satisfaction, six autres années dans ces charges, après lui avoir conquis deux cents lieues de terres, avoir soumis à sa couronne beaucoup de nations composées de gentils, et les avoir convertis à la sainte foi catholique. L'an passé, je fus envoyé par mon général à la recherche de sites convenables pour établissements de ports sur les rives du Maragnon. Ayant exécuté avec un petit navire ce qui m'avait été prescrit, comme j'avais souvent donné à sec, perdu mes ancres, et quelques voiles par les temps contraires, mon vaisseau se trouvant tout ouvert, il ne me fut pas possible de retourner au Verzino, si ce n'est d'arriver en poupe aux Indes de la Nouvelle-Espagne. De là, pour donner contentement de moi et de ce que j'avais entrepris, je me rembarquai pour le Portugal, où je suis arrivé depuis un mois. Me trouvant ici, je prétends demander à cette couronne la rémunéra-

(1) Aujourd'hui le nom de Maranon-Orella est confondu avec celui de rivière des Amazones.

tion de mes services à l'égard desquels je porte des attestations suffisantes. Mais comme je suis étranger, afin d'accélérer l'affaire, la faveur du grand duc me serait nécessaire. Sachant au reste combien Son Altesse aide et protège ses vassaux, principalement ceux qui se conduisent comme ils le doivent, j'ose prier humblement le grand duc de daigner m'appuyer, en ordonnant à Monseigneur l'archevêque de Pise, son ambassadeur à la cour de Sa Majesté catholique, qu'il me seconde dans la production de mes titres, et dans l'obtention de ma récompense. Mais comme mes titres sont d'abord examinés en Portugal, et que de là ils vont à la cour de Madrid, pour la délibération (1), je prie Son Altesse de m'accorder en outre, ses lettres de faveur pour le vice-roi de Portugal, Don Christovan de Mora, Marquès de Castel Rodriguo, et pour le Conde (le Comte) Amirante, président du conseil des Indes, qui sont les personnages en qui réside toute l'administration de cet état; lettres de faveur qui me seront d'une grande utilité, et dont je resterai éternellement obligé à Son Altesse le grand duc de Toscane. »

« Don Francesco de Sousa, ci-dessus mentionné, à titre de gouverneur général de l'Etat de Verzino, ayant découvert, à l'époque où je l'accompagnai, beaucoup de mines d'or, a été délégué par Sa Majesté, pour en être l'administrateur général, avec ordre de fonder une nouvelle ville, devant s'en intituler Marquis, et y joignant une infinité de grâces et d'honneurs. Don Francesco m'a demandé avec tant d'instances que je voulusse bien m'adjoindre à lui

(1) Il faut se rappeler qu'à cette époque, le Portugal appartenait à l'Espagne.

pour procéder à la construction de la nouvelle cité et pour en fortifier le port, que lui ayant tant d'obligations, je n'ai pu faire autrement que de le lui promettre; en sorte que j'accomplirai avec l'aide de Dieu ce voyage, où je pense consacrer trois autres années, après lesquelles je m'en retournerai en Europe, pour employer ce qui me restera de vie à la dévotion de Son Altesse Sérénissime de Toscane, assuré que je serai bien vu par elle, et occupé par ce prince, à qui puisse le ciel accorder toute prospérité. »

De Lisbonne, XXX août 1608.

Au bas de cette lettre, le ministre de Ferdinand apposa le rescrit suivant, lequel, ainsi que nous l'avons remarqué à plusieurs reprises, montre avec combien d'empressement ce prince cherchait à se procurer des renseignements sur les contrées lointaines et encore peu connues du nouveau monde : « Que Filicaia envoye une note par écrit sur tout le pays en question, avec le plus de particularités possibles, pour satisfaire la curiosité de Son Altesse qui reçoit très volontiers ce genre de communications. (1). »

Ce Don Francesco de Sousa dont parle Filicaja, était probablement le fils, ou le descendant de Thomas de Sousa, qui, en 1549, fonda la ville de Bahia, autrement appelée San Salvador, dans la baie de Todos Santos. Le pays que l'on nommait alors la Nouvelle-Espagne, était le Mexique. Au Mexique résidait ce Pisan à qui Ferdinand Ier chargea César Baroncelli d'écrire, afin de se procurer une douzaine de morceaux d'améthyste détachés au marteau, des plus grands que l'on pourrait rencontrer pour être sciés; en tâ-

(1) Voir aux Archives des Médicis le 289e volume, à la page 1346 de la correspondance générale des particuliers avec le grand duc de Toscane.

chant que les morceaux fussent du poids de 40 à 50 livres (de 13 à 17 kilos), car on trouvait au Mexique de très belles améthystes (1). La côte de Verzino, et la ville de Curinda, ne sont relatées par aucun géographe, mais il est évident que par le Verzino il faut entendre la côte qui s'étend de Fernambouc à Bahia, en d'autres termes le Brésil. Nous savons en effet que sur cette côte, et principalement au cap St-Augustin (Fernambouc) abondent des végétaux servant à la teinture, végétaux que l'on pulvérise, et qui donnent une couleur d'un rouge vif (la brésiline), d'où, comme chacun sait, les Portugais, trouvant dans son éclat de la ressemblance avec celui de la braise ardente (*brasa*), en appliquèrent le nom à la vaste contrée de l'Amérique Méridionale où ces plantes croissent en quantité. Ces végétaux ont reçu dans le commerce bien des désignations, telles que le brésillot, le bois de brésillot, le bois de Fernambouc, le bois de la baie de tous les saints, ou brésil de la baie, le brésillet, le bois du Japon, le bois de Ste-Marthe, le lamon. Qu'ils appartiennent ou non à une seule espèce ou à plusieurs, ces bois sont connus des droguistes et des teinturiers comme fournissant cette matière qui colore en rouge, et dont on fait un si grand usage dans l'industrie. Par conséquent, puisque la poudre de Lamon se nomme en italien, bersil, brésil, berzin, verzino, la situation de la côte nommée par Filicaja ne peut donner lieu à aucun doute. Nous en avons davantage à l'égard de celle de la ville de Curinda, Curenda, ou Corinda, que les géographes, tant anciens que modernes, passent sous silence. Si ce n'est que dans l'atlas de Mercatore, on trouve non loin de Buénos-

(1) Voir tome 163 des minutes de lettres du grand duc Ferdinand Ier. Celle-ci porte la date du 1er juin 1601.

Ayres, sur la rive opposée, entre l'affluent l'Urugay et celui Rio-Negro, mais beaucoup plus rapprochée de ce dernier, une ville de Curinda, aujourd'hui disparue des cartes modernes. Il ne serait donc pas impossible qu'il s'agisse, dans la lettre d'Emmanuel Cavalcanti, d'une ancienne cité des bords de Rio de la Plata, bien que nous n'osions rien affirmer à cet égard.

On pourrait, à première vue, attribuer uniquement à un sentiment d'ambition personnelle les questions que Ferdinand adresse à ses agents, sur les conditions des contrées équatoriales du globe; mais d'autres actes de ce prince nous le montrent mu le plus souvent par un zèle désintéressé, lorsqu'il se fait le promoteur des connaissances ethnographiques.

Le Père Jean dé Baldassare, Abyssin, l'informe (1) « que se trouvant sur le point de quitter Rome pour retourner en Ethiopie, il réclame son appui, ainsi qu'il avait eu précédemment celui du grand duc François, son frère, qui lui faisait toujours écrire par Bernard Vecchietti. Ce religieux sollicite des secours qui lui permettraient de subsister jusqu'à l'achèvement d'une histoire de toutes les choses regardant l'Ethiopie, histoire qu'il s'occupe de mettre en ordre. » Ses vœux sont exaucés.

Vers l'an 1587, le Père Giovanni Pietro Mattei, de Bergame, jésuite qui vécut de 1536 à 1605, fut appelé de Rome à Lisbonne, afin de rédiger en latin, et en très beau style, divers mémoires reçus du Japon, ainsi qu'une histoire de

(1) Voir sa lettre datée de Rome, du XXVIIIJ mars 1591, à la page 226 du 166e volume de la correspondance universelle des particuliers avec le grand duc. Archives des Médicis.

la conquête des Indes, dont le Florentin Francesco Serdonati a donné la traduction italienne ; et c'est Ferdinand qui prend à sa charge l'entreprise de l'impression de l'ouvrage de Mattei, ouvrage qui vit le jour à Florence. Le grand duc en reçoit les louanges du cardinal Albano et du cardinal Paleotti (1), « qui se réjouissent de pouvoir constater que Son Altesse sérénissime continue à toujours être le protecteur et l'ornement des sciences, comme le fut de tout temps la maison de Médicis. Ils le félicitent de son infatigable inclination à favoriser les productions de la presse italienne, et d'aider, par son intermédiaire, non seulement les affaires de la foi chrétienne, en propageant les livres qui peuvent y disposer les âmes des infidèles, mais encore de procurer aux fidèles et aux catholiques du plaisir et de l'admiration. »

Cette dernière phrase fait allusion à la création de l'imprimerie des langues orientales, dont nous avons déjà dit que Ferdinand, n'étant encore que cardinal, fut l'illustre fondateur. C'est au seul point de vue des missions apostoliques et des rapports des Médicis avec l'Asie, que nous entrons dans un sujet, qui sous le rapport de l'histoire de la typographie, a été tout récemment traité avec un rare talent, une clarté, un ordre remarquables et un intérêt soutenu, par un jeune écrivain, il signor Enrico Saltini, attaché aux archives centrales de Florence (2). Cette notice

(1) Mêmes archives. Voir les lettres de ces deux cardinaux du 25 et du 27 février 1588, dans le 38e volume de la correspondance des cardinaux.

(2) Della stamperia Orientale Medicea, e di Giovan Battista Raimondi. Memoria compilata sui documenti dell'Archivio Centrale di Stato, da Guglielmo Enrico Saltini, a pagina 257 del giornale Storico degli archivi Toscani, che si publica dalla soprintendenza generale agli archivi dello stato. — Firenze, presso l'editore G.-P. Vieussieux, 1860. — A la tête de ce journal

ayant paru en langue italienne, nous serons heureux d'avoir rencontré l'occasion de la signaler aux érudits français, ne fut-ce que par les emprunts très succints que nous allons lui faire.

Le cardinal Ferdinand de Médicis, protecteur des Patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche et du royaume d'Ethiopie, conçut le projet (comme le meilleur auxiliaire pour répandre le catholicisme en Orient), d'y faire distribuer, par l'entremise de marchands italiens, des évangiles, des bibles, des grammaires, des dictionnaires et, chose notable, des ouvrages de médecine et de science, l'Avicenne, l'Euclide, le Géographe Nubien, l'Apollonius Pergeus, en langues et en caractères des diverses contrées du Levant, tels que : en Arabe, en Caldaïque, en Arménien, en Slave, en Dalmate, en Syriaque, en Syriaco-Caldaïque, en Egyptien, en Persan, en Ethiopien. Les poinçons de ces caractères d'imprimerie furent exécutés avec une admirable netteté, qu'on devine par qui? par des graveurs français, par Robert Granjon, vers 1585, par Jean Cavaglion en 1595, et par Albert Cesaris, flamand, alors établis à Rome, sur la commande du libraire apostolique Domenico Basa, de qui ils furent achetés ensuite par Giovam Battista Raimondi, directeur de l'imprimerie orientale, qu'avait fondée le cardinal de Médicis en 1586. Plusieurs siècles après, en 1808, sous le gouvernement Napoléonien, ils furent demandés par M. de Gérando à Tommaso Puccini, administrateur du Musée de

à la rédaction duquel coopèrent la plupart des savants employés des archives florentines, est le surintendant il Sig^or^ Cav^iere^ Profess; Bonaini, à qui cet établissement doit sa réorganisation et sa prospérité; nom que nous prononçons avec gratitude, à cause des facilités que le docte surintendant a bien voulu nous accorder, pour puiser dans le trésor dont il est dépositaire.

Florence dit Galerie des Offices. Puis après 1816, ces dépouilles opimes enlevées aux Toscans revinrent à Florence dans leurs caisses primitives, qui n'avaient même point été ouvertes à Paris. Tout récemment, ces caractères ont servi à éditer le texte des diplômes arabes existant dans les archives d'état de Florence, avec la traduction latine en regard, du professeur sicilien Amari (depuis ministre de l'instruction publique), qui présida à l'impression de cet ouvrage, exécuté en 1861 par Félix Lemonnier, ouvrage qui a figuré à l'Exposition universelle de l'industrie italienne, en septembre, octobre et novembre de ladite année. La France avait-elle besoin, après tout, d'accaparer ces caractères? Non. Ce que l'on appelle les monuments de la conquête ne sera jamais qu'une indigne spoliation! Par une coïncidence qui plaira à ceux qui aiment les rapprochements, les premiers et les plus beaux caractères des langues orientales que possède l'imprimerie impériale de Paris, furent transportés également d'Italie, c'est-à-dire de Rome (ceux-là légitimement), avant l'année 1615, par les soins de Savary de Brèves, qui, après avoir été longtemps ambassadeur de Henri IV à Constantinople, passa en 1611 avec le même titre près de la cour pontificale. Ce savant diplomate, très versé dans la littérature orientale, fit imprimer à Rome en 1613, le catéchisme du cardinal Bellarmin, première production de cette typographie arabe dont il dota la France, sans que l'on sache si les caractères furent exécutés en Turquie ou dans la capitale du monde chrétien (1).

Pour prouver à quel point en était arrivé l'abandon de la

(1) Voir l'ouvrage della Stamperia orientale Medicea, de M. Saltini, et l'ouvrage de M. de Guignes, cité par lui, notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi. Paris. 1787.

culture des langues orientales, et la gloire qui revient à Ferdinand I[er] de l'avoir remise en honneur, il nous suffit de citer les paroles du jésuite le père Antonio Possevino, qui à son époque joua un grand rôle, tant comme agent diplomatique en Pologne et en Germanie, que comme auteur d'un grand nombre d'ouvrages. « Le duc de Bavière qui possède, dit-il, une riche bibliothèque, s'occupe sans cesse à l'augmenter d'une série de livres de piété et d'œuvres spirituelles, série qui se composera de ce qu'il sera possible de réunir en publications dans toutes les langues connues, ainsi que l'on y est parvenu pour la plupart, excepté pour le grec, l'arabe et le syriaque (lingua soriana) que je suis chargé de rechercher. En ce qui concerne l'idiôme grec, je me trouve abondamment pourvu ; pour le syriaque, je m'adresserai à Rome ; mais quant à l'arabe, je ne saurais à qui recourir plus sûrement qu'à Votre Altesse, afin de la supplier de me faire envoyer au moins le catalogue des ouvrages dont elle a ordonné l'impression en cette langue ; d'autant plus que ce catalogue me servira pour en faire honneur à Votre Altesse dans mon Sacro parato (1). »

Ce cours sommaire historique sur l'établissement organisé par Jean-Baptiste Raïmondi, était indispensable pour l'intelligence de ce que nous allons dire sur le compte des voyageurs Toscans qui se dévouèrent à parcourir l'Afrique et l'Asie, au milieu des périls et au risque de leur vie, afin de distribuer au loin les exemplaires en diverses langues asiatiques, sortis de la presse des Médicis ; hommes d'abnéga-

(1) C'est le titre d'un ouvrage du père Possevino. Voir aux Archives de Médicis, le 261e volume, page 208, de la correspondance générale des particuliers avec le grand duc.

tion et de courage, que je serais tenté d'appeler les missionnaires de l'imprimerie orientale.

A leur tête il faut placer les deux frères Jean-Baptiste et Jérôme Vecchietti, issus d'une famille toscane établie à Cosenza dans le royaume de Naples, laquelle était venue ensuite fonder une maison de banque à Naples même. Jean-Baptiste naquit le 22 décembre 1552. Ses premiers voyages, entrepris dans un but de trafic commercial, lui firent acquérir la pratique des provinces du Levant et des langues sémitiques. On appréciera la valeur de ces connaissances à l'époque dont nous parlons, lorsqu'on saura que le cardinal Paleotto, cherchant, par ordre du Pape, quelqu'un qui sut l'arabe et le caldéen; et étant allé trouver le général des jésuites, celui-ci lui déclara, à la grande surprise de ce prélat, qu'aucun de ses pères ne possédait ces idiômes (1). L'on conçoit donc suffisamment les motifs qui déterminèrent le Pape à jeter les yeux sur Jean-Baptiste Vecchietti, afin de l'envoyer en 1584 à la cour du roi de Perse, au nom du Saint-Siége, portant pour instruction de travailler à la réunion des chrétiens de ces provinces à l'Eglise romaine, et de conseiller au Sophi d'entretenir en Asie la guerre allumée contre les Turcs (2).

Dès le 14 janvier 1583, Jean-Baptiste Vecchietti écrit à Filippo Sassetti qu'il se préparait à cette pénible mission, et à aller de là le retrouver aux Indes (3). Etant donc parti pour Alexandrie, d'Egypte il passa en Syrie, et traversant

(1) Ibidem. Voir au 171e volume, page 723, de la correspondance universelle des particuliers avec le grand duc, la lettre de Jean-Baptiste Raïmondi au chevalier Bélisaire Vinta, ministre de Ferdinand Ier, datée de Rome 26 février 1593.

(2) M. Saltini, ouvrage déjà cité.

(3) Voir les lettres de Filippo Sassetti, page 231.

l'Arménie il parvint en Perse avec un plus heureux succès que l'autre gentilhomme, Jean-Baptiste Britti, envoyé par le cardinal de Médicis en Ethiopie, car, étant arrivé à la cour du Sophi, il en fut reçu au gré de ses désirs (1). Ayant donné rendez-vous à Goa à son frère Girolamo et à Sassetti, pour aller les y rejoindre, il mit son projet à exécution, mais au prix de quelles souffrances ! Il s'engagea dans une marche semée de périls et de privations, tomba malade *sans un sou* (2) (senza un soldo), non dénué toutefois de ses chers et précieux livres, achetés durant son parcours; il arriva enfin à Ormus, chez un négociant ami de Sassetti, après avoir recueilli, pour prix de ses fatigues, la possession complète de l'idiôme persan. De là il regagna Goa, afin de retrouver un navire qui le ramenât en Portugal, toujours chargé d'une quantité raisonnable (*ragionevole*) de livres fort rares et fort beaux. Jean-Baptiste Vecchietti raconte les détails de cette laborieuse odyssée, dans une lettre datée du 6 juillet 1587, adressée à Bernard Vecchietti, son parent (3), un des conseillers intimes du grand duc François. Il avait écrit la relation de son expédition de l'année 1586, et de celle accomplie en Perse en 1588, relations qui malheureusement ne furent pas imprimées. Mais par ce que nous venons de dire, qu'on se fasse une idée de ce que l'on appelait alors un voyage, et du mérite courageux qu'il y avait à l'entreprendre. Au retour vers l'Italie, après deux de ces excursions, deux fois Vecchietti fut réduit en esclavage, une fois à Alep, et une autre fois en Barbarie. Citons encore parmi les négociations dont il fut chargé, celle que

(1) Ibidem, page 410.
(2) Lettre 106 bis, ibidem, page 401.
(3) Ibidem, même lettre, même page.

Clément VIII lui confia en Espagne. Pour récompense de tant de souffrances, Vecchietti obtint à Naples une petite pension viagère et se fit admettre au Conseil de Portugal (1) : Una pensione a vita ben piccola. Elle lui fut assignée par la cour d'Espagne, à qui appartenaient alors Naples et le Portugal. De son côté, Girolamo (Jérôme) Vecchietti, dans une lettre en date de Rome, 9 juin 1594, expose son état de pauvreté et d'infortune (lo stato povero e infelice) et celui de son frère ; se voyant tous les deux dans le dénuement et dans l'impossibilité de pourvoir à leur existence (tutti e due bisognosi e impotenti), leur seule ressource consiste dans une pension viagère de 200 écus (1176 de nos francs actuels) que leur avait léguée par testament un parent, Antonio Vecchietti. Ce qu'ils réclament du grand duc, après tant de pérégrinations ordonnées par lui, ce n'est pas une récompense, « c'est simplement l'exonération de certains droits de succession exigés par le fisc, ou plutôt leur réduction, parce qu'ils étaient calculés sur le capital, comme si les légataires en avaient eu la propriété. » (2) En vérité, on se sent pris de grande commisération, après qu'on a suivi toutes les péripéties des voyages de ces deux frères, de voir à quel oubli et à quelle misérable condition les cours de Rome et de Toscane les laissaient réduits ! Girolamo Vecchietti naquit en 1557. Voyageur non moins intrépide que son frère, tantôt il l'accompagna, tantôt il s'aventura séparément. C'est lui qui rapportait à l'imprimerie orientale les manuscrits recueillis dans le Levant. Il dut acheter, entre

(1) Voir la lettre de Jean-Baptiste Vecchietti à Curzio Picchena, secrétaire d'Etat du grand duc Come II, de Madrid, 17 décembre 1613, au 321e volume, page 9 de la Correspondance universelle des particuliers. Archives des Médicis.

(1) Archives des Médicis. Suppliques.

autres, les livres de Moïse, en langue persane, dont l'existence en Egypte lui avait été révélée. « Ce serait une chose glorieuse, ajoute-t-il, de publier une Bible en langue de l'ancienne Egypte (le Copte probablement), car c'est une langue célèbre de l'antiquité qui, je l'ai redit bien des fois, tend à se perdre (sta per spirare), si l'on ne vient à son secours, attendu que son usage se trouve restreint aujourd'hui à très peu de livres et à très peu de personnes, qui les uns et les autres disparaîtront eux-mêmes, puisque les livres ne s'écrivent plus par manque d'écrivains, et ne s'impriment plus par manque de presses et de caractères d'imprimerie (1). »

Après avoir rempli en Egypte de très honorables missions auprès du patriarche d'Alexandrie, Girolamo passa onze années dans l'Inde, de 1593 à 1604, et y rejoignit son frère. Durant leur retour, ils essuyèrent un grand nombre de mésaventures, d'attaques, de blessures; c'est alors que son frère, Jean-Baptiste, tomba deux fois en esclavage (2). En 1609, il s'embarquait encore une fois pour le Levant, accompagné du chevalier de Malte Guadagni de Beauregard (3). Enfin, en 1620, il se rendit à Augsbourg, dans l'intention de faire imprimer un ouvrage qu'il avait composé (le récit de ses aventures extraordinaires). Il l'annonce comme étant de la plus haute importance, et comme ayant toujours été considéré par ceux qui l'ont lu pour une œuvre à laquelle on n'a pu atteindre dans les siècles passés. Ne trouvant per-

(1) Voir l'ouvrage déjà cité de M. Saltini, page 274.

(2) Voir au 337e volume de la Correspondance universelle des particuliers avec les grands ducs de Toscane (Archives des Médicis), la lettre adressée par Girolamo Vecchietti à Come II, datée d'Augsbourg du 16 janvier 1620.

(3) Mêmes archives, même correspondance universelle au 300e volume, page 759, lettre datée de Malte, 23 octobre 1609.

sonne en Italie qui voulût l'imprimer, parce que sa publication aurait entraîné dans des frais trop énormes, il s'était transporté à Augsbourg, Francfort et Cologne, afin de réaliser son projet (1).

Un troisième voyageur, chargé comme les précédents de la propagation des produits de l'imprimerie orientale, livré comme eux aux plus rudes péripéties de la vie errante, fut Jean-Baptiste Britti, ami et compatriote des frères Vecchietti, étant né ainsi qu'eux à Cosenza. Muni des mêmes instructions qu'avaient reçues les deux frères, il fut mandé à la même époque de 1584, au prêtre Jean (Janni), souverain de l'Ethiopie, par le pape Grégoire XIII, et par le cardinal de Médicis, de la suite duquel il faisait partie en qualité de gentilhomme. Etant parvenu à Bassora, à l'embouchure de l'Euphrate, il s'embarqua pour Ormus, sur la flotte turque; mais il fut dévalisé par certains pêcheurs arabes faisant métier de pillards; blessé en cinq ou six endroits en défendant ses jours, il leur échappa après avoir tout perdu, se réfugia à Ormus en mars 1585, et, sous la protection du gouverneur de ce port, se rendit à Goa pour attendre le passage d'un navire, afin de gagner les côtes d'Ethiopie (2). Certes, des voyageurs doués de tant d'énergie et de constance dans l'accomplissement de leurs devoirs, se consacrant avec une si vive ardeur à arracher à une perte certaine de rares manuscrits, ont des titres à la sympathie et au souvenir de la postérité !

(1) Jacopo Morelli, dans l'index raisonné des manuscrits de la bibliothèque Mani, de Venise, cite pareillement une lettre de Girolamo Vecchietti, datée d'Augsbourg, 26 mars 1620, où il fait un long récit des événements de ses voyages.

(2) Lettere di Sassetti, pages 332, 371, 424.

La mission de Vecchietti paraît avoir été couronnée de succès, puisque lui-même écrit de Rome, en date du 2 juillet 1600, au chevalier Vinta, premier ministre et secrétaire d'Etat du grand duc. « Le Père, Frère Vincenzio, de l'ordre des carmes déchaussés, étant allé en Perse, a été fort bien accueilli par le roi, duquel il a obtenu un couvent et une église à Hispaham. Il retourne une seconde fois dans cette contrée. Il est parfaitement informé des choses du pays, et connait ce Michel Agniolo que vous savez. Ce Père est une personne de grand mérite et de grande bonté ; aussi suis-je d'opinion qu'il pourrait être utile dans les affaires qui surviendraient en ces contrées, étant, comme je l'ai observé, en excellents termes avec cette cour où il est très connu (1). »

Ce Père Vincenzio, est Vincenzio Ruffino, frère mineur observant, et Michel-Agniolo, est ce Michel-Ange Corraï ou Corari, syrien (2), né à Alep, point de communication entre la Méditerranée et le golfe Persique ; personnage que nous avons tout lieu de présumer chrétien, car, en 1599, il était venu à Rome en compagnie du Père Vincenzio Ruffino (3), et il devint plus tard le protecteur de Frère Benigno de San Michele, carme déchaussé, qui en parle en ces termes, dans une lettre au grand duc, datée de Rome, le 7 janvier 1614 (4). « Ayant été envoyé ici par mes Pères

(1) Voir aux Archives des Médicis, le 305e volume de la Correspondance universelle des particuliers avec les grands ducs, à la page 433.

(2) Suriano ou Soriano. Il s'excuse de ne pas savoir écrire en italien, et de ne pouvoir signer qu'en Suriano. En Français on trouve aussi quelquefois Surien employé pour Syrien.

(3) Voir aux mêmes Archives, au 31e volume de la correspondance avec les cardinaux, la lettre originale du grand duc Ferdinand au cardinal Dal Monte-Sansavino, datée de Montevettelini, 18 décembre 1599.

(4) Aux mêmes Archives, 323e volume de la Correspondance universelle des particuliers, à la page 382.

qui résident en Perse, pour leurs affaires particulières, à cette occasion, le roi de cette contrée m'a remis une lettre pour Votre Altesse, et m'a ordonné de lui protester qu'elle n'avait pas, même parmi les princes chrétiens, de personne qui en conçoive plus d'estime que lui..... Par ce motif, il m'a chargé de demander en son nom, à Votre Altesse, trois ou quatre canons d'arquebuse de 6 à 7 palmes de longueur, et une bonne cotte de mailles ; ajoutant qu'aucune arme des chrétiens autre que celles-là, ne tenait en échec les Turcs, nos ennemis communs ; et par ce motif, il désirerait ardemment en être pourvu. — Le chevalier Michel-Ange Corraï, serviteur de V. A. en cette cour, vit maintenant honoré au-delà de toute expression par le monarque Persan, dont il a reçu en jouissance perpétuelle certaines terres qui lui procurent un revenu annuel de passé 3,000 écus, et en argent, meubles et autres présents, la valeur de plus de 50,000 écus ; biens précédemment possédés par un personnage mahométan, capitaine de la cavalerie (nommé Denghiz-Begh) (1), lequel fut envoyé dans ces dernières années, avec une quantité considérable de soie, en ambassade auprès de Sa Majesté catholique d'Espagne ; mais dans cette charge, n'ayant pas servi son souverain comme celui-ci le prétendait, il fut mis à mort à son retour, et le roi fit don de tout son avoir au seigneur Michel-Ange. » A l'époque dont nous parlons, la religion catholique fut florissante en Perse, où depuis trois cents ans et plus, les chrétiens étaient restés sous l'obéissance du Souverain Pontife de

(1) Le nom est mentionné dans une lettre de Jean-Baptiste Vecchietti, datée de Madrid, le 17 décembre 1613, adressée au secrétaire d'état du grand duc Come II, Curzio Picchena, et que l'on trouve au 321e volume, page 9, de la Correspondance universelle des particuliers. Mais Vecchietti dit que Denghiz-Begh avait été envoyé en ambassade à Constantinople.

l'Eglise romaine, au milieu des infidèles et de populations hostiles. Le Père, Frère Paolo Maria Cittadini, italien, de l'ordre de St-Dominique, théologien et vicaire-général de de la Perse, et de l'une et l'autre Arménie en 1617, nous apprend qu'il avait sous sa direction plusieurs couvents, dans beaucoup de villes où l'on comptait des catholiques, principalement à Maxivano, en Arménie (1).

Un autre genre d'émissaires chargés d'explorer les contrées Asiatiques par l'ordre de Ferdinand I[er], ce furent ces hommes envoyés à la recherche de marbres précieux, de jaspes, de lapis-lazzuli, d'agates, qui servirent à l'ornementation de la chapelle sépulcrale des Médicis. Le chevalier Settimani, dans ses mémoires inédits (2), prétend que la première pensée d'ériger cette chapelle, se rattache à un projet de transporter à Florence le Saint-Sépulcre du Christ, promesse de conquête qu'aurait faite à Ferdinand I[er] l'émir Faccardin, prince de Sion et de Tyr en Syrie, chef d'une partie des populations Druses, afin de tirer du grand duc un secours contre ses ennemis particuliers. Quoiqu'il en soit de ce projet, la chapelle resta destinée en définitive à renfermer les tombes de la famille régnante des Médicis, et fut exécutée d'après un plan vaste et magnifique, qu'aurait à peine osé concevoir pour sa dynastie un roi de toutes les Espagnes, un Philippe II. Ce fut pour revêtir les murs de ce monument splendide et vraiment royal, que Ferdinand envoya par toute la terre les émissaires dont nous avons parlé, chargés d'en rapporter les agates et les pierres

(1) Voir la lettre du père Cittadini, en date de Naxivano de l'Arménie-Majeure, 13 août 1617, au 332[e] volume, page 75 de la Correspondance universelle des particuliers. Archives des Médicis.

(2) Voir à l'année 1613.

dures, qui, découpées ensuite, et assemblées en une sorte de marqueterie, de rinceaux, de fleurs et d'armoiries, ont été l'origine, ou du moins le développement d'une espèce particulière de mosaïque, dite mosaïque de Florence, la plus riche à notre avis, et la plus durable qui existe, puisqu'elle est composée de pierres rares, dont les veines habilement employées, remplacent ces ombres et ces clairs obscurs, au moyen desquels le pinceau des dessinateurs forme le relief des objets dans les tableaux. La correspondance conservée aux archives des Médicis nous montre Ferdinand poursuivant avc une ardeur sans égale la décoration de cette chapelle. Pour nous renfermer dans notre cadre, où nous traitons des voyages et du commerce dans les continents nouvellement découverts, voyons quels explorateurs Ferdinand I[er] y dirigea.

C'est le 10 janvier 1604, que fut posée la première pierre de la chapelle, dont le prince Don Giovanni de Médicis, qui se piquait de connaissances architectoniques, donna les dessins, laissant à Matteo Nigetti, architecte Florentin, le soin de faire le petit modèle du monument, et les esquisses d'ornements de jaspe (c'est-à-dire de mosaïque), tant pour les parois de la chapelle, que pour son autel, et pour le tabernacle du Saint-Sacrement (1). Ces jaspes, on les rassemblait depuis plusieurs années, et c'est alors qu'eurent lieu les explorations ordonnées à cet effet au Brésil, au Mexique, et jusqu'au fond de l'Asie. Déjà le grand duc avait dans ces parages, à Macao, un de ses sujets, Orazio

(1) « I disegni e modelli, sì della muraglia come *degli ornamenti dè Diaspri, e dell'altare e ciborio.* » Voir aux Archives des Médicis, vol. 5 *bis* de la 1[re] miscellanée, dossier de 1640.

Néretti, qui y remplissait des fonctions importantes. Bien des années auparavant, il était venu aux Indes avec les marchands de la maison des Rovaleschi, qui avaient pris, par contrat passé avec le roi, la ferme du poivre. S'étant attaché au service des Portugais, il avait acquis de la réputation, était bien vu et bien reçu parmi les gentilshommes indiens (*sic*) et les capitaines vice-rois. En 1600, Don Pagolo de Portugal, ayant pris le commandement de quatre navires qui se rendaient de la Chine au Japon, Néretti l'accompagna dans cette expédition, en qualité d'agent. Mais, comme Don Pagolo dut s'arrêter à Macao, Néretti le remplaça à titre de capitaine-major ou capitaine-général du voyage, et résida au Japon un grand laps de temps, revêtu de cette même charge qui lui conférait la direction de tous les voyages entrepris par les Portugais dans cette partie lointaine du globe (1). L'an 1613, il fut de nouveau envoyé en qualité d'ambassadeur près de l'empereur du Japon, par les Portugais, afin de tâcher de rétablir leurs relations commerciales frappées de prohibition, ambassade où il eut le bonheur de pleinement réussir, mais avec quelles fatigues et quelles dépenses pour lui-même, on se l'imagine ! Néretti avait pour mère une dame de la maison Bonsi, et pour aïeule maternelle une héritière de la maison Ridolfi, deux illustres familles Florentines. L'un de ses frères, Fabio Néretti, habitait Venise, l'autre, nommé Bernardino, était resté à Florence, berceau de sa maison. Sur la fin de ses jours, en 1619, Orazio fixé tout-à-fait à Lisbonne, sollicita le titre de Fidalgo de Portugal et l'habit

(1) Ibidem, 263e volume, à la page 235, de la correspondance générale des particuliers avec le grand duc, lettre du Père Alexandre Valegnano au Père Jean Alvarez.

de chevalier du Christ (1).

Un autre personnage, qui depuis nombre d'années possédait la confiance de Ferdinand Ier, pour ses relations extérieures, surtout en affaires commerciales, était le Flamand Van Derneensen, époux d'une Florentine, lequel, à l'avénement de Henri IV, et à l'époque de l'occupation du château d'If par le grand duc de Toscane, vers 1592, avait rempli plusieurs missions secrètes, lorsqu'il était à Marseille employé dans la maison des Pesciolini de Pise, qui se livraient au négoce dans ce port français. C'est à propos de cet agent que le grand duc ordonne, en 1603, à son premier ministre, le chevalier Bélisaire Vinta (2), « que l'on écrive à Antonio Carletti qui est à Amsterdam, afin de savoir où il faut envoyer des lettres à Van Derneensen; et il recommande qu'on lui en adresse un double à Paris, où il serait possible qu'il se trouvât. Qu'on lui dise que Son Altesse a l'intention de mander en Perse, d'où elle veut se procurer pour sa chapelle des marbres précieux de différentes sortes. Son Altesse désire en outre qu'il lui donne une relation, la plus détaillée qu'il dépendra de lui, sur l'itinéraire de Perse au royaume de Magor, où l'on dit que l'on trouve beaucoup de pierres rares, agates, jaspes, et sur la situation des carrières du lapis-lazzuli. Secondement une relation sur les facilités du voyage de Perse jusqu'à la Chine pour le trafic des soies; la qualité de celles récoltées en Perse, destinées à ces pays; les lieux où l'on récolte la soie indigène de la Chine, et si l'on en exporte en

(1) Archives de Médicis, au 334e volume, page 615 de la correspondance universelle des particuliers avec le grand duc, avril 1619.

(2) Mêmes Archives, au 146e volume des minutes de lettres du grand duc Ferdinand Ier, document sans date, parmi ceux de 1603.

Perse ; les diverses espèces de soies qui s'y produisent, comment on pourrait les faire venir, et par quelle voie ? En un mot, des renseignements circonstanciés sur les soies, sur les agates et sur les autres pierres qui existent dans ces régions. Il recommande aussi à Van Derneensen de se procurer, et de lui faire passer, une carte des plus étendues et des plus exactes de la navigation aux Indes-Orientales et au royaume de Magor. »

De son côté, Nicolas Ciménès, sous la date de Florence, 25 octobre 1603, envoye au chevalier Bélisaire Vinta copie de la lettre qu'il a écrite à Mutio Cappelletti de Venise (1), et il fait mention des pierres qu'il attend d'Ormus. Il y joint la traduction et la copie d'une autre lettre qu'il a écrite à Don Pédro Cotinho, nommé par le roi d'Espagne gouverneur d'Ormus. En voici la teneur (2) : « Le seigneur Don Diégo Lobo étant venu en Italie, et ayant visité Son Altesse le grand duc de Toscane, l'a informée du mérite et de la valeur de votre seigneurie, et comme dans le même temps parvenait ici la nouvelle de la belle résistance que vous avez faite, lorsque le roi de Perse mit le siége devant cette île, S. A. étant prince très enthousiaste de pareilles actions et d'un semblable courage, croit devoir ne pas différer d'en complimenter votre seigneurie, ainsi qu'elle le fait par sa lettre ci-jointe. En conséquence, je donne des ordres à Venise, afin qu'elle vous parvienne. »

« Voilà plusieurs années que ce prince s'occupe de faire exécuter une chapelle en conformité avec sa grandeur. Il

(1) Ibidem. Au 8e volume, page 63, de la correspondance du premier secrétaire d'Etat, Bélisaire Vinta.

(2) Ibidem. Au 259e volume, page 358, de la correspondance universelle des particuliers avec le souverain.

ambitionnerait qu'elle fût comptée parmi les meilleurs sanctuaires de la chrétienté. L'entretien ayant roulé sur ce sujet avec Don Diégo Lobo, Son Altesse a appris de lui qu'en votre gouvernement, et particulièrement à Cambay, on jouit de la possibilité de se procurer facilement une bonne quantité de pierres dures (pierres fines) qui y sont communes. Son Altesse désirerait donc que votre seigneurie lui fît la faveur de lui trouver celles dont la petite boîte ci-jointe renferme, à titre d'échantillons, des morceaux que l'on nomme ici agates, améthystes et jaspes. Elle en voudrait une certaine quantité de chaque sorte, des couleurs les plus vives, et des plus grandes qu'il sera possible d'avoir. Ce sont de ces pierres qui s'expédient de votre gouvernement jusqu'en Portugal, sous la forme d'anneaux, de cachets, de coupes et autres, telles que la pierre de lait et la pierre de sang. Mais il suffit que celles demandées par Son Altesse lui parviennent brutes, ainsi qu'elles sortent des carrières, afin d'être ensuite travaillées ici selon le besoin. Il ne doit pas manquer, près de vous, de gens qui s'y connaissent bien et s'y entendent. »

Ouvrons ici une parenthèse pour expliquer ce que c'était que la pierre de lait et la pierre de sang. On croyait beaucoup alors à la vertu médicinale de certaines pierres, parmi lesquelles figure au premier rang la célèbre pierre de Belzuar, sur laquelle il y aurait tout un chapitre à écrire. Mais n'étant pas de notre sujet, contentons-nous de dire que les Médicis distinguaient les véritables dont ils faisaient le plus grand cas comme remède, d'avec d'autres prétendues pierres de belzoar, que la fraude n'avait pas manqué de répandre dans le commerce. Quant à la pierre de lait, les Indiens prétendaient qu'elle avait la propriété de faire tourner ce liquide. Mais Philippe Sassetti se mo-

que de ces superstitions (Lettre 73). Cette pierre a de la transparence, et est jaspée de taches laiteuses ou paillettes d'opale se détachant sur un gris foncé. La pierre de sang ne serait-elle pas le jaspe sanguin, qui est maculé de rouge sur un fond vert sombre.

Nicolas Ciménès continue : » Quant à la dépense de l'achat de ces pierres, et à leur expédition pour Florence, le porteur de ces lettres est chargé de payer là-bas les sommes nécessaires, et de diriger une partie des pierres par terre, à dos de chameau, en suivant la voie de la Cafila, pour être rendues ici par celle de Venise, ainsi que Son Altesse le désire. Quant au surplus, votre seigneurie pourra donner l'ordre de les envoyer de Cochin à Goa, à Ferdinand Ciménès qui réside en cette ville, afin qu'il les expédie en Europe par le premier navire portugais. La lettre ci-incluse est à sa destination. »

Nous sommes encore une fois obligés d'interrompre le cours de la lettre de Nicolas Ciménès, afin d'expliquer le mot Cafila, qu'un Italien cherchera vainement dans le dictionnaire de la Crusca. La Cafila était le nom que l'on donnait aux caravanes de l'Hindoustan et de l'Afghanistan.

La lettre de Ciménès se termine ainsi : « J'attendrai l'avis que me donnera Votre I^lme^ Seigneurie sur ce qu'elle aura commandé, en même temps que la réponse de Son Altesse, qu'elle peut considérer comme un ami particulier, prêt à l'obliger en ce qui pourrait être de son service, et qui sera très reconnaissant et rempli du souvenir de la faveur que vous lui accorderez. Au demeurant, persuadé que le S. Don Diégo Lobo fera une attestation spéciale des bonnes dispositions de Son Altesse Sénér^me^, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, profitant de cette précieuse

occasion pour me protester le serviteur de Votre Ill^me Seigneurie et priant Dieu pour sa prospérité. »

En 1608, le grand duc ne se contente plus de faire venir des pierres dures (1) par l'entremise de personnages établis en Asie, et veut envoyer directement des hommes à lui pour en recueillir , et il fait écrire en chiffre à Van Derneensen (2) : « Informez-vous en Hollande, si le navire que vous avez acheté peut se rendre à Malacca, et dans quel port des Indes il peut entrer. Enfin, si pour aller en Chine, ce bâtiment peut passer entre les îles. » Ailleurs, il ordonne encore de mettre en chiffres ce qui suit, pour Van Derneensen (3) : « Qu'il se pourvoye d'un bon pilote pour le voyage des Indes-Orientales, et qu'il l'envoye partout où il le jugera nécessaire, de même qu'à ceux avec lesquels il traitera soit d'assurances, soit de vouloir engager des capitaux sur ce navire pour le voyage de l'Inde, que ce bâtiment ne peut nuire à la navigation de la compagnie hollandaise des Indes-Orientales, parce qu'avec *son patache*, il sera dirigé sur Cambay pour faire le chargement

(1) Dans le langage des mosaïstes florentins, on entend par pierres dures ce que nous appellerions pierres fines, les calcédoines, les cornalines, les malachites, les agates, les jaspes, les brocatelles d'Espagne, et autres pierres analogues, dont la taille exige les fers les mieux trempés, et qui, susceptibles d'un beau poli, ne s'altèrent point par le frottement. De même que dans les nuages on aperçoit des apparences d'objets et de figures, de même dans les veines des pierres, les mosaïstes cherchent des formes de plumes d'oiseau, d'ailes de papillons, de feuilles de plantes ; ils scient ces petits morceaux et rapprochant avec discernement ces diverses contours, ils en forment une image. La mosaïque de Rome est composée au contraire de petits cubes de pâte d'émaux, vitrifiés, de diverses couleurs.

(2) Archives des Médicis, au 166e volumes, page 279 des minutes des lettres et notes diplomatiques des grands ducs de Toscane. Lettre sans date (de 1606).

(3) Ibidem. mêmes minutes, même volume 166, page 272-274, inserto du 20 juillet 1606.

des pierres dures destinées à la chapelle de Son Altesse, et des autres objets encore qui se trouvent à Cambay, lesquels, de toutes façons, lui parviennent actuellement par la voie du Portugal. »

Nous suspendrons un moment notre narration, pour faire sur le mot *patache* un léger commentaire dont nous croyons que le lecteur nous saura gré, principalement le lecteur italien, puisque cette expression, qui se retrouve à chaque instant dans la correspondance de Ferdinand Ier et de ses ministres, n'a pas reçu le droit de bourgeoisie dans le dictionnaire de la Crusca, bien que l'étymologie de *patache*, *patascia*, soit donnée par nos linguistes, comme étant italienne. La Crusca répond à cela qu'il faut renvoyer ces expressions aux dictionnaires technologiques; mais elle en a admis bien d'autres; et pour n'en citer qu'un, elle a admis le mot *alla (aune)* mesure anglaise, française et belge, qui, disons-le en passant, était employée à Florence, lorsqu'on avait à vérifier ou inventorier des étoffes de grande dimension, des tapis, des arazzi, par exemple, d'une façon plus expéditive, l'alla étant double du *braccio*. La Crusca ne nous apprend pas vers quelle époque l'alla a cessé d'être en usage. Quant à la *patache*, ou au *patache*, au *pétache*, en italien *pataccio* et *pétaccio*, car nous trouvons également les deux vocables dans les vieux textes, c'était un vaisseau léger qui accompagnait les grands navires se rendant en Amérique et dans l'Inde. Son peu de tirant d'eau lui permettait d'approcher des côtes, de procéder aux sondages, de franchir les barres, de remonter l'embouchure des fleuves, en un mot d'exécuter toutes les manœuvres d'exploration, très importantes dans un voyage de découverte. Son rôle et son allure lui donneraient quelque ressemblance avec l'aviso. Cette expression était très usitée au

temps de Henri IV. Le document italien de 1603, à la page 272, au verso, parle : du *pataccio* all'uso di quelli che vanno alle Indie Orientali..... et se vi si può mettere i remi, sarà bene ; quanto che no, si faccia senza essi, (si l'on peut y mettre les rames; ce sera bien, si on ne le peut, on fera sans elles.) A la page 274, on mentionne le *petaccio* et la *lancia*, commandés en Hollande ; à la page 279, il est encore écrit *petaccia*. Ugolino Baron, dans une lettre en italien du 1[er] août 1607 (1), écrit : « Nous avons trouvé au cap de Calédonie le *pataccio* Santa Maria, monté par le capitaine Jacques Pieres, qui avait pris à bord son pilote pour l'expédition de Chypre, laquelle n'a pas réussi. » Tandis que Frère Antonio Martelli, prieur de Messine (ordre de Malte), écrit pareillement en italien le 19 janvier 1609 : « Le *pétache* (*petaccio*) si maltraité qui appartient à Votre Altesse, s'en reviendra avec les autres gallions (*galeoni*) qui se sont réfugiés dans ce port, pour cause de mauvais temps (2). » Dans la correspondance de Christine de Lorraine, page 213 du 63e volume, une relation en langue italienne sous la date du 11 août 1608, s'exprime ainsi : « Le *pattache (pattachio)* ou galiote *(galeotta)* de Madame Sénénissime (la grande duchesse veuve) appelé le Grifone, quitta le port de Livourne sous le commandement du capitaine Puy. » Ce dernier passage explique quel genre de navire était un patache, comme le fait encore le passage suivant d'une supplique en italien de la comtesse de Warvich, où elle dit : « Que le comte son mari voulait armer

(1) Archives des Médicis, correspondance de la grande duchesse Christine de Lorraine, 46e volume.

(2) Archives des Médicis, correspondance de la grande duchesse Christine de Lorraine, 49e volume.

en course son *pataccio* à Livourne; mais que tandis qu'il traitait des conditions avec Guaspero Orsi et Thomas Hont, ils firent sortir le *pataccio* du port avant d'être tombés d'accord; et conduisirent ce navire (vascello) à Trapani, où ils prétendaient le vendre sans le consentement du comte, et en violation des lois et coutumes maritimes. Ce n'était pas tant la valeur du vaisseau que le vaisseau lui-même dont le comte regrettait la perte, par la raison qu'ayant été construit sur le modèle du Galion *(Galeone)* le Saint-Jean-Baptiste, il aurait souhaité qu'il ne tombât pas en des mains étrangères, comme il arriverait si on venait à le vendre, car on ne manquerait pas de le copier (1). « Enfin le grand duc Ferdinand I[er] lui-même s'exprime ainsi dans la minute d'une de ses lettres en italien, adressée, en août 1605, à Vincenzio Strozzi : « Que l'on cesse de fréter plusieurs navires à Rouen... A Nantes, que Romena suspende sur-le-champ les acquisitions, même le bâtiment *la Prospère,* le patache *(pataccio)* pour lesquels il avait carte blanche. » Voir aux minutes de Ferdinand I[er], 166[e] volume. Nous allons faire suivre actuellement quelques documents en français, afin de constater dans notre langue l'emploi du mot *patache*. La comtesse de Warvich écrit de Livourne le 6 mai 1609 (2) : Je lui rendrai (à Son Altesse Sérénissime), remerciement très humble de l'honneur qu'il luy a pleu me faire, en me remettant, touchant mon *patache*, le choix des deux voyes, ou de la justice ou de l'arbitrage. » — « Le gran heau que fesait le patache et la tartane, m'ont contrin la renvouier, l'aian par plusieurs

(3) Ibidem, au 63[e] volume, page 213.

(4) Ibidem, au 5[e] volume, 460.

fois casi perdue. Dieu leur fase la grase d'achever leur vouiage (1). » Cette lettre est du chevalier de Malte, Beauregard-Guadagni, et voici celle de M. de Beaulieu, gentilhomme provençal de qualité, frère du baron de la Garde (2) : « En attendant le retour du gentilhomme que j'avois envoyé à Son Altesse, ne désirant demurer inutille avec mon équiparge, je me résolut d'envoyer mon *patache* et ma tartane en Levant, et moy attendant l'honneur des commandemens de Vous Altesses, de m'en aller à Thunis, pour brusler les navire de guerre dudit Tunis; ce que j'ay fait soubs l'asurance que exécutant bien mon désain, que Vous Altesse auroit agréable que j'avoasse estre à votre service.... Je m'en vins à Malte où j'apprins que mon *patache* et ma tartane avoient fait une prins d'une nef vénitiane que les Turcs avoient faict et sacagée. » Un autre Français, le capitaine Jacques Pierre, mande à la grande duchesse Christine (3) : « J'ay esté avec Monsieur le commissaire..... il s'en vouloit aler en sa maison; et s'il plaist à V. A. S. luy donner le *patache,* et qui viendra avec moy, il s'en acquitera fidellement..... à Ligorne, ce 17 novembre 1606. » Le commandeur des bastiments *(sic* la signature) écrit pareillement à la grande duchesse : « Despuis que M. Mottet est arrivé issi, il a truvé dé mariniers et dé bons pillos, et un capitaine pour aller commander un de ses *pétaches*...,. de Malta, se 20 août 1606 (4). » Nous nous limiterons à ces citations, que nous pourrions multiplier à l'infini.

(1) Ibidem, même correspondance, même volume, à la page 339.

(2) Ibidem, même correspondance, même volume, à la page 595.

(3) Archives des Médicis, correspondance de la grande duchesse Christine de Lorraine, au volume 4e, page 423.

(4) Ibidem, même correspondance, 4e volume, page 347.

Nous avons dit, avant de faire cette excursion dans le domaine de la Lexicologie, à propos du mot patache, qu'en 1608, le grand duc Ferdinand pensait à envoyer un navire en Asie, afin qu'on le chargeât de jaspes et de marbres précieux, recommandant de prendre toutes les précautions, afin de ne pas alarmer la vigilance toujours ombrageuse de la compagnie hollandaise des Indes-Orientales. Suivons-le maintenant dans cette entreprise.

Une dernière mesure restait à prendre : il s'agissait d'obtenir un passeport de la cour d'Espagne pour les hommes qu'il expédiait aux Indes. L'Espagne était si jalouse de ses colonies, et craignait tellement de se les voir enlever, qu'elle allait jusqu'à punir de mort l'Européen qui pénétrerait sans autorisation préalable sur le sol de ses conquêtes en Asie. C'est pourquoi Ferdinand écrit, le 19 janvier 1608, à l'archevêque de Pise, alors son ambassadeur à Madrid (1) : « Bien que les dernières lettres de Votre Seigneurie aient représenté les difficultés insurmontables qu'il y a de pouvoir obtenir la permission d'envoyer des navires aux Indes, et d'y acquérir des Etats, cependant vous ne mentionnez pas que l'on ait repoussé le désir particulier que nous avions de mander quatre hommes au Mogor, afin de chercher des pierres rares pour notre chapelle, et en faire provision, puisque Votre Seigneurie ajoute que le duc de Lerme lui avait dit que cette affaire aurait été expédiée; en sorte que vous devez en avoir pressé davantage la réalisation. Il ne peut entrer dans notre esprit, que la cour d'Espagne soit pour prendre ombrage d'une curiosité de si peu d'importance, et qu'elle se refu-

(1) Mêmes archives, au 46e volume de la correspondance d'Espagne, première série, minutes de lettres du grand duc.

serait à nous donner ce genre de contentement. En somme nous voudrions que vous vous ingéniez, par tous les moyens possibles, afin d'arracher promptement cette autorisation en faveur de mes quatre hommes. Si pourtant on faisait difficulté de la concéder pour les quatre, obtenez-là du moins pour deux, et notamment pour Cristofano Pandolfini, parce qu'il se trouve avoir en ce pays lointain un jésuite qui est son oncle, lequel habite la ville royale de Mogor, et jouit de l'amitié du souverain de cet empire. »

Bientôt la négociation a fait de grands pas, les difficultés sont applanies, ainsi que nous le certifie la lettre suivantes du capitaine Pandolfini, en date de Madrid, 30 octobre 1608, adressée à l'ambassadeur florentin résidant à la cour d'Espagne (1) : « Cedit jour, j'ai tiré par la voie d'Alicante, sur le signor Vincenzo Médici (trésorier général), moi soussigné Cristofano Pandolfini, avec trois autres gentilshommes florentins, expédiés à Lisbonne par Son Altesse Sérénissime, notre maître, afin de nous embarquer sur deux navires que S. A. Sérén[me] sait être en partance pour les Indes-Orientales ; notre mission étant de recueillir des marbres pour le service de la chapelle royale que S. A. Sérén[me] fait ériger en l'honneur et louange de Dieu ; et de nous en retourner en Italie, lorsque nous serons pourvus de la quantité que nous pourrons réunir.

Le grand duc Ferdinand écrit au Père général des jésuites (2) : « Que pour l'embellissement de la chapelle qu'il fait construire dans l'église de St-Laurent, se propo-

(1) Archives des Médicis. Dans le 12e volume de la 2e miscellanée, registre de 1608.

(2) Ibidem, au 178e volume des minutes et insexti du grand duc Ferdinand Ier, page 393.

sant d'envoyer quatre hommes de ses serviteurs jusqu'aux Indes-Orientales, afin de chercher des pierres rares, il souhaiterait que ce Pére général lui remit des lettres de recommandation pour tous les recteurs des couvents que l'ordre des jésuites possède dans ces régions lointaines, à commencer par le recteur des jésuites de Lisbonne, où les hommes du grand duc doivent s'embarquer. Il en prie instamment le Père général, et il se flatte qu'il voudra bien prendre cette peine, non seulement afin de lui rendre un service signalé, mais aussi pour acquérir des mérites près de Dieu, puisque cette œuvre regarde son culte, et est entreprise en son honneur. »

Nos voyageurs partent donc, munis de lettres de recommandation, parmi lesquelles il en est une pour ce parent de Pandolfini, le Père Francesco Corsi, habitant la ville de Lahore, dans les Etats du roi de Magor (1). Elle est datée du 10 octobre 1608, et se trouve dans le 166e volume des minutes de lettres du grand duc (2), de même qu'une autre lettre sous la même date pour cet Orazio Neretti, que nous avons déjà mentionné comme résidant également dans l'Inde, en faveur de Pandolfini, et de quatre hommes intelligents et capables qui lui sont adjoints, lesquels se nommaient Giavan-Batista Nobili, Cosimo Guazzoni, Vincenzo Nello, et Alessandro Sirigatti. Voici la traduction de la lettre au Père Corsi, jésuite :

« Mon Révérend Père, après nous être procuré plusieurs lettres de Monseigneur le Père général de votre ordre pour divers Pères qui se trouvent en ces régions

(1) On lit dans ces divers documents, tantôt Magor, tantôt Mogor. C'est l'Empire Mongol.

(2) Un double de la lettre du Père Corsi existe pareillement au 170e volume de la même série, entre les papiers sans pagination. (Carte non numerate.)

lointaines, à titre de recommandation en faveur du capitaine Christophe Pandolfini, gentilhomme florentin, notre sujet, et de quatre autres hommes que nous mandons aux Indes, afin de se mettre à la recherche de pierres pour le service et l'ornement de la chapelle que nous faisons élever dans notre église de Saint-Laurent de notre ville de Florence, nous avons appris que vous vous trouviez également en ces lieux ; n'ayant pu dans le même moment prier le Père général de leur délivrer des lettres pour vous, nous nous sommes résolus d'y suppléer avec celle-ci, sachant ce que nous pouvons présumer de vos bonnes dispositions pour ce qui contribuerait à nous donner du contentement. Par conséquent, nous vous recommandons nos sujets ici mentionnés, en tout ce que votre coopération et votre obligeance pourraient leur être de secours dans une aussi pieuse entreprise. Et nous, réciproquement nous serons toujours dans les meilleures dispositions pour favoriser tout ce qui concernera vos propres intérêts. »

Cet engagement que Ferdinand Ier ne put tenir, puisqu'il mourut peu après en 1609, il appartint à son fils Côme II de le remplir ; il s'en acquitta généreusement lorsque le Père Trigault, jésuite, faisant appel à sa libéralité et à sa protection, réclama son assistance en faveur des missions de la Chine (1). Il en recueillit les marques, de la part de ce jeune prince, fidèle en cela aux traditions de sa famille, car, à toute époque de leur splendeur, les Médicis, promoteurs des sciences, avides de tout apprendre et de tout con-

(1) Nous avons déjà signalé plus haut l'intéressant ouvrage de M. l'abbé Dehaisnes, sur la vie du Père Trigault, missionnaire en Chine, et nous ajoutons que l'on y trouvera une foule de faits qui confirment à notre grande satisfaction, ceux que nous avons recueillis nous-mêmes sur les péripéties des voyages, du commerce et des missions apostoliques, vers l'extrême Orient.

naître, manifestèrent une grande sympathie pour les choses du Levant et de l'Asie, et conservèrent toujours le goût de satisfaire leur curiosité héréditaire sur les événements qui se produisaient dans les différentes parties de l'Univers. Combien de fois ces événements, surtout ceux de l'Orient, n'attirèrent-ils pas leur attention dans les diverses circonstances qui intéressèrent soit la propagation de la foi catholique, soit l'extension de la prospérité du port de Livourne, soit enfin certaines de leurs affaires personnelles. N'oublions pas d'ailleurs que de l'Asie venaient les perles, les diamants, les rubis, pour lesquels ces princes, poussés par le besoin de couvrir avec le faste leur origine un peu récente comme souverains, témoignèrent une assez grande affection.

Mais la richesse commerciale qui, jusqu'à la découverte de l'Amérique, avait été concentrée dans la Méditerranée et entre les mains de l'Italie, cette richesse commerciale déjà fortement compromise par l'invasion des Turcs dans l'empire d'Orient, où Venise et Gênes comptaient tant de factoreries, acheva complètement de se tarir, lorsque s'ouvrit la route de l'inconnu et des voyages hardis à travers les Océans. Le continent américain était entrevu ; le cap de Bonne-Espérance était doublé ; la fortune avait passé aux mains des Portugais, des Espagnols et des Hollandais. Ce sont là des faits souvent mis en relief par la plume de l'histoire ; mais ce qu'on n'a peut-être point assez remarqué, c'est que ce ne furent pas seulement ces nouveaux itinéraires qui occasionnèrent la ruine du commerce de l'Italie, ce fut principalement le monopole despotique que s'arrogèrent dans les deux Indes l'Espagne, la Hollande et le Portugal, par les manœuvres que nous avons décrites.

INDICATION DES DOCUMENTS INÉDITS

CITÉS DANS CETTE NOTICE.

Pages.	Nos des notes.				
197	(1)	Archives centrales, à Florence. Archives des Médicis.	Correspondance des grands ducs de Toscane avec les cardinaux.	50e vol. sans pagination.	Minute de la lettre de Ferdinand Ier, grand duc de Toscane, au cardinal dal Monte Sansavino. De l'Ambrogiana, 19 décembre 1600. Premiers mots de la lettre : *Mando a V. S. Illma una patente fatta dal Rè di Persia...*
199	(1)	Ibidem.	Même correspondance.	48e vol. sans pagination.	Lettre du cardinal dal Monte Sansavino à Ferdinand Ier, grand duc De Toscane. de Rome 28 avril 1601. Premiers mots : *Giovedi fu chiamato il Patriarca di Costantinopoli...*
Ibid	(2)	Ibidem.	Correspondance de Rome.—1re Série.	58e vol. sans pagination.	Lettre de l'ambassadeur florentin Giovanni Niccolini, à Ferdinand Ier, grand duc de Toscane. De Rome, XI avril 1601.
201	(1)	Ibidem.	Correspondance générale des par-	283e volume p. 588.	Lettre de Valerio Brignosa au chevalier Vinta, premier ministre du

Pages.	Nos des notes.				
			ticuliers avec le grand duc de Toscane Ferdinand Ier.		grand duc de Toscane Ferdinand Ier de Médicis. De Florence, 25 octobre 1607. Premiers mots : *Con questo ultimo corriere di Spagna, me escrivono.....*
205	(1)	Ibidem.	Même correspondance.	281e volume p. 613.	Supplique adressée au Chevier Belisario Vinta, premier ministre du grand duc, par Clément Fenzi, fils de Jérôme Fenzi et neveu d'Antoine Fenzi. De Florence, 6 juin 1607.
206	(1)	Ibidem.	Même correspondance.	250e volume p. 327.	Lettre de Francesco Carletti au grand duc de Toscane Ferdinand Ier. De Middelbourg en Zélande, du 20 juillet 1602. Premiers mots : *Havendo io, giovane di anni 25...* Et plus loin, dans le même volume, la lettre du *16 octobre 1602*.
206	(2)	Ibidem.	Même correspondance.	292e volume p. 417.	Copie traduite du flamand en italien, de la lettre adressée par Son

Pages.	Nos des notes.				
					Exc. le comte Maurice de Nassau aux députés et conseillers de l'Amirauté de Zelande. Du camp devant la ville de Grave, XV septembre 1602. Premiers mots : *Vi mandiamo qui aggiunta la copia di quanto il gran duca di Toscana...*
207	(1)	Ibidem.	Même correspondance.	292e volume p. 419,	Lettre de Francesco Carletti à Giovanni Macinghi, à Florence. De Middelbourg, 23 septembre 1602. Premiers mots : *alli 7 del presente ultimamente vi scrissi...*
208	(1)	Ibidem.	Même correspondance.	266e volume p. 69.	Lettre en latin d'Arnoud Grotenhunsium et ses collègues, administrateurs du commerce des Indes-Orientales (de Hollande) à Son Altesse Sérénissime le grand duc de Toscane Ferdinand Ier D'Amsterdam, Ides de novembre 1604. Premiers mots : *Literas tuas datas 17 julii accepimus quibus signi-*

Pages.	Nos des notes.				
					cas dominos horatium Neretti et Franciscum Capponi...
208	(2)	Ibidem.	Même correspondance.	288e volume p. 571,	Lettre de G. Sanss à Orazio Assolini à Mantoue. De Bruxelles, 3 mai 1608. Premiers mots : *Con questo ultimo ordinario non hebbi nuove...*
217	(1)	Ibidem.	Même correspondance.	261e volume p. 208.	Lettre du P. jésuite Antonio Possevino au grand duc de Toscane Ferdinand Ier de Médicis. De Venise XVI janvier 1604. Premiers mots : *alle sempre maggiori benignità...*
218	(1)	Ibidem.	Même correspondance.	279e volume p. 575.	Lettre du frère Felice Bargellini au chevalier Bélisaire Vinta, premier ministre du grand duc de Toscane Ferdinand I. *Du couvent de l'Annonciade de Bologne*, 10 *février* 1608.
221	(1)	Ibidem.	Correspondance de Christine	1er volume p. 621.	Lettre de Regnault à la grande duchesse mère, Christine de Lorraine.

Pages.	Nos des notes.				
			de Lorraine grande duchesse de Toscane.		De Palerme, 1er juillet 1615. Premiers mots : *La très humble, très fidelle etantianne servitude...*
223	(1)	Ibidem.	Correspondance des grands ducs de Toscane avec les cardinaux.	49e volume sans pagination.	Lettre de Ferdinand Ier, grand duc de Toscane au cardinal Dal Monte Sansavino. Premiers mots : *V. S. Illma sà il diletto ch'io soglio havere dalle notizie delle cose del mondo..*
224	(2)	Ibidem.	Correspondance universelle des particuliers avec les grands ducs de Toscane.	300e volume p. 362, 363 364 412.	Lettre sans signature à Côme II, grand duc de Toscane. Sans date (1609?) Premiers mots : *Il negotio e pratica della Serra-Leona, hebbe principio...* Et lettre d'Emmanuel Ximenes au chevalier Vinta, 1er ministre secrétaire d'Etat du grand duc Côme II. Del Collo. 27 septembre 1609. Premiers mots : *Perchè li ricordi messi in carta...*

Pages.	Nos des notes.				
227	(1)	Ibidem.	Correspondance générale des particuliers avec le grand duc de Toscane Ferdinand Ier.	278e volume p. 806.	Lettre d'Isaac Lus, à Marcello Accolti, secrétaire d'Etat du grand duc Ferdinand Ier. De Livourne, 12 décembre 1608. Premiers mots : *Ricevei le 2 grame sue di 9 et 11...*
Ibid	(2)	Ibidem.	Correspondance d'Espagne. 1re série.	43e vol. sans pagination.	Lettre de Ferdinand Ier, grand duc de Toscane à Péroni, son ambassadeur à Madrid. De Florence, 19 juillet 1604. Premiers mots : *Essendo noi curiossimi d'ogni cosa, ma particolarmente delle Indie.*
229	(1)	Ibidem.	Correspondance de Rome. 1re série.	54e vol. sans pagination.	Lettre de Giovanni Niccolini, ambassadeur de Toscane à Rome, au grand duc Ferdinand Ier. De Rome, 9 août 1597.
Ibid	(2)	Ibidem. Archives des Riformagioni.	Affaires et rapports de l'auditeur Lorenzo Usimbardi. 1626-1631.	9e vol. page 57	*Requête de frère Emmanuele Cavalcanti, du* 31 *décembre* 1626.
230	(1)	Ibidem. Archives des Médicis.	Correspondance géné-	241e volume p. 490.	Lettre d'Augustin Fantoni au grand duc de

Pages.	Nos des Notes.				
			rale des particuliers avec le grand duc de Toscane Ferdinand Ier.		Toscane, Ferdinand Ier de Médicis. 9 février 1601.
234	(1)	Ibidem.	Même correspondance.	289e volume p. 1246.	Lettre de Baccio da Filicaja au grand duc Ferdinand Ier. De Lisbonne, XXX août 1608. Premiers mots : *Da Figlioleto fui mandato da li padri mia...*
235	(1)	Ibidem.	Minutes de lettres du grand duc Ferdinand I	163e volume	Lettre du grand duc de Toscane Ferdinand Ier. Du 1er juin.
236	(1)	Ibidem.	Correspondance générale des particuliers avec le grand duc Ferdinand Ier.	166e volume p. 226.	Lettre de Jean dé Baldassare, abyssin, au grand duc de Toscane, Ferdinand Ier. De Rome, 29 mars 1591.
237	(1)	Ibidem.	Correspondance des cardinaux avec les grands ducs de Toscane.	38e vol. sans pagination.	Lettre du cardinal Albano à Ferdinand Ier, grand duc de Toscane. De Rome, 25 février 1588. Lettre du cardinal Paleotto à Ferdinand Ier.

Pages.	Nos des notes.				
					De Rome, 27 février 1588.
240	(1)	Ibidem.	Correspondance générale des particuliers	261e volume p. 208.	Lettre du P. Antonio Possevino. *Déja citée plus haut.* De Venise, 16 janvier 1604.
241	(1)	Ibidem.	Même correspondance.	171e volume p. 723.	Lettre de Jean-Baptiste Raimondi, directeur de l'imprimerie Orientale, au chevalier Bélisaire Vinta, 1er ministre secrétaire d'état du grand duc Ferdinand Ier. De Rome, 26 février 1593. Premiers mots : *Dopo la partenza di V. S. da Roma ando l'Illmo sigr cardle Paleotto...*
243	(1)	Ibidem.	Même correspondance.	321e volume p. 9.	Lettre de Jean-Baptiste Vecchietti à Curzio Picchena, secrétaire d'état du grand duc Côme II. De Madrid, 17 décembre 1613.
244	(2)	Ibidem.	Même correspondance.	337e volume	Lettre de Girolamo Vecchietti à Côme II, grand duc de Toscane. D'Augsbourg, 16 janvier 1620.

Pages.	Nos des notes.				
244	(3)	Ibidem.	Même correspondance.	300e volume p. 433.	Lettre du cavaliere Vecchietti. De Malte, 23 octobre 1609.
246	(1)	Ibidem.	Même correspondance.	305e volume p. 433.	Lettre de Giovambattista Vecchietti au cavre Belisario Vinta, 1er ministre secrétaire d'état de Côme II, grand duc de Toscane. De Rome, 2 juillet 1610. Premiers mots : *Il Padre Fra Vincenzio, scalzo, è stato in Persia...*
Ibid	(3)	Ibidem.	Correspondance du grand duc de Toscane, Ferdinand Ier, avec les cardinaux.	51e vol. sans pagination.	Minute originale de la lettre du grand duc de Toscane, Ferdinand Ier, au cardinal Dal Monte Sansavino. De Montevettolini, 18 décembre 1599. Premiers mots : *Presenteranno a V. S. Illma questa mia lettera, un Padre Vincenzio Ruffino...*
Ibid	(4)	Ibidem.	Correspondance générale des particuliers a-	323e volume p. 382.	Lettre de Fra Benigno di San Michele, carme déchaussé, au grand duc de Toscane, Côme II.

Pages.	Nos des notes.				
			vec les grands ducs de Toscane.		De Rome, 7 janvier 1614. Premiers mots : *Essendo dalli Padri nostri di Persia inviato in queste parti...*
247	(1)	Archives centrales, à Florence. Archives des Médicis.	Correspondance générale des particuliers avec les grands ducs	321e volume page 9.	Lettre de Jean-Baptiste Vecchietti à Curzio Picchena. *Déjà citée plus haut.* De Madrid, 17 décembre 1613.
248	(1)	Ibidem.	Ibidem.	332e volume p. 75.	Lettre de Fra Paolo Maria Cittadini au grand duc de Toscane, Côme II de Médicis. De Naxivano, dans l'Arménie-Majeure, 13 août 1617. Premiers mots : *La Fama del vostro glorioso nome risuona sin dentro li padiglioni di questo potentissimo Rè di Persia...*
Ibid	(2)	Ibidem.	Memorie Fiorentine inedite del Cavaliere Settimani.		Année 1613.
249	(1)	Ibidem.	1re Miscellanée.	Volume 15 *bis.*	Inserto (note détachée) de 1640.

Pages.	Nos des notes.				
					Premiers mots : *A di di gennaio MDIV, si dette principio à fondamenti della Cappella...*
250	(1)	Ibidem.	Correspondance générale des particuliers avec le grand duc de Toscane, Ferdinand Ier.	263e volume p. 235.	Copie d'une lettre traduite du portugais en italien, lettre écrite par le père Alexandre Valegnano au père Jean Alvarez, assistant pour le Portugal, au couvent de la Cie de Jésus, à Rome. (Du Japon), 29 octobre 1600. Premiers mots : *Con questa, mando un plichetto di lettere per Bernardino Neretti...*
251	(1)	Ibidem.	Même correspondance.	334e volume p. 615.	Avril 1619.
Ibid	(2)	Ibidem.	Minutes des lettres du grand duc Ferdinand Ier.	146e volume sans pagination.	Lettre du grand duc Ferdinand Ier à son premier ministre secrétaire d'état le Cheveer Bélisaire Vinta. Documents sans date, parmi ceux de 1603. Premiers mots : *Scrivasi una lettera a Antonio Carletti che sarà in Amsterdam...*

Pages.	Nos des notes.				
253	(1)	Ibidem.	Correspondance de Bélisario Vinta 1er ministre secre d'état.	8e vol. p. 63.	Lettre de Niccolò Cimenes au Chevier Belisario Vinta. De Florence, 25 octobre 1603. Premiers mots : *Dalla gratissima di V. S. molto Illre dé 24 stante, resto avvisato...*
Ibid	(2)	Ibidem.	Correspondanee générale des particuliers avec les grands ducs de Toscane.	259e volume p. 358.	Traduction (du portugais) d'une lettre de Niccolò Cimenes à Pietro Cotinho, gouverneur d'Ormus. Sans date (de 1603). Premiers mots : *Sendo venuto qui il sigor don Diego Lobo, et visitando S. A. S., il Granduca...*
255	(2)	Ibidem.	Minute di lettere e inserti dei Gran-Duchi di Toscana.	166e volume p. 279.	Minute de lettre du grand duc Ferdinand Ier. Sans date (de 1606). Premiers mots : *Che provegga e mandi qualche buon piloto...*
Ibid	(3)	Ibidem.	Mêmes minutes.	Même 166e volume p. 272 et 274.	Inserto du grand duc Ferdinand Ier à Vander Neensen. Du 20 juillet 1606. Premiers mots : *Seguitate di fare acconciare la nave...*

Pages.	N^{os} des notes.				
257	(1)	Ibidem.	Correspondance de la grande duchesse de Toscane, Christine de Lorraine.	46e vol. sans pagination.	Lettre d'Ugolino Bariton, à la grande duchesse Christine. A bord de sa galère (dans les mers du Levant) du 1er août 1607. Premiers mots : *Come do conto particolare a V. A. S^{ma}, trovammo alli 14 di giugno, il capitano Giaches Pieres, con il pataccio Santa Maria...*
Ibid	(2)	Ibidem.	Même correspondance.	46e vol. sans pagination.	Lettre de frère Antonio Martelli, prieur de Messine (ordre de Malte), à Christine de Lorraine, grande duchesse de Toscane. De Messine, 19 janvier 1609. Premiers mots : *Prima di ricevere la lettera di S. A. S^{ma}.*
258	(1)	Ibidem.	Même correspondance.	63e vol. p. 213.	Relatione della congiura fatta contro il capitano Alessandro Colini, detto Monsù Du Puy. Premiers mots : *Sotto li XI d'agosto 1608, parti del porto di Livorno il Pattacchio* (sic) *o ga-*

Pages.	Nos des notes.				
					leotta detta il grifone, di Madama serenissima.
258	(2)	Ibidem.	Même correspondance.	5e vol. p. 460.	Lettre de la comtesse de Warvich à la grande duchesse Christine de Lorraine. De Ligourne (Livourne), ce VIe mars 2609. Premiers mots : *Les faveurs dont il plaist à V. A. S...*
259	(1)	Ibidem.	Même correspondance.	5e vol. p. 330.	Lettre de Beauregard-Guadagni, chevalier de Malte. Sans date (de 1608). Premiers mots : *La gran heau que faisait le patache...*
Ibid	(2)	Ibidem.	Même correspondance.	5e vol. p. 5.5.	Lettre de Beaulieu à la grande duchesse Christine de Lorraine. De la rade de Bandinelle, 29 septembre 1609 Premiers mots : *En attendant le retour du gentilhome* (sic) *que j'avais envoyé à Son Altesse...*
Ibid	(3)	Ibidem.	Même correspondance.	4e vol. p. 423.	Lettre de Jacques Pierre à Christine de Lorraine, gr. duchesse de Toscane. A Ligorne (Livourne) 17 novembre 1606.

Pages.	Nos des notes.				
259	(2)	Ibidem.	Même correspondance.	4e vol. p. 347.	Lettre du commandeur des bâtiments à la gr. Duch^{sse} Christine de Lorraine. De Malta, se 20 août 1606. Premiers mots : *Votre Altesse ne saurait crère.*
260	(1)	Ibidem.	Correspondance d'Espagne. 1re série. Minutes des lettres du grand duc Ferdinand Ier.	46e volume sans pagination.	Lettre du grand duc de Toscane, Ferdinand Ier, à l'archevêque de Pise, son ambassadeur à Madrid. (De Florence), du 19 janvier 1608. Premiers mots : *Se bene con l'ultime lettere V.S. ci ha rappresentato difficultà insuperabili.*
261	(1)	Ibidem.	2e Miscellanée, registre de 1608.	12e volume sans pagination.	Lettre du capitaine Cristofane Pandolfini à l'ambassadeur du grand duc Ferdinand Ier, à Madrid. De Madrid, 30 octobre 1608. Premiers mots : *Per alicante, et là, quà per l' istessa via.*
Ibid	(2)	Ibidem.	Minutes de lettres et inserti du grand duc	178e volume p. 493.	Lettre du grand duc de Toscane, Ferdinand Ier, au père général des Jésuites, à Rome.

Pages.	Nos des notes.				
			Ferdinand Ier.		(De Florence), 3 septembre 1608. Premiers mots: *Volendo io, per servitio della Cappella ch' io faccio fabbricare...*
262	(2)	Ibidem.	Mêmes minutes de lettres.	166e volume sans pagination.	1° Lettre du grand duc de Toscane, Ferdinand Ier de Médicis, au père Francesco Corsi, jésuite. De Florence, 10 octobre 1608. Premiers mots: *Doppo che noi havevamo procurato alcune lettere...* 2° Lettre du grand duc Ferdinand Ier à Orazio Neretti. De Florence, 10 octobre 1608. Premiers mots : *Mandiamo in coteste bande per nostra curiosità, e per cercar pietre...*
		Ibidem.	Mêmes minutes. Papiers sans pagination.	170e volume	On y trouve le double de la lettre au père Corsi, du 10 octobre 1608 : *Dopo che noi havevamo procurato alcune lettere.*

ERRATA AUT ADDENDA.

Page 200, ligne 6 : aux termes de.... loi, *ajoutez* la.
Page 246, note 3 : au 31e vol., *lisez :* 51e.

FRAGMENTS DE PEINTURES

DU XVIe SIÈCLE

PLACÉS EN JUILLET 1863 AU MUSÉE DE DOUAI.

NOTICE

PAR M. AUGUSTE CAHIER

Membre honoraire de la Société.



Une heureuse découverte faite par un de nos collègues, que distinguent éminemment son goût et son discernement en matière d'art, a enrichi notre Musée d'un monument curieux à plus d'un titre.

M. Alfred Asselin, conduit dans un atelier d'artiste, à Arras, y remarqua des fragments de peinture qui attirèrent vivement son attention et lui parurent, malgré certaines dégradations dues aux injures du temps, avoir assez de valeur pour qu'il s'en constituât de suite acquéreur. Il reconnut bientôt qu'à ces peintures pouvait se rattacher un intérêt qui les rendait, sous plusieurs rapports, dignes

d'une place dans une collection publique et que cette place c'était surtout à Douai qu'elles devaient la trouver. Il voulut donc bien en parler à la commission administrative du Musée, en offrant généreusement de céder son acquisition. Cette offre fut bien vite acceptée, et, à l'époque de la fête communale (12 juillet 1863), la commission a eu la satisfaction d'exposer un double tableau dont nous allons tenter d'expliquer l'importance.

Il s'agit d'un *tryptique* dont il n'a été malheureusement retrouvé que les volets et qui avait longtemps figuré dans l'église de *St-Jean en Ronville,* à Arras.

Arraché de la place où il reposait à l'époque à jamais néfaste où nos églises furent dévastées par l'irreligion et l'impiété, il avait beaucoup souffert, perdu son panneau central, représentant un sujet de piété que rien ne peut faire deviner maintenant et qui occupait un espace de 68 centimètres en largeur sur 88 centimètres de hauteur. Les deux volets, qui s'étaient égarés, on ne sait comment, jusqu'à Pontoise, d'où ils étaient revenus à Arras, pour y être enlevés par notre collègue à l'obscurité dans laquelle ils se perdaient, ont été soumis à une intelligente restauration (1) et maintenant ils se présentent au spectateur avec toute leur fraicheur première.

Nous avons parlé de l'importance qu'avaient pour nous ces peintures; c'est ce que nous allons tâcher d'établir à un double point de vue : 1° en expliquant quels sont les personnages représentés; 2° en remettant en lumière le nom du peintre.

(1) L'auteur de cette restauration est M. Horsin-Déon. Nommer cet artiste, c'est assez dire avec quelle conscience l'œuvre a été accomplie.

I° DESCRIPTION.

LES PEINTURES, LES PERSONNAGES.

La commission du Musée a cherché à reconstituer, autant que possible, l'ensemble du tryptique, à en rétablir l'agencement de manière à montrer exactement quelle était la disposition des fragments retrouvés.

A. La décoration extérieure est en grisaille. Placé devant le tryptique fermé, le spectateur voit d'abord : à sa gauche LA MORT, représentée sous la forme d'un corps décharné ; le crâne est encore garni de quelques touffes de cheveux ; le ventre entr'ouvert laisse voir les entrailles ; un linceuil, replié en draperies, s'enroule autour des membres inférieurs droits, passe sur la poitrine et flotte sur l'épaule gauche ; le personnage s'appuie de la main gauche sur une bêche de fossoyeur ; et de l'index et du médius de la main droite montre sur la face antérieure du volet opposé une inscription en quarante-six vers, se détachant en caractères noirs très lisibles sur un fond blanchâtre, et dont voici la reproduction :

Précogitant que l'homme est serf à pourriture,
En ce tableau est mis du corps la pourtraiture
Auquel Dieu doint que l'âme au ciel repose,
Qui rhétorique aima fut en rime et en prose,
Par ses œuvres appert écrites en son temps,
Et qui se porront lire après sa mort cent ans.
Entre les fils sortis du premier père Adam,
Son nom et son surnom fut Nicaise Ladam.
Combien qu'en sa jeunesse on l'appela Songeur,

Roy d'armes fut créé par Charles l'empereur,
Auquel estat voulant augmenter son regnom
L'intitula *Grenade* en la cité de nom.
Les hauts princes servit en maints divers réames,
Bien exalta les corps desquels Dieu ait les ames.
Entr'autres chroniquenrs et historiographes
Fabriqua maint dictiers et plusieurs épitaphes.
Pérégrinant servit aux deux saints lieux, si comme
Saint Jacques de Galice et plusieurs fois à Rome,
Et premier que venist en son anchienneté,
Circuist la plus-part de toute chrestienté.
Sur quoy voyant venir son règne en décadence,
L'Empereur très illustre et tout plein de prudence,
Ordonna le susdit roy d'armes ordinaire
Demourer domestique et son pensionnaire,
Par mandement patent, scellé et signé,
Pour sa vie durant sur Flandres assigné;
Et pour vivre de mieux, joindant à Dieu les palmes,
L'establit et commis son prévôt de Bapalmes,
Et portier du chasteaux audit lieu scitué,
Aux gages anchiens par droict institué.
Mais parce qu'en Arras conclud soit transporter,
D'estat du dit prévost se voulut déporter.
Deux femmes épousa, l'une Jéhanne Ricquart,
Et puis Claire Grarder ici mise à l'escart.
Trois fils et quatre filles acquist de sa première,
Puis après seulement ung fils de la dernière,
Si cinquante et six ans régna en mariage,
Et à octante-deux expira son éage,
L'an, le mois et le jour icy bas par écript,
Vœüilliez priez pour l'âme au benoist Jésus-Christ,
L'an mil cinq cents quarante et sept, bien se ramembre,

Au vingt-huitième jour et vray mois de septembre.
Le vray Dieu par sa grâce veüille à son ame aydier
Qu'elle puist face à face le voir à souhaitier,
Comme il en a mestier en lui étant propiche,
Afin que il puist être éternellement riche.

Afin de compléter les renseignements que nous rencontrons ici même sur le personnage dont nous venons de lire l'épitaphe, étudions les armoiries peintes au-dessus de ces vers : Elles sont : D'AZUR A TROIS GERBES D'OR LIÉES DE MÊME, A L'ÉCU EN ABIME D'ARGENT CHARGÉE D'UNE GRENADE DE SINOPLE, TIGÉE ET FEUILLÉE DE MÊME, OUVERTE DE GUEULES. Ce blason, entouré de lambrequins, est surmonté d'un casque de chevalier, ayant pour cimier la mêmé grenade ouverte, d'où un oiseau tire des grains. La devise, formant une sorte de calembourg, est écrite : PLUCQUE BIEN. *Plucquer* est un mot du patois *Rouchi* qui signifie *becqueter*.

Une autre inscription en quatre vers se lit dans la partie supérieure du volet où figure le personnage de la mort. En voici les termes :

L'homme au monde que Dieu a mis,
Premier que le corps soit soubs lame,
Doit faire le salut de lame,
Car après mort ne a nuls amis.

B. Ouvrons les volets, examinons la peinture polychrôme; nous savons déjà quel est le digne personnage qui nous apparaît à gauche : C'est Nicaise Ladam, roi d'armes de l'Empereur Charles-Quint, sous le nom de Grenade, prévôt de Bapaume, concierge-gouverneur du château de cette place, mort le 28 septembre 1547, à l'âge de quatre-

vingt-deux ans, en la ville d'Arras, où il s'était retiré. Nous le voyons ici dans la maturité de l'âge, coiffé d'un tocquet de velours rouge, brodé d'or, les épaules couvertes d'un manteau orné de riches fourrures. Il est à genoux, les mains croisées, dans l'attitude de la prière. A l'annulaire et à l'indicateur de la main droite on remarque des bagues; de l'une le chaton est en pierreries, à l'autre est une perle; à son bras droit est suspendu un tabar en drap d'or, de forme triangulaire, sur lequel sont relevées les armes de l'Empereur son maître, et dont voici le détail:

On distingue sur ce tabar: l'aigle à deux têtes de sable, chargé en cœur d'un écusson divisé en six quartiers, au 1er écartelé de Castille (1) et de Léon (2), au deuxième mi-partie d'Aragon (3) et de Sicile (4); ces deux premiers quartiers entés de grenade (5); au troisième Autriche moderne (6), au quatrième Bourgogne moderne (7), au cinquième Bourgogne ancien (8), au sixième Flandre (9).— En cœur de ces quatre quartiers, un petit écusson mi-partie de Brabant (10) et de Tyrol (11).

(1) De gueules au château d'or sommé de trois tours, ausi d'or, massonné de sable, fermé d'azur.

(2) D'argent au lion de pourpre, couronné, lampassé et armé d'or.

(3) D'or à un pal de gueules, de quatre pièces.

(4) Ecartélé en sautoir, le chef et la pointe d'or, au pal de quatre pièces de gueules, les flancs d'argent, à l'aigle de sable, couronné d'or, membré de gueules.

(5) D'argent à une grenade de sinople, soutenue et feuillée de même, ouverte et grenée de gueules.

(6) De gueules, à la face d'argent.

(7) Semé de France, à la bordure componée et cantonnée d'argent et de gueules.

(8) Bandé d'or et d'azur de six pièces.

(9) D'or, au lion de sable, langué et armé de gueules.

(10) De sable, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

(11) D'argent, à l'aigle de gueule, couronné, becqué et membré d'or, chargé sur la poitrine d'un croissant, fleuronné de même.

Derrière Ladam se tient son écuyer, à genoux, revêtu, lui aussi, d'un manteau fourré de marte.

Vient ensuite, debout derrière Ladam, le Saint, son patron, NICAISE, évêque métropolitain de Reims au cinquième siècle, qui fut massacré par les barbares, à l'époque de la grande et funeste invasion de 407. Le saint prélat, en mémoire du supplice qu'il a subi, porte dans ses mains sa tête séparée du tronc, coiffée d'une riche mitre ; son bras droit soutient, non une crosse, mais une croix épiscopale.

Le fond du tableau est dominé d'abord par une roche, dont le pied est ombragé d'arbres verdoyants, puis ensuite s'étend un vaste paysage traversé par une rivière aux flots bleus.

A droite, sur le second volet, est, aussi à genoux en prières, une jeune femme au type flamand bien prononcé, à la physiononie bonne, douce, au sourire aimable : C'est JÉHANNE RICQUART, la première femme de Ladam, celle qui lui donna sept enfants, trois fils et quatre filles. Sa coiffure, de la fin du XV[e] siècle, laisse à peine passer sur le front quelques boucles blondes, gracieusement arrondies : sa main gauche porte au petit doigt, à l'annulaire, à l'indicateur des bagues enrichies de pierreries. Sur la manche gauche de son vêtement, noir et sévère, se détachent des broderies rouges ; sa taille est pressée par une ceinture dorée, dont l'agraffe, de forme ovale, est ornée à son centre d'un brillant rubis ; à cette agraffe est suspendu un rosaire, dont les grains sont en corail ; debout, derrière Jehanne Ricquart est son patron, SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE, tenant de la main gauche un calice d'or, dont le pied est finement ciselé, et qu'il bénit de la main droite.

CLAIRE GRARDER, la seconde femme, ne figure pas ici

en personne. Elle est seulement représentée par sa patronne, Sainte Claire, fondatrice de l'ordre des Clarisses. Celle-ci tient à la main droite une crosse dont la tête, se courbant en une élégante volute, montre dans ses détails ces formes de feuilles de chou, qu'on retrouve si souvent dans l'ornementation de cette époque, à la main gauche un ostensoir d'or(1).

Le fond se compose de deux rochers escarpés, dont l'un est couvert d'habitations fortifiées. Entre ces deux vigoureuses masses une mince fissure laisse à peine entrevoir un horizon azuré.

C. Maintenant que l'on connaît notre tableau, quelques mots sur celui qui y figure principalement ne seront pas, ce nous semble, hors de propos.

Nicaise Ladam était né à Béthune en 1466; il paraît avoir commencé de bonne heure, vers 1488, c'est-à-dire à l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans, à recueillir sous formes de chroniques, tantôt en prose, tantôt en vers, quelques-uns des événements de son temps; et, ainsi qu'on l'a vu plus haut :

> Entr'autres chroniqueurs et historiographes,
> Fabriqua mains dictons et plusieurs épitaphes.

(1) Cet ostensoir dans la main de Sainte-Claire rappelle le fait suivant :

Des troupes de l'empereur Frédéric II, en guerre avec le Pape Innocent IV, avaient pénétré dans la vallée de Spolète et fondu sur la ville d'Assises: un parti d'archers sarrazins envahit le couvent que gouvernait Sainte-Claire et porte l'épouvante parmi les religieuses; Claire rassure ses filles et, souffrante, se fait, précédée du corps du saint des saints, porter à la porte du couvent, devant l'ennemi. En sa présence elle invoque avec larmes la puissance du seigneur, qui à l'instant se manifeste par la mise en fuite des sarrazins, saisis d'une terreur soudaine.

Sainte-Claire, née en 1193, mourut en 1253.

Voir à la suite de cette notice extrait détaillé des Bollandistes.

Il reçut dès sa jeunesse le surnom de SONGEUR. S'il fallait en croire le père Ménétrier (*Recherches du blason t. I*[er]*, de l'usage des armoiries,* p. 145 et suiv.) Ce surnom serait venu à notre chroniqueur « de ce qu'il aurait inventé quan- » tité de fables et mensonges héraldiques. » Nous nous permettrons tout à l'heure de discuter cette interprétation qui, à nos yeux, est extrêmement contestable.

Il n'est d'ailleurs pas resté enseveli dans l'oubli : plusieurs polygraphes ont cité son nom et les manuscrits qu'il a laissés.

Sanderus (biblioth. des Mss. de la Belgique, t. 1[er] p. 200), Foppens (t. 1[er] p. 560), le père Ménétrier, que nous avons déjà rappelé, M. Weis dans la biographie universelle, t. 23, p. 90 ;—en Belgique M. de Reiffenberg (*commission d'histoire,* t. 5 p. 33), M. Gachard, se sont occupés de notre chroniqueur, et de certains manuscrits étant aux mains de divers possesseurs ; les *Archives historiques du du Nord de la France et du midi de la Belgique*, t. 3[e] de la 2[e] série, p. 461, contiennent une analyse faite par M. Aimé Leroy d'un manuscrit reposant dans la bibliothèque de Valenciennes, lequel pourrait bien être le plus complet de tous, commençant à 1488, et allant au de-là de 1542. — M. Leroy fait avec raison observer que ce qu'il faut chercher dans Ladam, ce sont surtout quelques faits historiques, car, comme versificateur, c'est le dernier des manœuvres.

Voici les premières strophes de ce manuscrit :

1488. En l'an mil quatre cens et quatre vingtz et huit,
De pécune et de sens ne trop plain ne trop wit,
Ayant vingt et deux ans, de bien petite estime
A Rome fus du temps pape Innocent huitième.

Flandres voit renommer Hesdin, Aire et Béthune,
Arras et St-Omer, en leur bonne fortune ;
France les entretiens avec force de vivres,
Et Tournay ne retient que famine en ses livres.
Les Flamens sont troublés de guerre et de famine,
Leurs villes n'ont nulz bledz, quy leur cause famine.
France de tous costez fait clorre les passages,
Pour lesquels faits notés, Flamens ne sont point sages.
Sur ses frontières ils ont trois villes desbauchies,
Quy dénommer ce sont Douay, Lille et Orchies.
Ils sont couchés sur foin, ils n'ont nulles garbées (1)
Vont regrettant leur fain, bailant à gueules bées.

Le métier d'annaliste et chroniqueur suivant la cour ne paraît pas avoir été toujours très fructueux pour Ladam, car on le voit, en 1533, quittant l'Espagne, ainsi que beaucoup de princes et seigneurs de la cour de Charles-Quint, et se plaignant de sa situation dans les termes que voici :

1533. Je me vois en Arras, viel, povre et misérable,
Faible comme un vieil ras en viélesse incurable,
De tous biens à foison quy me sont hors de veue,
Une bonne maison en serait bien prourveue.
Pourveu ou improuveu, Dieu me doint pacience !
Priant qu'il me soit veu à mon trépas science.
Fy d'argent et d'or fin ! d'honneur et d'avarice
Ne me chault en la fin ; mais que l'ame soit riche.
Adieu mon tamps jadis, plaisirs et accolades,
Chants royaulx et beau ditz, chansonnette et ballades,
Adieu pour mon congé ! Louenge au roi de gloire !
Mon chronique abrégé j'ai volu ycy clorre.

(1) Gerbes.

Il avait 67 ans lorsque s'échappaient de son âme ces vers empreints de naïveté et d'une piété touchante. Il est à présumer que Charles-Quint fut informé de la détresse de son roi d'armes, de son fidèle GRENADE, et que ce fut alors qu'il le nomma son prévôt-concierge de Bapaume. Bientôt le vieux chroniqueur oublie sa résolution. Il reprend à cette même année 1533 ses annales versifiées :

J'ai conclud, néanmoins raison me veut contraindre
De réveiller mes mains et ma langue destraindre,

Et il recommence ses annotations, — parmi lesquelles il y aurait pour nous à remarquer : *passage de l'Empereur par la France pour retourner d'Espagne aux Pays-Bas,— l'entrée de Charles-Quint à Paris;* de longs détails à ce sujet.

La chronique analysée par M. A. Leroy, se termine à l'année 1542 par des plaintes sur les malheurs de la guerre, qui accablent le peuple que l'auteur appelle *Bonhomme* ; nous n'on citerons que deux strophes :

Les gens d'honneur jadis trouvoie en ma jeunesse,
Mais en faits et en dits pour le présent quy esse ?
Que prouffite un Dieu gard (1) avec la capsonade ? (2)
Mieux vaudrait un regard au *pluque bien grenade.*

Avarice est au guet, les limites sont sèches :
L'or se prant au biguet (3) par le Dieu des richesses ;
Aucuns particuliers sont hors de république,
Leurs prouffitz singuliers pluquent (4) le bien publique.

(1) Dieu vous garde.
(2) Poignée de main.
(3) Fléau d'une balance en *rouchi.*
(4) Becquetent.

On a remarqué comment dans la première stance Ladam se désigne par la devise que nous connaissons, nous, par notre tryptique : M. Leroy, avec beaucoup de sagacité, explique que ces deux mots *plusque bien grenade*, qui se rencontrent plusieurs fois dans la chronique, *paraissent être la devise de l'auteur*. Les armes peintes au-dessus de l'inscription de notre tryptique prouvent que M. Leroy avait bien deviné.

Ladam avait donc atteint sa 77ᵉ année lorsqu'il se décida à laisser reposer sa plume. Il vécut encore cinq ans, et s'éteignit, comme nous l'apprend son épitaphe, à l'âge de 82 ans, le 28 septembre 1547. Il fut enterré en l'église de St-Jean en Ronville d'Arras, et, dans la chapelle qui contenait sa sépulture, fut placé le triptyque où longtemps auparavant il avait été peint avec sa première femme.

D. Il n'est pas resté seulement de Nicaise Ladam des manuscrits plus ou moins complets; les amateurs de curiosités bibliographiques citent de lui des productions imprimées fort rares et très recherchées,—qui ont été publiées sous le pseudonyme de *le Songeux* ou *le Songeur,* par nous précédemment indiqué. Leur mérite est de se rapporter à des faits historiques contemporains. En voici la liste donnée dans *les Archives historiques* (t. 5ᵉ, 3ᵉ série , page 423) :

1. Mémoire et épytaphe de feu de bonne mémoire très-haut, très-puissant et très-redoubté prince Domp Fernande Roy de Castille, de Léon, de Grenade, d'Arragon, etc. faict par le *Songeur*. Imprimé à Anvers par Michiel de Hoochstraten (sans date, mais vers 1516, époque de la mort du roi Ferdinand) pet. in-fol. goth. fig. en bois.

2. Le double des lettres que le grand turc écrint à mon-

sieur le grand maître de Rotes, composé par *Songeur* dit Béthune, pour Antoine Membru, libraire (sans date), in-4° goth. 4 f°s fig. en bois.

3. Epytaphe de feu... très illustre empereur Maximilien d'Autriche (sans lieu, ni date, vers 1519) in-4° de 2 f°s.

4. Le joyeaux recueil de le élection impérialle au magnifique honneur de très haut.... princhе Charles V, roi des Espaihnes (sans date, vers 1519), imprimé pour Antoine Membru, libraire de la Croix-Saint-Andrieu, in-4° gothique, 4 f°s. — Ce sont quatorze strophes de huit vers chacune, composées à l'occasion de l'élection de Charles-Quint comme empereur d'Allemagne. La dernière strophe porte la date du 30 juin 1519.

C'est l'adoption par Ladam lui-même de ce pseudonyme de *Songeur* placé à la tête de publications faites de son vivant qui nous a donné à réfléchir sur l'explication qu'en hazarde le Père Ménétrier. On l'a vu plus haut, « *ce sur-* » *nom lui vint de ce qu'ils inventa quantité de fables et* » *mensonges héraldiques.* »

Nous aurions compris que ce surnom eut été, dans le sens fourni par le Père Ménétrier, infligé à N. Ladam, quand nulle réclamation de sa part ne pouvait plus le détruire, mais que, de son vivant, il se soit laissé ainsi affubler d'une qualification qui eut été peu honorable, si elle avait eu la signification que lui attribue le P. Ménétrier, c'est ce que nous né pouvons admettre.

Ferdinand-le-Catholique meurt en 1516, laissant ses possessions à son petit-fils. Ladam compose l'épitaphe de ce prince et la fait imprimer sous son pseudonyme de *Songeur*.

En admettant, ce qui ne nous paraît pas aisé, qu'il ait été attaché comme héraut à la personne du fils de Philippe-le-Beau dès les premiers temps (1506) où Charles, âgé de six ans, avait reçu de son père les domaines de la maison d'Autriche et ceux de la maison de Bourgogne, aurait-il eu bien le temps, de 1506 à 1516, de composer et surtout de laisser percer assez de fables et de mensonges héraldiques pour justifier l'explication que nous contestons?

Nous ne le pensons pas, et si, comme le doivent faire supposer toutes les probabilités, c'est après 1516 et son avènement au trône des Espagnes, que Charles-Quin créa Nicaise Ladam son héraut d'armes, position où celui-ci put se donner l'agrément d'inventer de prétendues fables héraldiques, que devient cette explication d'un surnom déjà accepté depuis longtemps, déjà assez connu pour signaler au public l'auteur de l'épitaphe de Ferdinand ?

Non; à notre avis, il ne faut point faire de Nicaise Ladam un menteur, un fabricateur de fables héraldiques; son nom de *Songeur* lui avait été plutôt donné à cause de ses habitudes réfléchies. L'homme qui, dès l'âge de vingt-deux ans, prend à tâche de recueillir, de noter les événements contemporains, devait porter partout où il se montrait une attitude observatrice : ce qu'il voyait, ce qu'il entendait, ce que lui fournissaient les réponses à ses questions, tout cela devenait l'objet de ses méditations; il *songeait incessamment à son œuvre* et sa physionomie reflétait aux yeux de tous le travail de sa pensée..... Ainsi tout naturellement était-on arrivé à appeler *le Songeur* le jeune homme constamment absorbé par ce travail;

« ..... En sa jeunesse on l'appela Songeur »

(9e vers de l'épitaphe.)

Peut-être nous faisons-nous illusion, mais, quand nous étudions le portrait authentique actuellement possédé par le Musée de Douai, il nous semble retrouver profondément accusée dans les traits, dans ces yeux un peu voilés, l'empreinte de ces habitudes réfléchies ou songeuses, qui caractérisaient dès sa jeunesse le futur roi d'armes du puissant empereur.

Nicaise Ladam avait reçu la sépulture dans l'église de St-Jean-en-Ronville, à Arras. Là, sans doute au-dessus de sa tombe, avait été placé le tryptique dont il n'existe plus que nos deux fragments; c'est là que le P. Ménétrier déclare avoir trouvé l'épitaphe qu'il publie *(Loco citato)*, et qui n'est pas autre que celle reproduite ci-dessus page 283.

II°.—A QUI DOIT ÊTRE ATTRIBUÉ CE TRYPTIQUE.

A. Tout le monde sait maintenant quelle est la valeur de l'admirable polyptique légué à notre église de Notre-Dame par feu le docteur Escallier (1). Personne n'ignore plus que, grâce à la découverte faite le 20 avril 1862, dans la bibliothèque de Bourgogne par le savant archiviste belge Wauters, aux recherches complémentaires dont le résultat est exposé, par M. A. Preux, dans les *Souvenirs de la Flandre-Wallonne*, t. IIe, p. 81 et suivantes, aux ingénieuses et solides déductions publiées par M. Asselin dans le journal l'*Indépendant de Douai*, 1862, n°s 62 et 64, il est désormais établi que ce merveilleux rétable a été peint par JEHAN BELLEGAMBE, surnommé le MAITRE

(1) V. *L'art chrétien dans les Flandres*, par l'abbé C. Dehaisnes, p. 313 et suivantes.

DES COULEURS, qui était né et florissait à Douai dans la première moitié du XVI[e] siècle.

Voici comment, à propos des fragments où figure Nicaise Ladam, s'exprime un critique autorisé :

« Un simple coup d'œil sur les deux volets intérieurs » suffit pour rappeler d'une manière frappante les tableaux » de Douai attribués à Jean Bellegambe. Le saint Jean » nous rappelle celui du polyptique d'Anchin par la pose » et le calice symbolique. Une frappante analogie existe » entre le commettant du tableau du musée Colart Pottier » et Nicaise Ladam ; même mouvement, même costume » à peu près, sauf la tocque qui recouvre la tête de Nicaise Ladam et le grand baudrier armoirié qui doit » supporter les armes d'Espagne. L'aigle d'Allemagne qui » sert de fond à ce blason nous reporte par la pensée » vers le Charlemagne du rétable d'Anchin. Quant à » Jeanne Ricquart, représentée vis-à-vis de son mari, nous » pouvons la comparer avec non moins de raison avec la » femme de Colart Pottier que, jusqu'à preuve contraire, » nous considérons comme le commettant du tryptique » de l'Immaculée-Conception.

» Ces analogies importantes des personnages, nous les » retrouvons dans les moindres détails, soit des costumes, » soit des ornements. L'étoffe du vêtement de St-Nicaise » rappelle la chappe de Jacques Coëne (tabl. de M. Tesse) (1) » et celle de plusieurs personnages du rétable d'Anchin. » La crosse de Ste-Claire est traitée de la même manière » que celle du polyptique de Notre-Dame ou des volets de » notre Musée. La boucle de ceinture de Jeanne Ricquart

(1) V. De *l'Art chrétien dans les Flandres*, p. 346.

» et le chapelet qu'elle retient sont presque identiquement
» reproduits dans ces diverses peintures (1). »

(Indépendant du 1er juillet 1862.)

Nous aussi, quand nous comparons les peintures polychrômes du tryptique de Saint-Jean-en-Ronville avec le polyptique de Notre-Dame de Douai, nous y reconnaissons la même sobriété dans la manière et dans les effets, le même coloris, un peu froid, mais suave et harmonieux, la même richesse, la même solidité dans les tons, la même finesse exquise dans les détails (V. la mitre de saint Nicaise, les ornements de sa chape, sa croix, le calice porté par saint Jean, la crosse, l'ostensoir portés par sainte Claire, les bijoux de Ladam et de sa femme, etc.); comme tous les détails se confondent merveilleusement dans l'ensemble ainsi que dans les peintures qui nous servent de comparaison ! (V. également au Musée les fragments du tryptique de l'Immaculée-Conception.) (2)

B. Toutefois il convient de distinguer entre les peintures qui brillent sur la face interne de nos volets et celles qui décorent la face externe. Le portrait de Ladam, celui de Jehanne Ricquart ont été peints du vivant de notre chroniqueur, après qu'il eut dépassé la cinquantaine, mais pas beaucoup au-delà. Nous le voyons, en sa qualité de héraut-roi d'armes de Charles-Quint, arborer les armoiries, non seulement d'Autriche, de Bourgogne et de Flandre, mais aussi celles de Castille, de Léon, d'Aragon, de Sicile et de Grenade; or, ce fut en 1516, après la mort de son aïeul Ferdinand, que Charles réunit en sa main les royaumes des Espagnes aux domaines de la maison d'Autriche et de la maison de Bourgogne ; donc le tabar que porte Ladam à

(1) *Recherches sur l'Art à Douai* aux XIVe, XVe, et XVIe siècles, et sur la vie et les œuvres de Jehan Bellegambe, par MM. Asselin et Dehaisnes.

(2) V. Description de ce rétable dans les Mémoires de la Société, t. IVe, 2e série.

son bras droit indique que son portrait a dû être peint après 1516; mais, en même temps, sa physionomie est celle d'un homme ayant atteint tout au plus cinquante et un à cinquante-trois ans, d'où il suit que ce serait de 1517 à 1520 qu'aurait été peint ce portrait. Ladam l'aura probablement fait faire peu de temps après qu'il avait été choisi pour roi d'armes par le jeune empereur, avec le titre de *Grenade*. Il s'est fait représenter, rendant grâces à Dieu de cette faveur insigne. Il plaçait en même temps vis à vis de lui l'excellente et féconde épouse, dont les enfants faisaient la gloire et la joie de son foyer, et que déjà il avait perdue. Si l'existence de sa seconde femme n'est constatée ici que par la représentation de la patronne de celle-ci, ne serait-ce point, sous un premier rapport, parce qu'il était bien difficile de mettre les deux épouses, la morte et la vivante, à côté l'une de l'autre, et ensuite parce que Claire Garder n'avait point encore été mère de ce fils qui fut le fruit unique de cette seconde union ?

En rapprochant la date de 1517 à 1520 des documents réunis dans les *Souvenirs de la Flandre Wallonne,* on voit que c'était l'époque à laquelle le talent du *maître des couleurs* devait se manifester dans toute cette force, dans tout cet éclat dont nous possédons les splendeurs, tant dans ces fragments que dans ceux du *dyptique de l'Immaculée-Conception,* et surtout dans le prodigieux poème divin conservé dans l'église de Notre-Dame.

Malgré des retouches et la perte si regrettable du panneau central, on retrouve dans les fragments du tryptique de Saint-Jean-en-Ronville le dessin ferme, le coloris chatoyant, la finesse d'exécution qui distinguent Jean Bellegambe. Rien ne s'oppose d'ailleurs, comme le font observer MM. Asselin et Dehaisnes (1), à ce que le grand artiste

(1) Recherches sur l'Art à Douai au XV[e], XVI[e] siècles, etc.

douaisien ait été mis en réquisition pour travailler à Arras, ville voisine, où habitait une de ses sœurs, mariée à un nommé Philippe Taube.

C. Quant à la face externe de nos volets, il est évident qu'elle a été peinte après la mort de Ladam. Par quel artiste ? C'est ce que nous n'avons pu découvrir encore.

Quel qu'il fût, cet artiste n'était pas sans talent. Il y a de l'énergie dans la manière dont est posée cette mort, dont est étendu le bras qui montre l'épitaphe, de la hardiesse dans ce suaire enroulé sur les hanches. Dans certains détails, où l'horreur est traitée avec une complaisance sensible, on retrouve les inspirations de l'école espagnole. Il n'y aurait peut-être pas beaucoup de témérité à attribuer ces peintures à un élève de Louis de Moralès : on sait que, travailleur minutieux, Moralès apportait dans la reproduction de la nature un soin prodigieux, que les barbes et les cheveux de ses personnages sont, quand on les examine à la loupe, d'un détail, d'un fini surprenants ; or, ne trouve-t-on pas quelque chose de cela dans ce cadavre ambulant et dans ces touffes de cheveux dont la tête est entourée comme d'une sombre couronne?

En l'état actuel de nos recherches, nous ne pouvons pousser plus loin nos conjectures, dont nous abandonnerons d'ailleurs l'appréciation à de plus expérimentés connaisseurs.

Extrait du Recueil DES BOLLANDISTES, *tome IIe du mois d'août, page 759, nos 21 et 22. 12 août.*

De St Clarâ Virgine, primâ Sti Francisci discipulâ, Assisii in Umbriâ.

Illâ tempestate quam sub imperatore Frederico in diversis mundi partibus sustinebat ecclesia, vallis Spoletana de calice iræ frequentius imbibebat. Erant in eâ pro de-

populatione castrorum, pro civitatum expugnatione, imperiali jussu constitutæ acies militum, et saracenorum sagittariorum examina velut apum. Cumque in Assisium, peculiarem domini civitatem, semel furor irrueret, et jam ipsis portis exercitus appropinquaret, Saraceni, gens pessima, qui sanguinem sitiunt christianum, et omne nefas impudentius audent, apud sanctum Damianum intrà loci terminos, immò intra claustrum virginum, confluxerunt. Liquescunt dominarum corda timoribus, tremunt formidine, verba et ad matrem referunt fletus suos. Quæ impavida corde, se infirmam ad ostium duci jubet et antè hostes poni, præcedente eam capsâ argenteâ, intrà ebur inclusâ, in quâ sancti sanctorum corpus devotissimè servabatur. Cumque se totam in oratione coram domino prostravisset, Christo suo cum lacrymis ait : Placet mi domine, inermes ancillas tuas, quas tuis amoribus nutrivi, manibus, ecce, tradere paganorum? Custodi, Domine, precor, has famulas tuas, quas ipsa in præsenti articulo servare non possum. Mox, de novæ graciæ propitiatorio vox quasi pueruli ad ejus aures insonuit: Ego vos semper custodiam. — Mi domine, ait, et hanc, si placet, protege civitatem, quia nos pro tuo amore sustentat, et Dominus ad eam : Gravamina sustinebit, sed meâ protectione tuâque intercessione defendetur ; tunc virgo lacrymosam erigens faciem, flentes confortat dicens : fidejubo vobis, filiolæ, quid nihil patiemini mali; tantum in Christo confidete. Nec mora : statim canum illorum repressa pavescit audacia, et per muros, quos ascenderant, celeriter exeuntes, orantis virtute deturbati sunt. Confestim Clara illis, quæ vocem prædictam audierant, studiosè interminatur, dicens : cavete per omnem modum, charissimæ filia, ne vocem illam, dum corpus ago, cuiquam reseretis.

FABLES

DE M. GASTON ROMIEUX

Membre correspondant à La Rochelle.

I.

Le Lion, l'Ours et le Chasseur.

Un lion, jeune encore et sans expérience,
— Loin de l'homme il avait jusqu'à ce jour vécu, —
Fier de n'avoir jamais été vaincu
Dans nul combat, croyait, en conscience,
Que désormais il pouvait, sans danger,
Hors de ses déserts voyager.
Que craindrait-il sur cette terre,
Lui, dont un seul regard arrête la panthère,
Lui, qui fut, vingt fois, triomphant
Et du tigre et de l'éléphant?

Laissant donc, un matin, au logis sa compagne,
Pour quêter aventure il se met en campagne,
Et son unique compagnon
Etait un ours, en grand renom
Pour son bon sens, dans la montagne.
Cet ours avait prouvé qu'il était courageux,
Mais d'un grave danger flairait-il l'évidence,
Au plus haut des sommets neigeux
Il savait fuir avec prudence.
Or, on disait que depuis quelques jours,
Terrible ennemi de leur race,
Un chasseur, un brigand d'une infernale audace,
Semait la mort aux alentours.
Le fait pour l'ours était notoire,
De deux amis blessés il en tenait l'histoire.

Chemin faisant, il crut, donc, au Lion
Devoir donner des leçons de sagesse,
Et jurait ses vieux ans qu'en mainte occasion,
Moins vaut la force que l'adresse.
Mais celui-ci, pris de courroux :
— » Je n'use, moi, que du courage,
» Et je tiendrais pour un outrage
» Un tel conseil, s'il s'adressait à nous ! »

Notre mentor rentra dans le silence ;
Et bouche close, ils cheminaient tous deux,
Lorsque, soudain, à cent pas devant eux,
Par un chien poursuivie une biche s'élance.
« Voilà, fit le Lion, un chien bien hasardeux !
» L'évènement me met en joie,
» Car j'ai faim, et la double proie

» Vient à point pour notre appétit. »
— » Sire, répliqua l'Ours, faites tout à votre aise.....
» Je ne conseille plus ! Mais l'instinct m'avertit
» Que l'homme n'est pas loin ; et partant la Sagesse....
— » Est de te taire encor, dit l'autre en rugissant ;
» Que la biche soit sauve ; et que l'homme apparaisse,
» Il me plaît de combattre un ennemi puissant ! »

Comme il disait ces mots, les yeux rouges de sang ; —
L'homme parut. — « Tu voulais rire,
Reprit alors Sa Majesté,
» Cet animal chétif est l'homme, tant vanté ?
» C'est moins que rien, en vérité,
» Et digne à peine de mon ire ! »
Cependant le chasseur avançait sans trembler.
Quand il arma sa double carabine,
Son fier regard, sa haute mine
Dirent à l'Ours de détaler.
Mais le Lion ivre de rage,
Mâchant sa bave entre ses dents,
Bondit, s'élance..... hélas ! à ses dépens,
Il apprenait que le courage,
En certaines occasions,
Ne suffit pas... même aux Lions !

A mes simples vers sois affable,
Gérard, toi qui les inspiras.
Cet orgueilleux Lion, qu'un jour tu rencontras,
Est le vaincu de cette fable.

II.

Le Canard Sauvage.

Ce que je vais conter je l'ai vu de mes yeux,
Aux jours lointains de mon enfance,
Quand j'habitais sous le toit des aïeux,
Humble maison des champs, pur foyer d'innocence,
Où notre digne mère avisait de son mieux
A mettre en notre cœur quelque bonne semence:
Aura-t-elle germé? — Toi, qui vois tout des cieux,
Seigneur, seul tu le sais. — Cela dit, je commence.

Un canard, libre enfant des parages du Nord,
Vers le temps des frimas fuyait devant la glace,
Quand, soudain, à la voix d'un oiseau de sa race,
Et pressé par la faim, il tombe à demi-mort.
Dans une basse cour. — On y faisait ripaille:
C'était à la saison
Où de grain à foison
La perfide fermière engraisse la volaille.
— « Dieu soit loué! Dit notre voyageur.
» On ne saurait trouver gite plus confortable! »
Et mettant en oubli toute sage frayeur,
Il se met, sans façon à la commune table.
Pauvre oiseau! Je crains bien de l'y voir trop longtemps!
Lui, cependant, sans nulle inquiétude,
Heureux d'attendre, là, les tièdeurs du printemps,
Après maints coups de bec rendus aux mécontents,
Des appétits gloutons il se fit l'habitude....

Et c'était le danger! — Par fois, il voyait bien,
Sans retour, disparaître un chapon, une poule,
Mais comme on paraissait l'oublier dans la foule,
Sans nul souci d'autrui, — comme fait maint chrétien, —
Il ne songeait qu'à soi, plongé dans la mollesse,
L'oiseau perdait, ainsi, ses instincts de noblesse;
Et, fol aveuglement! Il ne comprenait pas
Que chaque hôte de moins avançait son trépas!
Tels on vit, oublieux des fiertés de leur race,
Sous Tibère, à l'envi, de lâches sénateurs
A des banquets de mort se disputer la place....

— Mais quittons ces hauteurs,
Aux maîtres du langage abandonnons l'histoire;
Dès mon jeune âge épris de nos simples conteurs,
A conter simplement je mets toute ma gloire. —

Un soir que notre oiseau, proche de la maison,
De son regard quêteur explorait la cuisine,
A de certains apprêts, et non pas sans raison,
Il crut voir que de lui la mort était voisine :
La servante, joyeuse, écurait les chaudrons ;
On allait, on riait; une voix assassine
Parlait, pour mieux fêter le retour des marrons,
De farcir un canard. — Et déjà fermière
Epluchant des doux fruits la cueillette première,
A Gros-Jean, son mari, criait : « or ça, courrons
Attraper le fuyard ; il est gras. — Partons vite,
Se dit notre ventru pris de terreur subite.
Mais l'heure était venue! — en vain, d'un pas boiteux,
Clopin-clopant comme un goutteux,

S'enfuyant sous les ris du fermier qui le raille,
Il atteignait le pied de la muraille,
Tout est clos.... par les airs il voudra se sauver,
Mais il a désappris l'usage de ses ailes,
Et sous son poids trop lourd ne pouvant s'enlever,
Il sentit du couteau les atteintes mortelles.

Malheur au peuple qui s'endort
Dans les oublis de la mollesse ;
La rigide vertu qu'on pratique sans cesse,
Seule, peut faire un peuple fort.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR M. LAGARDE PÈRE

Membre honoraire de la Société,

PAR

M. PREUX

Premier Président honoraire à la Cour impériale de Douai.

MESSIEURS,

Nous venons, après un trop long retard, remplir envers la mémoire de M. Lagarde le devoir que la Société nous a confié.

Membre de cette Compagnie depuis 1807, décédé en 1855 à l'âge de 88 ans, M. Lagarde avait vu se succéder dans votre sein bien des membres nouveaux; il avait vu, triste privilége des existences qui se prolongent au-delà du terme ordinaire, disparaître tous ceux qui avaient été ses contemporains, et qui eussent pu bien mieux que

moi, rappeler ses mérites et ses services. C'est dans les générations suivantes qu'il a fallu chercher le rédacteur de sa notice ; et en me rendant l'interprête des sentiments de la Société pour un de nos fondateurs et de nos anciens, j'acquitte en même temps ma dette d'une affectueuse gratitude, pour la bienveillance dont M. Lagarde a de tout temps et dans des jours de jeunesse, déjà bien loin de nous, entouré le plus ancien ami de ses enfants.

M. Lagarde (Ambroise-Julien-Joseph) était né à Lille, le 23 mars 1768. Son père était de Marseille, ancien militaire, qui s'était fixé dans le Nord, et y avait ouvert une maison d'éducation ; et c'est sans doute dans ce milieu d'études que M. Lagarde et son frère aîné, ancien secrétaire-général du Directoire et préfet de la Nièvre, avaient puisé le goût de culture intellectuelle qu'ils ont toujours conservé.

En 1789, M. Lagarde avait 20 ans ; né dans la classe moyenne, doué d'un cœur généreux et d'un esprit cultivé, comment n'eut-il pas partagé les espérances et les illusions qu'avaient éveillées et propagées toute la littérature du XVIIIe siècle, et qui remuaient alors tous les esprits.

Au 1er janvier 1790, il fait paraître à Lille un journal, l'*Abeille lilloise,* contenant ainsi que le dit son titre, « l'es-
» sence des gazettes, les nouveautés interressantes, les affi-
» ches et avis divers, et enfin tout ce qui peut être utile ou
» agréable. E Pluribus unum. »

Il n'est pas sans intérêt de parcourir aujourd'hui ce recueil, dont nous n'avons que 42 numéros, et dans lequel nous voyons le patriotisme honnête et inexpérimenté du jeune journaliste, reproduire sur les faits contemporains les impressions, les inquiétudes, les soupçons qui entrete-

naient alors cette fièvre de réformes, de destruction du passé et de renouvellement social, que la tribune et la presse alimentaient incessamment, avec une verve et une vivacité plus généreuse sans doute que prudente.

C'est à cette époque que, malgré sa jeunesse, M. Lagarde va entrer dans les fonctions publiques pour ne plus les quitter qu'aux limites extrêmes de l'âge.

Le 1er août 1790, il est nommé chef de bureau de l'administration du département du Nord.

En 1794, chef de bureau et secrétaire-général adjoint de cette administration, puis substitut du secrétaire-général.

Mais les goûts de M. Lagarde et son aptitude le portaient de préférence vers les fonctions judiciaires.

En 1795, il fut nommé greffier provisoire, puis bientôt greffier en chef du tribunal civil du département du Nord, à Douai,

En 1800, greffier du tribunal d'appel.

En 1811, greffier en chef de la Cour, qu'il n'a plus quittée jusqu'à sa retraite, en 1854, c'est-à-dire, Messieurs, 64 années de fonctions pnbliques.

La considération et la confiance de ses concitoyens, s'étaient de bonne heure attachées à M. Lagarde, et il en avait reçu de nombreux témoignages.

En l'an III, il était élu membre du bureau de paix et de conciliation ; en l'an VII, électeur de la ville de Douai et haut-juré pour la Haute-Cour nationale. En l'an X, il figura parmi les douze personnes présentées au Sénat comme candidats au Corps législatif.

En 1810, il fut nommé président de l'assemblée section-

naire de son canton et peu après membre du collège électoral de l'arrondissement de Douai.

Ces distinctions, ils les devait à l'opinion qu'il avait donnée de son caractère et qu'il exprimait, par ces paroles qui le peignent, dans ses remerciements aux électeurs qui l'avaient nommé juré de la Haute-Cour.

« J'ai la douce et consolante perspective, qu'enfin dans » les autorités supérieures, l'esprit de modération et de » sagesse rapprochera tous les hommes, pour n'en faire » qu'un peuple d'amis, entièrement dévoué au maintien » des principes de la morale, de la saine philosophie et de » la liberté constitutionnelle. »

A partir de 1811, M. Lagarde nous paraît s'être renfermé dans ses fonctions de greffier en chef.

Cet office, sous l'ancienne organisation judiciaire, faisait partie intégrante des Cours souveraines.

« Le greffier en chef, dit Denisart, est un des officiers » les plus distingués du Parlement. Son office est aussi an- » cien que le parlement lui-même. Il porte la fourrure » comme les présidents de la Cour. Sa place est aux bas » sièges, auprès de M. le premier président. »

Et Pasquier, dans ses recherches, va jusqu'à s'exprimer ainsi :

« Certes, celui qui pour advantager ses affaires fit expo- » ser ces offices en vente par le feu roi Henri III, comme » domaniaux, mériteroit, s'il vivoit, qu'on lui fit son procès » extraordinaire, afin de service d'exemple à la postérité. » Car je puis dire que sur la vente de ces greffes fut enté » la ruine de notre estat. »

Sans doute, Messieurs, cette importance n'accompagnait plus, en 1800, les fonctions de greffier; mais lorsqu'après l'époque révolutionnaire, des institutions judiciaires nouvelles s'élevèrent sur les ruines des anciennes, le greffier en chef continuait à être membre de la Cour, ses devoirs étaient restés les mêmes, et les règles des anciens que l'on ne lisait plus guères, n'avaient cependant point changé.

C'était toujours une scrupuleuse exactitude dans la rédaction des sentences du magistrat, puisqu'elles sont la loi et la propriété des parties.

Une discrétion à toute épreuve sur ce qui se passe dans le secret des chambres et que leurs fonctions peuvent leur donner occasion de connaître.

Des soins assidus pour la garde et la conservation de ces archives qui contiennent en même temps les titres et l'histoire de la magistrature et la fortune des familles.

Le désintéressement, la loyauté, la modération dans la perception de leurs droits, parce que les offices sont établis dans l'intérêt des justiciables, et non dans celui de ces officiers.

Enfin, Messieurs, le sentiment élevé de la délicatesse et des vertus privées qui doivent honorer la magistrature, au nombre desquels les greffiers des Cours sont comptés. (V. Domat).

Ajoutons à ces qualités qu'énumère la doctrine des anciens, le talent de se choisir et de former des collaborateurs intelligents; une parfaite aménité et une obligeance toujours prête à toutes les recherches et à tous les renseignements; et nous aurons le portrait frappant du greffier en chef de la Cour de Douai, dont le greffe, parfait modèle de tenue, d'ordre et d'exactitude, avait sa part dans la dignité de la

compagnie elle-même, parce que son chef ne portait pas seulement le costume, mais avait surtout les sentiments d'un magistrat.

Aussi M. Lagarde était-il un véritable collègue et un ami pour tous les membres de cette Cour d'appel si riche en lumières, dont il avait enregistré l'installation ; aussi conserva-t-il toujours, et dans toutes les organisations successives, la confiance souvent intime, et la considération des chefs et des membres de cette Cour, que pendant plus de 40 ans la marche du temps renouvelait autour lui, sans l'atteindre lui-même.

Cette profonde estime se manifesta plus d'une fois pendant sa longue carrière ; nous nous souvenons qu'à une époque bien éloignée l'avocat-général(1), portant la parole dans une solennité, crut pouvoir indiquer que la Cour verrait avec plaisir M. Lagarde obtenir un des siéges de conseiller.

Dans une autre circonstance un Procureur-Général dans une mercuriale s'exprimait ainsi :

« Si nous pouvons vous rendre un compte aussi satis-
» faisant de vos travaux.... nous en sommes redevables
« à l'activité qui règne dans le greffe de la cour, où tout
» s'expédie avec autant d'intelligence que de promptitude,
» sous les ordres et la surveillance d'un chef, pour qui le
» devoir est un culte, l'habitude de s'y livrer une jouis-
» sance, et votre approbation un besoin. »

Dans cette position véritablement exceptionnelle, la pensée d'un autre titre ou d'une distiuction qui n'est pas toujours justifiée par des services aussi réels, pouvait être

M. Gosse à une rentrée de la Cour, si nos souvenirs sont exacts.

bien légitimes. Mais la loi de 1816 qui bien à tort suivant nous, avait placé les greffes des tribunaux au nombre des offices transmissibles à prix d'argent et leur avait ôté par là le pur caractère de fonctions publiques, avait rendu ces honneurs impossibles ; M. Lagarde resta greffier et n'obtint pas la décoration qui eut été pour lui une récompense méritée ; ce ne fut pas sans compensation.

Lorsqu'en 1854, M. Lagarde vaincu du temps se décida à abandonner les fonctions qui lui étaient si chères, le procureur général en présentant sa demande disait : « Que » M. Lagarde se retire à cause de son grand âge, après » avoir rendu de bons et honorables services; que la haute » estime et l'affection des membres de la Compagnie le » suivront jusques dans sa retraite. »

Et la Cour, après avoir accepté la présentation de son successeur, et sur la proposition de son Premier Président, déclare à l'unanimité : « qu'elle saisit avec empressement » cette occasion solennelle de donner à M. Lagarde, son » vénérable greffier en chef, ce témoignage de sa haute » estime, de sa profonde sympathie et de ses sincères regrets, au moment où il a jugé que son grand âge et ses » services lui rendaient nécessaire une honorable retraite, » dans laquelle le suivront toujours la considération publique et l'affection des membres de la Compagnie dont » il a si longtemps et si utilement partagé les travaux. »

La Cour, à la même unanimité, décide qu'extrait de la présente délibération sera transmise à M. Lagarde par les soins du Premier Président.

Nous ne connaissons ni plus belle retraite, ni plus bel héritage de fonctionnaire.

Nous ne vous avons jusqu'ici, Messieurs, entretenu que de l'homme public, nous ne vous avons pas encore parlé du collègue.

En 1805, les Sociétés d'agriculture et des arts qui existaient à Douai s'étaient réunies et avaient donné naissance à la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord.

Dès 1807, M. Lagarde était appelé à en faire partie. Dans la même année, il était nommé membre de la commission du Jardin, où l'appelaient tout spécialement ses goûts et le délassement habituel de ses loisirs.

En 1809, il était nommé secrétaire-adjoint de la Société. En 1810, son secrétaire-général; en 1827, membre honoraire.

Enumérer ce que pendant ces vingt années, l'activité de M. Lagarde, soit comme fonctionnaire de la Société, soit comme simple membre, soit comme participant aux travaux de diverses commissions, a produit de notes, d'observations, de comptes-rendus et de travaux de tout genre, serait, Messieurs, le dépouillement compliqué de plusieurs cartons bien fournis, dont le contenu aurait aujourd'hui perdu, par l'éloignement, beaucoup de son intérêt. Bornons-nous donc à dire que bien peu des collègues de M. Lagarde, qui ne me démentiraient pas s'ils étaient encore là, furent aussi laborieux que lui; et que bien peu d'occasions se passèrent sans que M. Lagarde apportât aux discussions qui intéressaient vos travaux, le tribut écrit de ses réflexions et de son zèle.

M. Lagarde avait une foi, un peu trop confiante peut-être, dans les résolutions écrites. Il était d'un temps de renouvellement et d'organisation, où l'on croyait assez

facilement que beaucoup de choses étaient faites du moment où elles avaient été décrétées et réglées par écrit; mais c'est que son dévouement à lui, ne se bornait pas à la théorie, et qu'il abordait hardiment et réellement les travaux dont il avait conseillé ou accepté la charge. Nous en citerons un exemple.

Dès 1822, la Société avait conçu le grand projet d'une statistique agricole complète du département. Autorisée par une lettre du ministre de l'intérieur en 1819, à réclamer des Sociétés d'arrondissement les renseignements dont elle pourrait avoir besoin, elle s'était adressée à celle-ci en se réservant son arrondissement. Ce dernier travail avait été divisé en 48 questions réparties entre les membres de la Société. A M. Lagarde était échue la question du chanvre. Ce projet fut repris en 1824, hélas, il faut bien le dire, ce ne fut là qu'un projet. Mais dès 1822 notre collègue avait pris ses renseignements, j'ai eu sous les yeux ses demandes et les réponses des divers correspondants auxquels il s'était adressé. Ses notes sont recueillies, elles sont classées par ordre, dans un cahier spécial, travail pour ainsi dire prêt à paraître, et dont, sans calomnie, nous ne croyons pas qu'on eut trouvé beaucoup d'analogues dans les papiers de ses collègues d'alors.

C'est que cet esprit, habitué à la règle qu'il s'était donnée, prenait au sérieux tout ce qu'il regardait comme une obligation, et qu'il ne se croyait pas permis de la négliger si secondaire qu'elle fut, et à côté de cette soumission si absolue à ses devoirs personnels, le caractère le plus facile à vivre et le plus indulgent pour les autres ; toujours disposé à excuser les manquements et les irrégularités des inférieurs et à leur trouver des circonstances atténuantes dans leur

infériorité même. De cet ensemble de qualités résultait les relations les plus bienveillantes, les plus sûres et les plus douces, qui appelaient l'estime et l'amitié de tous.

N'aimant guères d'ailleurs que la vie intérieure, habitué à occuper son esprit, M. Lagarde lisait, il écrivait et versifiait facilement, et cette culture intellectuelle se manifeste aujourd'hui à nous par une foule de notes, de petites pièces de vers, les unes copiées, les autres composées par lui. Beaucoup de petits évènements locaux, des faits du palais, de la famille ou des amis venaient exciter sa plume et faisaient naître ces très légères compositions où ne manquent ni les idées originales, ni le trait, et qui gagneraient souvent à un peu plus de concision.

Nées de la circonstance et mortes avec elle, ces petites pièces, produit d'une gaîté et d'une malice toute intime, ne pourraient, pour beaucoup de raisons, être reproduites sans méconnaître l'esprit qui en les dictant n'y attachait certes aucune importance (1).

C'était dans ce milieu simple et régulier de l'accomplissement des devoirs du fonctionnaire et des relations de famille et d amitié que se passait cette vie de désintéressement, de modération dans les désirs comme dans les idées et les opinions, et cette obligeante politesse qui ne se démentait

Citons cependant, dans une simple note, ces quelques lignes qui peuvent donner une idée de la manière :

Quatrain fait au moment que la cloche du beffroi s'est fait entendre pour la réunion des électeurs municipaux.

Din, don, din, don, din don, mon cher que signifie
Ce bruit impertinent autant que matinal ?
— Comment, tu ne sais pas ? des tiens, à l'agonie,
Mon cher docteur, c'est l'appel...... *nominal.*

jamais envers personne. L'autorité bienveillante du supérieur sur ses subordonnés, l'indulgente raison du père de famille et de l'ami, obtenaient autour de lui les qualités dont il donnait l'exemple ; et nulle influence n'éprouva moins de contradiction et ne fut peut-être plus efficace autour d'elle, parce que nulle ne fut plus douce et d'une fermeté plus inoffensive.

Mais en se prolongeant, cette vie si réglée et si honnête, ne pouvait échapper aux atteintes de l'âge. Les épreuves non plus, qui n'épargnent guères la vie humaine, ne lui manquèrent pas. Les unes et les autres furent acceptées et supportées avec la résignation philosophique de l'optimisme bienveillant qui avait dirigé sa vie. Quand la paralysie vint engourdir ses membres vieillis, il sut encore, par un exercice persévérant, leur restituer un peu de forces ; il put revoir ce petit jardin auquel il consacrait ses loisirs, et dont il eut pu dire comme de la maison de Socrate, qu'il était bien assez grand, puisqu'il avait contenu sa famille, ses amis et ses plus pures jouissances ; et lorsqu'enfin épuisé par l'âge, il s'éteignit paisiblement, rassuré sur l'avenir des siens, par la piété filiale qu'il laissait après lui et qu'il avait bien jugée, nous pouvons, en modifiant une phrase célèbre, dire que la mort fut douce envers lui comme il l'avait été envers tout le monde (1).

Dans peu d'années, un siècle se sera écoulé depuis la naissance de l'homme dont nous venons de vous entretenir. A combien de changements dans les institutions, dans les idées et dans les mœurs, M. Lagarde n'a-t-il pas assisté,

(1) M^de^ fut douce envers la mort comme elle l'était envers tout le monde. (Bossuet.)

restant le même au milieu du spectacle mobile de notre société changeante et agitée.

Au milieu de la fièvre de nos ambitions et de nos vanités, cet enfant du XVIII[e] siècle et de sa philosophie, n'en avait pris et conservé que les qualités sérieuses et aimables. La droiture et la bonté du cœur, la mesure dans les besoins et les habitudes, la dignité dans la médiocrité de la fortune, et pardessus tout l'esprit de devoir, de règle et de sagesse, devenu par la réflexion et l'usage comme sa nature propre.

Il pouvait, par son intelligence et ses appuis, se pousser à quelque poste plus élevé, il se contenta toute sa vie de sa position modeste, et passa, dirait-on, ses jours entre la poussière de son greffe et celle de son jardin, satisfait, nous en sommes certain, de son sort, et sans croire à la fin de sa carrière avoir à regretter ou à se plaindre. Et c'est pour cela, Messieurs, qu'en insérant dans vos annales le souvenir de cette honorable vie, ce n'est pas seulement pour lui rendre un pieux hommage, c'est surtout pour en consacrer le bon et utile exemple.

TABLEAU
DES TRAVAUX PARTICULIERS
ET RAPPORTS
DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Du 10 novembre 1861 au 8 novembre 1863,

ASSELIN.

Rapport sur un ouvrage de M. l'abbé Destombes, intitulé : *De la persécution religieuse en Angleterre*.

— sur les réunions des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne, auxquelles il a assisté avec M. l'abbé Dehaisnes, comme représentants de la Société.

Etude sur Jehan Bellegambe, de Douai, peintre célèbre.

BRASSART.

Procès-verbal des concours agricoles qui ont eu lieu à Roost-Warendin, le 17 août 1862.

Inventaire des objets curieux qui se trouvent dans la salle des archives des Hospices de Douai.

Livres obtenus pour la Société dans différents ministères, en octobre 1862.

Rapport sur l'emploi des paillassons-abris de M. le capitaine Bonnet.

Procès-verbal des concours agricoles qui ont eu lieu à Gœulzin, le 16 août 1863.

CAHIER.

Rapport sur les Bulletins de la Société des Antiquaires de France.

— sur les Mémoires de l'Académie d'Aix.

— sur la Revue des Beaux-Arts et sur la Société libre des Beaux-Arts.

— sur le Bulletin de la Société industrielle d'Elbœuf.

— sur les Mémoires de la Société des sciences morales et politiques de Seine-et-Oise, à Versailles.

— sur les Mémoires de l'Académie de Reims; id. de la Marne.

— sur les Mémoires de la Société de Châlons-sur-Saône.

Proposition relative à la création d'un collége international à Douai.

Réimpression de sa notice sur le statuaire Bra.

COURTIN.

Rapport sur un ouvrage de M. Louïse, intitulé : *De la Sor-*

cellerie à Valenciennes pendant les XVI[e] et XVII[e] siècles.

— sur la Flandre-Wallonne, année 1861.

— sur les Mémoires de la Société de Dunkerque,

DEHAISNES.

Rapport sur une étude relative aux riches manuscrits que possède la bibliothèque de Cambrai.

Travail sur l'origine et les commencements de l'Université à Douai.

Communication du testament de Georges Colveneere.

Note sur la véritable origine de Gayant.

Lecture de lettres de rémission accordées à Jacques Lesage, par Maximilien, pour quelque délit commis en état d'ivresse.

DELPLANQUE.

Notice nécrologique sur M. Jouggla.

DELANNOY.

Rapport sur les travaux de la Société centrale de photographie.

Notice nécrologique sur M. Derbigny.

DUPONT.

Rapports sur les Annales de l'agriculture française.

— sur les publications de la Société de Valenciennes et du Comice agricole de Lille.

FLEURY.

Rapport sur le Journal des Economistes.

Rapports sur les travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

— sur les Mémoires de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, 1862.

— sur un ouvrage de M. Perot, oratorien, relatif à l'Irlande.

FOUCQUES.

Travail sur les rapports des Médicis avec l'Asie, de 1580 à 1620.

MAUGIN.

Rapport sur une relation d'épidémie de choléra à Gy, par M. Niobey.

— sur le *Journal d'agriculture pratique,* édité par M. Barral, et spécialement sur la question des engrais.

Communication sur une épidémie de scarlatine à Douai, en décembre 1862.

MAURICE fils.

Rapport sur une notice consacrée au statuaire Symart, publiée par la Société de l'Aube.

MERCKLEIN.

Rapports sur le Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.

— sur un travail de M. Plazanet, qui a pour but un nouveau moyen d'élévation de l'eau; — et un autre, du

même, sur un nouveau mécanisme destiné au développement de la force atmosphérique.

OFFRET.

Rapport sur les Mémoires de la Société académique de Caen.

— Précis analytique des travaux de la Société de Rouen.

— Société libre d'émulation de Liège.

— sur les Annales du Conservatoire.

— sur le Bulletin des Sociétés savantes, partie scientifique.

— sur les Mémoires de la Société de Lille.

Travail complet pour la classification des plantes du jardin botanique de la Société.

Rapport sur les travaux de la Société, de novembre 1861 à novembre 1863.

PREUX fils.

Recherches sur la famille de l'excellent peintre Bellegambe et sur les artistes de ce nom qui se sont livrés au culte de la peinture aux XVI[e] et XVII[e] siècles dans la ville de Douai.

Communication d'un passeport de 1445.

Notes sur d'anciens artistes douaisiens, des noms de : A. Serrurier, Pierre Bucholle, Thibaut, Constantin et Pierre-Joseph Flamant, Théry de Gricourt, Guillaume du Mortier.

Observations sur quelques passages de l'histoire de Louvois relatifs à notre pays.

Communication sur des lettres de Mathias de Mailly, douaisien et religieux de Cysoing, adressées à son abbé pendant un séjour à Rome; et d'une relation rare du siége en 1710.

Rapport sur le concours d'histoire de 1863.

PREUX père.

Notice nécrologique sur M. Lagarde.

RICOUR.

Rapports sur les Mémoires de la Société d'émulation de Rouen et son Musée.

— Société de Lille.

— sur des ouvrages de M. le docteur Cornay.

— sur les Mémoires de la Société de St-Quentin.

Travail sur des cas de dégénéressance observés au Sénégal, chez des métis, du blanc et de la femme oulof.

Communication d'un phénomène jusqu'à présent inexpliqué : le dépolissement du verre qui recouvrait des photographies transportées au Sénégal.

Observation faite sur un bolide qui a été vu à Douai le 4 mars.

ROBAUT.

Communication d'un ancien plan de Douai dit : Plan de Sansonnius, et d'un plan par lui dessiné représentant un parc de jardin.

TAILLIAR.

Rapports sur les Mémoires et le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

— sur un recueil de formules en usage dans l'empire des Francs, par M. de Rozières.

Travail sur la topographie des Gaules.

Proposition relative à la création d'une Ecole préparatoire et secondaire de droit.

TALON.

Notices biographiques sur M. Leroy de Béthune et sur M. Maugin.

VASSE.

Rapports sur un grand nombre de publications agricoles des Sociétés de Toulouse, Bourg, Cahors, Nancy, Bourges, Clermont-Ferrand, St-Quentin, Boulogne-sur-Mer, Alger, Rouen, etc., etc.

Rapports sur les concours d'agriculture de 1862 et 1863.

OUVRAGES REÇUS

DEPUIS LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 10 NOVEMBRE 1861.

1861.

22 novembre. Discours historique sur Cassel, par M. de Smyttere.

13 décembre. Histoire ecclésiastique et monastique de Douai, par M. Duthillœul.

1862.

10 janvier. Etudes historiques sur la législation russe ancienne et moderne, par M. Spyridion G. Zézas, docteur en droit.

24 janvier. Numismatique béthunoise. Recueil historique des monnaies, méreaux, médailles et jetons de la ville et de l'arrondissement de Béthune, par M. Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard.

14 février. Un ouvrage de M. de Liron d'Airoles, de Paris, ayant pour titre : *Les poiriers les plus précieux parmi ceux qui doivent être cultivés.*

28 février. Souvenirs d'un proscrit, par M. Hyacinthe Corne, ancien député.

Id. Aperçu sur les moyens pour faire servir le vide barométrique à l'élévation de l'eau par M. Plazanet.

11 avril. Deux rapports de M. Garnier, d'Amiens, des travaux de la Société des antiquaires de Picardie.

25 avril. Flore médicale belge, par M. Armand Thiellens de Terlemont.

13 juin. Mémoire sur la courbure des surfaces et les lignes de courbure, par M. A. David, membre correspondant à Lille.

Id. Notice sur le Musée Napoléon III, par M. Ernest Desjardins.

Id. M. de Maingoval, capitaine et vice-président du corps de musique de la ville de Douai, fait hommage à la Société d'un exemplaire de la notice historique de M. T. Denis, sur ce corps de musique.

27 juin. De la balistique chez les anciens. Brochure par M. M.-A.-J,-H. Vincent, membre de l'Institut.

11 juillet. M. Boucher de Perthes. — 1° Hommes et choses. — 2° Les Masques : Biographie sans nom. — 3° De la création

25 juillet. M. Coussin. — Catéchisme agricole et étude du sol arable.

12 septembre. Discours de M. le docteur Danvin, de St-Pol.

26 septembre. Les économistes appréciés ou Nécessité de la protection, par M. P.-O. Protin.

Id. De la loi divine d'harmonie et des formules des forces vitales, par J.-E. Cornay.

Id. De l'avenir de l'agriculture en France, par M. le baron Edouard Mertens, de Tarbes.

10 octobre. Projet d'un programme d'études pour la monographie de la Flandre maritime, et rôles des dépenses de la maison de Bourgogne, par M. Victor Derode.

Id. Prothèse inorganique de la bouche, par M. A. Preterre.

24 octobre. Histoire des Seigneurs et de la Seigneurie de Roubaix, par Th. Leuridan.

14 novembre. Notice sur l'Abbaye de Ravensberg, par M. de Coussemaker.

28 novembre. De l'acclimatation dans le nord de la France, par M. Maurice fils.

12 décembre. Rapport de M. de Baecker à M. le ministre de l'instruction publique sur l'histoire des lettres et des arts en Belgique.

Id. Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. Ernest Desjardins, et trois brochures sur les œuvres de Bartolomeo Borghesi.

26 décembre. La persécution religieuse en Angleterre sous le règne d'Elisabeth, par M. l'abbé Destombes.

1863.

9 janvier. Notices posicologiques, par M. de Liron d'Airoles.

Id. Notice sur l'église d'Ablain-Saint-Nazaire, par M. Achmet d'Héricourt.

Id. De la faculté de tester, par M. Pinard, procureur général à la Cour impériale de Douai.

Id. Théorie générale des développantes et résolutions de quelques cas particuliers des équations différentielles linéaires, par M. David.

23 janvier. Histoire de Saint-Kilien, par M. l'abbé Cuvillier.

13 février. Deux opuscules de M. Cornay, médecin à Paris.

27 mars. Histoire des institutions communales et municipales de la ville de Roubaix, par M. Th. Leuridan.

10 avril. Notice sur les travaux de la Société de médecine de Bordeaux, années 1861 et 1862, par M. Dégranges.

Id. Deux exemplaires d'un rapport de M. Bommart, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, sur les travaux publics représentés à l'Exposition universelle de Londres de 1862.

24 avril. Les Trouvères Brabançons, Hainuyers, Liégeois et Namurois, par M. Arthur Dinaux.

24 avril. Plusieurs opuscules de M. de Bertrand, de Dunkerque.

22 mai. Trois exemplaires d'un discours de M. Boissière, traitant du progrès dans les langues.

12 juin. Note sur quelques jetons de la Chambre des Comptes, par M. Ed. Van Kende.

26 juin. Mémoire intitulé : *Le Laboureur de la Flandre française,* par M. Beaucarne-Leroux.

Id. Description d'un nouveau mécanisme relatif au développement de la force atmosphérique, par M. Plazanet.

10 juillet. Anthropologie. — Mémoire sur le métisme animal, par M. Cornay.

14 août. L'agrandissement de Dunkerque, par M. Victor Derode.

28 août. Alesia, par M. G. M. de Bouriane.

11 septembre. L'année géographique, par M. Vivien de St-Martin, 1re année.

Id. L'invention de la poudre et les fusées de guerre, par M. Susane, membre correspondant à Metz.

9 octobre. Réimpression de l'histoire des Saints-Ducs et Duchesses de Douai, par Martin Lhermite, exemplaire donné à la Société par M. Dechristé.

23 octobre. Résolution des équations différentielles qui admettent pour intégrales des équations de forme déterminée, par M. David.

23 octobre. Une ballade, par M. Gaston Romieux, de La Rochelle, ayant pour titre : Jean Luc.

Id. L'homme et sa destinée, par M. Lucien Lenglet.

Id. Une excursion à Romorantin, par M. Gomart.

Id. Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451, par M. Peigné-Delacourt et sur divers lieux du pays des Silvanectes.

Id. Les miracles de St-Eloi, poème du XIIe siècle. — Annoté par M. Peigné-Delacourt.

Id. Examen par M. Aug. Galimard des peintures murales de l'église Saint-Germain-des-Prés, par M. Hippolyte Flandrin.

Id. De l'enseignement professionnel et de son organisation, par M. Malet.

Id. Vie du père Nicolas Trigault, par M. l'abbé Dehaisnes.

Id. Note sur la messe grecque qui se chantait autrefois à l'abbaye royale de St-Denis le jour de l'Octave de la fête patronale, par M. A. J. H. Vincent, membre de l'Institut.

Id. Rapports sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie, par M. Garnier.

Id. Histoire de la fabrique de Roubaix, par Leuridan.

Id. Les harmonistes des XIIe et XIIIe siècles, par M. E. de Coussemaker.



FÊTES RELIGIEUSES A DOUAY

AU XVII[e] SIÈCLE

Par M. TAILLIAR.

Chapitre I.

1613 *(juillet). Translation à Douay des saints corps des deux martyrs Térentien et son compagnon.*

I. *Le pape Paul V concède aux jésuites de Douay les corps de saint Térentien et de son compagnon.* A une lieue de Rome s'étend le vaste cimetière de Sainte-Priscile, sorte de nécropole ou cité souterraine dans laquelle se trouve une multitude de caveaux et de dépôts d'ossements provenant des martyrs et des premiers chrétiens. Là furent enterrés plusieurs souverains pontifes. Le pape saint Marcellin, saint Marcel, son successeur, les papes saint Sylvestre, saint Libère, saint Cirice, saint Célestin, d'autres saints en grand nombre, des vierges saintes et des martyres.

Au commencement du XVIIe siècle, on découvrit dans cette immense catacombe, des tombeaux de saints martyrs qui n'avaient point été signalés jusque-là.

Ces précieuses reliques furent recherchées avec ardeur par plusieurs ordres religieux de divers pays de la chrétienté.

Les Jésuites, les Récollets, les Minimes de nos provinces multiplièrent leurs démarches afin d'obtenir pour les chapelles de leur maison quelques-uns de ces glorieux débris.

C'est ainsi que saint Victor, saint Florent, saint Séverin, devinrent les nouveaux patrons de Lille, d'Arras et de Valenciennes, que sainte Deppe et sainte Polychrone furent les protectrices de Tournay et de Dinant.

En l'an 1613, les Jésuites de Douay se mirent en instance auprès du souverain pontife pour tâcher d'obtenir le corps de quelques saints tutélaires.

Le supérieur général des Jésuites, Claude Aquáviva, le père Herennius, provincial des Jésuites aux Pays-Bas, le vénérable nonagénaire Olivier Manare, ancien directeur du collége des Jésuites du collége de Douay, et l'un des premiers disciples de saint Ignace de Loyola appuyèrent cette demande des révérends pères de Douay. Le pape Paul V se rendit à leurs vœux.

II. *Préparatifs faits à Douay pour recevoir les deux martyrs.* Une lettre écrite de Rome, le 1er mars 1613, par le père général Aquaviva au père Ch. de Le Nort, directeur de l'établissement de Douay, l'informa que Sa Sainteté venait d'accorder à la Compagnie de Jésus de Douay les corps tout récemment découverts de deux martyrs : saint Térentien et son compagnon.

A la suite de cet avis, ces précieux ossements ne tardèrent pas à être transmis de Rome à l'évêque d'Arras, Herman Ottenberg, dans le diocèse duquel se trouvait le couvent des Jésuites de Douay. Averti de leur prochaine arrivée, le père François Mainfroy, recteur du collége des Jésuites à Douay, ne néglige rien pour que leur entrée dans cette ville soit entourée de la pompe la plus solennelle. Il fait préparer pour les deux corps vénérés deux belles chasses avec des couvertures de velours cramoisi-rouge enrichies de palmes et de couronnes, de perles et de pierres précieuses, relevées d'une magnifique broderie à laquelle avoient travaillé de pieuses demoiselles de la ville.

Il se concerte avec les chanoines des deux églises collégiales de Saint-Amé et de Saint-Pierre, avec les ordres religieux, avec l'Université, le magistrat, la noblesse, les fidèles les plus fervents pour que la solennité ait le plus d'éclat possible. Les échevins surtout témoignent de leur zèle. Ils n'accordent pas seulement ce qu'on leur proposait, mais font même plus qu'on n'avait osé l'espérer. Il est entendu aussi avec les deux chapitres que les reliques, à leur arrivée à Douay, seront déposées la première nuit à Saint-Amé et que le lendemain elles feront une station à Saint-Pierre avant d'être transférées à la chapelle des Jésuites.

L'évêque d'Arras fixe la cérémonie de la translation aux 13 et 14 juillet (1).

(1) V. à cet égard *Triumphus sacer SS. Terentiani et socii martyrum sive sacrorum utriusque corporum Atrebato Duacum gloriosa translatio, et Duaci in eâdem translatione publica et solemnis supplicatio. Auctore R. P. Petro Halloix,* societatis Jesu. Duaci typis Natalis Wardavoir MDCXV petit in-8°. — En la même année a été publiée une traduction ayant pour titre : *Le Sacré triomphe des saincts martyrs Térentien et son compagnon,* ou *Discours de la glorieuse translation et conduite de leurs saints corps de la ville d'Arras en celle de Douay, avec les solennités de la procession générale faicte à Douay en ladite translation...* traduit en françois par S. D. P. — A Douay, de l'imprimerie de Pierre Auroy ; l'an 1615 ; — petit in-8°. — Ces deux ouvrages, dont nous avons tiré les détails qui vont suivre, sont aujourd'hui très rares.

III. *Séjour des corps saints à Arras.* Dès leur arrivée à Arras, les reliques sont mises dans les deux châsses arrivées de Douay, et le samedi 12 juillet sont exposées à la vénération des fidèles dans la chapelle de la maison des Jésuites d'Arras, où durant toute la soirée, de nombreux fidèles viennent leur adresser des prières.

Le dimanche 13, de grand matin, Mgr l'évêque d'Arras vient officier dans une messe chantée, qui est célébrée en musique avec un grand apparat. Après le sermon et la bénédiction, on amène les deux plus beaux carrosse qu'on ait pu trouver à Arras. Dans le premier, doublé de velours et passementé d'or, lequel étoit ouvert, est mise la châsse du compagnon de saint Térentien. Pour la garder, montent avec elle deux pères Jésuites en surplis et en étole. Sur le devant se place un autre père, revêtu d'un surplis sans étole et tenant une croix. Auprès de lui pend une lanterne avec un cierge allumé. Dans l'autre carrosse, plus somptueux encore, est posé le corps de saint Térentien. L'évêque d'Arras y monte avec les pères recteurs des collèges de Douay et d'Arras. Sur le devant prend place un père en surplis ; auprès de lui brûle une lampe devant la châsse.

IV. *Trajet d'Arras à Douay.* A leur sortie d'Arras, les deux saints corps sont conduits processionnellement et en grande pompe par le clergé et les notables, depuis la chapelle des Jésuites jusqu'au-delà des portes de la ville, au milieu d'une affluence considérable d'assistants. Beaucoup de personnes les accompagnent, même à d'assez grandes distances. Dès le premier village, celui de Saint-Laurent, à une demi-lieue d'Arras, le curé, en surplis, et précédé de la croix, se présente avec ses paroissiens, et pendant près d'une lieue marche en compagnie des saints. Partout

se pressent les paysans, se hâtant d'apporter leurs chapelets pour qu'ils soient bénis en les faisant toucher aux deux saintes châsses.

Dans tous les villages, à Gavrelle, à Montauban, c'est la même ferveur. A Montauban, le doyen de chrétienté et le curé de la paroisse viennent avec leurs ouailles au-devant du cortége et, d'aussi loin qu'ils les aperçoivent, se prosternent devant les saints. On se porte ensuite vers Vitry. Alors déjà c'était un bourg important et peuplé, à la fois domaine et seigneurie de l'évêque d'Arras. Il s'y trouvait un château de plaisance où le prélat aimait à séjourner. Pour éviter la chaleur de juillet, Mgr Ottenberg, fort âgé, s'y étoit rendu directement. Sitôt que les saints approchent de ce bourg, on entend, du haut de la tour, la sonnerie des trois cloches, et, dans la campagne, le bruit du tambour. Puis, on voit arriver, avec croix et bannières, les prêtres en habits sacerdotaux et une compagnie d'archers, existant d'ancienne date, qui vient tambour battant honorer les saintes reliques. On entre dans l'église seigneuriale élégamment décorée, et sur un autel paré de fleurs, on pose les deux châsses. Le *Te Deum* est chanté, l'évêque dit l'oraison et l'archidiacre publie les indulgences accordées aux assistants. L'un des pères prononce ensuite un sermon sur l'honneur qu'on doit aux saintes reliques.

Pendant cette station à Vitry, tandis que l'évêque se repose à son château, arrivent de Douay des jeunes gens à cheval pour escorter les deux châsses. Des curés des villages d'alentour, des seigneurs et des nobles des châteaux plus ou moins éloignés se présentent afin de rendre aux deux martyrs les hommages qu'ils croient leur devoir. Parmi eux figure Richard de Mérode, seigneur d'Oignies, gouverneur de Bapaume, venu de sa ville le matin même.

A Lambres, dernier village près de Douay, la population tout entière se porte à la rencontre des saints et la foule en est si considérable que c'est tout au plus si l'on distingue la bannière de la paroisse.

V. *Réception des corps saints à Douay.* Le cortége est à peine sorti du territoire de Lambres qu'il trouve la route bordée d'une longue haie formée de la milice douaisienne. Celle-ci comprend quatre compagnies bourgeoises de deux cents hommes chacune, les trois compagnies des serments (celles des archers, des arbalétriers et des arquebusiers), et de plus les joueurs d'armes ou maîtres d'escrime, troupe séparée formée de l'élite de la jeunesse de Douay. On voit aussi paraître des groupes costumés représentant les peuples lointains qui viennent honorer les martyrs : des Indiens ornés de plumes, des Ethiopiens au teint noir.

Après des saluts militaires et des décharges de mousqueterie, les troupes se mettent en marche sur deux rangs et accompagnent les martyrs. Dans les barrières, la foule compacte se presse à tel point, jusque sous les roues des carrosses qui portent les saints, que le cortége peut à peine avancer. Les remparts sont couverts de monde et des curieux se pendent même aux créneaux au risque de leur vie.

A son entrée en ville, les saints sont accueillis par de nouvelles salves et vingt cambres font feu de toutes parts(1).

(1) Une de ces cambres trop chargée est jetée, par la violence de l'explosion, à une très grande distance, jusqu'au-dessus du double fossé de la ville et va tomber à 370 pas loin des remparts, un peu à côté du chemin, heureusement sans blesser personne.

PREMIÈRE JOURNÉE, DIMANCHE 13 JUILLET (1613).

VI. *Ordre de la marche dans la ville jusqu'à Saint-Amé.* En deçà des remparts, presqu'immédiatement après la porte d'Arras, se trouvoit une rue immense, l'une des plus vastes de la ville, qui en comprend de si larges. Le monde qui y afflue la rend presque trop étroite (1). Presqu'à à l'entrée de cette rue, partout décorée de belles tapisseries et de verts feuillages, est dressé un premier reposoir, préparé par les filles du couvent de Ste-Agnès. C'est un pavillon élevé sur quatre colonnes dont les chapiteaux supportent un dessus façonné en forme de lampe, tissu de toute espèce de fleurs et parsemé d'étoiles d'or. Au sommet d'un frontispice élégant, aussi décoré de fleurs, se lit une inscription, en lettres d'argent sur un fond rouge, en l'honneur de saint Térentien et de son compagnon. A l'intérieur, un autel, au parement d'or, est recouvert d'une belle nappe damassée et des cierges de cire blanche brûlent dans des flambeaux d'argent.

L'évêque d'Arras, venu directement de Vitry, avoit devancé le cortége et s'étoit rendu au couvent des pères capucins *(aujourd'hui le Jardin-des-Plantes),* où il avoit un peu attendu. Les échevins, informés de son arrivée, s'étoient empressés lui envoyer un conseiller pensionnaire avec une députation pour le remercier, au nom de la ville, du voyage qu'il avoit fait malgré son grand âge et l'incommodité de la chaleur.

Pendant que les châsses descendent des carrosses, et s'arrêtent au reposoir des religieuses de Sainte-Agnès, Mgr

(1) Platea illa quæ intrantibus prima occurrit cùm sit ferè omnium quæ in urbe sunt latissima (et multæ tamen sunt insigni latitudine), angusta nihilominùs confluxu comperta est. (HALLOIX *triumphus sacer,* p. 106).

d'Arras, en habits pontificaux, vient devant l'autel honorer les saints et leur présenter l'encens.

De là, le cortége se met en mouvement pour se rendre à Saint-Amé. Les châsses sont désormais portées par les ecclésiastiques.

En première ligne marchent des jeunes gens à cheval tenant en main des flambeaux allumés. Puis viennent successivement des joueurs d'instruments et des musiciens du collége des Jésuites qui se répondent les uns aux autres ; — les révérends pères capucins, — les membres de la confrérie de clercs Parisiens ou de l'Assomption portant des cierges; — une longue suite de pères Jésuites, en surplis, portant également des cierges ; — les frères prêcheurs ou Dominicains ; — les chantres de Saint-Amé ; — les chanoines de la collégiale avec quelques-uns des pères de Jésus, restés près d'eux pour les aider à porter les châsses. Au milieu s'avancent deux à deux des petites filles magnifiquement vêtues, portant des corbeilles et semant des fleurs devant les saints. Les châsses sont portées d'abord par M. Vierendeel, doyen de Saint-Amé et vice-chancelier de l'Université ; par M. le chanoine Goethals, premier professeur en droit-canon ; et, après eux, par d'autres chanoines avec une semblable dévotion. Les pères Jésuites, pour les soulager, prennent la charge à leur tour les uns après les autres, chacun à son rang. L'évêque d'Arras, comme chef du clergé, suit immédiatement. Il a près de lui Messieurs du magistrat, tenant à la main des cierges allumés, et environnés de leurs sergents de ville. Les compagnies bourgeoises ferment la marche.

A peu de distance après la croix plantée devant l'église des Capucins, à l'endroit du jardin du séminaire des évé-

ques s'élève, au-dessus du mur, une haute estrade de laquelle les élèves de ce séminaire font entendre des chants harmonieux (1).

A l'entrée de la rue Saint-Samson est dressé un second reposoir. Il est soutenu par six piliers, dont les uns sont recouverts de tapis, les autres parés de fleurs et de verdure.

Au-dessus est représentée en personnages l'Annonciation de la Vierge. Au bas, sur les côtés, des anges tiennent en main les instruments des souffrances du Christ, auxquelles ont participé, par leur martyre, saint Térentien et son compagnon. Deux autres anges font mouvoir des encensoirs d'argent. Aux quatre coins de la couverture de ce pavillon, s'élèvent des boules surmontées de croix et au-dessus de celles-ci des œufs d'autruche (symboles de la maison d'Autriche). Le tout est décoré de fleurs artistement agencés par petits bouquets. A l'intérieur de la voûte pend une autre boule de laquelle, pour figurer le Saint-Esprit, sort à deux reprises une colombe qui apporte aux deux martyrs une couronne de lauriers en souvenir de leur victoire.

La procession poursuivant son cours, trouve, sur la petite place (en face de la rue du Clocher-Saint-Amé), un troisième reposoir. Celui-ci, disposé en forme de tente, s'élève en carré sur quatre colonnes toutes resplendissantes de fleurs qui exhalent le plus doux parfum. Les piliers mêmes sont composés de fleurs, et leurs chapitaux garnis de bouquets faits à l'*impériale*. Au-dessus flottent des banderolles de taffetas blanc et rouge ; au-dessous, pendent divers tableaux

(1) Alumni seminarii episcorum qui posticas domos (capucinorum) religiosis ædibus contiguas habent, theatrum in pomario suo suprà murum qui plateam publicam attingit, construxerant. (Halloix, *ibid.* p. 112.)

représentant des images de saints. Le pourtour est décoré de vingt-quatre bouquets à l'*impériale,* qui se rapportent à un grand écusson parsemé d'étoiles d'or. Aux quatre côtés sont suspendues quatre couronnes ; au-devant on voit un lacs d'amour en forme de huit renversé, (∞), tissu de fleurs et de clinquant d'or. Le sommet est orné d'une double couronne surmontée d'un rameau verdoyant.

Pendant que s'avance la marche, partout, sur les places, dans les rues, aux fenêtres, se manifestent la satisfaction et l'allégresse. Du haut des remparts, du beffroi de la ville ou du clocher Saint-Amé, se produisent à l'envi le formidable retentissement de l'artillerie, le bruit des mousquets, les fanfares des trompettes, les airs de carillon ou de hautbois, les grandes sonneries des cloches. Du haut des estrades élevées sur les places et des pavillons dressés dans les rues, descendent les voix des cantiques ou l'harmonie des instruments.

C'est ainsi que la procession achève son parcours et monte par la petite place à la collégiale de Saint-Amé.

VII. *Repos des saints à l'église Saint-Amé. — Prière durant la nuit.* Pour la réception solennelle des martyrs, la vieille basilique de Saint-Amé s'étoit parée de ses plus beaux ornements. Les murailles étoient garnies de tentures; aux piliers pendoient des tableaux; le pavé étoit jonché de verdure et de fleurs. Au milieu de la grande nef s'élevoit, avec six ou sept marches, un autel sur lequel brûloient un grand nombre de cierges dus à la générosité des chanoines.

Sitôt que les corps des martyrs ont été placés, commence un *Te Deum* dont la musique à douze voix, avec accompagnement d'orgue et d'instruments avoit été composée exprès

pour cette solennité par M. Nicolas Marquette, chef de la maîtrise de cette église (V. ci-après n° 13 et à l'année 1622, n° 9). A la fin de ce chant, les arquebusiers font entendre une salve d'escopettes. Puis, Mgr d'Arras fait la prière et donne la bénédiction avec une indulgence de quarante jours.

Pendant la soirée, d'innombrables personnes de toutes conditions et de tout âge viennent prier autour des martyrs.

Beaucoup d'entre elles veillent même toute la nuit.

DEUXIÈME JOURNÉE, 14 JUILLET.

VIII. *Marche de la procession depuis Saint-Amé jusqu'aux Dominicains.* Le lundi 15 juillet 1613 étoit à la fois un jour ouvrable et un jour d'audience. Mgr d'Arras, à cause de la solennité, avoit ordonné qu'il seroit chômé jusqu'à midi. Mais, dans leur fervente dévotion, les Douaysiens n'hésitent pas à le fêter tout entier. De grand matin, à en juger par le mouvement de la ville, dit le P. Halloix, on aurait pu penser que c'était un jour de foire ; à voir le peuple se porter aux églises, on eût pu croire que c'étoit Pâques ou Noël ; en regardant les rues parées et embellies, on n'eût pas supposé seulement que c'étoit la dédicace dans toute la ville, ou la célébration de la paix, ou l'entrée d'un souverain, mais même quelque chose de plus grave et de plus mémorable, comme la nouvelle d'une victoire inespérée remportée sur de puissants ennemis.

Malgré l'incertitude du temps, les préparatifs de la procession ne tardent pas à s'achever. Vers huit heures, tous les corps ecclésiastiques et laïques qui doivent y prendre part, se réunissent à Saint-Amé. Après une messe célébrée par les chanoines, le cortége commence à défiler dans l'ordre suivant :

Les premiers qui s'avancent sont de jeunes écoliers, au nombre d'environ soixante-dix, la plupart à cheval. Ils représentent le triomphe de saint Térentien et de son compagnon après le combat qu'ils ont soutenu pour la foi. Les uns sont revêtus de crêpe blanc ou d'un tissu de fin lin ; les autres ont de longs habits de couleur perse (verdâtre) élégamment parsemés d'étoiles d'or. Ceux de devant portent des branches de laurier; les autres des équipements, des colliers, des objets en argent, comme autant de dépouilles prises sur l'ennemi.

Au second rang, viennent à cheval des groupes de martyrs, parmi lesquels sont figurés ceux dont on avait naguère apporté les corps dans plusieurs villes des Pays-Bas : saint Victor, patron de Lille, saint Florent d'Arras, saint Séverin de Valenciennes, sainte Deppe de Tournay, et sainte Polychrone de Dinant, ayant chacun à son côté son compagnon ou sa compagne. Ces martyrs portent une branche de laurier à la main, et sur la tête une couronne de laurier. Entre les groupes, des cavaliers diversement habillés tiennent à la main des bannières de taffetas de diverses couleurs.

En troisième ordre, paraissent les tyrans du paganisme (Néron, Domitien, Galère et autres) vêtus étrangement et encore menaçants de leur regard et de leur contenance.

En quatrième ligne, on voit figurer devant le char de saint Térentien les monstres qui ont toujours affligé les chrétiens : la famine, la pauvreté, la tribulation, la détresse, la persécution, l'homicide.

Puis arrive le glorieux char de saint Térentien et de son compagnon. Il est traîné par quatre chevaux richement harnachés, dont les housses de rouge violet sont parsemées de petites étoiles d'or. Les rayons des roues sont peints de di-

verses couleurs. Le splendide équipage est fait en forme de char triomphal. Il est ouvert par devant. A l'intérieur, dans le fond, se voit un siége auquel on monte par trois degrés, et qui est recouvert de tapis dorés. Au plus haut de ce siége sont placées les images de saint Térentien et de son compagnon, couronnés de laurier et revêtus de grandes robes d'étoffe d'argent à figures. Autour d'eux, dans le même char, les anges qui ont été leurs saints conducteurs pendant leur vie, se réjouissent maintenant de porter les couronnes, trophées de leurs victoires.

Derrière le char sont conduits à la main les chevaux des deux saints, nobles animaux dont les brides, les selles et les housses sont brodées d'or et de soie.

Viennent ensuite des groupes de personnages qui figurent les Trônes, les Dominations, les Vertus, les Principautés. Remplis de majesté, et habillés diversement, les uns sont vêtus de rouge, les autres de blanc, et quelques-uns à l'*impériale*.

Telle est la première partie du cortége.

La seconde partie comprend :

Le surplus des écoliers du collége d'Anchin, tant des cinq classes d'humanités que des quatre classes de philosophie, qui marchent sur deux rangs avec des cierges en main ; — les membres de la compagnie des clercs parisiens, autrement dite de la Sodalité de Notre-Dame ou de l'Assomption ; — les révérends pères capucins avec leur longue barbe et leur capuchon replié en arrière ; — les frères mineurs cordeliers, vêtus de gris et ceints d'une corde en signe d'humilité ; — les frères prêcheurs ou Dominicains en robe noire ; — les Trinitaires ou religieux de la Trinité pour la rédemption des

captifs ; au-dessus de leur ceinture pend sur leur poitrine une longue bande ou tablier d'étoffe blanche sur laquelle ressort une croix rouge et bleue ; — le clergé et les curés des paroisses ; — les chantres de Saint-Amé et de Saint-Pierre, exécutant alternativement des cantiques ; — puis, sur deux lignes, les chanoines des deux collégiales, ceux de Saint-Amé tenant la droite, comme marque de préséance. Au milieu de ces deux lignes, les deux châsses sont portées tantôt par des chanoines, tantôt par les recteurs et les plus anciens pères jésuites. Vingt d'entre eux environ, en surplis et en étole, marchent autour des châsses, soit pour remplacer ceux qui les portent, soit pour tenir des cierges. Immédiatement après la seconde châsse qui était celle de saint Térentien, s'avance Mgr d'Arras en habits pontificaux suivi de ses chapelains.

Viennent ensuite dans l'ordre laïque :

Le magnifique recteur de l'Université, en grand costume, — les docteurs et professeurs de théologie, de droit canon, de droit civil et de médecine, avec leurs suppôts ; — les membres du tribunal de la Gouvernance ; — messieurs du Magistrat de la ville, mayeur, bailli, échevins et conseillers pensionnaires, tous en robe et portant des flambeaux.

IX. *Depuis les Dominicains jusqu'au grand marché (aujourd'hui place d'Armes).* Sortie de Saint-Amé aux sons des cloches de la collégiale, des Dominicains et du beffroi, la procession ne tarde pas à arriver auprès du couvent des Frères prêcheurs. Là s'élève un très beau pavillon, à la droite duquel sont étalés, en face du vieux rivage, sur une grande muraille recouverte d'un drap vert, les portraits

des principaux personnages de l'ordre (1) ; parmi ces portraits on admire saint Dominique, l'illustre fondateur des Frères prêcheurs ; saint Thomas-d'Aquin, incomparable par sa sainteté et sa doctrine ; saint Antonin, archevêque de Florence ; saint Ambroise de Sienne, célèbre par ses sermons ; saint Hyacinthe, ornement de la Pologne ; saint Raymond de Pennafort, aussi renommé par sa piété que par son savant recueil de droit canonique ; saint Jean de Vercelle, saint Pierre, le martyr ; sainte Catherine de Sienne, sainte Marguerite de Hongrie.

Après une station et un hymne au pied de l'autel sur lequel on dépose un instant les deux châsses, le docteur Colvener, et le doyen de Saint-Amé, M. Vandenende (ou A Fine), les portent à leur tour. Le cortége passe vis-à-vis de la chapelle de Sainte-Catherine (en face du marché aux poissons) et traverse le Pont-à-l'Herbe, dont les deux côtés sont remplis par du feuillage et des tableaux, comme si la rue n'avait point eu d'interruption. Il arrive à la croix aux Poulets, puis devant la grande Boucherie où les bouchers toujours pieux ont paré un autel qu'avaient fait dresser messieurs du magistrat. On monte ensuite la rue du Pont-à-Val. Au beffroi, le carillon résonne d'un côté, de l'autre ce sont des trompettes, ailleurs des hautbois. Des deux côtés de la rue sont plantés des arbres verdoyants entre lesquels s'étendent d'un rang de maisons à l'autre, des tentures d'un tissu imitant artistement l'hermine. Un peu plus haut que la Boucherie on voit, dans un antre de feuillage, l'hermite saint Paul et son hôte saint Antoine, auxquels un

(1) Exposuerent patres Dominicani propter domûs suæ vestibulum super viridi panno in muri longitudine, quæ penès se habebant carissima cimelia (HALLOIX, p. 131).

corbeau vivant (volant du haut d'une maison du côté opposé) vient apporter un pain pour les réconforter. D'une part, des diables essaient de les tenter; de l'autre, des anges se présentent afin de les raffermir et de les consoler. Un peu plus avant, à l'endroit du pont croisé (où se joignent maintenant les rues des Procureurs et des Minimes), une grande arcade garnie de feuillages et de tentures variées, occupe tout l'espace avec son triple portail. Au-dessus du plus grand portail, entre deux colonnes d'Hercule, apparaît l'aigle impériale; à droite, sont les armoiries des archiducs Albert et Isabelle ; à gauche, l'écusson de la ville de Douay, comme si l'Empereur, les princes et la commune se fussent concertés pour honorer les deux martyrs.

Vis-à-vis de la halle (aujourd'hui la mairie), sous un riche pavillon s'élève un grand autel sur lequel on distingue des pièces rares et exquises, et plusieurs vases d'or et d'argent. Des enfants vêtus en anges s'apprêtent à encenser les deux châsses. A quelques pas se présentent, pour un instant transformés en guerriers, les gardes de nuit équipés et porteurs de mousquets. Sitôt que la procession est passée, ils la saluent d'une décharge de leurs armes.

X. *Depuis la Grande-Place du marché jusqu'à Saint-Pierre.* A main droite, vers l'entrée du grand marché, des jeunes filles sur un théâtre représentent la parabole des vierges sages et des vierges folles. Vers le milieu, un grand et splendide pavillon, surmonté d'une statue remarquable de Samson, frappe les regards des assistants. Le tabernacle a pour soutiens quatre colonnes d'égale hauteur. La couverture inclinée en est ronde et recourbée en forme de bouclier. Sur un fond bleu de ciel y sont peints le soleil, la

lune et les étoiles. Au milieu de la courbure de ciel bleu, sur une petite saillie se tient l'image de Samson, ayant sous le bras une des portes de la ville de Gaza et l'autre porté sur son épaule. Cette statue, que chacun admire et qui se distingue par le naturel et la vérité de ses poses, n'est autre que le charpentier-constructeur qui, ne trouvant aucune personne plus convenable pour figurer Samson, s'est lui-même chargé de ce rôle difficile. Pendant tout le temps que passe la procession, il demeure immobile, l'œil fixe, le regard terrible et garde si bien sa position que tous en sont émerveillés. Le surplus du pavillon n'est pas moins digne d'être remarqué ; un brillant luminaire éclaire l'intérieur; et au-dessus de l'autel, entre les chapitaux des colonnes, resplendit une croix formée de chaînes d'or et de bagues prêtées par les bonnes dames du voisinage. Au devant, six bourgeois de la confrérie de Notre-Dame attendent avec des flambeaux les reliques pour les honorer ; car c'est aux soins de cette sodalité des clercs parisiens qu'était due l'ornementation de ce pavillon. Le long de la place jusqu'à la rue de Bellain, s'était rangée une compagnie d'arquebusiers pour saluer la procession à son passage et faire ensuite une décharge d'escopettes.

A un puits, situé vers le coin de la place (du côté de la rue de Bellain), Jésus-Christ est représenté discourant avec la Samaritaine. Plus loin, dans cette rue, s'élève, par les soins généreux d'un autre confrère de Notre-Dame ou de l'Assomption, un magnifique pavillon à deux étages, assis en forme quadrangulaire sur quatre piliers et couvert jusqu'au sommet de diverses tentures où sont attachés de nombreux bouquets. L'autel est décoré d'ue beau tapis dont les bordures sont brodées de soie et d'or. Là, entre des chandeliers d'argent contenant des cierges de cire blanche et

posés sur une nappe damassée, est placée une cassolette où brûlent de l'encens et des parfums. A des guirlandes de fleurs qui se croisent au-dessus de l'autel, pend une couronne d'or enrichie d'émail et de pierreries. Contre l'étage supérieur s'étend un dessus violet, dont le fond est orné d'un tissu de soie brodée et garni de franges d'or. Plusieurs tableaux de saints avec leurs cadres dorés, sont appliqués à de petites colonnes, ainsi qu'un grand nombre de bouquets de toutes sortes de fleurs. Au-dessus, plusieurs cercles de diverses couleurs forment une espèce de sphère et semblent représenter la figure du monde, en haut duquel brille au soleil un nom de Jésus, inscrit en lettres d'or et soutenu par deux anges. Sur les coins sont quatre jeune filles qui représentent les quatre vertus cardinales ; chacune d'elle récite des vers françois en l'honneur de saint Térentien et de son compagnon. En bas, à une distance de six pieds devant ce pavillon, sont deux anges tenant d'une main un flambeau, et de l'autre un encensoir pour saluer les saints martyrs quand les châsses arriveront. A dix pas en avant sont plantés deux grands arbres ; ils sont chargés de nieulles (espèces de boules légères en pain d'autel) de diverses couleurs. Il est d'usage en effet dans les Pays-Bas d'en décorer les églises et les carrefours aux grandes solennités (1). Sous l'ombrage de ces arbres qui sembloient chargés de fruits, deux jeunes filles élégamment vêtues, tiennent chacune une corbeille remplie de fleurs pour les répandre sur le pavé au passage des saints. A ces mêmes arbres, au-dessus de la tête de chacune des jeunes filles, on avoit attaché des inscriptions contenant des prières adressées à saint Térentien et à son compagnon.

(1) Hoc verniculum est nostri Belgii, tàm in templis quàm in compitis, magnæ celebrisque lætitiæ indicium (HALLOIX, *p.* 145).

Dans la rue Saint-Christophe où l'on entre ensuite, le feuillage qui intercepte les rayons du soleil, est si touffu qu'on y serait à l'abri même de la pluie ; de telle sorte que dans cette rue assez étroite, couverte d'une ombre épaisse et garnie des deux côtés de tentures et de tapis, les esprits semblent pénétrés d'un religieux effroi, comme si on entroit dans l'un de ces bocages où résidoient les anciens hermites.

XI. *Depuis l'église Saint-Pierre jusqu'à la rue des Connins (plus tard des Jésuites, aujourd'hui de la Charte).* La place devant le clocher Saint-Pierre étoit toute décorée d'autels et de tableaux dont l'un représentoit la rencontre de saint François et de sainte Claire. Quand la procession, après avoir traversé cette place, est entrée à l'église, les châsses sont portées dans le chœur splendidement éclairé de cierges. Elles sont déposées devant le maître autel sous un tabernacle soutenu par trois colonnes formant un demi-cercle. Au-dessus de celles-ci s'élèvent autant de pyramydes qui supportent un dôme voûté en forme de ciel. L'intérieur est garni d'une étoffe de couleur perse parsemée d'étoiles. Le dessus est de couleur jaune, et au sommet brille une belle et grande couronne dorée faite *à l'impériale* et ornée de fleurs et de bouquets. Tout autour, comme pour servir d'horizon, se déroule une bordure brodée d'or et de soie. Des rubans verts tendus à l'environ forment des losanges auxquels sont suspendues diverses figures, notamment les instruments de la passion. Cette décoration si riche étoit due à un pieux bourgeois plusieurs fois magistrat de la ville, qui, par un saint vœu, en avoit acquitté la dépense. Dès que le haut clergé est arrivé au pied de l'autel, on chante un motet en musique après lequel Mgr d'Ar-

ras dit l'oraison, ce qui est cause que la station est un peu plus longue en cette église qu'aux autres endroits.

Bientôt la procession se remet en marche par le cimetière Saint-Pierre et se dirige vers la rue Saint-Jacques au bruit d'une décharge d'escopettes exécutée par une compagnie d'arquebusiers. A mesure qu'on approche de la chapelle des Jésuites, les rues sont parées avec plus de pompe et d'éclat. Après la rue de la Magdeleine on passe d'abord devant le séminaire de la Motte, dont les élèves, le long du du mur qui lui sert de clôture, ont dressé une estrade couverte de rameaux sur laquelle une troupe de musiciens chante quelques beaux motets, tandis que la procession marche vers l'église de Saint-Jacques (*maintenant démolie*).

Les habitants de cette rue, dans la ferveur de leur zèle, avoient disposé trois grands arcs de triomphe ayant chacun une triple arcade. Deux de ces arcs sont placés aux deux extrémités de la rue, et l'autre au milieu. Le premier, fort bien peint et décoré de verdure, s'élève à l'endroit même du pont Saint-Jacques. Au-dessus de ce pont, l'emplacement situé entre les deux parties du cours d'eau est fermé des deux côtés par des pieux fichés tout du long. Des tentures sont attachées à des chevrons plus élevés, de sorte que le milieu ressemble à une belle rue jonchée de feuillages. Des croisures, partant des maisons opposées, formoient des croix de saint André où pendoient une quantité de couronnes, de mailles, de nieulles et d'autres enjolivements. Le second arc triomphal dressé au milieu de la rue Saint-Jacques, n'est pas moins soigneusement arrangé. Tout auprès de là, un échevin a fait ériger à ses frais un magnifique pavillon. Ce reposoir, soutenu par quatre colonnes hautes chacune de quarante pieds, comprend au dedans huit arcades. Au dehors sur le chapiteau de chaque colonne est mon-

tée une pyramide habilement façonnée. Sur l'arcade d'en haut, une sorte de lanterne supporte une autre pyramide encore plus élevée. Cet édifice, si distingué par sa construction, ne l'est pas moins par ses ornements : les arcades sont entourées de lierre entrebrisé de fleurs et de toile dorée ; des tapis de haute lisse, du feuillage et des fleurs couvrent les bases des colonnes et des pyramides. Un ciel qui domine l'autel se compose de verdure et de fleurs distribuées en forme de treillis. Au devant, sur un grand larmier,, une inscription en lettres de fleurs rouges, invoque l'assistance de saint Térentien. Sur l'autel, dont le pourtour est orné de tableaux, brille un beau crucifix d'argent doré, devant lequel brûlent grand nombre de cierges blancs, dans des chandeliers d'argent. A chacun des quatre coins un jeune enfant costumé en ange tient un flambeau à la main; à l'entour s'étend une haie d'arbrisseaux enlacés en treillis. De part et d'autre les les édifices voisins disparaissent sous les tentures. Parmi celles-ci s'en trouve une de dix-huit pièces faites à l'aiguille d'une seule main, et représentant tout d'une suite d'histoire de la passion du Sauveur. Après ce reposoir où s'arrête la procession, on arrive au troisième arc de triomphe non moins paré que les deux autres. Partout se manifestent la dévotion et les sentiments généreux des habitants. Une pieuse veuve avoit fait dresser devant son logis un bel autel où parmi d'autres ornements se trouvoient plusieurs images ingénieusement découpées et bigarées de plusieurs couleurs. Son fils aîné, qui, quoiqu'aveugle, ne manquait pas d'intelligence, avoit composé quelques beaux vers en l'honneur des saints martyrs. Les deux plus jeunes garçons et une petite fille, costumés en en pastoureaux et venant au-devant de la procession, se mettent à genoux devant les châsses.

Un peu plus avant, près de la rue des Jésuites, est dressé un fort beau tabernacle couvert d'un pavillon de soie rouge parsemé d'étoiles et décoré par les soins de pieuses jeunes filles.

XII. *Théâtres et estrades de la rue des Connins et de la rue Neuve (aujourd'hui du Musée)*. en face de la place Saint-Jacques, à l'endroit où l'on entre dans la rue des Connins (*maintenant de la Charte*), est dressé un grand théâtre auquel ont concouru toutes les personnes pieuses du voisinage.

Les religieuses et sœurs grises de l'hôpital de Saint-Thomas, qui, sur le derrière de leur maison, ont une issue par la rue des Connins, n'ont pas été moins diligentes, et se sont empressées d'orner leur longue muraille de tableaux et de tapis. D'autres habitants ont paré leurs demeures de tapisseries, d'images, de tableaux et d'une verdoyante ramée ; pour tempérer l'ardeur du soleil ils ont tendu et croisé l'une près de l'autre de larges guirlandes garnies de bouquets et de feuillage ondoyant. Vers le milieu de la rue des Connins, on tourne dans la rue Neuve pour se rendre à l'église des Jésuites dont on voit en face le portail en marbre bleu du pays (1). A l'endroit du tournant, la rue des Connins a été close par une grande estrade qu'ont décorée à leurs dépens les étudiants lillois, élèves de philosophie au collége d'Anchin. Les quatres côtés sont couverts de tapis, de rideaux de soie, ou de drap de couleur, parsemés d'étoi-

(1) Ce portail, situé à l'extrémité de la chapelle du collége d'Anchin (maintenant du Lycée), existe encore aujourd'hui dans la rue de Musée avec son inscription *Sacrum et terribile nomen Jesu*. L'église, construite en 1585, a été démolie après 1765, date de la suppression des Jésuites par arrêt du parlement de Flandre.

les ou de fleurs de lys. Au sommet, un nom de Jésus, appuyé sur un grand lys blanc, est posé sur une grossé boule semée d'étoiles. Partout, sur l'estrade, on voit des lys blancs sur un fond rouge, ou en terme de blason, des lys d'argent sur un fond de gueule, ce qui est l'emblême des Lillois. Mais ce qui émerveille le plus, c'est la musique, ce sont les exécutants. Cette estrade très haute, se compose de trois étages. A l'étage d'en haut sont des joueurs de cornets, mandés exprès d'Arras, et renommés comme les plus habiles des Pays-Bas. Ils répondent alternativement aux musiciens du second étage, et par leurs accords charment tous les auditeurs. A l'étage inférieur qui étoit le mieux paré, la ville de Lille, vêtue d'une robe fleurdelysée, vient sous les traits d'une nymphe en compagnie de ses anges protecteurs, présenter aux deux martyrs, les vœux des étudiants de Lille et leur adresse une pièce de vers latins. Tout en haut de ce triple théâtre, une inscription chronographique constate ces hommages avec leur date (1).

Dans la rue Neuve (*aujourd'hui du Musée*), le long de la chapelle du collége d'Anchin, les élèves de rhétorique et de poésie de ce collége ont arrangé sur un grand drap vert environ quatre-vingts emblêmes fort bien peints, et presque autant du côté opposé, avec une multitude d'épigrammes, d'anagrammes, d'énigmes et de logogriphes. Le long de l'établissement des pères Jésuites (*actuellement la cour du Musée*), sur une longue estrade érigée aux frais de la ville,

(1) Cette inscription est ainsi conçue:
S. TerentIano InsVLæ fLanDrorVM Ista erigebant.
Traduite en françois elle porte son chronographe ainsi qu'il suit:
VœV Des FlaMens LisLoIs à saInt TerentIan.
(C'est-à-dire MDLLVVIII ou MDCXIII (1613).)



les étudiants des différentes provinces ont préparé des représentations. Là, c'est Orphée qui, aux son de sa lyre, fait mouvoir des forêts ; ici, les étudiants de Liége montrent un Amphion, qui, en jouant d'un luth doré, fait remuer, se tourner et s'agencer de grosses pierres dont l'ensemble forme un mur, sur lequel on lit une inscription : *Divo Terentiano*. Ce mur est surmonté de l'écusson de la ville de Liége où l'on voit une croix sur un perron de marbre. A la suite de Liégeois, les Ibernois et les Montois s'apprêtoient à représenter Pégase faisant du pied jaillir une fontaine. Mais l'heure avancée et les flots de la foule qui se presse ne permettent pas au cortége de s'arrêter.

XIII. *Décoration de l'église des Jésuites. — Solennités qui s'y accomplissent.* — A l'intérieur de l'église, tout est préparé pour exciter l'admiration et la piété des assistants. L'ombrage de la feuillée, la jonchée des fleurs, un beau mausolée de pourpre, un doxal de marbre, beaucoup de tapisseries de haute lisse, des chapelles bien ornées, des autels brillants de parures, viennent frapper les regards. Les oreilles ne sont pas moins charmées que la vue. On entend une excellente musique composée de voix, de flûtes, de hautbois, d'orgues, de cornets, de psalterions et d'autres sortes d'instruments.

Cette église des Jésuites, sans aucun pilier, est large de quarante-cinq pieds entre les chapelles et de soixante-cinq pieds en y comprenant les chapelles ; sa longueur est de cent trente pieds. Au milieu est le maître autel sous une voûte enfoncée dans le mur, ce qui le rend plus majestueux. Il est embelli de tableaux, d'images, de chandeliers d'or et d'argent. Un peu plus bas, en deça de l'autel, sur des colonnes de jaspe, sont placés des anges d'albâtre doré,

qui tiennent les instruments de la passion du Sauveur. En dehors de la voûte et de la clôture de l'autel, l'église s'élargit et semble étendre ses aîles. D'un côté, on voit l'image de Jésus-Christ; de l'autre, celle de la Vierge, toutes deux en pierre blanche relevées d'or. En suivant, le long des deux murs, sont les images de saint Pierre et de saint Paul, l'une en face de l'autre; puis celles des autres apôtres, de même grandeur et taillées de la même main. Indépendamment des grandes fenêtres, l'église tire le jour de trois rangs de petites fenêtres garnies de leurs verrières. La première et la troisième galeries sont éclairées par des fenêtres longues, et la galerie du milieu par des ouvertures de forme ronde. Dans la galerie d'en bas sont de chaque côté deux chapelles. Le doxal, de marbre bleu du pays, est aussi commode qu'élégant; il est soutenu par quatre colonnes de pareil marbre sur lesquelles sont les images des quatre évangélistes en pierre blanche rehaussée d'or. Les ornements qui pour la fête décorent toute l'église, et qui consistent en tapisseries, en tableaux, en vases d'or et d'argent, et en pierres précieuses, ne laissent rien à désirer. Dans l'espace qui sépare les deux galeries du haut, sur une large bordure imitant le marbre, sont inscrites des sentences latines en lettres rouges relevées d'or, précieux travail de pieuses demoiselles. Le haut de l'église est embelli de divers enjolivements, les uns de crêpe, les autres de papier découpé en figures, tels que rondeaux, chapeaux de fleurs, couronnes de diverses couleurs, jaune, rouge, bleue. Sur la dernière rangée de tapis, de gros bouquets de verdure liés de cordonnets d'or pendent à d'égales distances à l'entour de l'église.

Mais, ce qui est le plus beau à voir, c'est un mausolée érigé au milieu de l'église, pour recevoir les châsses des

deux saints martyrs. Il a quarante pieds de haut, et à sa base soixante pieds carrés, A la hauteur de dix pieds, il va toujours en se rétrécissant pour se terminer en pointe. Le sommet, en forme de pyramide, est couvert d'un drap de pourpre semé de flammes d'argent avec quatre rangées de fines dentelles brodées à l'aiguille. Le surplus du carré est orné de quatre bannières de soie peintes de diverses images, et au-dessous revêtu de fleurs et de feuilles jusqu'en bas. Au milieu de ce carré se trouve l'autel destiné à recevoir les châsses et élevé de quelques degrés. Le tout est fermé d'un balustre sur lequel brûlent une grande quantité de cierges de cire blanche. Aux quatre côtés, pour y allumer des bougies, sont placés quatre forts candelabres en pyramide. Ils sont couverts de fine bourre de pourpre tanellée de marques d'argent jusques en haut. Les soubassements sont peints en jaspe et contiennent des inscriptions à l'antique en l'honneur de saint Térentien et de son compagnon. Au-dessus de chacune des quatre pyramides peintes en pourpre brûlent cinquante cierges de cire blanche, en tout deux cents cierges dus à la libéralité des étudiants des quatre classes de philosophie au collége d'Anchin. Les bourgeois, les bonnes dames, les pieuses filles ont en outre donné une quantité de luminaires dont l'église resplendit.

A mesure qu'entre la procession, le clergé prend place sur de longs siéges à main droite ; à gauche se mettent les magistrats du bailliage et de la ville avec l'Université, les gentilshommes et de notables citoyens.

Les deux châsses sont posées sur l'autel qui leur est préparé. Chacune d'elle a trois pieds de long, un pied et demi de large, environ deux pieds et demi de haut ; la couverture remonte en forme de toiture. Le surplus présente des

surfaces unies. L'une et l'autre châsse sont assises sur quatre glands dorés. Leur partie inférieure est bordée d'un galon à trois rayons d'or. Le couronnement d'où part la couverture fort bien taillée à trois pointes, est également doré. Tout ce qui est uni pardevant ou parderrière, ou sur le carré des côtés, ou sur la partie inclinée de la couverture est recouvert d'un velours cramoisi billeté d'astériques d'or et de perles. De chaque côté, sur le velours, sont inscrits en lettres brodées les noms des saints martyrs. Sur l'une des châsses ont lit : SACRUM CORPUS S. TERENTIANI ; et sur l'autre : SACRUM CORPUS SOCII S. TERENTIANI, M. Aux parties latérales, il n'y a que ces deux noms JÉSUS et MARIA, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, mais richement rehaussés d'or et de pierres précieuses. Sur le plan incliné de la couverture est brodée sur chacune des châsses une couronne entrelacée de deux palmes. Aux deux bouts, devant et derrière, pendent deux bandes de velours rouge bordées d'une frange de soie verte.

Avant la messe, pendant que l'évêque d'Arras (fort âgé et fatigué d'une si longue marche) va se reposer un peu, un prédicateur monte en chaire et prononce un sermon sur le triomphe des saints martyrs dont il se plaît à exalter la gloire. Puis, Mgr d'Arras vient célébrer la messe solennelle, ayant pour diacre M. Vierendeel, doyen de Saint-Amé, et pour sous-diacre M. Leroy, chanoine de Saint-Pierre. La musique qu'on y exécute est de la composition de M. Bonhomme, l'honneur de l'église de Liége et la fleur des musiciens de cette époque. La partition est à douze voix, divisée en trois chœurs. Le premier chœur, qui est au doxal, est formé de chanteurs étrangers veuus par complaisance, auxquels se sont joints des instrumentistes, flûtes ou cornets. Le second chœur, composé des chantres de Saint-Amé, se

tient dans la galerie de gauche en entrant. Dans la galerie de droite, le troisième chœur comprend les chantres de Saint-Pierre renforcés de flûtes et autres instruments. Les chefs des trois groupes rivalisent d'habileté pour donner aux parties dont ils sont chargés toute la perfection possible. La messe se termine par un excellent motet qui a pour auteur M. Gonet, chef de la maîtrise de Notre-Dame d'Arras(1).

XIV. *Banquet ordonné par les magistrats.* Les échevins, tout en décidant que le banquet du jour de la cérémonie seroit fait aux frais de la ville, avoient préféré qu'il eût lieu à la maison des pères Jésuites où l'on mettroit plus de sobriété et de retenue. Quoi qu'il fût plus de midi quand la messe fut achevée, on laissa avant dîner à peu près une demi-heure de loisir.

Quand chacun est arrivé dans la salle, après qu'on s'est lavé les mains et qu'on a donné la bénédiction, Mgr d'Arras se met à table, ayant à sa droite l'abbé d'Anchin et à sa gauche le doyen de Saint-Amé, puis les autres assistants chacun selon sa qualité ou comme les place le hasard. Cent vingt personnes, réparties en trois tables, prennent part au premier repas. Le second est beaucoup plus nombreux. Ce dîner, au dire du père Halloix, est un repas de philosophes chrétiens et de chrétiens philosophes. Les mets y sont abondants, mais consommés avec modestie. A l'alimentation corporelle se joint bientôt la nourriture spirituelle. Des morceaux de prose et de poésie de diverses langues, récités

(1) On exécuta encore en d'autres moments des motets composés les uns par Claude Bourgeois, ancien chef de la maîtrise de Notre-Dame de Cambrai, et par Antoine Penne son successeur ; les autres par Jérôme Bousquet, maître du chant de Saint-Pierre. (V. ci-dessus n° VII.)

au dessert, viennent récréer les intelligences. La langue hébraïque rend les convives attentifs, le grec les tient en suspend, l'osque ou vieux latin les étonne, le pur latin les instruit, l'italien les réjouit, l'espagnol les renseigne, l'allemand, le françois, le flamand, l'anglais, l'ibernois produisent leur effet; mais aucune langue ne cause autant de plaisir que le vieil idiôme liégeois. Quoi qu'il soit françois de nature, il est fort altéré par le voisinage des autres langues, ce qui fait que les uns l'entendent, que d'antres le devinent. Ceux qui le comprennent sont frappés ici de la propriété des mots, là de la gaieté des proverbes, ailleurs de la grâce de la versification exactement prononcée par un de ces Wallons du pays de Liége fort soigneux de conserver leur vieux roman.

XV. *Fin de la solennité. Vêpres et Te Deum. — Réjouissances pendant l'octave, actes de dévotion.* Vers quatre heures, le dernier coup de cloche pour les vêpres attire vers l'église un peuple nombreux qui s'y rend par diverses rues. La foule toutefois est moins serrée que le matin, ce qui permet de mieux apprécier l'excellence de la musique, l'harmonie des voix, la supériorité des instruments et d'écouter plus attentivement les vêpres qui sont chantées, tantôt à deux, tantôt à trois chœurs quelquefois réunis, quelquefois séparés. Après les Vêpres, les assistants se retirent chez eux à cinq heures. Mais trois heures après, ils reviennent en aussi grand nombre pour entendre chanter le *Te Deum* en musique. La suave harmonie du chant et leur propre dévotion les retiennent jusqu'à dix heures. Ils s'en retournent alors; mais, quoi qu'il soit bien tard, il ne fait pas nuit.

Par l'ordre du magistrat, en effet, des feux de joie ont

été allumés en divers quartiers de la ville. L'un est dressé en carré devant la porte de l'église ; un autre sur la grande place du marché, un autre devant la halle et encore d'autres ailleurs. Des décharges d'artillerie, parties des remparts, se font aussi entendre, ce qui n'a lieu qu'aux jours de grande réjouissance.

Le lendemain et pendant l'octave, les habitants de la ville et ceux des villages d'alentour continuent les dévotions. Plusieurs prêtres viennent célébrer la messe et beaucoup de fidèles se confessent pour rendre leurs prières plus efficaces.

Le lundi 15, est représenté au collége d'Anchin une sorte de drame pour célébrer la victoire remportée par saint Térentien sur les vices qu'il a combattus. Au bas du théâtre, on voit d'abord le saint qui, pour parvenir à la perfection de l'amour de Dieu, monte par plusieurs degrés et y rencontre les diverses tentations qui s'y trouvent figurées. Au premier degré, il rencontre la tribulation. Après l'avoir surmontée, lorsqu'il veut gravir le second degré, il trouve la détresse qu'il doit vaincre à son tour. Au troisième, se présente la famine à laquelle il doit aussi livrer combat. L'ayant vaincue il monte successivement les autres degrés de cet escalier de perfection où de nouveaux obstacles viennent s'opposer à sa marche jusqu'à ce qu'il les ait tous surmontés et qu'il entre dans la pleine participation de la grâce divine.

Ainsi se termine cette mémorable fête du mois de juillet 1613 qui laisse dans les esprits de profonds et durables souvenirs.

Chapitre II.

1622 (juin). Célébration par les revérends pères Jésuites de Douay, de la canonisation de saint Ignace et de saint François-Xavier.

I. *Décorations préparées pour la solennité.* Au mois de juin 1622, les Jésuites célèbrent à Douai la canonisation de saint Ignace et de saint François-Xavier, leurs patrons. Ils accomplissent à ce sujet de pompeuses solennités qui ne durent pas moins de huit jours (1).

Afin d'augmenter la magnificence de la fête, tant à l'intérieur qu'aux abords du vaste établissement des pères, dans les rues et dans les espaces vides d'alentour sont érigés ou disposés des portiques, des arcs de triomphe, des pyra-

(1) Dans la rue du Musée et dans la rue des Connins (qu'on nomma jusqu'à 1830 rue des Jésuites et qu'on appelle maintenant rue de la Charte), les Jésuites possédoient tout ce qui compose actuellement le musée, une partie de l'emplacement du lycée et la vaste maison du couvent des Dames de la Providence (rue de la Charte, nº 6). La porte de leur église se trouvoit en face et au bout de la rue actuelle du Musée; le corps de cet édifice s'étendoit en ligne droite derrière la chapelle du collége d'Anchin aujourd'hui le lycée. Tout à côté de cette porte, à l'angle opposé, étoit, la porte du collége des mêmes pères, de sorte que les deux portes de l'église et de la maison conventuelle formoient les deux angles du coin de la rue, à l'endroit où elle fait un coude.

Les Jésuites desservoient en outre, comme professeurs, le collége d'Anchin (maintenant le lycée) contigu à leur établissement; et de l'autre côté de la rue des Ecoles, le collége de Marchiennes aujourd'hui remplacé par une partie de la caserne d'artillerie. — Dans la rue des Jésuites (ou de la Charte) sur le rang du sud, s'élevoit le séminaire de la Torre ou de Bruges *(seminarium Brugense)*, à côté de la partie de derrière de l'hôpital Saint-Thomas. — Au coin de la rue des Malvaux, à l'endroit où est maintenant l'école d'artillerie, étoit le collége public. — Dans la rue des Bonnes, toute la partie occupée par la Sainte-Union composoit le séminaire des Ecossois, fondé en 1612 avec l'autorisation du roi d'Espagne Philippe II.

mides, et diverses autres décorations en toile peinte ou en carton historié.

Pour mieux en apprécier le nombre et l'importance, il est essentiel de se reporter par la pensée à l'état des lieux tels qu'ils existaient alors.

De plusieurs quartiers de la ville on arrivoit chez les Jésuites par deux voies principales :

D'un côté, par la rue des Ecoles qu'on pouvoit suivre jusqu'à la hauteur du collége de Marchiennes (*actuellement la caserne*) pour de là côtoyer la chapelle d'Anchin jusqu'à la double entrée de l'église et du collège des pères au contour de la rue du Musée ;

De l'autre côté, par la rue Saint-Jacques, par la rue des Connins (aujourd'hui de la Charte) et par la rue Neuve (*maintenant du Musée*). *(Voir à cet égard le chapitre qui précède.)*

Pour la célébration de la solennité de 1622, les décorations à l'extérieur embrassent : d'une part, la rue des Ecoles depuis la rue des Bonnes jusqu'à la hauteur du collége de Marchiennes avec l'espace qui s'étend le long de la chapelle d'Anchin ; de l'autre, la rue Neuve (*maintenant du Musée*).

Les pères eux-mêmes, tous ceux qui sont attachés à leur établissement, leurs élèves, les groupes d'étudiants répartis par cité ou par nation, ceux de Lille, de Namur, de Flandre, de Brabant et même de simples particuliers rivalisent de zèle et de sagacité pour donner plus d'éclat aux figures ou aux représentations auxquelles sont employés tous les décorateurs et tous les artistes de la ville (1).

V. *Narratio eorum quæ Duaci pro celebrandâ sanctorum Ignatii et Francisci canonizatione gesta sunt.* Douay, 1622, veuve Pierre Telu.

II. *Décorations du séminaire des Ecossois rue des Bonnes.* Vers le milieu de cette rue, à l'endroit de l'entrée du séminaire (maintenant la Sainte-Union), s'élève, en faisant face à la rue des Ecoles, un grand arc de triomphe qui n'a pas moins de trente-deux pieds de large sur quarante de hauteur. Il se compose de trois arcades. La plus large, celle du milieu sert pour le passage; les deux autres, plus étroites, en forme de niche, sont remplies par des sujets. Celle de droite, dédiée au Christ conservateur *(Christo servatori)*, représente Samson domptant un lion, et à côté de lui saint Ignace disposé à recueillir le miel produit par les abeilles qui s'échappent de sa gueule. Le sujet de gauche, surmonté d'une inscription au Christ vainqueur (*Christo victori*), figure Hercule écrasant de sa massue une hydre dont les têtes sont coupées et que saint François-Xavier éclaire de son flambeau.

D'autres décorations, des barques suspendues, une grande roue remplie d'artifices sont attachées à des cordes qui traversent la rue. Contre la façade du séminaire sont placés des tableaux qui représentent les fondateurs ou les bienfaiteurs de l'établissement. Sur la principale de ces peintures on voit sa première protectrice, l'infortunée Marie Stuart, au moment où elle va monter à l'échafaud. Sa figure, sa contenance, ses vêtements dans cet instant fatal, tout y est fidèlement reproduit.

III. *Pyramide au carrefour des rues des Bonnes, des Ecoles et de Saint-Thomas* (1). En cet endroit s'élève une

(1) A l'endroit où la rue des Bonnes ou des Ecossois se joint à la grande rue des Ecoles : *In ipso quadrivio quo Scotorum platea majori Studiorum plateæ se commiscet.* Le mot *platea* doit être pris ici dans le sens de grande rue.

pyramide à quatre faces, de soixante-dix pieds de hauteur, dressée par les deux imprimeurs-libraires Jean Bogard et Balthasar Bellère, en l'honneur de saint Ignace et de saint Xavier. Les quatre faces sont toutes décorées de médaillons où divers emblêmes rappellent la gloire des deux saints. Sur l'une des faces de cette pyramide se lit une inscription dédiée à Jésus-Christ, pontife suprême, éternel conservateur de l'Europe. On y rappelle la soumission de la Bohême et de la Pannonie, la rébellion écrasée par une double défaite dans le Palatinat, les Huguenots vaincus à La Rochelle, Juliers pris sur les ennemis ; on y exprime l'espoir que le monstre de l'hérésie, frappé dans tous ces pays par le glaive de la parole du bienheureux Ignace, et des compagnons de sa sainte milice, sera chassé et extirpé du monde chrétien.

IV. *Autres décorations de la rue des Ecoles.* A six ou sept pas en avant de la pyramide qui précède, à une corde qui traverse la rue, est suspendu un château en carton peint, remarquable par ses tours et ses ornements, et tout rempli de poudre et d'artifices auxquels le feu doit être mis le soir.

A peu près à la même distance de là, presque au faîte de la maison de l'imprimeur Marc Wion, pend une grande décoration qui s'avance d'environ quinze pieds sur la rue des Ecoles et figure le Mont-Parnasse. Une galerie où sont représentées les muses jouant de divers instruments, est dominée par plusieurs collines au sommet desquelles apparaît un pégase ou cheval ailé d'une grande dimension.

V. *Nouveaux arcs de triomphes, l'un près du collége public, l'autre près du collége de Marchiennes.* A l'endroit de la salle de médecine d'une part et du collége public

(maintenant l'école d'artillerie) de l'autre, la rue des Ecoles est traversée par un majestueux édifice, qu'a fait ériger une confrérie de la Sainte-Vierge, composée de théologiens, de jurisconsultes et de médecins. C'est un arc de triomphe avec trois arcades qui laissent pour la foule autant de libres passages. Il a quarante-et-un pieds de long, vingt-sept pieds de large et huit pieds de profondeur. A l'une des façades, sur les panneaux intermédiaires qui séparent les arcades, on voit saint Augustin, patron des théologiens et saint Ive, patron des légistes. Tous deux de grandeur naturelle, ils complimentent de ses nouveaux honneurs saint Ignace, également représenté de grandeur humaine, au plus haut étage de l'arc triomphal. Aux deux portes latérales moins élevées de droite et de gauche, sont dressées les effigies des quatre supérieurs généraux, qui, après saint Ignace, ont gouverné l'ordre des Jésuites. Sur l'autre façade, de chaque côté de l'arcade du milieu, on voit saint Cosme et saint Damien, patrons des médecins, félicitant saint François-Xavier. Au-dessus de chaque porte latérale moins haute, un Indien, un Cafre, un Japonais, un Chinois rendent de même hommage à saint François-Xavier qui les a convertis. Sous les colonnes, à la base de l'édifice, on lit des devises en hébreu, en chaldéen, en arabe, en éthiopien, en abyssinien, en indien et en copte, avec des traductions latines. Au-dessus de la principale arcade on voit cette inscription : *Sodalitas B. Virginis theologorum, jurisconsultorum, medicorum erigebat, consecrabatque.*

A la galerie la plus élevée de l'arc triomphal, un concert de voix et d'instruments charme l'esprit et l'oreille de la population qui circule.

Près du collége de Marchiennes surgit dans la même rue

un arc-de-triomphe non moins magnifique. Il est composé de trois arcades d'inégale grandeur. Les deux arcades de droite et de gauche plus petites sont surmontées d'un obélisque terminé par une boule. L'arcade du milieu, dont les deux parties latérales sont ornées de deux colonnes, présente dans sa corniche sept tableaux ou sujets, offrant différentes images. Au-dessus de cette corniche s'élève une immense colonne. A sa base deux lions se dressent sur leurs griffes avec l'inscription : *Leonibus fortiores*. Au sommet, un grand aigle déploie ses ailes avec l'inscription : *Aquilis velociores*. Cette colonne est en outre décorée de médaillons emblématiques avec des devises, et sur les bases on lit cette épigraphe : *Indefessis fidei christianæ utroque in orbe propagatoribus, firmissimis romanæ ecclesiæ columnis, SS. Ignacio et Xaverio collegium Marchianense erigit.*

VI. *Rue qui longe la chapelle d'Anchin,* (*maintenant le Lycée*). A l'entrée de cette rue, voici d'abord un grand arc-de-triomphe érigé par les étudiants lillois des classes de philosophie. Distingué par sa forme et ses dimensions, il n'a pas moins de trente-sept pieds de hauteur. Des deux façades qu'il comprend, l'une est tournée du côté de la rue des Ecoles et l'autre vers le collége des Jésuites. Sur la première de ces façades, au-dessus de l'arcade principale du milieu, se présente une effigie de saint Ignace de la hauteur de sept pieds. Elle porte une inscription en chronogramme en l'honneur de ce saint, illustre fondateur de l'ordre des Jésuites. On y voit en outre deux nymphes : l'une brûle de l'encens et répand des fleurs avec cette épigraphe : *Memoria ejus in compositionem odoris;* l'autre nymphe sonne de la trompette et porte un livre ouvert avec cette inscription : *Memoria ejus cum laudibus*. Les deux arcades latérales

sont également décorées de peintures et d'inscriptions. L'autre façade présente l'effigie de saint François-Xavier avec une inscription en chronogramme consacrée à ce saint apôtre de l'Inde et du Japon. Au-dessus de l'arcade principale sont peints deux anges. L'un porte à la main un flambeau et l'autre présente un lys à saint François-Xavier. Tout le surplus de cet arc triomphal est rempli d'ornements exécutés avec le plus grand soin. Sur l'une comme sur l'autre des façades, les effigies de saint Ignace et de saint Xavier sont entourées de lys, emblêmes de la ville de Lille.

Vient ensuite un immense portique élevé par les étudiants lillois des autres classes. C'est encore un édifice considérable qui ne comprend pas moins de cent quatre colonnes de formes diverses, d'ordre dorique et corinthien. Au-dessus de la corniche sont dressées des images de saints dont chacune a son encadrement.

Immédiatement après, une galerie étendue contient quarante tableaux représentant les principaux faits de la vie de saint François-Xavier, et de chaque côté les effigies de soixante personnages illustres de la Société de Jésus avec une inscription à saint Ignace de Loyola.

A ces monuments, à ces tableaux, il faut joindre une multitude d'emblêmes, de devises, de distiques latins et françois composés par 277 des meilleurs élèves des Jésuites, le tout en l'honneur soit de saint Ignace, soit de saint François-Xavier, soit des martyrs, soit des illustrations de la Compagnie.

Pour compléter ces décorations, des propylées ou portes extérieures ornées de colonnes et d'ornementations sont ajoutées aux deux entrées de l'église et du collége des Jésuites.

VII. *Deuxième voie.—Accès par la rue Saint-Jacques.— Décoration de la rue des Connins.* — Ainsi qu'on l'a vu plus haut, on pouvoit arriver chez les Jésuites par une double voie, par la rue des Ecoles et par la rue Saint-Jacques. Par la seconde voie, on entroit de la rue Saint-Jacques dans la rue des Connins (*aujourd'hui de la Charte*), et de celle-ci dans la rue Neuve, au bout de laquelle se trouvoient les entrées de l'église et de la maison des Jésuites. En 1622, pour la solennité dont il s'agit, se trouve d'abord contre la partie de la muraille, faisant face à la rue Neuve (*du Musée*) une construction en charpente de la hauteur de trente pieds. Elle représente une espèce de château-fort avec les effigies des principaux hérésiarques Wiclef, Luther, Calvin ; c'est le château de l'hérésie, lequel est tout rempli d'artifices et de fusées et doit éclater quand on y mettra le feu.

Presque immédiatement après ce château d'artifices, vis-à-vis de la rue Neuve, les étudiants de Namur, avec un zèle et une libéralité qui leur font honneur, ont dressé un grand arc triomphal haut de trente-quatre pieds, long de trente. Ce remarquable édifice a une triple façade; l'une des façades de côté regarde la place et l'église Saint-Jacques; on y voit sainte Thérèse qu'accompagnent à droite et à gauche saint Isidore et saint Philippe de Néri ; entre deux sont les armoiries du Souverain Pontife Paul V. La deuxième façade de côté regarde de loin la rue des Ecoles et le collége public. Elle représente saint François-Xavier entouré d'emblêmes et de devises. La façade du milieu, qui est la plus importante, a en perspective l'église des Jésuites. Composée de trois arcades, elle offre au milieu une image de saint Ignace, haute de six pieds, placée entre des colonnettes qui supportent un large couronnement avec cette

inscription : *Invictissimo fidei propugnatori S. Ignatio, Namurcenses DD.* Au-dessus de la frise de la grande arcade se tient de chaque côté un ange soufflant dans une trompette. Les dessus des deux arcades latérales, moins élevées, représentent l'un Hercule écrasant de sa massue l'hydre de l'hérésie ; l'autre, Hercule ramenant Cerbère des enfers de l'idolâtrie, double symbole qui rappelle la gloire des deux saints. A la base des colonnes de chacune des trois façades se lisent des inscriptions en diverses langues.

Dans la rue des Connins, à vingt pas environ de la deuxième façade de cet arc-de-triomphe, l'ingénieuse industrie de quelques élèves des Jésuites a placé une fontaine jaillissante d'une hauteur d'environ dix pieds ; un tuyau fiché en terre est garni de quatre petites tours qui, par autant de tubes, lancent de brillants jets d'eau.

VIII. *Embellissements de la rue Neuve (du Musée).* — En entrant, à gauche, dans la rue Neuve, au-dessus du mur d'un jardin particulier, plane une couronne lumineuse dont la clarté doit le soir rayonner dans toute la rue.

En avançant un peu, on trouve un superbe portique consacré aux martyrs de la société de Jésus. On y voit une série de quatre-vingt-dix portraits de martyrs ; puis, sur une tour d'une forme hexagone qui domine le portique, vingt autres images avec quatre étendards de soie et un tableau sur lequel on lit en grosses lettres : *S. Ignatio de Loïola fœcundissimo Martyrum parenti societas* Jesu, *Duaci* L. M. Q. P.

Après la cour hexagone vient, du côté de l'église, une autre série de quarante tableaux hauts de deux pieds, et un peu plus larges, qui retracent la vie et les miracles de saint Ignace.

IX. *Aspect intérieur de l'église*. — On a [pu déjà se former une idée de l'église des Jésuites d'après la description donnée par ceux qui l'avoient connue (V. le chapitre précédent). Pour la fête de la canonisation des deux plus grands saints de leùr ordre, les pères ne négligent rien de ce qui peut concourir à parer l'édifice. A l'entrée même, grâce à la libéralité d'un Douaisien, père de deux élèves des humanités, un tableau de huit piedr représente saint Ignace et saint Xavier de grandeur naturelle, illuminés par les rayons d'une auréole du très auguste nom de Jésus. A l'intérieur, l'admiration et la dévotion des fidèles sont excitées par la vue d'un magnifique tableau qui décore le principal autel. Haut de huit pieds, large de plus de douze pieds, il représente les deux images des deux saints que Rome vient de canoniser. Les armoiries qui portent ce tableau font connoître que c'est un don des jeunes Ibernois du collége. A droite et à gauche, au milieu de colonnes ornées de draperies, apparoissent les deux portraits en cire de saint Ignace et de saint Xavier, l'un et l'autre de grandeur naturelle, et revêtus de riches habits sacerdotaux. Plus bas un brillant luminaire éclaire les châsses et les précieux objets qu'avoient prêtés pour la fête, les deux collégiales de Saint-Amé et de Saint-Pierre. A l'endroit où l'église s'élargit et semble déployer ses ailes, avoient été placés sur des piédestaux depuis vingt ans environ deux portraits de saint Ignace et de saint Xavier. Repeints et dorés par la piété des Douaisiens, leur éclat est rehaussé par par la lumière de deux lampes ardentes. Partout sur les autels brillent des statues, des chandeliers et des vases d'argent. Les murailles sont couvertes de précieuses tentures décorées d'ornements de tous genres. Au milieu de l'église sont suspendus trois candélabres contenant chacun trente-

deux bougies, et entourés de guirlandes qui se croisent.

Entre les péristyles, sur un tissu de soie pourpre parsemé d'étoiles d'argent se détachent de grandes lettres brodées dont l'ensemble forme pour inscription : *Ecce computati sunt inter filios Dei; et inter sanctos sors illorum est.*

Dans l'intérieur de la chapelle se présentent encore douze images hautes d'environ huit pieds, suspendues aux chapiteaux et retraçant aux spectateurs les principaux faits de la vie de saint Ignace et de saint François Xavier. Dix autres images plus petites, appliquées à la base des colonnes, rappellent des prodiges accomplis après leur mort.

X. *Cérémonies pendant la semaine. — Solennités du dimanche 18 juin.* — Les cérémonies religieuses se prolongent pendant les six jours de la semaine, du 12 au 17 juin 1622.

Le dimanche 18, de grandes solennités sont célébrées dans l'église. La messe est chantée par l'évêque d'Arras, Mgr Herman Ottenbergh, qui a près de lui comme diacres et sous-diacres des professeurs du premier rang, docteurs en théologie ou des présidents de séminaires. Dans le sanctuaire sont présents trois chefs d'abbaye crossés et mitrés ainsi que toute la magistrature municipale qui s'y est réunie en corps, précédée de ses appariteurs. La noblesse des environs afflue également. — Six chœurs, composés d'étudiants, se font tour à tour écouter avec un vif intérêt. Après un repas frugal, libéralement offert à tous les assistants, deux poèmes sont successivement déclamés par deux jeunes élèves. On se rend ensuite aux vêpres où sont exécutés d'autres morceaux de musique. La cérémonie est terminée par la bénédiction de l'évêque. Vers le soir le bruit

du tambour se fait entendre ; deux compagnies bourgeoises, dans leur plus belle tenue, s'avancent par les arcs-de-triomphe et viennent devant la chapelle et le collége faire des décharges de mousqueterie. Pendant ce temps, le canon retentit sur les remparts. Les cloches de Saint-Amé et de Saint-Pierre, et celles de toutes les autres églises sont mises en mouvement.

XI. *Solennités du lundi 19. — Scènes dramatiques que jouent les élèves.* — Le lendemain lundi s'accomplissent de nouvelles solennités. Ce sont des cortéges d'enfants et de jeunes gens, des processions de campagnards qui viennent présenter leurs offrandes. Des compagnies bourgeoises, enseignes déployées, viennent encore saluer de leurs mousqueteries la chapelle et le collége.

Sur des estrades, dressées avec apparat sont tour à tour représentées trois scènes dramatiques qui reproduisent les actions les plus éclatantes des deux héros de la fête, saint Ignace et saint Xavier. On n'avoit rien omis pour donner à ces trois scènes toute la beauté possible. Dans les décorations comme dans le mécanisme qui les faisoit mouvoir, tout le luxe, tous les efforts de l'art avoient été déployés.

Quand aux chœurs, au nombre de cinq, ils sont exécutés par des groupes de jeunes gens costumés, qui ne se bornent pas à chanter ou à rendre des symphonies, mais qui jouent de véritables scènes, ingénieusement conçues et habilement représentées. Le premier chœur est exécuté par les Brabançons, le second par les François, le troisième par les élèves de *Mons,* le quatrième par les musiciens du lieu, le cinquième par des Liégeois (1).

(1) On peut lire dans la *Narration* indiquée plus haut tous les détails de ces fêtes. Il est fâcheux que le récit, au lieu d'être rédigé en françois, l'ait été dans un latin recherché peu facile à comprendre.

Chapitre III.

1631 (10 et 11 mai). Assemblée provinciale des Frères Prêcheurs ou Dominicains, tenue à Douay.—Procession générale et solennités à ce sujet.

I. *Assemblée du* 10 *mai. — Résolutions qui y sont prises.* L'an 1631, le 10 mai, une assemblée provinciale des révérends pères prêcheurs ou Dominicains est tenue à Douay. Le père Pluchard, prédicateur général et prieur de Valenciennes, y est élu provincial. Diverses résolutions qui intéressent l'ordre et la discipline, y sont portées. On y accepte en même temps des donations ou libéralités faites par des fidèles généreux, et on y prescrit des mesures pour l'exécution des charges ou la célébration des messes qui se rattachent à ces fondations.

II. *Procession du* 11 *mai. — Elle se rend à l'église des Jésuites.* Le lendemain 11 mai, est célébrée une procession solennelle qui ne comprend pas moins de cent religieux dominicains. Les officiers de la gouvernance, les eschevins et conseil, les six-hommes y assistent en corps avec des torches à la main. Trois barons, cinq autres membres de la noblesse portent le baldaquin. Le seigneur abbé de Marchiennes, Jean du Jonquoy, en habits pontificaux, porte le Saint-Sacrement.

Tout ce cortége sort processionnellement de l'église des Dominicains, parcourt successivement le Marché-aux-Poissons, la Basse-Rue (*aujourd'hui rue du Palais*), la rue du Clocher-Saint-Pierre, celles des Blancs-Mouchons et

des Ecoles, longe la chapelle du collége d'Anchin (*maintenant du Lycée*) et de là entre à l'église des Jésuites qui étoit toute proche.

La grand'messe est chantée par le même prélat de Marchiennes. La musique répond à trois chœurs avec toutes sortes d'instruments.

III. *Décoration de l'église des Jésuites et des lieux d'alentour.* « On ne sauroit, dit le père Petit, juger qui l'a emporté de la dévotion ou de la magnificence dans cette assemblée. Les révérends pères Jésuites firent tout ce que humainement se pouvoit désirer et penser en l'honneur de l'ordre des frères prêcheurs. »

Une perspective haute de vingt-cinq pieds et large de trente-deux, ferme la rue des Ecoles, entre le collége d'Anchin (*aujourd'hui le Lycée*) et le collége de Marchiennes (*maintenant la caserne*). Une fontaine, jaillissant de quatre côtés, figure les quatre parties de la Somme de St-Thomas avec cette inscription en chronogramme : DIVo ThoMæ AqVInatI pVro-atqVe perpetVo sCIentIæ fontI (1).

Des figures hautes de seize pieds et larges de douze représentent les saints et les saintes de l'ordre des frères prêcheurs, les papes, cardinaux, archevêques, évêques, martyrs, confesseurs et vierges qui l'ont illustré. Toutes ces figures se succèdent jusqu'à l'église. On y voit tour à tour : Saint Dominique, fondateur de l'ordre, le bienheureux pape Pie V et le bienheureux cardinal Hugo, tous deux anciens religieux dominicains, saint Antonin, archevêque de Flo-

(1) Les chiffres romains contenus dans le chronogramme et mis en ordre représentent dans leur ensemble l'an MDCVVVVVIIIIIJ, ou MDCXXXI (1631).

rence, le bienheureux Albert-le-Grand, évêque, maître de saint Thomas d'Aquin, saint Pierre-le-Martyr, saint Thomas d'Aquin, saint Vincent Ferrier, saint Hyacinthe (de Silésie), saint Raymond de Pennafort, saint Louys Beltrand, saint Jacques Salomon, saint Ambroise Sansédoine, sainte Catherine de Sienne, la bienheureuse Agnès du Mont Politien, sainte Marguerite de Hongrie, la bienheureuse Béatrix de Ferrières, la bienheureuse Colombe de Rietti, morte en 1581 et béatifiée par le pape Pie V, la vénérable sœur Jeanne de sainte Catherine de Sienne, morte à Douay au couvent de Sainte-Catherine, l'an 1625, à l'âge de 33 ans. Sous chacun de ses portraits se lit une inscription latine ou françoise qui indique le nom du saint ou de la sainte et rappelle brièvement ses mérites.

Au côté opposé de la porte de l'établissement des révérends pères Jésuites apparoît sur un riche autel l'image de la sainte Vierge placée entre celles de saint Dominique et de saint Ignace, autour desquelles on voit six cœurs enflammés.

IV. *Représentation donnée par les étudiants.* Dans la rue en face de l'église et qui est fermée par une haute perspective, est dressé d'un bout à l'autre un long théâtre où de jeunes étudiants représentent les symboles de doctrine et d'immortalité exprimés par le prophète Daniel, ou personnifient les vertus convenables à l'institut des frères prêcheurs.

Le premier qui s'offre à la vue est un jeune étudiant assis, ayant sur la tête une couronne royale, à la main droite un sceptre d'or, à la gauche un flambean allumé, et sur la poitrine un soleil. Il figure la *Doctrine*. Au-dessus de sa tête on lit : *Lucet.*

Le second étudiant est debout, modestement vêtu de violet et de noir, ayant la main droite étendue sur un réchaud allumé, tenant dans sa gauche un crucifix. Il représente la *Sainteté*. En haut est écrit : *Ardet.*

Le troisième, habillé de vert et de rouge, a un croissant au-dessus de sa tête; il tient dans sa main droite une lance, dans sa main gauche un cornet; il a un coq à ses pieds; c'est le symbols de la *Prière nocturne*. On lit au-dessus : *Cum silent astra, cantamus Deo.*

Le quatrième étudiant, vêtu comme un Indien, a deux aîles aux pieds, deux aux mains et deux à la tête; il a le front ceint d'une couronne de laurier, et tient dans sa droite un caducée ; à côté de lui est une ruche à miel avec ces mots : *Mellea aculea;* il représente l'*Eloquence*. Sur sa tête étoit écrit : *Prædica verbum, argue, obsecra.*

Le cinquième étudiant, presque élevé en l'air, avec un aigle à côté de lui, a la tête environnée des rayons d'un soleil; il tient dans sa main gauche un arc ; c'est l'image de la *Sagesse ;* au-dessus de l'aigle qui voltige on lit : *Genuinum sole probato.*

Le sixième représente un guerrier redoutable ; la tête couverte d'un casque orné de plumes, il est armé de pied en cap, avec l'épée au côté, et tient en sa droite une massue en pointe ; c'est le symbole de la *Force*. On lit au-dessus : *Per tela, per ignes.*

Le septième est de couleur basanée; il est assis presque nu sur un grand aigle aux aîles déployées, et tient en main des dards enflammés; il représente la *Prudence*. On lit au dessus de sa tête : *Erunt reges nutritii tui.*

Le huitième étudiant, image de la mortification, tient

dans sa droite une faux, et dans sa main gauche une discipline; il figure la *Patience;* sur sa faux on lit : *Increpa in omni patientiâ.* A ses pieds est une tortue.

Le neuvième est un personnage vénérable, la barbe longue et les cheveux blancs; il est couvert d'une longue robe de pourpre ; à sa ceinture est attachée une faux ; au-dessus de sa tête et dans ses deux mains sont trois globes ou mondes, à ses pieds est une clepsydre. Il exprime la *religieuse fécondité.* Au-dessus de lui se trouve cette inscription : *Nec metas, nec tempora pono.*

Le dixième est un jeune homme la tête couverte d'une couronne d'or enflammée et tenant en sa droite un serpent roulé en forme de cercle qui représente l'éternité, et dans sa main gauche un flambeau allumé. Son corps est environné d'un zodiaque; c'est le symbole de la *Charité;* au-dessus on lit : *Non vincitur annis.*

Le onzième, fort agréable et gracieux à la vue, a l'habit tout parsemé de fleurs, la tête également ornée de fleurs; au-dessus de celle-ci une balance suspendue ; sous le bras gauche une corne d'abondance de laquelle sort toute espèce de fruits. Dans sa main droite il tient un couteau. Une gerbe de blé avec ses épis lui sert de siége. Ces emblêmes réunis figurent le maintien continuel de l'ordre de saint Dominique. Au-dessus est écrit : *Æternùm virens.*

Le douzième étudiant, couvert d'un bel ajustement, a un plumet sur sa tête. De sa main il montre un monde enflammé, sortant du bout une torche que tient le chien de saint Dominique assis sur une table. On lit au-dessus : *Etiàm dùm sirius uret.*

Le treizième a le tour de la tête décoré de fleurs. D'une

de ses mains élevées il tient une coupe d'argent doré toute pleine de fruits et de l'autre une bouteille de même métal. A ses pieds dans une corbeille, des fleurs et des fruits viennent récréer la vue. C'est le symbole de l'abondance des fruits que produit l'ordre des frères prêcheurs. Au-dessus de sa tête on lit : *Fructus excerpe laborum.*

Le dernier personnage, fort vénérable et courbé par les ans, a la tête couverte d'un bonnet, le corps et les mains d'une longue robe et d'un manchon, le tout fourré et doublé de peau de renard. A l'un de ses côtés se trouve une lanterne allumée, de l'autre une palme contre laquelle Eole, le dieu des vents, déchaîne son souffle impétueux ; au-dessus est écrit : *Non timebit à frigoribus nivis.*

C'est ainsi que toutes ces images avec des caractères et des emblêmes divers représentent la doctrine, la sainteté, la prière, l'éloquence, la sagesse, la force, la prudence, la patience, la fécondité religieuse, la charité, la vitalité de l'ordre de saint Dominique, la perpétuité de la religion, l'abondance des fruits qu'elle produit, sa durée à travers les âges.

Au-dessus de chacune de ces images se lit une inscription latine en vers.

Dans la même rue, vis-à-vis de ces figures, sont attachés sur des poteaux tous les mystères du Saint-Rosaire.

Contre la porte de derrière du couvent des sœurs de St-Thomas, laquelle étoit en face de celle de l'église des pères Jésuites s'élève une perspective haute de vingt-cinq pieds, large de trente-deux, avec une inscription. Cette sorte de décoration présente des colonnes de l'ordre dorique et de l'ordre ionique avec leurs piedestaux, leurs frises et leurs

corniches. Au milieu est la statue d'un personnage appuyé sur un balustre sur lequel est aussi couché le chien de saint Dominique ; le tout est peint en forme de marbre.

En tournant vers l'église et la place de Saiut-Jacques, on aperçoit de grandes peintures qui décrivent la généalogie temporelle de saint Dominique, dont la ligne collatérale va se joindre aux tiges royales de Castille et d'Aragon, et par celle-ci à la maison d'Autriche, de laquelle est sorti le roy Philippe II (1).

Chapitre IV.

1635 (septembre). Les Dominicains de Douay célèbrent la béatification d'Albert-le-Grand, religieux de leur ordre.

En l'année 1635, au mois de septembre, les Dominicains de Douay célèbrent avec de pompeuses cérémonies la béatification du bienheureux père Albert-le-Grand, religieux du même ordre, évêque de Ratisbonne et maître du docteur angélique St-Thomas. La fête comprend une neuvaine et deux grandes processions.

I. *29 septembre, première procession. — Image du B. Albert qu'on y porte.* Le samedi 29 de ce mois, après une

(1) V. PHIL. PETIT *Fondations du couvent de la Sainte Croix*, etc. — Douai Ve Marc Wion, 1653, in-4o.

messe solennelle chantée par le révérend prélat M. Jean du Joncquoy, abbé et seigneur de Marchiennes, a lieu la première procession à laquelle assiste le clergé de la ville ainsi que messieurs du Magistrat et six hommes, avec des torches ardentes en l'honneur du Saint-Sacrement.

A cette procession, quatre vénérables pères, en habits sacerdotaux, portent une image au naturel du bienheureux Albert. Cette statue d'une hauteur de sept pieds, est revêtue des ornements pontificaux. Elle est couverte d'une chappe de toile d'argent, a sur la tête une mitre de semblable étoffe et tient en main une crosse épiscopale. Autour d'elle marchent huit des plus doctes élèves du séminaire des évêques, tous en surplis et tenant à la main des torches allumées.

Pendant les neuf jours de la neuvaine, cette image placée au milieu de l'église du couvent, est exposée à la vénération des fidèles qui viennent l'honorer en lui allumant des cierges. Messieurs du Magistrat se font représenter par un député qui, aux deux processions, marche continuellement devant elle.

II. *Décoration de l'église des Dominicains. — Autel dressé sur le jubé. — Grand portrait d'Albert.* L'église est splendidement décorée. Par la libéralité de messieurs les six-hommes (*commissaires des travaux de la ville*) sur le jubé s'élève un autel d'une hauteur de quarante pieds sur lequel se voit le portrait du bienheureux Albert.

Un grand nombre d'anges entourent ce portrait ; chacun d'eux tient à la main quelque emblême représentant l'une des sciences nombreuses dont l'illustre docteur avoit une si profonde connaissance. Un peu plus bas, sur le même jubé, le bienheux Albert au côté droit de l'autel, et à gauche

son disciple, saint Thomas, sont encore représentés au naturel. Près de chacun d'eux se trouve un ange d'une très grande beauté. Le tout est couvert de pavillons d'armoisin d'une couleur bleue correspondant aux ornements de l'autel. Une quantité de tableaux et d'images d'argent parent l'autel lui-même, sur les marches duquel un grand nombre de cierges allumés augmentent l'éclat de tant de riches ornements. Au-dessus des grandes colonnes de l'église sont suspendues deux inscriptions contenant deux belles sentences de l'Ecriture que le bienheureux évêque se plaisoit à répéter. Tout l'appareil de l'église et des autels se fait remarquer par sa magnificence, et pendant neuf jours un perpétuel flux et reflux de monde ne cesse de l'admirer.

III. *Seconde procession, le 7 octobre.* Le dimanche 7 octobre, pour la clôture de la neuvaine, a lieu la seconde procession qui n'est pas moins solennelle que la première. La veille, c'est-à-dire le samedi 6, le carillon du beffroi se fait entendre depuis midi jusqu'au soir.

La procession du lendemain comptoit près de cent religieux et vingt-trois étendards représentant les quinze mystère du Rosaire et autres. Le cortége se dirige d'abord vers l'église de St-Amé, dont la grosse cloche renommée pour sa grandeur démesurée, ne cesse de sonner que lorsqu'on est entré dans la collégiale. Messieurs les chanoines de St-Amé contribuent autant qu'il est en leur puissance à accroître la splendeur de la cérémonie. De St-Amé on se porte vers le couvent des religieuses dominicaines de Ste-Catherine de Sienne dont l'église étoit très richement tapissée. En passant on s'arrête à l'église des Récollets-Anglois (*aujourd'hui St-Jacques*), puis on fait une seconde station dans le monastère des religieuses de St-Julien. On se rend

ensuite à l'église collégiale de St-Pierre, d'où l'on retourne au couvent des Dominicains, au milieu d'une multitude infinie de peuple.

IV. *Sermons pendant l'Octave.* Durant la huitaine de cette béatification d'Albert-le-Grand, des sermons sont prononcés chaque jour dans l'église des Dominicains. Le samedi 29 septembre, jour de l'ouverture de la neuvaine, la prédication est faite par le révérend père Arnould Jalhea de la Compagnie de Jésus ; il prend pour texte, en l'appliquant au glorieux Albert : *Beatus venter qui te portavit.* Dans ce discours où brillent des beautes incontestables, l'auteur célèbre d'abord la sagesse et l'étendue des connaissances de l'illustre docteur ; la seconde partie est consacrée à l'éloge de son humilité aussi rare que son érudition étoit excellente. La péroraison renferme le passage que voici : « O grand docteur et grand saint tout ensemble, il faut que je finisse ce discours par vous comme je l'ai commencé par vous ! Je l'ai commencé en vous louant, je le finirai en vous priant d'employer pour ceux qui célèbrent aujourd'hui votre fête, la charité qui vous embrâse et le pouvoir que Dieu vous communique. Priez pour l'Allemagne où vous avez pris naissance, afin que par les armes victorieuses de son incomparable très auguste et très religieux empereur, la foi catholique y soit rétablie avec autant de lustre qu'elle avoit quand vous l'illustriez de votre présence et l'éclairiez de votre doctrine.

« Priez pour cette province affligée des Pays-Bas ; faites par vos mérites que les orages et bourrasques de la guerre dont elle est depuis tant d'années si furieusement battue, se calment et s'apaisent, et qu'elle jouisse bientôt de la bonace et tranquillité d'une paix éternelle.

» Employez à cet effet votre crédit et vos puissantes intercessions, afin que ce soit sous l'heureux règne de notre grand roi, véritablement très catholique, et sous le doux gouvernement de Son Altesse Royale, de ce dévot prince et cardinal Ferdinand, que les bravades et les insolences des provinces rebelles soient réduites aux soumissions et à l'obéissance; faites que Dieu protégeant notre prince, arme sa droite de puissance, son âme de courage, son esprit de conseils, que les bons succès couronnent toutes ses entreprises, et que tous ses combats se terminent par des triomphes. »

Le troisième jour de l'Octave, la prédication est faite par dom Raphaël de Beauchamp, prêtre religieux bénédictin de Marchiennes *en Ostrevent royale,* docteur en la sainte théologie; il choisit pour texte : *Vos estis sal terræ.*

Le jour suivant, le soin de prêcher est confié au révérend père minime Clément Prus, qui prend pour texte : *Justus germinabit sicut lilium et florebit in æternum, ante Dominum.*

Le cinquième jour de l'Octave, la prédication est l'œuvre de M. de Wingles, licencié ès-lois, sur ce texte : *In te Cantatio mea semper, tanquam prodigium factus sum multis.*

Le sixième jour de l'Octave, prêche M. Erasme Dujardin, pasteur de la paroisse de St-Albin en la ville de Douay. Il prend pour texte : *Dedit ei scientiam sanctorum ; cohonestavit illum in laboribus et complevit labores illius.*

Le dernier jour de l'Octave, le sermon est fait par le père Charles de Saint-Joseph, prieur des Carmes déchaussés de Tournay, sur ce texte : *Arcam de lignis Setim compingite.* (Exod. 25.)

A l'occasion de cette même solennité, **François Dubois** (*Franciscus Sylvius*) compose un discours qu'il prononce à l'église des Dominicains et qui a pour titre ; « ORATIO PARÆNETICA *de J. Alberto Magno in solennitate Beatificationis ejus apud PP. Dominicanos Duaci habita per Franciscum Sylvium, S. Theolo. Doctorem ac ejusdem Regium Ordinariumque professorem, Insignis Ecclesiæ S. Amati Decanum eâque ratione Universitatis Vice cancellarium* (1). »

Chapitre V.

1638, 1639. Les reliques de saint Maurant et de saint Amé sont mises dans de nouvelles châsses.

Les années 1638 et 1639 sont remarquables par la translation, dans de nouvelles châsses, des reliques de saint Maurant et de saint Amé, conservées dans la collégiale de St-Amé.

I. 1638 (5 *mai* 1638). *Levée des reliques de saint Maurant.* Saint Maurant était le patron de prédilection des bourgeois de Douay. A plusieurs reprises, il leur avait manifesté sa divine assistance par des témoignages éclatants

(1) Tous ces discours ont pour principal sujet l'éloge d'Albert-le-Grand.— Voir « Abrégé de la vie du B. *Albert* le Grand de l'ordre des FF. prescheurs, ensemble aucuns sermons et oraisons faictz durant le jour et octave de sa Béatification, ensuite, de l'ordre observé au Couvent de FF. Prescheurs de la ville et université de Douay, le 20 du mois de septembre 1635. Dédié à Monseigneur de Marchiennes D. Jean de Joncquoy par le R. P. F. Philippe Petit, prédicateur-général et prieur dudit couvent Deuxième édition. » — *Douay, Barthélemy Bardou*, 1637, in-8° de 294 p.

de sollicitude et de protection, en préservant la ville des attaques de ses ennemis, notamment dans les années 1479, 1556 et 1570. Aussi le considéroit-on comme une *puissante sauve-garde,* comme une *sentinelle donnée du ciel.* Sa mémoire étoit à Saint-Amé, l'objet spécial de la vénération des fidèles. En 1638, pour lui offrir une preuve réitérée d'attachement filial, on prépare à ses précieux restes, une nouvelle châsse plus splendide. Le 5 mai, jour de la fête de saint Maurant, est choisi par le doyen de Saint-Amé, François Sylvius, comme le jour le plus convenable afin de retirer de leur ancienne châsse les reliques du saint et les placer dans la nouvelle. Cette translation devient dans la collégiale le sujet d'une imposante solennité, à laquelle assistent divers personnages du clergé, notamment le prieur des Dominicains avec une députation de son couvent et le magistrat en corps. Au moment de la grand'messe, à dix heures, la châsse est portée sur le jubé, le doyen y monte avec les chanoines et retire publiquement les ossements du saint. De là on les montre au peuple qui se pressoit dans la nef, puis on les met dans un grand bassin d'argent. Le doyen et les chanoines après être descendus du jubé, les apportent au milieu du chœur. Là se trouve la nouvelle châsse dans laquelle ils sont solennellement déposés et renfermés. Après les céremonies de la messe a lieu une procession générale dans laquelle la nouvelle châsse est promenée à travers les rues de la ville. Les religieux Dominicains, au nombre de plus de cent y compris ceux du collége Saint-Thomas, y assistent, ainsi que les autres communautés religieuses.

II. *Description de la nouvelle châsse de saint Maurant.* Ce précieux coffret où l'excellence du travail le disputoit à la richesse de la matière, étoit renommé à cette époque comme

un œuvre d'art remarquable. Le père Martin Lhermite dans son *Histoire des Saints de la province des villes de Lille, Douay et Orchies*, donne la description de cette châsse « qui, dit-il, n'a pas sa pareille bien loin à l'environ. Elle est d'argent solide et très pur, longue de trois pieds et demy, haute de deux pieds, greslée de pierreries, enrichie de sept colonnes d'un côté, et de douze estatues massives d'apostres et d'anges, dont la plus éminentes est celle de saint Maurant, avec ses hauts faits, gravés dextrement à l'entour, et tous les traits de l'art. »

III. 1639 (11 *octobre*). *Dépôt dans une nouvelle châsse d'argent des reliques de saint Amé.* Le glorieux saint Maurant étoit le vénéré protecteur de la ville de Douay ; mais la collégiale de Saint-Amé avoit particulièrement pour patron l'illustre évêque dont elle portoit le nom. Depuis plus de quatre siècles elle avoit même cessé d'être désignée sous l'invocation de Notre-Dame, pour prendre exclusivement celle de Saint-Amé. Après la translation des reliques de saint Maurant, il n'est donc pas surprenant qu'on s'occupe avec non moins de ferveur de placer les reliqnes de saint Amé dans une nouvelle châsse, qui se distingue par la richesse de la matière et la perfection du travail. Quand celle-ci est terminée, une fête solennelle se prépare. Le 11 octobre, jour désigné à cet effet, la grosse cloche de Saint-Amé, renommée par sa merveilleuse dimension, annonce la cérémodie qui doit avoir lieu après les complies. L'église est splendidement décorée comme aux plus beaux jours de fête. Messieurs du Magistrat spécialement invités arrivent escortés de leurs sergents de ville. Les dignitaires résidents, le doyen, le chantre, le trésorier, l'écolâtre se parent de leurs insignes. Les autres chanoines, le clergé de la pa-

roisse, les Dominicains et les Capucins prennent place dans lc chœur.

Après l'hymne *Veni Creator,* exécutée on musique par la maîtrise, les reliques de saint Amée eont levées du monument de marbre qui les renfermoit, montrées à l'assistance et à la foule réunie, puis mises dans deux enveloppes de soie, une rouge et une autre blanche par-dessus. Après quoi elles sont transférées dans la nouvelle et magnifique châsse qui leur étoit destinée. Celle-ci est ensuite portée processionnellement dans le quartier de Saint-Amé, avec les chanoines, le clergé, les Révérends pères et messieurs du Magistrat. Enfin elles sont replacées dans le monument de marbre d'où les reliques avoient été tirées.

IV. *Procès-verbal du replacement des reliques de saint Amé. — Lettres mises dans la châsse.* L'an du Seigneur 1639 l'indication VII, la XVII[e] année du Très-Saint Pontife Notre Seigneur Urbain VIII, Pape par la divine Providence, le jour de la troisième férie, qui étoit le 11 octobre, étant prévôt dè cette église de Saint-Amé, mais non résident, l'illustre seigneur Claude de Richardot, l'excellent et vénérable prêtre François Sylvius, docteur en sacrée théologie et professenr royal ordinaire, chanoine et doyen de cette église, Etienne Colroit, chantre, Charles du Four, trésorier, Libère Galler, écolâtre, Jean le Pippre, licencié en droit, Hugues Hannedouche, docteur en droit canonique et civil et professeur royal ordinaire, Michel Monier, Isaac le Grand, Jean du Bois, Antoine Taisne, Emmery le Vaillant, Pierre Barbeau, Jacques Savari, Jacques du Bois, Philippe Coille, Antoine de le Court, Jean-Antoine Triest, chanoines et prêtres résidents, François de Molle, chanoine-diacre résident, Nicolas Marquette et Philippe Roussel, chanoines semi-pré-

bendés, et Philippe Mollet, licencié en sacrée théologie, secrétaire de ce chapitre, fut ouvert un monument de marbre placé entre deux autres, situés dans la shapelle des corps saints de cette église, à l'occasion d'une nouvelle châsse d'argent confectionnée pour y déposer les reliques de sant Amé. Dans ce monument furent trouvées trois boîtes toutes trois en plomb. L'une d'elles étoit longue de huit ou neuf pouces, large de quatre pouces, haute de huit, carrée par en bas, le haut se terminant en pointe. On y trouva un sac de cuir bien entier, contenant des reliques de saints dans des sachets distincts. La seconde boîte étoit longue d'environ deux pieds, large de huit pouces, haute de trois, renfermant et conservant les cendres et les os de divers saints, avec une lame de plomb y annexée sur laquelle on lit : « *Ici sont les os des corps de saints qui furent brûlés dans l'église de Saint-Amé, à Merville, par les nations barbares.* » La troisième boîte dans laquelle étoient les vénérables reliques de saint Amé, étoit longue de plus de trois pieds, large de huit ou neuf pouces, haute de deux pieds. On y trouva les reliques de saint Amé enveloppées dans un lambeau de soie. Cette boîte étoit close à l'intérieur (*claudebatur interiùs*) par une lame de plomb portant en latin cette inscription : « *Jean, évêque de Cambray, a déposé d'ancienne date* (en 874), *avec son scel, le corps de saint Amé, dans cette châsse ornée d'argent; mais après un laps de beaucoup d'années, Gérard II, évêque de Cambray, a transféré ce même corps avec le scel de Jean et le sien, de cette châsse dans un cercueil de plomb et de marbre, grâce aux soins et à la diligence du châtelain Wautier, le 14 des calendes de novembre, la sixième férie, l'an de l'Incarnation du Seigneur* 1078, *du temps du pape Grégoire* (VII), *de Philippe, roi des François, de Manassés, archevêque de*

Reims, de Robert, comte de Flandre et du prévôt Raymar, Raoul, évêque d'Arras, a pour la troisième fois placé le corps en cet endroit, l'an de grâce 1206, *le* 14 *des calendes de novembre, la cinquième féerie, du temps du pape Innocent* (III), *de Philippe* (Auguste), *roy des François et de Bauduin, empereur de Constantinople, comte de Haynaut, le siége de Reims étant vacant, en présence de Gérard, évêque de Châlons-sur-Marne, de Gossuin, évêque de Tournay, et des corps de sainte Rictrude, de sainte Eusébie, de saint Wulgran, confesseur, des reliques de beaucoup d'autres saints et d'un grand nombre d'hommes religieux.* » On lisait ensuite sur la même lame, mais d'un autre caractère : « *Au temps du prévôt Godefroy, frère de Bauduin, empereur de Constantinople.* » Dans cette châsse, outre les reliques de saint Amé, on trouva encore deux autres lames de plomb, dont l'une longue de neuf pouces et large de six pouces portoit en caractères gravés : « *Jean, évèque de Cambrai, a déposé d'ancienne date avec son scel ce corps de saint Amé dans cette châsse ornée d'argent; mais après un laps de beaucoup d'années, Gérard II, évèque de Cambray, a transféré ce même corps avec le scel et le sien, le* 14 *des calendes de novembre, l'an de l'Incarnation du Seigneur* 1078, *au temps du pape Grégoire* (VII) *et de Philippe, roi des François.* » Sur une autre face de la même lame on lisoit : « *Saint Amé, évêque.* » Lo seconde lame de deux pouces étoit carrée avec cette inscription : « *Ici sont des os de saint Amé, évêque et confesseur.* » Sur la partie opposée de cette lame étoit gravé : « *Jean, évêque de Cambray, a mis ce sceau le* 14 *des calendes de novembre* » Toutes ces choses, excepté les trois lames, ont été aussitôt remises et déposées dans le même monument de marbre.

Le dimanche suivant qui étoit le 16 du même mois, après les complies et après avoir solennellement chanté l'hymne *Veni creator* en présence de tous les mêmes chanoines, des autres membres du clergé de l'église, du Magistrat de la ville, spécialement invité, et d'une nombreuse assemblée du peuple, fut de nouveau ouvert ce monument de marbre, duquel furent levées les seules reliques de saint Amé ; et lorsque celles-ci eussent été montrées au peuple et à la foule réunie, elles furent replacées avec deux nouvelles enveloppes de soie, une rouge et une autre blanche pardessus, et avec les lames, après toutefois qu'eurent été accomplies les solennités usitées en pareil cas, et qu'eût été faite dans le district de St-Amé une procession où furent portées les susdites reliques, avec le concours du clergé, des révérends pères Dominicains et Capucins à ce spécialement invités, du Magistrat de la ville et d'une nombreuse affluence de peuple. En foi de quoi, ont été rédigées les présentes lettres etc.

V. *Composition du chapître de St-Amé en* 1639. Ainsi qu'on peut en juger par les lettres qui précèdent, le chapitre de St-Amé comprend à cette époque cinq dignitaires, qui sont : le prévôt, le doyen, le chantre, le trésorier et l'écolâtre, quatorze chanoines prêtres résidants, un chanoine diacre, deux chanoines semi-prébendés, et le chanoine secrétaire.

Le prévôt est le chef extérieur de la collégiale, son représentant auprès des puissances et des autorités. Par un abus trop fréquent, inhérent aux dignités épiscopales et canoniales, le prévôt titulaire, Claude Richardot, probablement fils ou neveu de Jean Richardot, président du conseil d'Artois, est dispensé de résider.

Le doyen est le supérieur ecclésiastique des chanoines. C'est lui qui maintient la discipline, qui surveille tout le clergé de la collégiale placé sous ses ordres. Il est de droit curé de la paroisse de St-Amé, et la fait desservir par un prêtre approuvé de l'évêque. On donne ordinairement à celui-ci la qualité du curé ; mais il n'est que le vicaire amovible du doyen. Le doyen est aussi le supérieur de tous les ecclésiastiques qui desservent les paroisses du patronat de St-Amé.

Le chantre est le maître du chœur et des offices. C'est sous sa direction, que se trouvent la maîtrise du chant et la musique de la collégiale.

Le trésorier est chargé des finances du chapitre. Il a sous sa garde les reliquaires, les vases sacrés, les ornements sacerdotaux et les objets consacrés au culte.

L'écolâtre dirige l'école ecclésiastique attachée à la collégiale, et surveille tous les maîtres d'école du patronat de St-Amé.

A chaque canonicat est attaché une prébende ou revenu annuel. On voit toutefois que deux chanoines de St-Amé n'ont en 1639 qu'une demi-prébende, ce qui ne leur donne que la moitié des appointements.

Les chanoines qui composent en 1639 le personnel du chapitre sont probablement fort âgés ; car six ans après, en 1645, la mort en a moissonné une grande partie. Le chantre Colroit est remplacé par le chanoine Pierre Coppin, et le trésorier Dufour par le chanoine Isaac Legrand.

L'écolâtre, Libère Galler, a disparu de la liste ainsi que les chanoines Le Pippre, Hannedouche, Monier, Jean du Bois, Barbeau et Coille.

VI. *Autres reliques que possède alors l'église de Saint-Amé.* Indépendamment des corps de saint Amé et de saint Maurant, dont elle est si fière, elle conserve, dans d'autres châsses, un grand nombre d'autres reliques auxquelles elle attache un grand prix. Telle est la fierte ou châsse renfermant la merveilleuse hostie, objet du miracle opéré en 1254.

Une liste du XVII[e] siècle mentionne encore d'autres reliques dans les termes suivants :

CORPS SAINTS.

Le corps de sainct Onésime, évesque et confesseur ; le corps de sainct Gurdinel, confesseur ; le bras de sainct Amé avec sa chasuble de laquelle il se revestoit disant la saincte messe ; la croche d'or de saint Amé, avec son baston d'argent ; le genoüil de saint Maurant.

Du bois de la croix très salutaire (1) ; de la pierre sur laquelle Dieu a jeusné ; du linceul dont il étoit ceint en la Cène ; de la colonne à laquelle il a été lié ; de la pierre sur laquelle son sang a esté répandu ; de l'éponge, dont il a esté abreuvé sur l'arbre de la croix ; du sépulcre et de l'estable de Jésus-Christ ; de la table sur laquelle a esté faite la Cène, et du vaisseau de Jésus-Christ ; de la pierre du mont du calvaire ; du roseau que Jésus-Christ a tenu ; de la pierre sur laquelle il fut mis quand il nasquit de la vierge ; des drappelets dont il a esté enveloppé ; du suaire de Jésus-Christ ; du repos ou berceau d'iceluy ; des cheveux de la vierge Marie, du couvre chef et robe d'icelle, du vestement

(1) Cette relique et toutes celles qui vont être indiquées ne sont plus que des reliques secondaires, c'est-à-dire des objets bénis qui ont touché à des reliques réputées vraies.

et sépulcre d'icelle ; de la poudre (*ou poussière*) de sainct Jean-Baptiste, et du cilice et du haire d'icelui, des apôtres saint Pierre et saint Paul ; de saint André et croix d'iceluy ; de la chaire de saint Philippe et de saint Jacques, frère du seigneur ; de l'os de saint Philippe, et de la lance dont il a esté frappé et du sépulcre d'iceluy, de saint Mathieu et de saint Marc évangélistes ; du bras de saint Jacques, de saint Barthélémy, de saint Barnabé, et de saint Jude.

RELIQUES DES MARTYRS.

Les bras de plusieurs innocents, de saint Estienne, premier martyr, de saint Laurent et du drap teint au sang d'iceluy et de son grisle, de saint Vincent, le dent de saint Blaise et le bras d'iceluy, le dent saint Sixte, de saint Legier et de saint Denys, de saint Fuscien, Victorice et Gentien, de saint Marcelle, de saint Polycarpe, de saint George, de saint Panthaléon, de saint Ernest, de saint Romain, de saint Piat, de saint Adrien, de saint Quentin, de saint Maurice, de saint Estienne, pape et martyr, de saint Christophle ; une partie du chef saint Clément, pape et martyr, de saint Lin, de saint Désir, de saint Fabien et Sébastien, de saint Boniface, de saint Crespin et Crispinien, de saint Lucien, de saint Hypolite, de saint Alban, de saint Symphorien, de saint Mein, de saint Marcelle, de saint Gordien, de saints Gervais et Prothais, de saint Accase de la société sainct Géréon, de saint Victor et Cassian, compagnons de saint Maurice ; des ossements de saint Marcelin, de saint Cosme et Damiens, le doigt de saint Damien, de saint Focqué, de saint Nemes et sainte Symphorose, mère d'iceluy, de la légion des Thebiens, le bras de saint Adalbade, père de saint Maurant.

DES CONFESSEURS.

Reliques de saint Grégoire, pape, et du bras d'iceluy, de saint Boniface, de saint Remy, archevêque de Reims, des ossements de saint Martin et cinq poilles de la barbe d'iceluy, de saint Vaast, de saint Guislain, de saint Jean-Chrysostôme, des trois Mages, de saint Médard, de saint Léonard, de saint Gille, de saint Hugues, de saint Léon, de saint Souplet, de saint Fourcy, de saint Osvalde, de sainte Perpétue, de saint Hubert, de saint Séverin, de saint Albin, le dent de saint Honoré et de saint Benoist, le bras avec la main de chair de saint Estienne, patriarche de Constantinople, de saint Omer et de saint Bertin, abbé, des vestements de saint Antoine et de saint Vaast, de Joseph d'Arimathie, de saint Simon, de saint Sylvestre, de saint Firmin, de saint Yve, de saint Alexis, de saint Joseph, de saint Maculphe.

DES VIERGES ET AUTRES.

Le pied de sainte Anne, mère de la glorieuse vierge Marie, du sépulcre d'icelle, le dent de sainte Rictrude, mère de saint Maurant, le bras de sainte Gertrude grande-mère de saint Maurant, le dent de sainte Julienne, de sainte Cécille, de saint Anastase, de sainte Potentienne, de sainte Aldegonde, du couvre-chef de sainte Marie d'Egypte, de sainte Marguerite, de sainte Catherine, de liqueur et huile d'icelle, de sainte Tècle, de sainte Chrestienne, de sainte Noelle, de saint Digne, des vierges de Colongne et beaucoup de leurs ossements; — le chef d'une vierge de Cologne, à sçavoir de la vingtième décollée, de sainte Barbe, de sainte Agathe, de sainte Brigitte, le couteau de sainte Elisabeth, du voile de sainte Radegonde, reine, du sépulchre

saint Lazare, de l'huile de saint Nicolas, de sainte Démétrée, de sainte Marie de Sarcenay.

Idem plusieurs autres reliquairs des saints desquels les uns ont esté trouvez en la translation saint Amé, mais néanmoins ont esté tranchez et effacez par vieillesse et grande antiquité.

Idem plusieurs autres reliquairs tant enchâssez que non enchâssez, desquels les noms sont inconnus.

VII. *Livre que compose le père Willart.* Afin de perpétuer le souvenir des deux solennités dont il vient d'être question : la translation, en 1638, des reliques de saint Maurant dans une nouvelle châsse, et, en 1639, la translation des reliques de saint Amé, un dominicain, le père André Williart, compose l'ouvrage suivant :

Le prétieux diadème et couronne d'or, *tissu de belles pierres prétieuses des louanges des saints, qui fut présenté au triomphe qui se passa en la déposition des saintes reliques de Saint-Maurand, patron de Douay et de Saint-Amé : Avec une Prédication de Notre-Dame du saint Rosaire.* —A Douai, de l'imprimerie Pierre Bellère, l'an MDCXLV.

Ce livre est dédié à Monsieur François Sylvius, docteur ordinaire, et professeur royal, en théologie de l'Université de Douay, chanoine et doyen de l'église collégiale de Saint-Amé, et vice chancelier de la mêmes université; et à tous les vénérables et dévotieux chanoines qui sont à présens résidants en la même église collégiale de sainct Amé (1).

(1) En tête de cette liste figurent Pierre Coppin, chantre, Nicolas de Lannoy, trésorier, Isaac Legrand, escolâtre et bachelier en théologie. Viennent ensuite les autres chanoines Jean Dubois, bachelier en droict, Emmery le Vaillant, Jacques Savary, Jacques du Bois, Charles Dufour, bachelier en droict; Anthoine de le Court, Jean-Anthoine Triest, licencié en droict; Michel Somillon, bachelier en droict; Nicolas de Molle, François Housseau, Nicolas Coille et Noé Groullois.

L'ouvrage est divisé en deux parties :

Dans la première partie, l'auteur s'attache à démontrer que c'est un devoir pour tous les fidèles d'honorer et de vénérer les saincts. Dieu lui-même a voulu les élever à un si haut point, « que de les avoir tousjours en sa mémoire éternelle, là sus au ciel, que de vouloir tousjours familièrement parler avec iceux en leur cœur et intérieur, estant encor au siècle, pour les encourager et consoler. — Jésus-Christ mesme s'est en voulu orner le chef là sus au ciel comme d'une chevelure blonde crespelue et dorée. — Il en a voulu orner et enrichir le vestement de sa sacrée humanité comme d'une belle ceinture d'or. Il s'en est voulu orner les mains et les doigts comme d'autant d'anneaux d'or auxquels estoient une infinité de pierres précieuses enchâssées. Il s'est voulu servir des saincts là sus au ciel comme d'une belle couronne de gloire pour s'en couronner la teste et le chef (pages 1-96).

« En la seconde partie de son discours, l'auteur déclare tant par le vieil testament que par le nouveau, tant par les conciles généraux que par l'authorité des saincts de l'église, et par les raisons déduictes : que l'homme vraiment pieux et chrestien doit tousjours respecter, révérer et honorer les reliques des hommes saincts; et particulièrement, celles de saint Maurant (comme estant le singulier patron protecteur et défenseur de cette ville de Douay), et de saint Amé, évesque de Sens, avec une infinité d'austres, desquels notre Dieu, par sa divine miséricorde et bonté, a voulu enrichir, annoblir et condécorer, comme d'un riche et inestimable thrésor spirituel, l'église collégiale de Sainct-Amé (page 97-227).

A la page 228, s'ensuit une « PRÉDICATION de la très excellente et très auguste confrairie de Nostre-Dame du Saint-Rosaire, faicte en la ville de Mons, en Haynaut, par le mesme austheur. »

Chapitre VI.

1647 (mai). Cérémonies observées à Douay lors du passage du Père Thomas Turcus, maître général de l'ordre des Dominicains.

I. *Venue à Douay du supérieur général des Dominicains.* Au mois de mai 1647 on annonce à Douay l'arrivée du supérieur général de l'ordre des Dominicains, le révérendissime Père Thomas Turcus. Il étoit né à Crémone de l'ancienne famille des Turchi, dont plusieurs membres s'étoient signalés à Gorcum et dans les Pays-Bas par leur zèle intrépide à défendre la foi catholique contre les GUEUX et autres hérétiques. Informés de la venue de l'illustre chef de leur ordre, les Dominicains de Douay ne négligent rien pour lui faire une réception digne de son rang et de son mérite. La ville toute entière s'associe à leurs efforts.

II. *Journée du 18 mai. Les autorités et les troupes vont à sa rencontre.* Le 18 mai 1647, bien que cet éminent personnage ne dût arriver que vers le soir, dès le matin de nobles chevaliers et des magistrats, tous dans un équipage proportionné à leur condition, vont l'attendre au bois de Raches, ce sont notamment :

François de Hénin-Liétard, seigneur et baron de Courcelles, capitaine de cavalerie, gouverneur des ville et château de Lens et d'Hénin-Liétard ; — Alexandre de Belleforrière, seigneur dudit lieu, baron de Sailli, Courcelle-au-Bois, Isberge, etc. ; — Louis de Gongnies, seigneur du Fay, Brunémont, l'Escaille, etc., chef du magistrat de Douay ; — Charles de Mauville, seigneur de Wagnonville,

Esvin, Izel, Quéry, Mainsecque, etc. ; — son frère Antoine de Mauville, seigneur de Villers-Cagnicourt ; — Edouard d'Estiembecque, chevalier, seigneur de Millemotte, juge de la gouvernance, conseiller du Roy et lieutenant-général des villes de Douay et Orchies ; — M. Triest, licencié en droit, chanoine de Saint-Amé.

L'abbesse de Flines Anne Trigault, dépêche de son côté son aumônier et son confesseur, le Père de Waitte, lequel se fait conduire en carrosse jusqu'à la chapelle de Saint-Léonard *(près de Pont-à-Raches)*. Là il attend le révérendissime père général et lui adresse un fort beau compliment suivi de la plus gracieuse réponse.

En même temps arrive une compagnie de croates fusiliers, commandés par le capitaine Micha, « qui font paraistre par les fréquentes descharges de leurs pistolets ce qu'ils ne pouvoient aisément exprimer par nostre langage. »

Parmi tant de personnes illustres, ne tardent pas à se présenter dans un même carrosse Jean du Jouquoy, abbé de Marchiennes et Robert Malbrancque, abbé de Notre-Dame d'Hénin-Liétard. Chacun d'eux adresse au révérendissime l'allocution qu'il avoit préparée.

Après ces compliments les deux prélats quittent leurs carrosses pour se joindre à l'illustre voyageur. Le père général avoit avec lui le père commissaire général Ambroise Capella, provincial de la Terre-Sainte, et le père Jean Riderus, provincial des Pays-Bas. Lorsque les voitures qui composoient le cortége passent devant la forteresse de St-Antoine, vulgairement nommée le Fort-de-Scarpe, les soldats de cette place commandés par Jean Vandendael, seigneur d'Héricourt, se rangent en bataille au son du tambour, « et, par plusieurs descharges de canons et de fusils font paroistre la réjouissance de leur cœur. »

Les bourgeois de la ville et Messieurs de l'Université animés de tout temps d'une vive amitié pour les Frères Prêcheurs, s'empressent de faire éclater leurs sentiments. Sur la simple invitation du magistrat, plus de quatre cents bourgeois en uniforme appartenant à diverses compagnies. se réunissent sous la conduite des eschevins et de deux de leurs capitaines, Louis Houdard et Bon Houseau. Ils s'avancent à la rencontre du révérendissime père général jusqu'à la chapelle de Waziers, à une demi-lieue de la ville.

III. *Honneurs qui lui sont rendus à son entrée en ville.* Aux approches de la place les honneurs sont rendus au prélat par le capitaine François de Croy, seigneur de Millebourg et de Walmerange, commissaire général de la cavalerie du roi en l'absence du comte du Grobendongue (alors retenu à Bruxelles) et par le lieutenant-colonel Louys Aubert, auxquels se joignent plusieurs autres capitaines et officiers.

Pour donner plus de gloire à cette entrée solennelle, on ouvre à dessein la porte Notre-Dame, seule destinée pour l'arrivée des souverains du pays. Les soldats et bourgeois de garde à cette porte déchargent leurs fusils et le canon se fait entendre. On voit alors, au son de la cloche du beffroi, un nombre infini de gens courir les uns hors des murailles, les autres sur les remparts, ceux-ci dans les rues, ceux-là aux fenêtres et aux toits des maisons.

Lorsque le cortége est arrivé à l'entrée de la grande place, les frères Récollets, se rangent à la porte de leur maison et expriment « par d'agréables paroles la grandeur de leur affection. » Le révérendissime leur répond avec une bienveillance et une grâce qui édifient tous les assistants.

Sur la Grande-Place, tous les soldats du regiment du comte de Grobendoncque (alors absent), se rangent en front de bandière sous les ordres du lieutenant-colonel Obert et font une triple décharge de leurs fusils. — Devant la maison de ville, un semblable hommage est rendu par les compagnies bourgeoises.

Après le Pont-à-l'Herbe, vers le couvent des frères prêcheurs, la foule est si compacte que le cortége peut à peine avancer. De toutes parts la rue des Dominicains est parsemée de fleurs et de verdure, embellie d'une tapisserie de haute lisse, ou ornée de belles peintures qui représentent les plus célèbres personnages de l'ordre.

IV. *Sa réception au couvent des Dominicains.* A l'entrée de la maison, les religieux tant du couvent que du collége St-Thomas-d'Aquin reçoivent le révérendissime aux abords de l'église, ayant à leur tête le prieur André Lasère avec les diacre et sous-diacre revêtus des plus riches ornements d'autel. Tous se prosternent aux pieds de leur illustre chef, lui presentent l'eau bénite et la vraie croix et reçoivent sa bénédiction. Après un discours prononcé par le père prieur, un jeune enfant vêtu de fin lin, ceint d'une belle écharpe d'écarlate, la tête couverte d'une couronne de lauriers, récite des vers latins qui sont ensuite mélodieusement répétés sur les orgues, pendant que le père général suivi des prélats, nobles et principaux de la ville, entre dans le chœur. Là il se prosterne devant le maître-autel, s'appuie sur un prie Dieu richement préparé et fait son oraison. S'étant relevé il s'assied aux plus hautes marches de l'autel et admet à lui baiser les mains, d'abord les pères Capello et Riderus qui l'accompagnaient, puis le prieur et les religieux de l'ordre. Pendant cette pieuse cérémonie on

chante le *Te Deum* en musique ; après quoi, le père général se lève de son siége, se lave les mains, et prenant l'ostensoir, donne la bénédiction.

V. *Assemblée des religieux. — Emploi de la soirée.* Bientôt, quand tous les assistants se sont retirés, on sonne la cloche du chapitre. Tous les religieux, tant du couvent que du collége St-Thomas se réunissent. Le révérendissime leur propose en peu de mots le sujet de sa visite et selon la coutume, leur fait commandement exprès de répondre à ses interrogations suivant l'état de l'ordre.

On dresse ensuite le souper nécessaire pour le père général, pour ses compagnons et tous ceux de sa suite avec les poissons acquis par les libéralités de Messieurs les six-hommes et de M. François de Colonne, maître d'hôtel du monastère d'Anchin.

VI. *Journée du 19 mai. — Personnages et députations que reçoit le révérendissime.* Le jour suivant, 19 mai, veille de la Pentecôte, les personnes les plus considérables de la ville, se transportent de grand matin au couvent pour saluer le révérendissime. Vers 7 heures arrive d'abord François Silvius, professeur et vice-chancelier en l'Université, doyen de la collégiale de St-Amé. L'entretien roule sur la doctrine de saint Thomas jusqu'à ce que l'heure oblige le doyen de St-Amé à se rendre à l'office divin de son église. Le supérieur général reçoit successivement Jean-Joseph de Calonne, religieux de St-Vaast d'Arras, abbé de Ste-Berthe de Blangy, Gaspard de Laurettem, prévôt de la cathédrale d'Arras et vicaire-général durant la vacance du siége, le père Etienne de St-François, prieur des carmes déchaussés, tant en son nom qu'en celui de sa communauté.

Après la célébration de la messe arrive une députation composée de sept échevins ayant en tête Louys de Gongnies, chef du Magistrat et les six-hommes avec leur chef Jean de Bacquehem.

Outre le principal couvent, l'ordre des Dominicains possédoit à Douay, deux autres établissements, le collége de St-Thomas d'Aquin, rue St-Thomas, et le couvent des religieuses Dominicaines de Ste-Catherine de Sienne, dont la maison étoit située dans la rue de ce nom, près de l'église actuelle de St-Jacques.

Quand le père général a fini de donner ses audiences, il va vers dix heures, avec ses deux compagnons, les pères Cappello et Riderus, visiter le collége St-Thomas, où il est reçu par le président père Augustin de l'Espinet. Il examine là chapelle, les écoles, les dortoirs, le réfectoire et le jardin, et s'en montre parfaitement satisfait.

De retour au couvent des Dominicains, le révérendissime, un peu indisposé, dîne seul dans sa chambre. Puis se présentent les députés de l'Université précédés de leurs bedeaux. Théodore Van Couverden, professeur d'Ecriture Sainte, représente la Faculté de théologie, Pierre Honoré, professeur des pandectes, représente l'enseignement du droit canonique, M. Trigault, celui du droit civil. Pour la médecine est délégué le docteur Martin Remy, vénérable veillard presque octogénaire et professeur depuis près de 50 ans. La Faculté des arts a pour député Thimothée Hoyus, curé de la paroisse à St-Pierre et professeur en langue grecque et latine. C'est lui qui est chargé de haranguer le père général au nom de toute l'Université. Le révérendissime en remerciant les professeurs de ce beau discours, les prie de

conserver inviolablement l'affection qu'ils ont vouée à son ordre et à la doctrine de saint Thomas.

A ces Messieurs succèdent Messire François de Tournay, baron d'Oisy, et Messire Philippe de Tournay, baron d'Havrincourt, tous deux venus dans le même carrosse, et suivis d'un grand nombre de serviteurs.

Pendant cette audience, on célèbre aux écoles publiques devant le père commissaire-général Capello, les *vesperises* (ou épreuves) du père Bertrand Loth, régent au collége d'Anchin, candidat au doctorat. En lui conférant le titre de docteur en théologie, les professeurs de la Faculté le dispensent des grands frais supportés d'ordinaire à cette occasion.

Dans l'après-midi, le révérendissime reçoit la visite des religieux du collége de Saint-Thomas.

VII. *Sa visite au couvent de Sainte-Catherine.* Puis, vers cinq heures, l'illustre voyageur va visiter le couvent des Dominicaines de Sainte-Catherice de Sienne. A la porte l'attendent les Révérends pères Thomas Planchon et le chapelain en vêtements sacerdotaux avec la croix et l'eau bénite. En entrant dans l'église, il est frappé de sa magnificence, de ses belles peintures et des tableaux qui la décorent. Pendant qu'il fait sa prière, les religieuses entonnent le chant d'usage *Cives Apostolorum*. Il prend ensuite le Saint-Ciboire et donne la bénédiction. Successivement il parcourt l'oratoire, le cloître, le réfectoire, le dortoir, les humbles et pauvres cellules des sœurs, le jardin, la cour et les offices.

VIII. *Journée du 20. — Fête de la Pentecôte.* Le jour suivant qui était celui de la Pentecôte, la messe solennelle

est celébrée, à dix heures, au grand autel du couvent des Dominicains par le père provincial Jean Riderus. Le Révérendissime Thomas Turcus dit ensuite sa messe. Il y vient une si grande foule de peuple que l'église, quoique très grande, n'en peut contenir qu'une faible partie. Le Saint-Sacrifice achevé, le licencié Jean de Prestre, auditeur au régiment de Grodenboncque se présente et distribue à chacun une petite pièce latine qu'il a fait imprimée et qui comprend un anagramme, un épigramme, un chronogramme et une énigme, le tout en huit lignes.

A une heure, un célèbre prédicateur, le père Lebrun, prieur du couvent de Nancy, prononce un magnifique sermon auquel se pressent la noblesse, les docteurs, les religieux et toutes sortes de personnes.

IX. *Drame allégorique que jouent les élèves des Jésuites.* Après l'office, on passe au grand réfectoire où des étudiants du collége des Jésuites représentent un drame pastoral en latin, *Aster drama bucolicum.* Cette pièce comprend trois actes dont chacun a un chœur pour final. Le tout est terminé par un divertissement des bergers *(pastorum exultatio).*

Voici l'analyse de ce petit drame :

1re PARTIE. Tityre expose sa misère à Corydon qui est dans la joie. Corydon dit qu'il se réjouit parce qu'il a aperçu une nouvelle étoile d'une merveilleuse clarté, qui par un cours insolite s'avançant de la canicule se dirige vers le zodiaque, et qui déjà parvenue au lion, remplit d'allégresse par son aspect bienfaisant toutes les campagnes d'alentour. En ce moment l'astre apparaît. Corydon, appelant aussitôt ses compagnons des vallées voisines, les interroge vainement à cet égard. Tous vont ensemble trouver l'astrologue Amyntas.

Chœur. Le Temps avec le Jour, la Nuit et les Heures célèbrent par leurs chants l'apparition du nouvel astre·

Deuxième partie. Amyntas après avoir longtemps considéré la nouvelle étoile avec une lunette et d'autres instruments, assure aux bergers qu'elle est un augure de paix. Mais après avoir découvert autour d'elle un double Tau, il hésite incertain, et enfin déclare que c'est un astre salutaire. Toutefois, il les envoie à Phœbus.

Chœur. Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Venus, Mercure et la Lune revendiquent chacun le nouvel astre par des accents mélodieux. Mercure termine le débat en déclarant qu'il appartient à tous.

3e Partie. Phœbus enfin explique tout aux bergers. D'abord il leur montre que la nouvelle étoile marquée d'un double tau désigne par les deux initiales TT le Révérendis sime père Thomas Turcus, lequel est issu de la canicule, symbole de saint Dominique (1), et que parcourant le zodiaque et visitant ses provinces, il s'est arrêté au lion Belgique.

Divertissement des bergers. Comme manifestation de leur joie, les bergers forment en cadence une étoile avec leurs houlettes. Phœbus, en leur nom, finit par offrir au Révérendissime père général un polyèdre se déployant en forme d'étoile et contenant divers emblèmes au nombre de sept, qui sont : une étoile formée par la réflection des rayons de la canicule, une étoile dans le lion, une étoile entre le double tau, une étoile en partie brillante dans un ciel nuageux, en partie noire dans un ciel serein, un nouvel astre au milieu des planètes, une étoile formée sur le théâtre avec

(1) On sait que durant sa grossesse la mère de St-Dominique eut une vision et quelle crut voir un chien portant un flambeau.

des houlettes de bergers, une étoile pliante, développée. Tous ces emblêmes, qui sont autant de symboles, sont accompagnés d'épigraphes.

La vaste salle où se donne cette récréation, en présence du père général, est remplie des plus notables habitants de la ville, seigneurs, eschevins, capitaines, religieux, Domicains et pères Jésuites.

X. *Départ de Douay du père général Thomas Turcus.* Le lendemain 21 mai (lundi de la Pentecôte), le père général, vers sept heures du matin, réunit tous les religieux, tant de la maison des frères prêcheurs que du collége Saint-Thomas, leur adresse une touchante allocution, en paraphrasant l'hymne *Veni Creator,* et termine en priant le ciel de verser sur eux la plénitude des grâces du Saint-Esprit.

Comme il avoit projeté de partir vers une heure, une compagnie à cheval, sous les ordres de M. de Croy, et les compagnies bourgeoises se disposoient pour l'escorter à sa sortie; mais à midi le père général, impatient de se mettre en route, donne l'ordre absolu de son départ immédiat, sans même laisser à ses compagnons le temps de prendre leur repas. Monté en carrosse, il donne une dernière bénédiction aux religieux du couvent; puis il se dirige vers la porte d'Arras par le Marché-aux-Poissons. En vain M. de Croy accourt à lui et le supplie de différer quelque peu afin que ses cavaliers puissent s'équiper. Le Révérendissime lui rend grâces et le bénit. Bientôt il arrive à la porte d'Arras où les bourgeois et les soldats qui la gardoient saluent son départ d'une triple salve de leurs armes. Au même instant arrivent les cavaliers au grand trot et aussitôt se joignent au prélat qu'ils accompagnent jusqu'à Brebières, à plus d'une lieue de la ville. Partout les paysans se pressent sur son passage et se prosternent devant lui pour recevoir ses bénédictions.

Chapitre VII.

1652 (août). Grandes solennités religieuses à Douay, pour la translation au couvent des pères Minimes des corps des saints martyrs Guy et Quuintilien.

L'année 1652 est signalée comme remarquable par une grande solennité religieuse qui s'accomplit à Douay les 24 et 25 août pour la translation au couvent des révérends pères Minimes de cette ville, des corps des saints martyrs Guy et Quintilien accordés par le Souverain Pontife.

Le Pape Innocent X voulant donner un témoignage de sa bienveillance au révérendissime père Balthasar d'Avila, supérieur général de l'ordre des Minimes, lui avoit concédé les corps de deux martyrs qu'on venoit de découvrir à Rome, saint Guy et saint Quintilien, avec la faculté de les transférer dans telle ville des Pays-Bas qu'il jugeroit convenable. Le père d'Avila regardant la ville de Douay comme la plus digne de ce précieux dépôt, désigne pour le recevoir l'église des Minimes de cette ville. Un avis en est en conséquence donné au Magistrat pour que les deux saints soient accueillis avec la pompe convenable. De là une mémorable solennité qui doit durer deux jours et qui est fixée aux 24 et 25 août 1652. Un témoin oculaire, le père Courvoisier, provincial des Minimes à Anvers, en a publié une relation complète, imprimée à Douay en la même année 1652 chez Baltazar Bellère. Nous y puisons les détails qui vont suivre.

PREMIER JOUR DE LA CÉRÉMONIE, 24 AOUT.

I. *Entrée du cortége par la porte d'Arras.* Dès la veille 23 août, à onze heures du matin, la cloche et le carillon du



beffroi annoncent la fête afin qu'on accelère les préparatifs du triomphe auxquels plusieurs habitants passent presque toute la nuit. Le lendemain, les châsses des deux martyrs sont portées dans un carrosse hors de la porte d'Arras, sous un arc triomphal richement préparé et artistement dressé par les filles de Sainte-Agnès. En même temps on entend les fanfares des trompettes, et deux cents cavaliers sortent de la ville, l'épée nue au poing, ayant à leur tête, par les ordres de M. de Bryas, commandant à Douay, deux officiers de cavalerie, savoir : François de Croy, capitaine de chevaux légers, et Francisco de Montoya, capitaine de cuirassiers, dont les compagnies venant honorer les saints martyrs, font une salve générale de leurs pistolets. Bientôt Messieurs du Clergé arrivent processionnellement avec Messieurs de l'Université, de la Gouvernance et du Magistrat suivis de tout le peuple. Après qu'on a chanté quelques versets en l'honneur des saints, deux choristes présentent l'encensoir à M. Charles du Four, doyen de Saint-Amé, qui offre de l'encens à ces nouveaux protecteurs de Douai. Sitôt que fut dite l'oraison en leur honneur, la procession commence à défiler dans l'ordre suivant : les écoliers des Révérends Pères Jésuites, portant divers emblèmes et des représentations des martyrs. Apollon, accompagné des muses, marche à la tête de cette première troupe, laquelle est composée ainsi qu'il suit : au premier rang est représenté le jugement des martyrs, où l'on voit les soldats de J.-C. qui alloient être sentenciés, les juges qui devoient condamner et l'empereur qui approuvoit les arrêts avec ceux de sa cour ; au second rang paraissent les martyrs, qui s'avancent liés, garottés et traînés par les bourreaux, avec tous les instruments de leurs supplices ; le troisième rang fait voir divers emblèmes où sont représentés les vices et les ennemis que ces saints

avoient généreusement surmontés. Au quatrième rang, les récompenses éternelles et les couronnes *inflétrissables* de la gloire des martyrs sont figurées par des couronnes et des lauriers que deux chœurs portent devant un groupe de saints déjà glorieux dans le ciel. Enfin suivent trois charités habillées en religieuses, tenant à la main des cierges ornés de fleurs donnés par Messieurs du Magistrat en l'honneur de saint Guy et de saint Quintillien ; et plusieurs enfants habillés en anges, dont les uns portent aussi des emblêmes des martyrs, les autres des flambeaux, d'autres en des corbeilles, des fleurs dont ils jonchent le chemin. Les Pères Minimes, comme les auteurs de ce triomphe, marchent les premiers en tête des ordres religieux ; viennent ensuite les Capucins, les Récollets, les Dominicains, et enfin les Pères de la Trinité pour la rédemption des captifs. Après ces ordres religieux, une musique de voix et d'instruments devance ceux qui portent les châsses ; puis suivent Messieurs les chanoines des collégiales de Saint-Amé et Saint-Pierre avec tout leur clergé. A la suite du clergé marche en première ligne l'Université ; le magnifique recteur est accompagné des docteurs en théologie, en droit canon et civil, en médecine avec leurs suppôts ; puis les magistrats de la Gouvernance, Messieurs du Magistrat et du conseil de la ville avec leurs habits d'ordonnance. Enfin tout le peuple et beaucoup d'étrangers suivent avec une grande dévotion.

II. *Décoration et reposoirs des rues de la ville. — Rue d'Arras.* La procession, arrivée dans ce bel ordre à la porte triomphale d'Arras, entre en ville. Bientôt on rencontre les compagnies bourgeoises, qui font une salve générale de leurs mousquets ; en même temps se font entendre des décharges de canons, de mortiers et de campes ainsi que les

cloches des églises et du beffroi. Dès l'entrée de la cité les choses les plus curieuses se présentent aux regards. On admire d'abord dans la rue d'Arras une belle tapisserie de haute lisse qui couvre les murailles du logis de M. le baron d'Oisy, lequel, par une piété singulière, avoit voulu être le premier hôte de nos martyrs, et leur avoit fait dresser un riche pavillon soutenu de pilliers revêtus de drap de soie orné de fleurs et de verdure. C'est là que les pavés des rues *commencent à ressembler à un parterre du printemps*, tant elles sont jonchées de fleurs et de verdure ; le haut de toutes les maisons est orné de beaux festons et de couronnes de lauriers et de fleurs, tandis que d'autres ornements sont suspendus à des cordes qui traversent les rues. La plupart de celles-ci sont garnies d'une verdure si épaisse qu'on peut y être non seulement à l'ombre du soleil en ces jours de canicule, mais même aussi à couvert de la pluie. Toutes les murailles des maisons sont couvertes de tapisseries, de draps, de ramée, ou de quelques tableaux, *aucun bourgeois ne voulant le céder en piété à son voisin*. On distingue dans cette même rue d'Arras un St-François d'Assises, auquel pendant son extase et son ravissement un séraphin venu du ciel imprime aux mains, aux pieds et au côté, les stigmates du Dieu mourant. La seconde station est placée au couvent des Pères Capucins ; là s'élève un beau et riche pavillon soubassé de quatre piliers et portant en cime une grande couronne de fleurs. A l'opposite de la grande croix qu'embrasse un dévot personnage, figurant St-François, on voit un superbe Bethléem, représenté en personnes vivantes, des pasteurs richement vêtus jouant doucement de la flûte ou entonnant des cantiques, enfin tout le mystère de la Nativité du Sauveur. Un peu plus haut, on remarque une Annonciation de la Ste-Vierge, où l'ange descend dans

une nuée très artistement faite ; et enfin Jésus et la Samaritaine.

Devant la rue du Collége du Roi (*aujourd'hui de la Fonderie*), on voit St-François consolé, après quatre ans d'amertumes spirituelles, par un ange envoyé du ciel, *lequel pince les cordes d'un instrument musical.* En suivant la rue d'Arras, on admire le saint homme Job *eslevé sur le trône de son fumier,* ayant à ses côtés sa femme qui le maudissoit, ses anciens amis qui se rioient de lui. Devant la maison de M. Houseau est préparé un beau reposoir, bâti en forme de dôme artistement travaillé, tout couvert d'armoisin cramoisi, orné de courtines de même étoffe. Pendant la station qu'y font les glorieux martyrs, un ange sort d'une fenêtre et leur vient jeter des fleurs et des couronnes ; il y avoit à la porte de la même maison une belle grotte, où se montre un ermite en extase. Plus loin, apparoit Notre-Dame du Rosaire représentée au naturel, et l'Enfant-Jésus offrant à St-Dominique et à Ste-Catherine de Sienne des rosaires, qu'ils distribuent aux princes, aux cardinaux et à divers autres personnages. Sur la même estrade se voit un purgatoire si artistement représenté qu'on ne pouvoit se lasser d'en admirer l'ouvrage ; de plus un Saint-Dominique en prière lequel est tenté du diable. A l'extrémité de la rue d'Arras, on aperçoit, au milieu d'un désert, St-Roch en pleurs, qu'un ange console, et auquel un chien apporte un pain qu'il avoit pris à la table d'un gentilhomme voisin.

III. *Rues Saint-Samson et de la Cloche.* Dans la rue Saint-Samson s'offrent aux regards une très riche représentation de l'Annonciation, plus loin les fort belles tapisseries qui décorent les maisons du baron de Bayenghem, un pavillon splendide au logis de la Cloche, avec un dôme très

élevé, garni de quatre courtines d'armoisin et beaucoup de verdure et de bouquets de fleurs ; quatre chandeliers d'argent embellissent ce cinquième reposoir. Pendant que les musiciens chantent un motet, on regarde un bon ermite, ombragé d'une voûte de feuillage, lequel quittant son livre contemple divers mystères représentés sur un théâtre voisin, entr'autres l'ange Gabriel venant saluer la divine Marie, Sainte-Dominique et Sainte-Catherine de Sienne recevant les chapelets du rosaire, Saint-Joseph conduisant l'Enfant-Jésus, Magdeleine repentante, Saint-François tenté du diable. Devant une autre porte de la rue de la Cloche (celle de la brasserie de l'*Espéctte*), se trouvent Saint-François de Paule en prières, avec l'ange lui apportant le blason de la charité, et Sainte-Geneviève, patronne de Paris, tenant en sa main droite un flambeau que le diable s'efforce d'éteindre. Un théâtre voisin représente les cinq mystères joyeux de la sainte Vierge, l'assomption de la divine Marie au ciel, avec le père et le fils lui mettant sur la tête une riche couronne.

A l'opposite, est *naïvement* figuré un hôpital avec ses lits, ses malades et les sœurs de l'Hôtel-Dieu qui les assistent ; Saint-Roch guérissant un cardinal de la peste en faisant le signe de la croix sur les charbons, donnant ses habits aux pauvres et disant un dernier adieu au monde pour s'adonner au service des pauvres et des pestiférés ; Sainte-Agnès, avec trois de ses religieuses, dans une posture pleine de dévotion. Ailleurs Saint-Dominique force le diable à l'éclairer pendant qu'il lisoit son office.

IV. *Petite-Place*. A la place au Douay-Vieux *(maintenant Petite-Place)*, est dressé le sixième pavillon, très richement orné de parements rouges et de pièces d'argenterie.

L'autel, couvert d'une belle nappe damassée, est garni de bouquets et de précieux objets. La garnison de la ville, qui s'étoit rangée sur cette place, exécute une salve générale de mousqueterie aussitôt que la musique a cessé son morceau.

V. *Collégiale de Saint-Amé.* Pour entrer dans la rue Saint-Amé, on passe sous une arcade de verdure, où l'on découvre saint Paul, premier ermite et son hôte saint Antoine, s'entretenant des grandeurs de Dieu. Toute cette rue et le rang du cimetière Saint-Amé, où demeurent MM. les chanoines, sont remplis de belles décorations et de tableaux qui couvrent toutes les façades. Au grand portail de l'église on remarque une superbe Annonciation.

La COLLÉGIALE DE SAINT-AMÉ est parée de ses plus riches atours, de ses plus beaux ornements. Le pavé est jonché de verdure, ses murailles sont richement tapissées, ses piliers décorés de beaux tableaux, son grand autel orné comme aux jours solennels. Au milieu de la nef est préparé un riche pavillon, soutenu par quatre piliers, le tout orné d'armoisin rouge et environné tant de plusieurs luminaires que de quatre grands cierges, dont deux avoient été donnés par le Magistrat de Douai, et deux autres par des personnes pieuses. Sitôt que la procession est entrée, la musique de la maîtrise du chapitre se fait entendre et exécute plusieurs ravissants morceaux en l'honneur des saints martyrs.

La messe est solennellement célébrée par M. le doyen du chapitre ; à l'offertoire, deux élèves des Révérends Pères Jésuites invoquent en termes admirables les saints martyrs dans une pièce de vers de leur composition ; ils y rappellent comment ces précieux trésors ont été rapportés de Rome en cette ville pour en être les protecteurs, et combien ils

doivent être honorés. Vient ensuite un éloquent sermon. Au moment de l'élévation, les compagnies bourgeoises rangées sur la place devant l'église font, en l'honneur des saints, une décharge de leurs mousquets. Avec la messe solennelle, se termine la cérémonie de ce jour; mais les dévotions du peuple ne s'arrêtent qu'à la nuit. Auprès des corps saints, se tiennent constamment des religieux minimes en prières; des personnes de toutes conditions prient avec ferveur, demandant à Dieu la paix que lui seul peut accorder.

DEUXIÈME JOUR, 25 AOUT.

Dès deux heures du matin, la grosse cloche de la tour commence à sonner et annonce pour ce jour de dimanche, 25 août, une seconde procession qui doit être encore plus magnifique que celle de la veille et commencer à 8 heures.

Déjà l'on ne voit plus sur les places publiques et dans les rues de la ville que des personnes qui travaillent aux préparatifs de la fête ou bien qui se rendent à l'église pour se préparer à la sainte communion en l'honneur des saints martyrs; partout les rues sont parées et embellies pour la continuation de la pompe triomphale.

VI. *Ordre de la procession. — Rue de la Massue et Marché-au-Poisson.* A l'heure designée, tout le clergé et les corps de l'Université, de la Gouvernance et du Magistrat avec les communautés religieuses se retrouvent en l'église Saint-Amé. Après quelques versets chantés par MM. les chanoines de Saint-Pierre, la procession sort dans le même ordre que le jour précédent; elle est en outre précédée d'une compagnie de cavalerie de jeunes gens, tous enfants de no-

bles et de bourgeois de la ville, qui, l'épée nue à la main, semblent être le symbole des victoires des martyrs. Le cortége, avec les châsses portées par six chanoines, se dirige vers le Marché-aux-Poissons, sur le pont duquel est dressé le premier reposoir ; ce pont étoit tellement rempli de tapisseries, de tableaux et autres ornements, qu'il sembloit que ce fût la même rue et non pas un passage. Un peu plus loin, parmi diverses représentations, s'élève un pavillon tout entouré de drap de soie ; on y contemple avec admiration Notre-Seigneur priant avec ses apôtres au jardin des Olives. De l'autre côté, tout le long du marché, sont exposés sur de très beaux tapis de drap bleu, les portraits de plusieurs saints et saintes de l'ordre de saint Dominique ; d'abord saint Dominique lui-même, glorieux fondateur de ce grand ordre ; puis, saint Thomas d'Aquin, saint Antonin, archevêque de Florence ; saint Ambroise de Sienne ; saint Pierre, martyr ; saint Hyacinthe, saint Raymond, saint Jean de Vercelles ; sainte Catherine de Sienne et sainte Marguerite de Hongrie. On admire encore Notre-Dame du Rosaire, distribuant des chapelets et des rosaires aux rois et aux princes ; le saint homme Job sur son fumier avec tous les attributs de la misère ; sainte Catherine de Suède (de l'ordre de Sainte-Brigitte), donnant tout son bien aux pauvres ; l'Annonciation ; Marie-Magdeleine pénitente ; saint Dominique tenté par le démon.

VII. *Rue Basse.* Au commencement de la rue Basse (*aujourd'hui du Palais*), on s'arrête de nouveau à un reposoir très bien paré, admirable en son architecture et riche en ses ornements. Là, sur un théâtre, on voit l'histoire de la vie et le martyre de sainte Catherine d'Alexandrie, convertissant d'abord cinquante philosophes avec l'impératrice Faustine, puis condamnée au supplice de la roue par

l'empereur Maxence, et souffrant de cruels tourments pour la confession du nom de Jésus-Christ ; sainte Ursule à son tour avec ses compagnes en grand nombre ; sur un bout du théâtre, sainte Magdeleine pénitente. Sur un autre point, un purgatoire naïvement représenté, et la très digne Vierge Marie retirant plusieurs âmes, au milieu d'anges qui consolent ces pauvres délaissés ; quatre autres anges offrent des fleurs à l'Enfant-Jésus placé près de sa mère.

VIII. *Rue du Clocher Saint-Pierre.* Devant le refuge de l'ancienne et célèbre abbaye de Marchiennes *(maintenant le palais de Justice)*, un fort beau pavillon, très élevé et garni en satin cramoisi, doit servir de troisième station. Au milieu de l'autel est planté un grand et beau laurier comme pour servir à tresser des couronnes aux deux martyrs. Sitôt que la procession y est parvenue, la grosse cloche de la collégiale de Saint-Pierre annonce l'arrivée des saints triomphants ; puis on passe assez promptement jusqu'à un reposoir dressé devant le séminaire des Huit-Prêtres, lequel est tout orné d'étoffe d'argent et de chandeliers de même métal avec d'autres *raretés*. De riches tapisseries et des tableaux couvrent, sur plusieurs points, les murailles de cette rue. Après quoi, on arrive à un théâtre dressé devant le grand portail de Saint-Pierre, où est représentée au naturel l'histoire de la vie de saint Dominique ; on y voit aussi saint François auquel un séraphin imprime les stigmates aux pieds, aux mains et au côté. De cette rue, pleine de *pièces rares*, nos saints entrent dans l'église au son des orgues et d'une belle musique.

IX. *Collégiale de Saint-Pierre.* Reçus à Saint-Pierre avec toutes sortes de magnificences, les saints corps sont

posés sous un riche dais placé au milieu du chœur, et couvert d'armoisin cramoisi ; au-dessus plane une couronne dorée, chargée de cierges allumés, et vis-à-vis est suspendue une très grande lampe d'argent qui, par son admirable confection, éclipsoit toutes celles des Pays-Bas. Le temple saint est splendidement paré, le pavé tout jonché de verdure, le chœur entièrement tapissé, et le maître-autel très somptueusement orné : au milieu brille la belle châsse d'argent où sont conservées plusieurs saintes reliques ; les merveilles de la sculpture et de l'art le disputent dans ce travail à la richesse de la matière. La messe est ensuite célébrée avec accompagnement de musique et d'orgue, par M. Jacques Salé, licencié en théologie, doyen et chanoine de Saint-Pierre. Après le *Credo* est prononcé un sermon par le prédicateur qu'on avoit entendu le jour précédent.

X. *Cimctière Saint-Pierre, rues de la Magdeleine et de Bellain.* Quand la messe est finie et qu'on a chanté quelques cantiques, la procession sort dans le même ordre qu'en entrant, et défile par le cimetière pour gagner la rue de la Magdeleine. Au bout de la terrasse, s'élève un pavillon qui, avec sa tapisserie, ferme la rue Saint-Jacques ; il étoit en damas cramoisi, et son autel très richement paré de chandeliers d'argent et de diverses *curiosités.*

A partir de la rue de Bellain, on voit toutes *choses nouvelles;* sur les belles tapisseries, dont elle est tendue, on admire tour à tour saint Ignace, saint François-Xavier, le sacrifice d'Abraham, l'histoire de Judith, Loth sortant de Sodome avec sa femme et ses filles ; plus loin la décollation de saint Jean-Baptiste, avec Hérode, Hérodias et son impudique fille qui, de la salle du banquet, fait un lieu d'horreur. Dans la même rue, à l'enseigne *du Roi d'Espagne,*

devant la maison de M. Hériguier, apparoit un pavillon de trente pieds de haut, avec des colonnes, et quatre grands pilliers qui soutiennent un dôme fait en pyramide, le tout orné de drap de soie et de couronnes de lauriers. Quatre grandes courtines de velours cramoisi aux franges d'or retroussées, des parements de damas rouge cramoisi et des balustres de velours rouge, ferment ce pavillon; le dessus est enrichi de plusieurs emblêmes représentant les vertus de nos saints martyrs, et toute la superficie est ornée de bouquets de fleurs et de branches de lauriers. Deux enfants revêtus en anges avec des encensoirs d'argent, et un autre qui porte la navette, donnent de l'encens aux reliques déposées sur l'autel. Alors un globe qui étoit au-dessous du dôme s'entrouvre en huit pièces, et l'on voit descendre une colombe apportant dans son bec une couronne et une branche de laurier. Devant le logis de deux échevins (les sieurs Marc Laloe et Jean de le Croix), s'élève, à la hauteur de cinquante pieds, une arcade triomphale où se produit tout ce que l'art peut enfanter de plus beau; entre autres choses, trois portiques montant en pyramide; dans l'un saint Roch, dans l'autre saint François de Paule; au milieu un autel splendidement décoré, où se trouvent aussi de grands chandeliers d'argent et quatre enfants revêtus en anges, portant des flambeaux. Cet arc-de-triomphe, qui comprend toute la largeur de la rue, est garni de belles tapisseries et de tentures de drap rouge, et l'autel entouré de courtines d'armoisin cramoisi, le tout à deux faces. Un peu plus loin, sur un théâtre de trente pieds de long, est figurée toute l'histoire de Judith et d'Holopherne; vis-à-vis, sur un autre théâtre, se voit Magdeleine repentante. Devant le *Verd Hostel* paroit une échelle de Jacob, très ingénieusement faite, par laquelle des anges montent et des-

cendent. Du côté opposé, un théâtre fait voir dans l'étable de Bethléem, Jésus naissant auquel des bergers chantent des cantiques, pendant que leurs troupeaux *s'égayent* sur la montagne.

XI. *Grande-Place*. Sur la place du Marché *(aujourd'hui place d'Armes)*, toute la garnison, rangée en bataille, fait une décharge générale, tandis qu'au Beffroi résonne le carillon entremêlé de hautbois, de clairons et de trompettes. Au coin de la place s'élève un riche reposoir où l'on voit l'Annonciation de la Sainte-Vierge.

XII. *Rue de la Halle,* Toute la rue de la Halle (*aujourd'hui de la Mairie*) est remplie de théâtres et de diverses représentations. C'est d'abord l'Annonciation que fait un ange à la mère du Sauveur, avec une colombe *naturelle* sur la tête de la Vierge Marie ; puis sainte Magdeleine en extase dans sa grotte, les yeux tournés vers le ciel, d'où par un artifice admirable descendent les anges qui, sept fois le jour, doivent s'élever au paradis, pour y chanter les sept heures canoniales. Du clocher de la ville, descend un ange, avec des couronnes et les clefs de la cité, comme pour en faire hommage à ses nouveaux protecteurs, saint Guy et saint Quintilien. Devant la maison de ville, les bourgeois, rangés en haie, leur adressent un autre hommage et les saluent par une décharge de leurs mousquets. Sous le grand balcon, où ont lieu les proclamations, est représenté Notre-Seigneur au jardin des Olives trahi par Judas, entouré de ses satellites. Au côté opposé on voit l'histoire du sacrifice d'Abraham reproduite avec tant de vérité qu'elle tire des larmes des yeux des assistants. Cette histoire est suivie d'une salutation de l'ange à la Vierge, où l'on admire la richesse

des vêtements et la colombe figurant le Saint-Esprit. Ailleurs, dans une grotte artistement façonnée dans un désert, saint Antoine est tenté par trois diables. Plus loin, saint François de Paule est consolé par l'archange Saint-Michel qui lui apporte un écusson où est écrit en lettres d'or le mot *charitas*. Cette rue de la Halle est fermé par un grand théâtre où des élèves du collége des Jésuites jouent plusieurs scènes en l'honneur des deux martyrs.

XIII. *Rue des Minimes*. A l'entrée de la rue du grand Haquebard (*aujourd'hui des Minimes*), ce ne sont que merveilles. Les deux côtés de la rue sont remplis de théâtres qui se terminent en une perspective agréable. D'un côté l'on distingue l'hymen de la grande sainte Catherine avec le Christ qui lui passe au doigt un anneau en présence de la Sainte-Vierge Marie, de saint Joseph et de saint Jean l'évangéliste. Le roi David avec sa harpe chante un épithalame en l'honneur de cette union mystique. Cette même sainte Catherine livrée plus loin au martyre semble exciter le bourreau et se rire des tourments. A quelques pas c'est une autre sainte du même nom, Catherine de Sienne qui préfère la couronne d'épines à la couronne d'or, et tient dans ses mains une croix sur laquelle Jésus est attaché. Sur un autre théâtre ce sont d'autres belles représentations : sainte Magdeleine pénitente au désert, saint François de Paule ravi en extase, une Samaritaine en colloque divin avec le Christ pour sa conversion, saint Dominique tenté par le diable, l'ange Gabriel saluant la vierge Marie, un séraphin enflammé tirant une flèche au cœur de sainte Thérèse, séraphique amante de Jésus. A l'extrémité de la rue, J.-C., pour apaiser le père éternel courroucé contre les pécheurs, lui montre son côté tout ouvert. Plus bas, la

vierge Marie, accompagnée de sainte Anne et de saint Joseph, découvre à Jésus les mamelles virginales qui l'ont allaité.

XIV. *Eglise des Minimes.* C'est dans cette église, où la procession entre bientôt, que vont s'accomplir les derniers actes de la cérémonie et où il semble que tous les genres d'embellissements soient réunis. Les sommiers qui traversent l'église sont couverts de riches suspensoirs. A ceux-ci se trouvent attachées des cornes d'abondance faites de lierre et ornées de lames d'or mêlées de divers écritaux, sur lesquels est retracée la grandeur de ce triomphe; près du pavillon où reposent les saints, on voit une vierge aux pieds de laquelle on lit ces paroles écrites en lettres d'or : *Isti sunt triumphatores et amici Dei;* « voici les triomphans et les amis de Dieu. » D'un autre côté se trouve un ange qui tient une couronne de laurier, et sous ses pieds se voit en lettres d'or l'inscription suivante : *Modo coronantur et accipiunt palmam;* « Maintenant ils sont couronnés et reçoivent la palme des triomphants. » Au-dessus de l'église on aperçoit des cordons verts qui forment de belles croisées, où pendent plusieurs *raretés* en *rondeaux peints,* ou taillées en diverses figures, toutes fort belles; plus bas sont d'autres festons et des cornets d'abondance façonnés de lierre et ornés d'or. Tout le haut de la voûte est couvert d'une fine écarlate enrichie de tableaux et d'emblêmes; mais ce qu'il y a des plus merveilleux, c'est le grand autel avec un pavillon de chaque côté pour poser les deux châsses; le tout artistement paré et rayonnant d'éclat et de lumières. Bientôt le *Te Deum* est chanté en musique; il est suivi de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement, donnée par le doyen de Saint-Pierre, après quoi tous les assistants

retournent chez eux ; car il étoit une heure après-midi. A trois heures l'office est chanté en musique ; il se termine par la prédication et la bénédiction.

Un grand banquet avait été ordonné par la Magistrature de Douay tant pour le clergé que pour les Pères du couvent des Minimes ; il a lieu le même jour à ce couvent.

Le lendemain, une grand'messe est célébrée à dix heures, et pendant toute l'octave, les vêpres sont chantées avec accompagnement de musique, et toujours suivies d'une excellente prédication par les plus célèbres orateurs qui se trouvoient à Douay. Tous les jours, après les vêpres, la prédication et les complies, des musiciens exécutent les litanies de la Sainte-Vierge ; après les versets du Saint-Sacrement et la bénédiction, le peuple continue ses dévotions, tandis que les musiciens chantent de beaux morceaux en l'honneur des saints martyrs.

Telles sont les fêtes solennisées à Douay pour la réception des deux martyrs. Pour les honorer davantage, les magistrats avoient fait jeter des fusées du clocher de la ville, allumer des feux de joie et fait tirer des salves de canon et de mousqueterie.

A la suite de ces solennités est rédigé un acte intitulé : CHRONOGRAPHIE *de la translation des corps des martyrs saint Guy et saint Quintilien de Rome en la ville de Douay.* Il est ainsi conçu : « L'an de la nativité de Nostre-seigneur Jésus-Christ, 1652, le 24e jour du mois d'aoust, l'indiction Ve, l'an VIIIe du pontificat de nostre très saint Père Innocent X, l'an XVI de l'empire de Ferdinand III ; — et du règne de nostre catholique et très invincible seigneur Philippe IV par la grâce de Dieu, roy d'Espagne, etc., l'an XXXIIe ; — du gouvernement du sérénissime prince Guil-

laume Léopold d'Autriche, des Pays-Bas et de Bourgogne l'an VIIe ; — Eustache de Croy, comte de Rœulx, et du sainct empire, baron de Beaurain, etc., chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, gouverneur et capitaine général des villes et chastellenies de Lille, Douay et Orchies ; — commandant en la ville de Douay Maximilien de Brias, seigneur du Valtencheu, du conseil de guerre du roy, maistre de camp d'une terce d'infanterie Wallonne, ès présences de Messieurs du Magistrat de la ville de Douay et de Messieurs les six-hommes (leurs noms sont indiqués ici) ; — la translation solennelle des corps, reliques et sacrez os des martyrs saint Guy et saint Quintilien a été faite de Rome en la ville de Douay pour estre déposez en l'Eglise des Pères Minimes et y estre invoquez comme les Protecteurs, Patrons et Tutélaires de ladite ville. Leur feste se célèbre chaque année le dimanche plus près du 24e jour du mois d'aoust en l'Eglise desdits Pères Minimes. »

Dans les fêtes célébrées à cette occasion en 1652, « la ville de Douay, dit le père Courvoisier, a fait paroistre quatre choses qui rendent une ville recommandable, le trafic, les armes, les lettres et la piété. Car premièrement elle a fait voir les fruits agréables de son riche trafic, aux arcs triomphans, théâtres et diverses représentations qui ont été exposées parmy toutes les rues où s'est fait le triomphe ; 2° les enfans de la ville rangez en deux bataillons, deux cents chevaux de la garnison, avec l'infanterie des bourgeois et de la garnison ont donné des preuves de leur valeur et de leur dextérité aux armes ; 3° non seulement les valeureux champions de Mars ont honorés ce triomphe, mais aussi les enfants de Minerve ont contribué par leurs veilles, leurs sueurs et leurs vers pour immortaliser les martyrs triom-

phants; 4° et ce qui relève encore davantage l'éclat de ce triomphe, c'est la piété et la dévotion extraordinaire, avec laquelle tout cecy a été inventé, dressé et exécuté avec une promptitude merveilleuse (1). »

Chapitre VIII.

1662 (3 et 4 septembre).— Translation solennelle à l'église des Récollets-Wallons de Douay du corps de saint Prosper, octroyé par le pape Alexandre VII.

I. *Préparatifs faits à Douay pour recevoir le saint.* Le retour de la paix vint remettre en honneur les solennités religieuses et ces grandes cérémonies publiques dans lesquelles les artistes douaisiens rivalisoient de zèle et d'habileté dans l'exécution des tableaux et des décorations qui les embellissoient. On a vu plus haut, sous l'année 1652, avec quelle pompe les Minimes de Douay avoient célébré l'arrivée des reliques de saint Guy et de saint Quintilien, et comment la ville entière s'étoit associée à leurs efforts. Les pères Récollets-Wallons, à leur tour, animés d'une sainte ému-

(1) V. *Triomphe des martyrs sainct Guy et sainct Quintilien célébré en la noble ville de Douay les XXIV et XXV d'aoust M.DC.LII, en paralelle aux triomphes romains,* recueillis par le révérend père Jean-Jacques Courvoisier, provincial des Minimes. — *A Douay de l'imprimerie de Baltasar Bellère, au Compas d'Or.* — M. Déchristé a publié à Douai, en 1840, un extrait de cet ouvrage, en 16 pages in-8°, sous le titre de *Procession Religieuse faite à Douay, les 24 et 25 août 1652.* Il a bien voulu mettre cet extrait à notre disposition, avec une complaisance dont nous le remercions.

lation par les souvenirs de cette fête si brillante, veulent en donner une du même genre, qui ne le cède en rien à la précédente. Un agent dévoué qu'ils avoient à Rome, le père Placide de Baylon, obtient en 1662, du pape Alexandre VII, le corps de saint Prosper, martyrisé sous Dioclétien, et dont les restes avoient été inhumés au cimetière de Sainte-Priscille à Rome. Il est en même temps autorisé à faire transférer à Douay dans l'église des Récollets ces reliques vénérées qui doivent donner plus de relief à leur maison, et provoquer les pieuses libéralités des fidèles (1).

Le corps apporté de l'Italie est secrètement reçu à Douai, où il est provisoirement déposé dans l'église du couvent, jusqu'à ce que tout soit préparé pour son entrée solennelle. Jusque-là, c'est à peine si quelques personnes privilégiées sont admises à le visiter. On cite comme ayant joui de cette faveur les chanoines de Saint-Amé et de Saint-Pierre, les professeurs et docteurs de l'Université, le lieutenant et les juges de la Gouvernance, et les autres officiers royaux ou municipaux.

Le dimanche 3 septembre 1662 est désigné pour cette pompeuse cérémonie. De grand matin, en attendant son entrée solennelle en ville, le corps est transporté au village de Lambres, dont l'église, grâce aux soins de son curé, avoit été ornée de verdure et de fleurs.

(1) Un auteur contemporain, Théophile Poupart, a publié le récit détaillé de cette translation dans un ouvrage intitulé : « *Les Victoires de la Milice Chrétienne dans la déroute de ses soldats, ou les prospérités de l'église dans l'adversité de ses martyrs, au sujet de l'accueil incomparable que fit au sacré corps de saint Prosper, les 3 et 4 septembre 1662, la très célèbre ville et Université de Douay pour être exposé et honoré en l'Eglise des FF. MM. Récollets.* » *Douay*, Baltazar Bellère, 1665, in-8° de 610 pages. Dans les archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique, nouv. série, t. II (1838), M. Arth. Dinaux a publié de cet ouvrage une analyse que nous avons mise à profit.

Durant ce jour, les Pères Récollets se montrent les gardiens vigilants de la précieuse relique. Deux d'entre eux veillent attentivement à droite et à gauche du saint corps. Ils reçoivent les chapelets et les médailles que de nombreux fidèles leur présentent pour les bénir en les faisant toucher à la châsse du saint.

De l'église de Lambres, une députation de Pères Récollets, chantant des antiennes en l'honneur de Dieu et de saint Prosper, apporte le corps jusqu'à un autel tout brillant de lumières, décoré par les pieuses filles de Sainte-Agnès, d'ornements brodés et de draperies.

A cette deuxième station provisoire du saint, se trouvent de petits garçons vêtus en archanges et destinés à représenter une sorte de troupe céleste pour accompagner les reliques du martyr, à l'auguste cérémonie qui se prépare et qui ne doit pas durer moins de deux jours.

PREMIÈRE JOURNÉE. — 3 SEPTEMBRE 1662.

II. *Entrée de la procession par la porte d'Arras.* Vers trois heures de l'après-midi, lorsque les vêpres sont terminées, la procession se met en marche et sort de l'église collégiale de Saint-Amé. Elle a en tête deux files de jeunes vierges et de jeunes garçons représentant à la muette (avec les costumes convenables), des histoires de martyrs de l'Eglise chrétienne. On voit d'un côté des filles d'un âge tendre martyrisées par de farouches tyrans ; ceux-ci ont le corps armé de fer, l'épée au point, les yeux menaçants et le visage teint de sang pour faire plus d'impression sur les fidèles ; d'autre part ce sont des hommes chargés de chaînes, meurtris de coups et se riant de leurs douleurs au mi-

lieu des supplices. On aperçoit ici, vêtue en princesse, sainte Catherine, à qui un tyran prépare une roue pour la torturer; là le père de sainte Barbe, dans son courroux implacable, tirant un coutelas pour décapiter sa propre fille; plus loin les apôtres avec leurs attributs, saint Sébastien percé de flèches, saint Eustache, saint Valentin, saint Vincent et d'autres martyrs conduits à la mort par de cruels despotes, tels que Néron, Domitien et Dioclétien qui les suivent à cheval les foudres en main.

Les religieuses Clarisses exposent avec beaucoup d'art les patrônes et les fondatrices de leur ordre. Sainte Claire qui, après sa conversion, résista à une armée de Sarrasins, porte un ostensoir du Saint-Sacrement ; saint Hortulane, sainte Agnès et les autres saintes du même ordre tiennent à la main une croix symbole de leur martyre.

Les Annonciades auxquelles leurs statuts interdisent de sortir de leur cloître se font représenter par un groupe de jeunes bourgeoises portant l'habit de ces religieuses. L'une d'elles, à leur tête, figure la bienheureuse Jeanne, reine de France.

A leur rang marchent dans le cortége, par ordre d'ancienneté ou de préséance, les Capucins, les Récollets, les Dominicains, les Trinitaires, le clergé des paroisses de la ville, les chanoines et les dignitaires de Saint-Pierre et de Saint-Amé ; puis viennent les laïques de l'ordre le plus élevé : le magnifique recteur de l'Université, les docteurs et professeurs des Facultés, les juges de la Gouvernance, Messieurs du Magistrat et du Conseil. Une immense population se presse à leur suite ou autour d'eux.

Ce long cortége s'avance hors de la ville de Douay par la porte d'Arras à plus d'un quart de lieue de distance, jus-

qu'à ce qu'il arrive à un endroit où s'élève un riche pavillon triomphal tout resplendissant d'ornements et de tentures, sous lequel est déposé le corps de saint Prosper. Là, toute l'assistance s'arrête ; des fumées d'encens montent devant la châsse, chacun se met à genoux et le doyen de Saint-Amé M. Charles Dufour chante une oraison. Bientôt une hymne en musique est exécutée par des jeunes gens des deux sexes.

A son entrée en ville les plus grands honneurs militaires sont rendus au saint martyr. La place et la garnison de Douay avoient alors pour commandant Maximilien Robert de Bryas, seigneur du Waltencheu, membre du conseil de guerre du Roy, et maistre de camp d'infanterie. En son absence, le major Savary se met à la tête de toute la cavalerie. Outre sa compagnie, sa magnifique troupe comprenoit celles du comte d'Anapes, maistre de camp, de don *Bernard de Salinghe,* capitaine, de M. *La Haut,* capitaine, de M. *Wattier,* major. Déjà toute cette troupe avoit escorté le corps du saint depuis l'Eglise de Lambres et l'avoit salué d'une décharge générale de ses pistolets ; arrivés près de la ville, elle se replie en escadron sur une éminence et laissant l'infanterie plus près du cortége, elle rend une seconde fois henneur au saint par des fanfares de trompettes et par les décharges de ses armes.

Dans les champs voisins de la route se trouvent rangées en bon ordre et en grande tenue quatre compagnies bourgeoises, ayant pour capitaines *Jean de Leuwacq, Pierre Lemaire, Dominique Dervilliers et André Lemaire;* plus loin se tiennent, comme à l'entrée d'un souverain, les trois serments ou compagnies assermentées des canonniers, des arbalétriers et des archers. A mesure que le corps de saint Prosper passe devant elles, les tambours battent au champ et une décharge de mousqueterie se fait entendre. Puis elles

se rangent en bon ordre à la suite du Magistrat ; la cavalerie défile par derrière pour fermer la marche et contenir la foule.

De nouveaux honneurs militaires attendent le saint cortége lorsqu'il entre dans la ville. Six compagnies de M. le comte de Gamarrache et autant de M. de Bassecourt sont réparties depuis le fossé de la contre-escarpe de la porte d'Arras jusqu'au pont de la demi-lune, en deux files commandées par les capitaines *Goffiné* et *Taxe,* M. *Stiembecq* y tenant son rang comme major de place, et les sieurs *Douchet* et *Dufour* comme adjudants de MM. de Gammarrache et de Bassecourt.

La nombreuse brigade de M. de Waltencheu forme deux autres files, depuis le pont de la demi-lune, jusqu'au corps-de-garde des bourgeois ; le reste est réparti sur le parapet de la demi-lune, sous le commandement du capitaine *Roland* avec le sieur *Devaux* pour adjudant. Au passage du corps saint, toute cette masse armée fléchit un genou en terre, puis fait une décharge de ses armes.

A l'entrée des portes, toutes les bouches à feu des remparts font une salve générale dont le fracas retentit au loin dans les campagnes.

III. *Décoration et reposoir des rues de la ville. — Rue d'Arras.* A partir de la porte d'Arras, la ville présente partout un merveilleux aspect. Les rues sont sablées, le pavé se dérobe sous des milliers de fleurs effeuillées ; les façades sont ornées de feuillages, de tentures, de guirlandes et de festons ; aux fenêtres flottent des rubans et des drapeaux , les murailles disparaissent sous des ornements. Partout de porte en porte, de maison en maison, ce sont des images, des peintures, des emblèmes, des tapisseries de

mille couleurs, brillantes d'or, d'argent et de soie; presque à chaque pas s'élèvent des reposoirs, des arcs triomphants, des théâtres improvisés.

Dès son entrée en ville, la châsse de saint Prosper trouve un premier reposoir. Puis à mesure qu'avance le cortége, pleuvent des couronnes de fleurs et de rubans, auxquelles sont attachés des vers, des chronogrammes, des distiques louangeurs, des sonnets en l'honneur du saint, tous produits plus ou moins élégants de la muse françoise ou latine des poètes de la ville et de l'Université.

Sitôt qu'a cessé le bruit du canon commencent des chants religieux accompagnés d'une suave musique. Le cortége se déroule lentement, tant les reposoirs sont nombreux, tant les bourgeois ont mis d'empressement à les multiplier. Presque à chaque maison quelque nouveau cadeau vient s'offrir au saint. Chez M. *Houseau* on lui donne une médaille d'or qui est attachée avec de beaux rubans à la double paume dont la châsse est surmontée. Plus loin, le martyr reçoit en nombre infini des bouquets d'immortelles, des *ex-voto* et des offrandes de tous genres.

Puis se succèdent des représentations ou tableaux vivants exécutés dans les carrefours ou aux coins des rues. En face de la maison du baron d'Oisy, une jolie douaisienne en personne représente la vierge Marie recevant la visite d'un ange Gabriel aux ailes d'or, qui lui annonce le mystère dont elle va être l'organe. Plus loin, près d'un puits public décoré de rameaux et de fleurs, une jeune Samaritaine vient pour puiser de l'eau quand elle rencontre Jésus qui lui demande à boire. Ensuite la vue est attristée par un martyr baigné de larmes qui embrasse avec ardeur la grande croix des Révérends pères Capucins et la presse dans ses bras.

IV. *Rues Saint-Samson et de la Cloche. — Petite-Place.* Dans la rue Saint-Samson, un magnifique pavillon est élevé devant la porte de la baronne de Bayenghem.

A quelques pas, dans un antre profond entouré de rochers, git un vénérable anachorète vêtu seulement de feuillages et environné de mousse : c'est saint Onuphre ; un ange ailé lui apporte un pain et de l'eau pour sa subsistance. Plus loin, sur un théâtre, divers personnages jouent un pieux mystère : La Vierge Marie encourage saint François à se présenter à Jésus pour lui demander *la grande indulgence de Notre-Dame des Anges* que le Sauveur lui accorde, même au profit des plus vils criminels. Deux figures en pied représentent comme spectateurs le roi et la reine d'Espagne avec leurs habits royaux et un entourage digne de leur rang ; Leurs Majestés catholiques semblent satisfaites de ce qui se passe devant elles. La rue des Vierges est masquée par un autre théâtre plus magnifique encore, décoré de tapisseries et de riches courtines, sur lequel se se joue le martyre des onze mille Vierges. Des jeunes douaisiennes vêtues de blanc y sont réunies avec des palmes à la main ; chacune porte en outre des instruments de supplice ou des attributs distinctifs. C'est sainte Catherine avec sa roue, sainte Agnès avec son agneau, sainte Cécile avec son orgue.....

Les habitants de la rue de la Cloche se signalent à leur tour par un vaste théâtre qui occupe à peu près toute la longueur de la rue. Là ils représentent dans une scène continue la vie d'un homme mondain, épris des délices du siècle, et ils l'opposent au mérite de saint Prosper, méprisant le monde et ses délices pour l'amour de son Dieu.

La première face du théâtre montre d'une part le mauvais riche, revêtu de pourpre et de fin lin, assis à table en

pleine débauche avec des compagnons d'orgie à demi-ivres, et des courtisanes à la poitrine découverte, et d'autre part le pauvre Lazare, les habits en lambeaux, les jambes déchirées, gisant à la porte du logis, ou se soulevant avec effort pour mendier quelques miettes tombées de cette table splendide ; mais il est inhumainement repoussé de la salle et ne reçoit de soulagement que de la part des chiens qui viennent lécher ses ulcères.

Pendant le premier acte de ce mystère, quand passe le corps du saint, au moment où l'on sert le second service du banquet somptueux du mauvais riche et où l'on vient d'apporter de nombreux pâtés de gibier ou de volaille, tout-à-coup les valets soulèvent les couvertures de tous ces beaux ouvrages de pâte artistement imités, et des centaines d'oiseaux vivants, s'envolant en liberté, semblent chanter les louanges du saint martyr.

Le second tableau du mystère représente le mauvais riche déjà réduit à une triste condition. Déjà il paraît bien malade. Un médecin lui tâte le pouls et lui dissimule la gravité de son mal, tandis que des diables cornus et aux pieds fourchus, impatients de saisir son âme, disposent derrière lui des feux de joie avec la paille de son chevet.

Au troisième acte, on voit le mauvais riche livré aux flammes éternelles et tourmenté par les démons acharnés après lui. Cette scène, représentée avec une effrayante vérité, saisit de terreur l'âme des assistants. Le riche qui, sur terre, n'avait recherché que ses délices, ne trouve en enfer que des larmes et des tortures. Pour accroître sa peine il contemple avec jalousie le bonheur de Lazare ; en vain dans sa soif inextinguible il sollicite une goutte d'eau ; ses bourreaux le rafraîchissent avec du plomb fondu.

Tandis que le riche damné n'a pour se désaltérer que ce métal bouillant, sur un autre point, au bout de la même rue, sur un théâtre tenant à l'*Espéette,* saint Bernard, par un ingénieux contraste, reçoit le lait qui coule d'une mamelle de la vierge sa mère et sa bien-aimée ; ce qui signifie que si Dieu use de rigueur envers les durs et les impies, il traite avec douceur les bons et les bienfaisants.

A la porte du sieur Molet est dressé un nouveau théâtre où se passe une scène des plus émouvantes ; c'est saint Erasme supplicié et étendu de son long, dont le corps mis à nu est ouvert par des bourreaux qui lui arrachent peu à peu les entrailles (1).

Près de là, chez la veuve Caudron, apparaît à la vue un Père éternel tenant la foudre en main et disposé à réduire en poudre les humains perdus dans la débauche. Les sept péchés capitaux auxquels les hommes se livrent sans honte sont représentés par des demoiselles mondaines figurant chacune un péché capital facile à reconnaître par des emblêmes distinctifs. Bientôt d'affreux démons les assiègent de toutes parts ; cependant saint Dominique et saint François intercédent pour les pécheurs, et grâce à l'appui de la vierge Marie apaisent le courroux de Dieu.

V. *Entrée à Saint-Amé.* Après ces émouvantes représentations, le cortége monte la rue du Clocher-Saint-Amé et entre dans l'église collégiale où le corps de saint Prosper doit rester déposé jusqu'au lendemain. Il est placé sous un

(1) Bien que l'on sût que l'acteur qui jouait saint Erasme eut un ventre postiche, ce terrible spectacle ne produisoit pas moins d'impression tant il étoit rendu avec une vérité saisissante et tant le martyr déployoit de talent dans son rôle.

pavillon majestueux, magnifiquement orné et élevé avec art au milieu de l'Eglise. Un sermon approprié à la circonstance est prêché par le père Philippe de Mory, ex-provincial et définiteur de tout l'ordre séraphique. L'office terminé, la foule ne se retire que lentement et comme à regret, encore sous l'impression des cérémonies qu'elle avoit vues s'accomplir.

Cette journée mémorable est close par un immense feu de joie. Sur la Grand'Place s'élève un échafaudage de forme pyramidale contenant de nombreux tonneaux goudronnés et chargés de menu bois. Les flammes pétillantes qui s'en échappent réjouissent d'innombrables spectateurs.

DEUXIÈME JOURNÉE. — 4 SEPTEMBRE 1662.

VI. *Mise en marche du cortége. — Petite-Place. — Rue de la Massue. — Marché-aux-Poissons.* Dès sept heures du matin, la procession générale sort de l'Eglise de Saint-Amé dans le même ordre et avec le même appareil que le jour précédent. Une partie de la nuit avait été employée par les habitants à terminer leurs théâtres, leurs décorations, leurs reposoirs et leurs pavillons triomphants. Pendant cette seconde journée, le corps de saint Prosper devoit parcourir ou visiter la place à Douay-Vieux *(aujourd'hui la Petite-Place)*, la rue de la Massue, le Marché-aux-Poissons, la rue Basse (*ou du Palais*), celle du Clocher-Saint-Pierre, l'église Saint-Pierre, les rues de la Magdeleine, de Bellain, le Grand-Marché et enfin arriver à l'église des Récollets. Tout ce trajet étoit aussi orné que le parcours de la veille. Les habitants, tout entiers à la fête, avoient fermé par des tentures ou des théâtres les rues par lesquelles la procession ne passoit pas, afin qu'aucune solution de continuité ne vint frapper les regards.

Dès que le saint, porté par les chanoines de Saint-Amé, sort de l'église, les mêmes salves d'artillerie et de mousqueterie qui l'ont salué la veille à la porte d'Arras, annoncent au peuple sa présence.

Les troupes rangées sur la place à Douay-Vieux, s'agenouillent à son passage et font une bruyante décharge de leurs armes.

A l'entrée de la rue de la Massue, s'étend un long théâtre. C'est un intérieur d'hospice garni de lits nombreux, tous pourvus de rideaux, d'oreillers et de couvertures. Là gisent autant de malades, les uns agonisants, les autres attendant leur dernière heure ; tous reçoivent les secours nécessaires d'une grande quantité de demoiselles revêtues du costume des filles de l'Hôtel-Dieu.

Aux alentours, d'autres spectacles ne sont pas moins édifiants : ici, c'est Job sur son fumier ; là, ce sont les onze mille vierges entre les mains des bourreaux acharnés ; plus loin, une belle Magdeleine est enfermée dans la caverne de la Sainte-Baume ; enfin saint François reçoit dans le côté, aux pieds et aux mains les stigmates sanglants de Jésus crucifié.

Devant la porte d'un pieux Douaisien, M. *Charles Mas,* s'élève une estrade richement ornée où se montre Holopherne à table avec les princes de sa cour et les capitaines de son armée. Sur un théâtre voisin on voit Judith au milieu de la ville de Béthulie désolée et assiégée par les ennemis. Au moment où passe le saint martyr, Judith sortie de Béthulie, tranche la tête du tyran Holopherne, et retournant dans sa ville, rassure ses concitoyens par la vue de la tête inanimée de leur redoutable agresseur.

Sur un autre théâtre moins élevé, mais non moins digne

d'attention, on admire un personnage vivant, remplissant le rôle du divin Jésus sur la croix, et qui, par un ingénieux artifice, semble rendre un jet de sang humain par la plaie de son côté. Quelques enfants nus et ailés, figurant des anges, d'une main reçoivent ce précieux sang dans de riches coupes, et de l'autre essuient les larmes qui coulent de leurs yeux.

Le Marché-aux-Poissons, décoré par les religieux Dominicains, est orné dans son pourtour de riches tapisseries à personnages ; de distance en distance on y voit les portraits au naturel, d'un grand nombre d'illustres personnages de l'ordre de Saint Dominique.

VII. *Rue Basse (aujourd'hui rue du Palais).* Dès l'entrée de cette rue se multiplient les merveilles. Chez M. *Nepveux* se dresse un théâtre des plus remarquables, sur lequel on admire une Sainte-Famille. Au bas est un respectable et vieux bourgeois à la barbe blanche, au port grave et modeste ; il représente saint Joachim ; en face de lui sa propre femme figure sainte Anne. Plus haut, se voient d'un côté saint Joseph, de l'autre la Vierge Marie, et sur un trône plus élevé le Sauveur et saint François, entourés d'une troupe de saints et de saintes répartis à droite et à gauche, comme la lignée spirituelle de Jésus-Christ. Divers emblèmes environnent cette Sainte-Famille ; à ses pieds une grenouille colossale lance un jet d'eau intarissable, pour montrer que la race de Jésus doit être féconde et éternelle.

A quelque distance de là, par les soins d'une respectable dame, la veuve *Remy,* est préparé un superbe pavillon, entouré d'arcs-de-triomphe, et sous lequel le saint s'arrête un moment.

VIII. *Rue du Clocher Saint-Pierre. — Avenues de l'église. — Station à Saint-Pierre.* En entrant dans la rue du Clocher Saint-Pierre, à la porte de M. *Remy,* licencié en droit et alors échevin, est disposée une crêche au naturel, que représentent des enfants vivants ; on y voit Jésus sur la paille de Bethléem, les bergers, les animaux de l'étable ; puis les trois rois mages splendidement vêtus. Pendant l'adoration des mages, le corps de saint Prosper va reposer sous un pavillon royal, monté sur quatre piliers, enrichis de draperies et de franges d'or, que M. *Hustin* lui avoit fait dresser devant sa porte.

Plus loin, chez M[lle] *Léonore,* un théâtre qu'on nomme *Théâtre d'amour,* frappe l'attention tant par sa nouveauté que par son exécution parfaite. Dans une scène on voit d'abord les *Vanités du monde,* dépeintes dans le maintien folâtre de certaines demoiselles dissolues, qui faisant parade de leur beauté, de leurs joyaux et de leurs atours, se donnent à des courtisans éhontés, et semblent rire des pauvres dévotes qui n'ont d'autre amour que celui de Jésus. Dans la scène de droite, le Père Eternel, assis sur un trône majestueux, tient déjà les foudres en main et semble ordonner à quatre génies, chargés de lui obéir, d'aller anéantir les quatre parties du monde, quand le divin Sauveur vient implorer le pardon des hommes en montrant les appareils sanglants du Calvaire, et surtout une énorme croix, au pied de laquelle l'épouse atteinte d'une flèche que lui décoche un chérubin, semble mourir à la vue des souffrances de son époux. A cette vue émouvante, le Père Eternel, prenant en compassion la faible humanité, arrête les pas des quatre exécuteurs de sa justice qui, l'épée nue à la main, se précipitaient déjà sur les coupables.

A la porte du sieur *Wambecq,* gît au milieu d'un aride

désert un Saint-Roch couvert de plaies et mourant de faim. Il est secouru par un ange et reçoit du pain d'un chien dressé à cet office. Pendant le long défilé de la procession, cet animal tient un pain dans sa gueule avec une merveilleuse constance.

Près de Saint-Pierre, en face du clocher, s'offre aux yeux le plus grand et le plus magnifique de tous les théâtres. Placé aux avenues de l'eglise qu'on avoit closes pour ne laisser qu'une seule entrée, ce théâtre est d'une telle dimension qu'il peut contenir 84 acteurs. Là ce n'est plus une scène muette qu'on représente ; c'est une tragédie en vers latins composée sur le *jugement* et le *supplice de saint Prosper*. Les rôles importants sont remplis par l'élite de la jeunesse de Douay. Cette tragédie latine est écoutée avec un vif intérêt par les assistants qui paraissent la comprendre et qui étoient alors nombreux dans une ville d'Université ; pour les autres, c'est un tableau muet comme tous ceux qui jusqu'alors avoient passé sous leurs yeux ; ils n'y voient que saint Prosper faisant sa profession de foi devant l'empereur Dioclétien ; le souverain menaçant se levant de son trône pour porter contre le patient son arrêt inique, et des gardes cruels qui chargent l'innocent de cordes et de chaînes pour le traîner au supplice. Le martyre du saint est ensuite exécuté dans tous ses détails. L'acteur qui le représente soutient avec un flegme héroïque les apparences de tortures.

Après le dénouement de cette sainte tragédie, la châsse de saint Prosper entre dans l'église de Saint-Pierre, où elle est placée sous un dais somptueux orné de la propre main des chanoines de la collégiale.

Le doyen de Saint-Pierre, M. *Lalaing*, officie solennellement à la messe en musique qui est ensuite célébrée ;

puis, le père Pinteau, sous-prieur des Dominicains, prononce un sermon approprié à la cérémonie du jour.

IX. *Cimetière Saint-Pierre. — Rues de la Magdeleine et de Bellain.* Aussitôt la messe terminée la procession se met en marche et parcourt successivement le cimetière Saint-Pierre, les rues de la Magdeleine et de Bellain. Plus elle approche du couvent des Récollets, son but final, plus il semble que les efforts des bourgeois s'agrandissent.

A l'entrée de la rue de Bellain, un arc-de-triomphe admirable précède un magnifique théâtre, sur lequel on voit une seconde représentation de la tragédie du martyre de saint Prosper. Comme la procession étoit longue et qu'une faible partie des spectateurs avoit pu seule assister à cette œuvre pieuse, on juge à propos de la reproduire pour ceux qui en avoit été privés.

Quelques pas plus loin, à la porte de M. *Fonteine*, apparoît une sainte famille. Marie, en qualité de mère, porte Jésus ; sainte Anne, à titre d'aïeule, le caresse ; sainte Agnès, comme femme, accompagne son divin époux ; saint Jean est près de lui comme son disciple bien-aimé.

Aux deux coins de la rue haute des Ferronniers, sur deux théâtres se produisent, d'une part une troupe glorieuse de saints et de saintes, de l'autre des groupes de Récollets se livrant dans des antres et des cavernes aux austérités de la vie pénitente.

Devant la porte de M. *Marc Laloe*, s'élève un autel où l'on arrive à droite et à gauche par deux rangs de degrés, et sur lequel sont figurés une Madone et son fils Jésus qu'elle tient sur son sein, tous deux richement accoutrés. Sur un autre théâtre, on voit d'un côté sainte Hortulane à

la veille d'accoucher, qui conjure Dieu de lui donner une pieuse lignée, et de l'autre sainte Claire, sa fille, demandant à saint François l'habit de religieuse, ce qui contraint à la fuite le démon disposé à la troubler. Devant la porte de M. *Pierre Lernould*, un théâtre expose l'histoire de Notre-Dame des Anges. Devant la porte de M. *Lemaire*, sur un autre théâtre, ce sont les trois Marie visitant le Saint-Sépulcre.

X. *Grande-Place et pont des Récollets.* Dès l'abord de la place, un grand puits public couvert d'un large chapiteau, décoré au mieux, figure la montagne mystérieuse d'Alverue, où saint François fut stigmatisé. Un homme, couvert de l'habit du saint, qu'on avoit hissé en cet endroit, se tient immobile en extase et les bras en croix, pendant une heure entière que passe la procession. Les stigmates étoient figurés au moyen de cordons d'un rouge de sang qui partoient de ses mains, de ses pieds et de son côté, et alloient rejoindre un autre personnage représentant le Christ et placé en dehors de la plus haute fenêtre d'une maison voisine. Au bas de ce puits miraculeux on voyoit la fontaine de Sichar et le Sauveur discourant avec la Samaritaine.

Pendant que la procession traverse la place, les tambours, les trompettes, les orgues, les musiques militaires et bourgeoises se font successivement entendre. Le cortége s'avance entre deux hayes de tentures qui forment une sorte de large rue remplie de théâtres et d'arcs triomphants. Ce sont les Récollets eux-mêmes dont la vaste maison est toute proche qui se sont chargés de ces décorations auxquelles ils ont appliqué tous leurs soins. Vis-à-vis la *Bretèque* (sorte de tribune élevée au coin de la place et destinée aux publications), un premier théâtre placé à droite montre le martyre

de saint Etienne. Le patient, vêtu en diacre, est lapidé par une bande de Juifs demi-nus qui lui jettent contre la tête et les autres parties du corps des grosses pierres simulées par des boules de papier artistement peintes. Durant ce supplice, Dieu ouvre le ciel pour encourager cet athlète et recevoir son âme victorieuse. De l'autre côté du même théâtre, Dieu défend de sa main toute-puissante un Père Récollet retiré dans une caverne du Japon, où il est saisi par des sauvages qui lui scient la tête, et lui ouvrant la poitrine avec un grand couteau lui arrachent le cœur qu'un de ces barbares lève en l'air.

Sur le même rang de droite, un corps de musique exécute des morceaux. Le théâtre où il a pris place est séparé du précédent par un espace vide nécessaire pour laisser la troupe libre de faire ses décharges de mousqueterie à la vue du saint cortége.

Sur un troisième théâtre érigé devant la porte de l'hôtellerie de l'*Ange*, est représentée l'annnonciation. Un ange envoyé de Dieu promet à la Vierge la naissance du Messie.

Une quatrième estrade unie à la troisième est dressée devant la porte d'un barillier (ou maître tonnelier). On y admire le courage de saint Ghislain, religieux Trinitaire, illustre apôtres des Indes. Ce martyr est attaché à un arbre, tandis qu'un groupe de sauvages armés de flèches le vise avec leurs traits. Un cinquième théâtre (toujours sur le côté droit de la place) reproduit le drame de Job sur son fumier.

La partie de gauche ne contient qu'une seul théâtre ; mais il se distingue par sa longueur, par la variété des scènes qu'il présente, par le nombre de ses acteurs et la

diversité de leurs costumes. D'abord c'est une tentation de saint Antoine qui arrête les regards. Le saint Anachorète près duquel se trouve son fidèle compagnon est assailli par une bande de démons qui empruntent toutes les formes. Mais devant son invincible constance leurs efforts sont impuissants. Dans des compartiments successifs se produisent d'autres spectacles. Ici saint Michel foudroie le malin esprit, là sainte Elisabeth de Hongrie dépose la pourpre pour prendre le cilice ; plus loin se renouvelle le drame de Judith et d'Holopherne ; ailleurs la Sainte-Vierge est servie et honorée par des anges. Puis apparoissent différentes héroïnes de la foi : c'est sainte Claire entourée de ses pieuses filles ; c'est Jeanne de Valois, mère des Annonciades, tenant dans la main un cœur qu'elle présente à Jésus ; enfin ce sont sainte Barbe, sainte Catherine, sainte Agnès, sainte Magdeleine avec leurs attributs. Sainte Cécile s'appuie sur un orgue que touche un jeune garçon en costume d'ange.

Après le pont des Récollets, lorsqu'on arrive en face du portail de la maison des pères, toute la largeur de la rue Notre-Dame est barrée par une tenture et par un vaste théâtre auquel on monte par une quantité de degrés tout couverts de riches tapis. Ce sont les pères Jésuites désireux de s'associer à cette fête qui en ont dérigé la construction et supporté la dépense. Au sommet de cette grande estrade on voit le couronnement de saint Prosper assis sur un trône majestueux, accompagné du Sauveur, des anges, et des bienheureux. Le corps du saint, apporté devant le théâtre, est placé sur un riche buffet, tandis que deux jeunes acteurs, élèves des Jésuites, déclament en vers élégants les louanges du saint.

XI. *Eglise des Récollets*. Enfin le cortége arrive à l'église des Récollets où doit finir sa marche. En entrant sous ses voûtes, les assistants tout d'une voix entonnent avec un éclat retentissant le *Te Deum laudamus*. Les chantres des deux collégiales et de toutes les paroisses de la cité semblent avoir doublé leurs forces pour faire résonner les louanges de Dieu. Une musique formidable soutient les voix et en décuple les effets. Au même moment, une multitude de boîtes et de campes sont tirées à l'extérieur.

Pendant que le docteur Lalaing, doyen de Saint-Pierre, chante une oraison en l'honneur de saint Prosper et invoque son appui, les fidèles qui se pressent dans l'église peuvent admirer le merveilleux spectacle étalé devant leurs yeux. Vers le milieu de la grande nef, s'élève graduellement, depuis le pavé jusqu'au plafond, une pyramide décroissante, composée de cinq étages.

Sur la première estrade est dressé un riche autel où est déposé le corps de saint Prosper. Aux quatre coins de cet autel sont autant de piédestaux qui soutiennent de grosses colonnes, ornées de délicates peintures. Elles sont surmontées de quatre anges, de grandeur naturelle, revêtus d'habits somptueux, magnifique présent des demoiselles de la ville.

Ces anges tiennent d'une main une branche de laurier qu'ils semblent présenter à saint Prosper, et de l'autre un écusson sur lequel on lit en lettres d'or quelques versets du *Te Deum*.

Au-dessus de ce premier autel, s'en élève un second de moindre grandeur, mais aussi en forme de parallélogramme. Ce deuxième autel qui forme le second étage de l'ingénieux édifice touche de ses deux extrémités le haut et le bas de la nef. Il a pour supports quatre satyres ayant des massues et semblant faire effort pour soutenir ce lourd fardeau. Entre

les quatre colonnes de ce carré on voit une image du Sauveur portant sa croix. Le Christ, de grandeur naturelle, ayant la figure et la barbe teintes de sang, est entouré de Juifs qui l'accablent d'outrages. Aux quatre coins des colonnes, en dehors, on voit quatre nymphes accompagnées de petits génies qui, par leurs attributs et leurs costumes, représentent les quatre parties du monde. Ces nymphes laissent échapper des rubans et des légendes sur lesquelles on lit des versets du *Te Deum*, entre autres celui-ci :

Te per orbem terrarum sancta confitetur ecclesia.

Des colonnes qui viennent d'être indiquées, sortent des cornes d'abondance servant de soubassements à quatre grands anges ; entre les colonnes de ce troisième carré ou étage, tandis que la pyramide va toujours se rétrécissant, on voit saint François, fondateur de l'ordre des Récollets, au pied d'une croix et entouré d'anges portant des écriteaux.

Quatre autres figures d'anges, sortant des quatre cornes d'abondance, forment le quatrième compartiment ou étage, au milieu duquel se voit un ange avec cette inscription :

In te Domine speravi, non confundar in æternum.

Le cinquième étage de cette élégante pyramide semble être un paradis où apparoissent de nombreux anges avec une physionomie pleine d'allégresse.

Le tout est surmonté par un grand archange formant la pointe de la pyramide et portant sur sa tête une corbeille de fleurs et de fruits, et tenant en main une trompette.

Ce merveilleux obélisque, qui résumoit l'art de cette époque, ne recevoit de toutes parts que des éloges. Beaucoup d'artistes douaisiens y avoient mis la main. De nom-

breux habitants, à la tête desquels figuroit le Magistrat, s'étoient généreusement cotisés pour son érection. Pendant huit jours, il resta debout et attira les populations des villes et des bourgades d'alentour.

C'est, comme on l'a vu, sur un autel placé au premier étage de la pyramide que le corps de saint Prosper avoit été déposé. Il étoit renfermé dans un riche coffret dû à la libéralité d'un pieux chanoine de Saint-Pierre, qui l'avoit fait confectionner par d'habiles ouvriers.

« Cette fierte ou châsse, renfermant les saintes reliques, avoit la forme élégante et bien proportionnée d'un petit sépulcre divisé en petits compartiments de bois d'ébène et d'écaille de tortue, séparés par des incrustations en filets d'ivoire qui enrichissoient partout ce travail délicat. Le milieu de chaque côté contenoit deux ovales en ronde-bosse dans lesquels on lisoit de part et d'autre cette inscription en lettres dorées :

CORPUS SANCTI PROSPERI MARTYRIS.

« A ces quatre coins s'élevoient sur leurs soubassements huit colonnettes surmontées de chapiteaux de vermeil, avec chacune une pomme d'ébène qui laissoit échapper des flammes d'or. Ces supports soutenoient un toit que la diversité de ces moulures rendoit un chef-d'œuvre d'art et de patience. Le faîte étoit couronné par une double pomme d'or d'où sortoient aussi des flammes d'or, emblème de la pure vertu dont le martyr avoit dû être embrâsé durant sa vie.

» La nuit de cette deuxième journée solennelle du 4 septembre 1662, fut éclairée par un magnifique feu de joie, que le Magistrat de Douay avoit fait élever devant l'église des Récollets. Le peuple prit part à cette réjouissance par des danses, des acclamations et des arquebusades. »

XII. *Sermons pendant l'octave.* « Durant l'octave de l'exposition du saint, le concours de la foule dans l'église ne tarit point. Chaque jour un nouveau sermon édifioit l'auditoire et l'on entendit successivement le vénérable Rodolphe Tottelle, Récollet, définiteur de la province; le père Bossut, depuis recteur de la Société de Jésus à Valenciennes; le père Laurent de Hennin, Récollet; le père Daniel d'Anvers, alors gardien des Capucins à Douay; le père Jean-Dominique Mathieu, Minime. Le dernier père qui vint clore cette solennité par sa prédication fut le révérend Théotard Pouppart, gardien des Récollets de Douay qui, trois ans plus tard, publia sur cette translation le récit d'où ont été extraits les détails qui précèdent. » (A. D.)

RÉSUMÉ. — DOUAY AU XVIIe SIECLE.

Telles sont les fêtes religieuses célébrées à Douai dans le cours du XVIIe siècle.

Les récits dont nous avons reproduit les parties substantielles, peuvent sembler quelquefois minutieux dans leurs détails et un peu monotones dans leurs descriptions.

Cependant cette histoire de la ville de Douay dans ses jours d'apparat, met en relief et pour ainsi dire en action, la vie de nos pères dans ce qu'elle a de plus expansif et de plus caractérisé. C'est une peinture vivante de leurs pieuses manifestations, de toutes les créations ingénieuses, de toutes

les idées plus ou moins originales que leur suggèrent leur sincère dévotion et leur goût pour les arts.

Dans ces tableaux successifs, Douay nous apparoît sous toutes ses faces, et se montre à nous sous les divers points de vue de sa topographie et de ses monuments, de ses établissements religieux, de son état civil et militaire, de son Université et de ses colléges, de l'étude des sciences et des lettres et de la culture des arts.

I. TOPOGRAPHIE ET MONUMENTS.

Au point de vue *topographique,* on distingue dans la ville de Douay :

Ses rues larges et spacieuses, ses grandes artères, telles qu'elles existent encore aujourd'hui, sa place du grand marché, actuellement place d'Armes, sa place à Douay-vieux ou Petite-Place;

Son enceinte considérable, dont le dernier agrandissement date du XIII[e] siècle; ses remparts du haut desquels tonne l'artillerie dans les jours de solennité;

Ses portes d'entrée, parmi lesquelles on signale surtout la porte d'Arras, par où les reliques des saints font leur entrée solennelle;

La porte Notre-Dame, réservée pour la venue des souverains, et par laquelle arrive aussi le maître-général des Dominicains, le père Thomas Turcus, à qui on fait cet insigne honneur. (V. chap. VI.)

La Scarpe et ses divers embranchements; aux jours de grandes processions, les ponts qui les surmontent sont décorés de tentures et de feuillage et semblent former le pro-

longement d'une rue. (Chap. I, 1613, n° XI; chap. VII, 1652, n° VI.)

Comme *monuments,* on peut remarquer :

Les deux grandes églises de Saint-Amé et de Saint-Pierre, les quatre autres paroisses, les nombreux édifices religieux, les séminaires, le collége public, siége de l'Université, et les autres colléges.

Le beffroi avec ses cloches et son carillon, l'Hôtel-de-Ville avec son élégante façade et son riche balcon, le Mont-de-Piété, les Halles, la grande Boucherie.

Aux alentours de Douay, à des distances plus ou moins éloignées, on aperçoit :

Les abbayes de Marchiennes, d'Anchin, d'Hénin-Liétard, de Flines;

Les châteaux de Cuincy, de Belleforière, de Lallaing, de Raches, de Montigny, de Masny, de Lewarde, de Roucourt, de Cantin, de Bugnicourt et d'Oisy.

II. ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Au premier rang, parmi les établissements religieux, figure la puissante collégiale de Saint-Amé, de fondation royale, avec ses cinq grands dignitaires, le prévôt, le doyen, le chantre, le trésorier, l'écolâtre, avec ses nombreux chanoines, ses chapelains et son importante maîtrise de musique. (V. chap. V, 1638-39, n° V.)

Grâce aux descriptions qui nous sont données, nous pénétrons dans l'ancienne basilique par la voûte de son clocher; nous admirons son jubé, son chœur, entouré de riches boiseries, son maître-autel, sa grande nef dont la voûte repose

sur de hauts piliers, les tentures, les somptueux ornements dont elle se pare dans les grands jours de solennité (1).

Au second rang, se place la collégiale de Saint-Pierre avec son chapitre, ses quatre dignitaires, le prévôt, le doyen, le chantre et l'écolâtre. Nous voyons aussi avec quelle pompe elle se décore dans les fêtes solennelles (2).

De ces deux collégiales dépendent quatre paroisses :

Saint-Albin, qui est du patronat de Saint-Amé ; Notre-Dame, Saint-Nicolas et Saint-Jacques qui relèvent de Saint-Pierre.

De nombreuses communautés d'hommes et de femmes ont leur maison dans les divers quartiers de la ville.

Aux grands jours de fêtes, on voit défiler dans les processions en commençant par les ordres les moins anciens : les pères Minimes avec leur large robe noire et leurs grandes manches pendantes ; — les pères Capucins avec leur longue barbe, leur vêtement noir et leur capuchon replié en arrière ; — les Jésuites en soutane noire ; — les frères Mineurs cordeliers, vêtus de gris et ceints d'une corde en signe d'humilité ; — les frères Prêcheurs ou Dominicains dont le surtout noir entr'ouvert laisse voir la tunique blanche ; — les Trinitaires ou religieux de la Trinité pour la rédemption des captifs ; au milieu de leur robe blanche, au-dessus de leur ceinture, pend sur leur poitrine une longue bande de même couleur sur laquelle ressort une croix rouge et bleue.

(1) V. chap. I, 1613, nº VII; — chap. V, 1638-39; — chap. VII, 1652, nº V; — chap. VIII, 1662, nº V. — V. surtout au chap. V, page 386, la description des deux solennités de 1638 et de 1639, dans lesquelles les reliques de saint Maurant et de saint Amé sont mises dans de nouvelles châsses.

(2) V. chap. I, 1613, nº XI; — chap. VII, 1652, nº IX; — chap. VIII, 1662, nº VIII.

A la tête de ces communautés d'hommes, figurent les Dominicains avec leur magnifique établissement successivement agrandi et si riche en objets d'art (1).

Les communautés de femmes ne sont ni moins nombreuses, ni moins florissantes.

L'ordre des Dominicains possède à Douay deux communautés de religieuses ; ce sont :

Les sœurs grises de l'hôpital St-Thomas ; (V. chap. I, ann. 1613, n° XII.)

Et les religieuses de Sainte-Catherine de Sienne dont le couvent est remarquable par sa magnificence et ses belles peintures. (Chap. VI, 1647, n° VII.)

Les communautés dont il est encore question dans les récits qui précèdent sont :

(1) Leur couvent est le siége de trois grandes solennités qui s'accomplissent durant ce siècle. L'assemblée provinciale tenue en 1631, la béatification d'Albert-le-Grand en 1635 et la réception en 1647 du père Thomas Turcus, maître général de leur ordre. (V. chap. III, p. 375, chap. IV, p. 381, chap. VI, p. 399).

Au couvent des Récollets a lieu, en 1662, la translation solennelle du corps de saint Prosper. (V. chap. VIII, p. 426.)

A l'établissement des Jésuites, sont célébrés : En 1613, la translation des reliques des deux martyrs saint Térentien et son compagnon (V. chap. I, p. 338), et en 1622, la canonisation de saint Ignace et de saint François-Xavier. (V. chap. II, p. 363).

Au couvent des frères Minimes s'accomplit, en 1652, la translation des corps des saints martyrs Guy et Quintilien. (V. chap. VII).

Les autres communautés d'hommes que possède, en 1662, la ville de Douai, sont :

Les Bénédictins Anglais qui datent du commencement du XVIIe siècle ; — les Carmes chaussées ou grand Carmes établis définitivement en 1635 ; — les Carmes déchaussés installés en 1615 ; — les Augustins autorisés en 1621 ; — les Récollets Anglais établis en 1626 ; — les pères de l'Oratoire institués en 1628 ; — les Chartreux venus à Douai en 1660.

Les filles de Sainte-Agnès dont la dévotion ne se refroidit jamais lorsqu'il s'agit de dresser et de décorer de brillants reposoirs. (Chap. I, 1613, n° VI; chap. VII, 1652, n° I.)

Les religieuses de Saint-Julien, du tiers ordre de Saint-François. (Chap. IV, 1633, n° III.)

Les Annonciades avec leur institut sévère qui les tenoient toujours cloîtrées (Chap. VIII, 1662, n° II.)

Les Clarisses fondées par sainte Claire et reçues à Douay en 1613 (1).

Aux établissements religieux se rattachent les séminaires dont les uns sont destinés à former des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, et les autres à instruire de jeunes laïques.

Au XVIIe siècle on remarque à Douay :

Le séminaire des Evêques, fondé en 1586 par l'archevêque de Cambrai et ses suffragants ;

Le séminaire de la Torre ou de Bruges créé en 1617 ;

Le séminaire de la Motte institué en 1609 (2).

Au nombre des plus importantes confréries on distingue :

(1) Notre ville de Douai compte en outre comme communautés de femmes :

Les Carmélites reçues en 1625 ; — les Brigittines admises en 1626 ; — les Capucines amenées à Douai en 1629.

(2) V. chap. I, 1613, n°s VI et XI ; — chap. II, 1622, n° I, à la note.

Les autres séminaires établis à Douai sont :

Le séminaire du roi créé en 1582 par Philippe II ; — le séminaire Moulart fondé en 1598 ; — le séminaire de Hennin institué en 1606 ; — le séminaire de Tournai qui date de 1630 ; — le séminaire du Solèil construit en 1600 ; — ceux de Saint Amé, de Saint-Amand et des Sept-Douleurs fondés en 1582, 1634 et 1620.

L'ancienne et célèbre confrérie des Clercs Parisiens ou du Puy-Notre-Dame, fondée au XIII[e] siècle et qui distribuoit chaque année des prix de poésie ;

La confrérie du Rosaire dont le siége étoit au Rosaire près du Marché-au-Poisson, établissement placé sous le patronage des Dominicains ;

La confrérie de la Vierge ou de l'Assomption instituée à Saint-Pierre et composée en partie de théologiens, de jurisconsultes et de médecins. (Chap. II, 1622 n° V.)

III. ÉTAT CIVIL ET MILITAIRE.

Dans l'ordre des fonctions civiles nos pieux récits mettent en relief :

La gouvernance, très ancienne juridiction civile fondée par le roi Philippe le Bel en 1312. Elle est composée d'un lieutenant général, d'un lieutenant particulier, d'un procureur du roi et d'un greffier. Les officiers de la gouvernance assistent en grand costume aux cérémonies publiques et à la réception solennelle des saints martyrs.

L'échevinage, qu'on nomme aussi le Magistrat, comprend un mayeur, douze échevins, et de plus le conseil et l'arrière conseil, formés des échevins des deux tours précédents.

Dans les cérémonies, les échevins en exercice sont revêtus d'une robe de soie noire chargée d'une bande de velours noir. Ceux du tour précédent ajoutent à leur robe une bande cramoisie ; ceux de l'arrière tour ont une bande violette.

Font aussi partie de l'échevinage :

Les six hommes, commissaires municipaux préposés aux travaux publics ;

Et les conseillers pensionnaires, sortes de délégués permanents rétribués par la ville pour aider les échevins de leurs lumières et de leur expérience ; ils sont ordinairement choisis parmi les avocats.

A l'organisation communale se rapportent :

Les compagnies bourgeoises formées par quartiers, espèce de milice urbaine plus ou moins nombreuse suivant les époques et les circonstances ;

Les SERMENTS ou compagnies *assermentées* des archers, des arbalétriers, des arquebusiers (plus tard des canonniers), et en outre les joueurs d'armes ou maîtres d'escrime, troupe séparée, formée de l'élite de la jeunesse de Douay. (V. chap. I, 1613, n° V).

L'état militaire comprend :

Un commandant supérieur de la ville et du bailliage de Douay, un lieutenant du roi commandant la place, un commandant du fort de Scarpe.

Des chefs de corps commandant les troupes d'infanterie et de cavalerie qui composent la garnison.

Les divers corps de la milice bourgeoise et de l'armée active ne manquent jamais d'assister aux cérémonies et aux réceptions solennelles pour rendre soit aux autorités supérieures, soit aux corps des saints martyrs, les honneurs qui leur sont dus.

IV. UNIVERSITÉ, FACULTÉS ET COLLÈGES.

Dans les cités du moyen âge, les universités, grandes institutions à la fois religieuses et laïques, fondées par les

papes et autorisées par les rois tenoient un rang distingué. Celle de Douay depuis sa fondation en 1561 avoit pris une large place. Successivement son organisation s'étoit développée et complétée.

Au XVIIe siècle, elle comprend quatre facultés où l'on enseigne la théologie, le droit canonique et civil, la médecine et les arts.

La faculté de théologie se compose de cinq professeurs ; celle de droit canonique et civil en possède quatre ; la médecine en a trois. Quant à la faculté des arts, elle compte quatre professeurs qui sont ceux d'histoire, de langue hébraïque, de langue grecque et de mathématiques. (V. chap. VI, 1647, n° VI.)

L'université formée de l'ensemble de ces facultés, constitue une corporation considérable. Elle a pour chef un recteur élu chaque année par le conseil de l'Université, dont tous les professeurs font partie.

Le recteur, décoré du titre de *Magnifique* est un personnage important, qui tient dans la ville un rang élevé. Il préside le tribunal de l'Uuniversité.

Outre le recteur, l'Université de Douay a encore pour fonctionnaires un vice-recteur et un chancelier.

Le tribunal de l'Université est composé du recteur et de quatre professeurs de faculté. Il exerce sa juridiction sur les suppôts de la compagnie, c'est-à-dire sur les membres et les employés de l'Université. Parmi les suppôts, sont rangés les imprimeurs et les libraires.

Le collége public, situé rue des Écoles, dans un vaste bâtiment aujourd'hui remplacé par l'école d'artillerie, est le centre des études universitaires. C'est là que se passent les

examens et les thèses. Les épreuves pour le doctorat, qui ont lieu dans des réunions plus solennelles, portent le nom de *Vesperises*, peut être parce que ces assemblées se tiennent vers le soir. (V. chap. VI, 1647, n° VI. DUCANGE, GLOSSAR., au mot *Vesperiæ* et nos *Chroniques de Douai* à l'année 1600.)

La ville de Douay compte encore pour principaux établissements académiques :

Le collége du roi créé vers 1560 au nom du roi d'Espagne Philippe II, par la princesse Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas, qui, pour l'enseignement de la philosophie donna à l'Université une partie des dépendances de l'ancien château de Douay (*aujourd'hui la fonderie*);

Le collége de Marchiennes, érigé en 1566 par le chef du monastère de Marchiennes, l'abbé Delecambre, et converti en caserne par Louis XIV (*caserne située en face du Lycée actuel*).

Le collége d'Anchin fondé en 1569 par l'abbé d'Anchin (*sur l'emplacement où est maintenant le Lycée*). Ce collége, desservi par des Jésuites étoit fort important. On y comptoit cinq classes d'humanité et quatre classes de philosophie. (V. chap. I, 1613, n° XII et chap. II).

Le collége de Saint-Thomas, rue Morel, placé sous le patronage des Dominicains; (V. chap, VI, 1647, n° VI.)

Le collége de Saint-Vaast, fondé en 1619 par l'abbé de Saint-Vaast d'Arras, et où des religieux de cette abbaye enseignoient la théologie et la philosophie.

Dans la ville de Douay, sont encore établis :



Le collége des Grands-Anglois, créé (*sur la place St-Jacques*) en 1568 par les libéralités du roi d'Espagne Philippe II, et du pape Grégoire III.

Le collége des Ecossois qui doit son origine à la piété et à la munificence de l'infortunée Marie Stuart, reine d'Ecosse, douairière de François II, roi de France (*dans le local aujourd'hui occupé par la Ste-Union*). (V. chap. II, 1622, n° II).

V. Sciences et Lettres.

Les sciences, sans être arrivées au dégré d'avancement où les ont portées les perfectionnements et les découvertes récentes ont déjà néanmoins pris à Douay une assez large extension. Ainsi, un professeur spécial fait un cours supérieur de mathématiques dans la faculté des arts ; ainsi encore en physique et en mécanique, on peut remarquer dans les fêtes l'habileté avec laquelle on improvise des fontaines jaillissantes artificielles, la sagacité qu'on déploie pour disposer des rouages ou agencer les parties d'un sujet, pour monter des décorations et les mettre en mouvement. (V. chap. I, 1613, n° XII et XV).

Mais c'est surtout dans les lettres que l'Athénes du nord se signale par les succès qu'elle obtient.

Ainsi l'étude des langues reçoit un merveilleux développement..On possède, on parle, on écrit une multitude de langages et d'idiômes ; comme langues mortes, le grec, l'osque ou vieux latin, le latin classique ; — parmi les langues vivantes, l'italien, l'espagnol, l'allemand, le flamand, l'anglois, l'ibernois, le wallon ou roman ; — au nombre des langues orientales, l'hébreu, le chaldéen, l'arabe,

l'éthiopien, le copte, l'abbyssinien, l'indien. (V. chap. I, 1613, nº XIV ; — chap. II, 1602, nº V.)

L'éloquence, sous le rapport du goût, est loin d'être irréprochable ; mais dans le style académique, quelques morceaux ne sont pas sans mérite ; et dans l'éloquence de la chaire se produisent pour toutes les solennités des sermons, des panégyriques appropriés aux circonstances. On peut citer à cet égard les sermons prononcés pour la béatification d'Albert le Grand. (V. chap. III, 1631, nº III.) (1).

La poésie toujours féconde multiplie ses productions ; ce sont des pièces de vers élogieux récités par des académiciens en l'honneur du saint dont on célèbre la fête, des inscriptions, des dystiques, des épigrammes. (2)

Dans un ordre plus élevé apparoissent les œuvres dramatiques.

Ce sont d'abord les mystères, sorte de pièces de théâtre sur des sujets pieux. Tel est le mystère du mauvais riche, sujet ancien, maintes fois reproduit. (V. chap. VII, 1652, nº IV).

(1) Voir aussi pour l'éloge de Saint-Térentien prononcé chez les Jésuites, le chap. I, 1613, nº XIII. — Quant à l'éloge de Saint-Guy et Saint-Quintilien à l'église des Minimes, V. chap. VII, 1652, nº XIV, — les discours prononcés à l'église des Récollets en l'honneur de Saint-Prosper, sont mentionnés chap. VII, 1662, nºs V, VIII, XI et XII.

(2) V. notamment : Vers françois pour Saint Térentien, chap. I, 1613 nº X ; — autres vers par un jeune aveugle en l'honneur du même Saint *ibid.* nº XI ; — vers latins composés par des étudiants lillois, *ibid.* nº XII ; épigrammes et autres pièces par les élèves, d'Anchin, *ibid.* ; — des dystiques à la gloire de Saint Ignace, chap. II, 1622 nº VI ; — des vers latins et un drame en l'honneur du père général Thomas Turcus, chap. VI, 1647, nºs VI et VIII ; — des vers pour les Saints Guy et Quintilien chap. VII, 1652, nº V ; — des poésies diverses à la glorification de Saint Prosper, chap. VIII 1662 nºs III et X.

Ce sont aussi des drames emblématiques ou figurés, tel que celui qu'on joue pour célébrer la victoire remportée par Saint-Térentien sur les vices qu'il a combattus. (V. chap. I, 1613, n° XV); ou encore le drame composé en l'honneur du supérieur général des Dominicains, le père Thomas Turcus. (V. chap. VI, 1647, n° IX).

D'autres pièces ou tragédies pieuses offrent une sorte de biographie. Telle est celle qui concerne la vie de Saint-Prosper, couronnée par le martyre. (V. chap. VIII, 1662, n° VIII).

Une foule de représentations ou de groupes figurés dont les sujets sont empruntés aux livres saints ou à la mythologie, attestent une ingénieuse et profonde érudition. (V. chap. I, 1613 n° VIII, chap. III, 1631, n° IV).

La sagacité des érudits se déploie encore dans les chronogrammes composés pour la plupart des grandes solennités. (V. chap. I, 1613, n° XII; chap. III, 1631, n° III).

VI. CULTURE DES ARTS.

Si déjà le goût des lettres se manifeste par tant de productions de tous genres, la culture des arts est bien autrement féconde et déploie ses richesses avec une abondance bien plus merveilleuse encore.

Dans les fêtes qui se succèdent, une noble émulation semble aiguillonner tous les arts; mais ce sont l'architecture, la ciselure, la gravure, l'orfévrerie, la musique, et surtout la peinture qui s'appliquent à se signaler par leurs travaux ou leurs prestiges.

L'architecture se distingue par les nombreux arcs-de-triomphe qui se multiplient dans toutes les rues, principa-

lement aux abords des édifices religieux où s'accomplissent des solennités. Ainsi : en 1613, trois de ces monuments figurés, sont érigés rue Saint-Jacques, en l'honneur de saint Térentien (V. chap. I, n° XI). En 1622, lors de la fête célébrée pour la canonisation de saint Ignace, un grand arc de triomphe, à trois arcades, est élevé par les soins du séminaire des Ecossois (V. chap. II, n° II). Plusieurs autres, non moins magnifiques, sont dressés : près du collége public par la confrérie de l'Assomption de Saint-Pierre ; — à quelque distance plus loin par le collége de Marchiennes ; — d'autres par les étudiants de Lille et de Namur (V. *ibid.* chap. II, n°s V, VI et VII). En 1652, dans la solennité en l'honneur des saints Guy et Quintilien, on admire surtout dans la rue de Bellain un arc triomphal où se produit tout ce que l'art peut enfanter de plus beau (V. chap. VII, n° X). Enfin, en 1662, la réception du corps de saint Prosper, donne lieu à l'érection de plusieurs monuments du même genre. (V. chap. VIII, n°s VII et VIII.)

L'imagination des architectes n'est pas moins ingénieuse dans la construction des théâtres. Tel est celui qui est dressé en 1652, en l'honneur de saints Guy et Térentien, devant le grand portail de l'église de saint Pierre et où est représenté au naturel la vie de saint Dominique (V. chap. VII, n° VIII). En 1662, lors de la translation des reliques de saint Prosper, un vaste théâtre occupe presque toute la longueur de la rue de la Cloche, pour la représentation du drame du Mauvais riche. Dans la même solennité, près de l'église Saint-Pierre, en face du clocher, s'offre aux yeux un théâtre tellement vaste qu'il peut contenir quatre-vingt-quatre acteurs. On y joue le martyre de saint Prosper. (V. chap. VII, n°s IV et VIII.)

Les pyramides, à leur tour, s'élèvent comme de magnifiques témoignages de l'habileté de leurs constructeurs. Telle est notamment la pyramide que dressent, en l'honneur de saint Ignace, les imprimeurs Bogard et Bellère (V. chap. II, 1622, n° III); — telle est encore la superbe pyramide à cinq étages, élevée en 1662 dans l'église des Récollets, pour glorifier saint Prosper. (V. chap. VIII, n° VIII.)

La *ciselure*, la *gravure*, l'*orfèvrerie* semblent rivaliser de zèle et d'intelligence dans la confection des châsses où sont déposées les reliques des saints. Telles sont notamment les châsses de saint Térentien et son compagnon, des saints Guy et Quintilien, et de saint Prosper. Mais parmi les précieux coffrets de ce genre, ceux qui l'emportent sur tous les autres, sont les châsses de saint Maurant et de saint Amé. Dans la châsse de saint Maurant, l'excellence du travail le dispute à la richesse de la matière et en fait une œuvre d'art renommée. La nouvelle châsse de saint Amé ne se distingue pas moins par son élégance et sa somptuosité. (V. chap. V, n°s II et III.)

La *musique* à son tour excite parmi les disciples de sainte Cécile une généreuse émulation. En 1613, lors de la fête de saint Térentien, on exécute à Saint-Amé, un *Te Deum*, dont la musique, avec accompagnement d'orgue et d'instrumens, avoit été composée, exprès pour cette fête, par Nicolas Marquette, chef de la maîtrise de cette église. Dans la même solennité, les échos de l'église des Jésuites retentissent d'une partition à douze voix, divisée en trois chœurs due au compositeur Bonhomme, l'honneur de l'église de Liége à cette époque. (V. chap. I, n°s VII et XV.) En 1622, dans la solennité en l'honneur de saint Ignace, six chœurs se font entendre avec un vif intérêt dans l'église des Jésui-

tes, le dimanche 18 juin, — et le lendemain 19, cinq autres chœurs, sont exécutés par des groupes de jeunes gens costumés. (V. chap. II, n° X.) En 1631, à l'occasion de l'assemblée provinciale des frères Prêcheurs, une grand-messe est chantée par l'abbé de Marchiennes à l'église des Dominicains. La musique répond à trois chœurs avec toutes sortes d'instruments. (V. chap. III, n° II.) En 1652, pendant toute l'octave de la fête des saints martyrs Guy et Quintilien, les vêpres sont chantés avec accompagnement de musique. (V. chap. VII, n° XIV.)

Mais de tous les arts qui, dans ces grandes solennités religieuses font le plus d'honneur à notre ville, la *peinture* obtient sans contredit le premier rang. Plusieurs peintres distingués, entre autres le célèbre Jean Bellegambe, avoient dirigé à Douai des écoles qui comptoient encore de nombreux élèves. La nomenclature qui va suivre prouve avec quelle ferveur la peinture et les arts du dessin étoient pratiqués à Douai au XVIIe siècle.

Sujets de peinture et de tableaux employés à Douay au XVIIe siècle dans les fêtes religieuses.

Abraham (le sacrifice d'), chap. VII, 1652, n°s X, XII.

Agnès (sainte) en prières avec trois de ses religieuses, chap. VII, 1652, n° III.

Amphion jouant d'un luth doré fait remuer de grosses pierres qui s'agencent et forment une muraille, chap. I, 1613, n° XII.

Anges (des) offrent des fleurs à Jésus et à Marie, chap. VII, 1652, n° VI.

Anges (des) honorent et servent la Vierge Marie, chap. VIII, 1662, n° X.

Annonciation. — Un ange descend dans une nuée artistement faite et s'approche de la Vierge Marie, chap. VII, 1652, n° II. — La Vierge Marie ayant une colombe sur la tête, reçoit la visite ange, *ibid.*, n° XII. — Un ange Gabriel aux aîles d'or annonce à la Vierge Marie le mystère dont elle va être l'organe, chap. VIII, 1662, n° III. — V. au surplus chap. I, n° VI ; chap. VII, n°s III, VI, XI, XIII ; chap. VIII, 1662, n°s III et X.

Antoine (saint) tenté par trois diables, chap. VII, 1652, n° XII.

Le saint Anachorète près duquel se trouve son fidèle pourceau est assailli par des démons qui empruntent toutes les formes, chap. VIII, 1662, n° X.

Assomption de la Vierge Marie au ciel ; Dieu le père et Dieu le fils lui mettent sur la tête une riche couronne, chap. VII, 1652, n° III.

Barbe (sainte). Son père irrité tire son coutelas pour immoler sa fille, chap. VIII, 1662, n° II.

Catherine (sainte) la grande ou d'Alexandrie.

Son mariage mystique avec le Christ qui lui passe au doigt un anneau en présence de la sainte Vierge, de saint Joseph et de saint Jean, chap. VII, 1652, n° XIII.

Elle convertit cinquante philosophes avec l'impératrice, chap. VII, 1652, n° VII.

Elle est condamnée au supplice de la roue, — *ibid.*

Un tyran lui montre les instruments de torture, chap. VIII, 1662, n° II.

Catherine de Sienne (sainte) préférant la couronne

d'épines à la couronne d'or et tenant dans ses mains une croix sur laquelle Jésus est attaché, chap. VII, 1652, nº XIII.

Catherine de Suède (de l'ordre de Sainte-Brigitte), donnant tout son bien aux pauvres, chap. VII, 1652, nº VI.

Claire (sainte) demande à saint François l'habit de regieuse, chap. VIII, 1662, nº IX.

Claire (sainte) résiste avec un ostensoir à une troupe de Sarrasins, chap. VIII, 1662, nº II.

Claire (sainte) entourée de ses pieuses filles, chap. VIII, 1662, nº X.

Saint Cosme et saint Damien, patrons des médecins félicitant saint François-Xavier, chap. II, 1622, nº IV.

David chantant avec sa harpe un épithalame en l'honneur de l'union mystique de sainte Catherine et du Christ, chap. VII, 1652, nº XIII.

Dominique (saint) et sainte Catherine de Sienne recevant les chapelets du Rosaire, chap. VII, 1652, nº III.

Dominique (saint) en prières tenté par le diable, chap. VII, 1652, nºs VI et XIII.

Dominique (saint) force le diable à l'éclairer pendant qu'il lit son office, chap. VII, 1652, nº III.

Elisabeth de Hongrie (sainte) déposant la pourpre pour prendre le cilice, chap. VIII, 1662, nº X.

Erasme (saint) supplicié, a les entrailles arrachées par les bourreaux, chap. VIII, 1662, IV.

Etienne (saint) lapidé par une bande de Juifs demi-nus qui lui jettent des pierres contre la tête et les autres parties du corps, chap. VIII, 1662, nº X.

François d'Assises (saint). Sa rencontre avec sainte Claire, chap. I, 1613, nº XI.

Jeanne (sainte) de Valois, mère des Annonciades, tient dans la main un cœur qu'elle présente à Jésus, chap. VIII, 1662, n° X.

Jésus-Christ naissant dans l'étable de Bethléem, et des bergers chantant des cantiques, chap. VII, 1652, n° X ; — chap. VIII, 1662, n° VIII.

L'enfant Jésus offrant des rosaires, chap. VII, 1652, n°s II et III.

Jésus-Christ priant avec ses apôtres au Jardin des Olives, chap. VII, 1652, n° VI.

Jésus-Christ au Jardin des Olives, trahi par Judas entouré de ses satellites, chap. VII, 1652, n° XII.

Jésus-Christ sur la croix. — Des anges reçoivent le sang qui jaillit de son côté, chap. VIII, 1662, n° VI.

Jésus-Christ pour apaiser le Père-Eternel courroucé contre les pécheurs lui montre son côté tout ouvert, chap. VII, 1652, n° XIII.

Job sur son fumier, avec tous les attributs de la misère. On voit à ses côtés sa femme qui le maudit, ses anciens amis qui se rient de lui, chap. VII, 1652, n°s II et VI ; — chap. VIII, 1662, n° X.

Joseph (saint) conduisant l'Enfant Jésus, chap. VII, 1652, n° III.

Judith à Béthulie. — Elle tranche la tête du tyran Holopherne. — Son courage rassure ses concitoyens, chap. VII, 1652, n° X ; — chap. VIII, 1662, n°s VI et X.

Loth sortant de Sodome avec sa femme et ses filles, chap. VII, 1652, n° X.

Magdeleine repentante, pénitente au désert, chap. VII, 1652, n°s III, VI, X, XIII.

SAMSON enlevant les portes de Gaza ; il tient sous le bras une de ces portes et l'autre sur l'épaule, chap. I, 1613, n° X.

SÉBASTIEN (SAINT) percé de flèches, chap, VIII, 1662, n° II.

SEPT PÉCHÉS CAPITAUX représentés par des filles mondaines. Celles-ci sont assiégées par d'affreux démons. Saint Dominique et saint François intercèdent pour les pécheurs et, grâce à l'appui de la Vierge Marie, apaisent le courroux de Dieu, chap. VIII, 1662, n° IV.

THÉRÈSE (SAINTE). Un Séraphin enflammé vise au cœur de sainte Thérèse, chap. VII, 1652, n° XIII.

URSULE (SAINTE) avec ses compagnes en grand nombre, chap. VII, 1652, n° VII.

VANITÉS DU MONDE, représentées par des DEMOISELLES DISSOLUES ; grand tableau où l'on voit Dieu le père, Dieu le fils et quatre génies, chap. VIII, 1862, n° VIII.

VIERGES (LES) sages et les vierges folles, chap. I, 1613, n° X (1).

(1) On peut juger par ces indications que les arts du dessin étoient à cette époque pratiqués à Douay avec autant de zèle que de supériorité. Déjà, depuis plus d'un siècle, cette ville se distinguoit glorieusement dans ce genre. V. dans les CHRONIQUES DE DOUAY, publiées par nous, *La très excellente et joyeuse entrée à Douay de l'Empereur* (Charles-Quint) *notre sire, lors roy, au mois de may* 1516, avec les onze histoires composées à cette occasion, et la Description des fêtes célébrées à Douay le 10 février 1600, pour l'entrée solennelle des archiducs Albert et Isabelle.

FABLES

Par M. DENIS, MEMBRE CORRESPONDANT.

I.

L'Abeille et le Papillon.

Dans un jardin tout constellé de fleurs,
S'ebattait, voletait, léger comme la brise,
Un papillon brillant de cent couleurs.
Plus humble d'allure et de mise,
Une abeille aussi butinait,
De ça de là, la liqueur précieuse
Qu'en maint calice elle puisait
Pour distiller son miel, puis l'ouvrière heureuse,
A la ruche s'en retournait.

Un jour que sur la même rose,
Abeille et papillon vinrent se reposer,
Celui-ci, fit la moue ;... Oh ! oh ! dit-il, elle ose
A côté de moi se poser !
Va-t-en, va-t-en, vilaine mouche ;
Ton contact salit ce qu'il touche.
Des fleurs de ce jardin moi seul je suis le roi ;
Je veux bien te laisser mes plus humbles sujettes ;
Contente-toi des violettes ;
Les roses ne sont pas pour toi...

Oui dà, mon beau Monsieur ! lui répondit l'abeille,
Vous le prenez avec moi de bien haut :
Si votre beauté fait merveille,
Moi je prise peu votre lot :
On ne court qu'après ce qui brille ;
Vos aîles d'or ont trop d'appas ;
Mieux eût valu pour vous, rester chenille,
Les chenilles ne tentent pas.
Un jour cette beauté causera votre perte.

L'abeille avait à peine achevé sa leçon,
Qu'on vit soudain, d'un pas alerte,
Accourir un jeune garçon,
Brandissant ce réseau fait de gaze légère
Au fond duquel fut pris le brillant papillon.
Son orgueil dut alors abaisser pavillon !
Le corps percé d'une affreuse manière,
Avec honneur on l'encadra
Tel fut de tant d'éclat le profit qu'il tira.

Cette fable doit nous apprendre,
Les dangers que court la beauté.
Qne de belles on voit se prendre
Aux lacets de la vanité !

II.

Un Pigeon !...

Deux pigeons, en repos vivaient à la campagne :
L'un d'eux voulant voir du pays,
Quitta follement sa compagne,
Pour faire un voyage à Paris.

Il y trouva des camarades,
Qui le comblèrent d'embrassades,
En l'entraînant à tous leurs jeux:
Ce ne fut d'abord que liesse,
Roucoulades, festins joyeux,
Nuits et jours remplis d'allégresse ! . . . . .
Notre héros, avait par hazard, en chemin
Trouvé certain recoin d'un grenier d'abondance
Qui regorgeait d'excellent grain.

Je laisse à juger les bombances,
Qu'y firent Messieurs ses amis !
Et *ces dames* aussi ! ! car pour la victuaille,
La colombe a bon bec... c'est le commun avis.

Tant qu'il y eut à mordre, on fit ripaille,
Et *mons* pigeon fut bien choyé,
Caressé, soigné, festoyé.
Au moindre signe. au moindre geste,
Bon souper, bon gîte... et le reste.
Oh ! LE RESTE... surtout.

Mais hélas ! tout s'épuise et la meilleure bourse
Fond bien vite en certaines mains !
Quand il fut à bout de ressource,
Compagnes, compagnons, prirent d'autres chemins.
L'une pourtant lui parut plus fidèle ;
Elle lui fit la charité
D'une aimable hospitalité.
Mais bientôt, il vit que la belle
En le becquetant, choisissait
Ses meilleures plumes de l'aile,

Dont la commère tapissait
Son nid douillet... bientôt sans qu'il put s'en défendre,
Le duvet y passait aussi...
Quand il n'y eut plus rien à prendre,
On le renvoya sans merci...

. . . .

Dans les plaisirs, dans les affaires,
Que de *pigeons* nous connaissons !
On les plume de cent manières ;
On les daube de cent façons...

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES & D'ARTS, DE DOUAI, CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

(8 *NOVEMBRE* 1863).

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

L'archevêque de Cambrai.
Le préfet du Nord.
Le sous-préfet de l'arrondissement.
Le maire de Douai.
Le premier président de la Cour impériale.
Le procureur-général.
Le président du tribunal civil.
Le procureur impérial.
Le général commandant la division.
Le général commandant le département.
Le général commandant l'école d'artillerie.
Le colonel commandant la place.
Le recteur de l'Académie.
Le doyen de la Faculté des lettres de Douai.
Le doyen de la Faculté des sciences de Lille.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

Daix, propriétaire.
Quenson, O ❋, président du tribunal de St-Omer.
Preux O ❋, premier président honoraire à la Cour impériale de Douai.
Bagnéris père, docteur en médecine.
Danel, O ❋, président de chambre à la Cour impériale.
Honoré père, avocat à la Cour impériale.
Plazanet, O ❋, colonel du génie en retraite.

MM.

De Lagrange, (baron), Amaury O ✻, colonel d'artillerie en retraite, ancien député.

Bommart, ✻, Amédée, ingénieur en chef des ponts-et-chauss, à Paris.

Tailliar, ✻, président honoraire à la Cour impériale.

Lagarde, ✻, conseiller à la Cour impériale.

Lequien, ✻, docteur en médecine.

MM.

Corne, ancien député, ancien procureur-général.

Dubois, A., O ✻, ancien sous-intendant militaire.

Foucques de Vagnonville, propriétaire.

Bourlet, prêtre.

Cahier, ✻, conseiller à la Cour impériale.

Vasse, ancien professeur de physique au Lycée.

Nutly, juge-de-paix.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

Minart, ✻, conseiller à la Cour impériale.

Thomassin, Amédée, propriétaire.

Fiévet, conseiller à la Cour impériale.

Delplanque, médecin-vétérinaire.

Bagnéris fils, docteur en médecine.

Paix, Edmond, négociant.

De Maingoval, propriétaire.

De Guerne, Romain, comte ✻, conseiller à la Cour impériale.

Dupont, Alfred, avocat.

Petit, ✻, président honoraire à la Cour impériale.

Mercklein, O ✻, professeur à l'école d'artillerie.

Talon, avocat.

MM.

Meurant, architecte de la ville de Douai.

Thurin, entrepreneur.

Robaut père, propriétaire.

De Guerne, baron Frédéric, propriétaire.

Copineau, ✻, officier supérieur en retraite.

Martin, ✻, directeur de la Fonderie impériale.

Asselin, propriétaire.

Leroy, Emile, propriétaire.

Fleury, ✻, proviseur du Lycée impérial.

Delannoy, docteur en médecine.

Courtin, ✻, conseiller à la Cour impériale.

Butruille, brasseur.

MM.

Offret, professeur de physique au Lycée impérial.

Dehaisnes, archiviste de la ville, professeur au collége St-Jean.

Tarlier, Jules, propriét.

Preux fils, avocat-général.

Lecq, maître des postes.

Luce-Delegorgue, propr.

Maurice, Léon, avocat.

MM.

Ricour, professeur de mathématiques au Lycée impérial.

Maugin, docteur en médecine.

Maurice père, propriétaire.

Agniel, ingén. des mines.

De Bailliencourt, Rodolphe propriétaire.

Moy, professeur de rhétorique au Lycée impérial.

Brassart, conservateur des jardins, de la bibliothèque et des archives de la Société.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1862.

MM.

Cahier, président.

Nutly, 1[er] vice-président.

Maurice père, 2[e] vice-président.

Offret, secrétaire-général.

MM.

Preux fils, 1[er] secrét.-adj.

Maugin fils, 2[e] secrét.-adj.

De Guerne, R., économe.

Paix, trésorier.

Brassart, archiviste.

FONCTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1863.

MM.

Maurice père, président.

Cahier, 1[er] vice-président.

Martin, 2[e] vice-président.

Offret, secrétaire-général.

Preux fils, 1[er] secrét.-adj.

MM.

Maugin, 2[e] secrét.-adjoint.

De Guerne, économe.

Paix, trésorier.

Brassart, archiviste.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

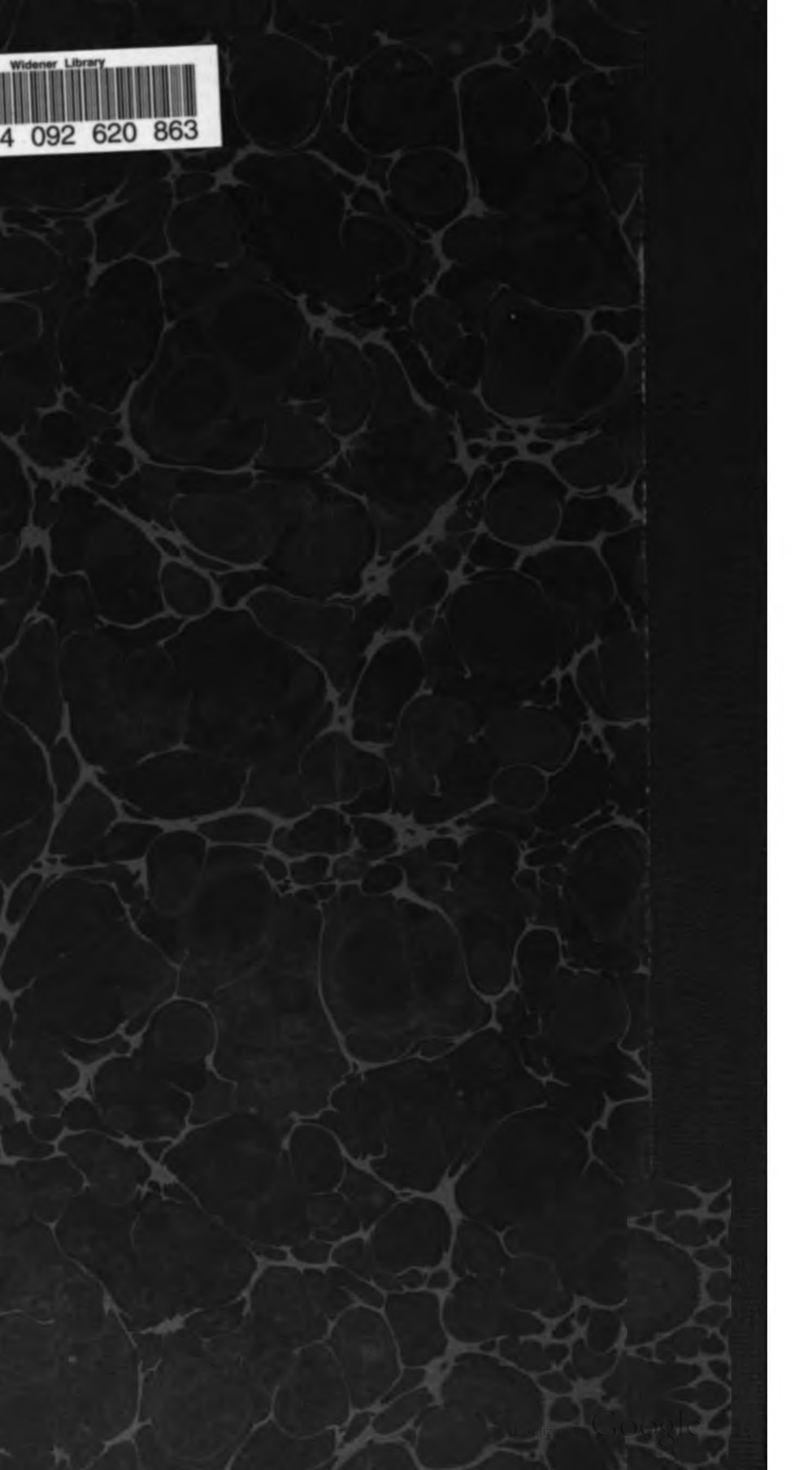
ERRATA.

Page	347	au lieu de	*exposuerent*	lisez	*exposuerant.*
—	356	—	*son*	—	*sons.*
—	399	—	*toute entière*	—	*tout entière.*
—	404	—	*rue St-Thomas*	—	*rue Morel.*
—	422	—	*fermé*	—	*fermée.*

Imprimerie de L. Crépin, rue des Procureurs, 32, à Douai.






Widener Library
4 092 620 863